



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA JURIDICTION DE SAINT-EMILION

Z . P . P . A . U . P .

Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

RAPPORT DE PRESENTATION

juillet 2006



P O N A N T
Stratégies Urbaines

*95 rue Toufaire 17300
R o c h e f o r t
tél : 05 46 99 00 64
fax : 05 46 99 49 02
ponant.urba@wanadoo.fr*

MANDRAGORE
Atelier de paysage

*Ancienne Ecole
16240 Theil Rabier
Tél : 05 45 31 61 54
fax : 05 45 31 31 79
mandrag@club-internet.fr*

E R E W H O N
architecture urbanisme paysage

*17 rue Fonneuve
33500 LIBOURNE
tél : 05 57 51 62 10
fax : 05 57 74 10 89
erewhonowhere@yahoo.fr*

SOMMAIRE

0 PRÉAMBULE

0-1 RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE

0-2 RAPPEL DES OBJECTIFS

1 CONTEXTE

1-1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE, ADMINISTRATIVE ET HISTORIQUE DE LA JURIDICTION

1-2 ÉTAT DES LIEUX DES PROTECTIONS ACTUELLES

1-3 LES ENJEUX DE LA ZPPAUP

2 DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

2-1 LES STRATES HISTORIQUES DU TERRITOIRE

2-1-1 Strate préhistorique et antique

2-1-2 Strate médiévale et Renaissance

2-1-3 Strate Classique

2-1-4 Strate industrielle

2-1-5 Strate contemporaine

2-2 UN PAYSAGE VITICOLE AU CARACTERE EXCEPTIONNEL

2-2-1 Les grandes entités paysagères du territoire

2-2-1-1 Les coteaux et combes

2-2-1-2 Le territoire viticole du plateau, des terrasses, et de la plaine

2-2-1-3 Les paysages des cours d'eau (ripisylve)

2-2-1-4 Les paysages de la plaine humide

2-2-2 La petite échelle dans les paysages

2-2-2-1 Les murs et les terrasses

2-2-2-2 Les routes

2-2-2-3 Les haies

2-2-2-4 Les abords de propriétés viticoles

2-3 BOURGS ET HAMEAUX : DES MORPHOLOGIES SPÉCIFIQUES À PRÉSERVER ET VALORISER

2-3-1 Saint-Christophe des Bardes

2-3-2 Saint-Étienne de Lisse

2-3-3 Saint-Laurent des Combes

2-3-4 Vignonet

2-3-5 Saint-Pey d'Armens

2-3-6 Saint-Sulpice de Faleyrens

2-3-7 Saint-Hippolyte

2-3-8 Saint-Émilion

2-4 UN RICHE PATRIMOINE BÂTI À VALORISER

2-4-1 Le patrimoine architectural et viticole emblématique

- Les châteaux

- Les maisons de maître

- Les maisons de ville et de hameaux

- Les maisons rurales vernaculaires

- Les chais anciens et modernes

- Quelques détails constructifs

2-4-2 Le petit patrimoine rural

- puits, lavoirs et fontaines

- pigeonniers

- les moulins à eau et à vent

- granges, étables, fenils...

2-4-3 Le petit patrimoine funéraire, commémoratif et religieux

2-4-4 **Fiches synthétiques résumant la typologie architecturale**

- Châteaux pré-viticoles (origine féodale)

- Châteaux viticoles XVIIIe siècle

- Maisons de maîtres XVIIIe siècle

- Maisons de maîtres néoclassiques

- Maisons de bordier

- Maisons de vigneron

- Petites maisons de bourg en pierre

- Maisons de ville bourgeoises XIXe siècle

- Maisons de maîtres et châteaux éclectiques fin XIXe début XXe siècle

- Dépendances agricoles (éléments de chais, granges)

- Dépendances agricoles (pigeonniers, moulins)

- Détails d'architecture (les portes et fenêtres)

- Détails d'architecture (portails et ferronneries)

- Détails d'architecture (les corniches)

- Détails d'architecture (les souches de cheminées)

3 ORIENTATIONS ET MESURES DE PROTECTION

3-1 ORIENTATIONS RÉGLEMENTAIRES

3-2 LES SECTEURS PAYSAGERS

3-3 MISE EN PLACE D'UNE GESTION PARTENARIALE DE LA ZPPAUP

4 ANNEXES

4-1 CARTES DE REPERAGE DU PATRIMOINE

4-2 NOTICES DE QUELQUES MONUMENTS ET CHÂTEAUX REMARQUABLES

4-3 BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES



0.1 - RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE

0-1-1 Les textes d'application

Les modalités d'application de la loi du 7 janvier 1983 sont fixées par :

- Le décret n° 84-304 du 25 avril 1984 (D.n° 84-304, 25 avril 1984 modifié par D.n°99-78, 5 février 1999) ;
- Le décret n°99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux (D.n°99-78, 5 février 1999 : JO, 7 février) ;
- La circulaire n°85-45 du 1^{er} juillet 1985 (Circ. n° 85-45, 1^{er} juillet 1985 : BO min.Équip. n° 85/32) ;
- La circulaire n°95-23 du 15 mars 1995 (Circ n° 95-23, 15 mars 1995 : BO Min. Équip. n° 95/12).

0-1-2 Définition juridique

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) est un instrument contractuel de gestion du patrimoine local d'une commune.

La Z.P.P.A.U.P. constitue un document de référence patrimonial pour la commune.

La loi du 7 janvier 1983

La loi n°83-8 du 7 janvier 1983 (JO, 9 janvier et rect. 6 mars) modifiée relative à la répartition de compétences entre l'État et les collectivités locales a institué autour des monuments historiques et des sites classés des zones dites « de protection du patrimoine architectural et urbain ». Le régime de ces zones, fixé par les articles 70 à 72 de la loi, a remplacé celui des anciennes zones de protection résultant des articles 17 à 20 et 28 de la loi du 2 mai 1930 désormais abrogés par l'article 72, alinéa 3, de la loi de 1983.

Ces Zones de Protections du Patrimoine Architectural et Urbain ont vu leur intitulé complété par le mot «Paysager» par la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 (JO, 9 janvier).

Cette adjonction renforce la vocation de cette procédure à prendre en compte l'ensemble des éléments patrimoniaux dans leur diversité et leur pluralité, pratique qui prévalait dans le traitement des abords des monuments historiques qu'elle devait améliorer. Elle conforte également la capacité de cet instrument à intervenir sur des espaces à protéger et à mettre en valeur indépendamment de l'existence d'un monument historique (circ. n°95-23, 15 mars 1995, II, C, al.1^{er}).

Éléments du dossier (article 3 décret n°84-304 du 25 avril 1984)

Le dossier de la ZPPAUP de la Juridiction de Saint-Emilion comprend :

- *un rapport de présentation* (non opposable au tiers) exposant les particularités historiques, géographiques et urbaines de la zone ainsi que les raisons de sa création ;
- *l'énoncé des règles générales et particulières* (ou prescriptions) qui lui sont applicables dans sa totalité ou dans certaines de ses parties, en ce qui concerne la protection des paysages, l'architecture et l'urbanisme ;
- *un document graphique* faisant apparaître les limites de la zone et, le cas échéant, des parties de zones soumises à des règles spécifiques.

Le dossier de la «zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager» est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes intéressées et à la préfecture (article 8 décret n°84-304 du 25 avril 1984).

Sensibiliser

Mettre en place une ZPPAUP c'est, dans un premier temps, afficher une préoccupation politique forte pour la connaissance et la protection du patrimoine local.

En dotant les communes de règles architecturales, urbaines et paysagères fines et adaptées aux particularités du territoire, la Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Emilion concrétise son intention de préserver et mettre ne valeur ce paysage culturel classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Intervenir

Dans un second temps, la ZPPAUP, grâce à son effet de sensibilisation au patrimoine, va permettre d'intégrer une démarche de projet urbain et d'inscrire la prise en compte du patrimoine dans une perspective dynamique.

La ZPPAUP constitue alors non seulement le cadre réglementaire de référence des actions en faveur du patrimoine bâti, mais aussi le moteur d'une dynamique de réhabilitation et de revitalisation de la Juridiction.

0.2 - OBJECTIFS ET ENJEUX DE LA ZPPAUP

L'objectif d'une ZPPAUP est d'établir un document partenarial entre l'Etat et la Communauté de communes visant à protéger et à mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager d'un territoire.

Ce document entraîne la création d'un périmètre de protection pertinent, adapté aux enjeux et spécificités des communes de la Communauté de Communes, accompagné d'un ensemble de règles (prescriptions ou recommandations).

La ZPPAUP constitue donc un véritable cadre de référence pour les différentes interventions opérationnelles engagées ou à venir au niveau public ou privé.

La ZPPAUP a été initialement conçue pour « *mieux adapter aux sites* » la gestion des abords des Monuments Historiques en supprimant les servitudes de protection parfois trop contraignantes en raison de la rigidité du périmètre de protection.

Le rayon des 500 mètres est donc remplacé en ZPPAUP par un périmètre — continu ou non, plus adapté aux particularités communales.

À l'intérieur de ce périmètre, aucune modification de l'aspect extérieur des immeubles nus ou bâtis ne peut être effectuée sans l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

D'une grande souplesse, la procédure de ZPPAUP s'adapte à tous les types de lieux - construits ou naturels, grands ou petits, communaux ou intercommunaux - pourvu qu'ils soient dotés d'une identité patrimoniale.

D'un point de vue législatif, la ZPPAUP présente la spécificité d'assurer une harmonisation des protections dans un seul document et un seul règlement.

0-2-1 Articulation de la ZPPAUP avec les autres procédures et outils

La ZPPAUP et les autres dispositifs de protection :

En ZPPAUP, les **Monuments historiques** demeurent assujettis à leur propre régime d'autorisation de travaux ; cependant, les monuments historiques compris dans le périmètre de ZPPAUP n'engendrent plus de protection au titre des **abords**.

Les effets d'un **site inscrit** sont suspendus dans le périmètre de la ZPPAUP ; en revanche, les **sites classés** restent assujettis à leur propre régime d'autorisation de travaux.

La **publicité et les pré-enseignes** sont interdites en ZPPAUP ; cependant, un règlement local de la publicité permet de créer une zone de publicité restreinte (ZPR). Ainsi, tous les dispositifs de publicité et enseignes font l'objet d'une procédure de déclaration qui requiert l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le **mobilier urbain** est également concerné par cette procédure de déclaration, qu'il soit ou non le support d'une pré-enseigne ou d'une publicité.

La ZPPAUP et les documents d'urbanisme :

La ZPPAUP est une servitude d'utilité publique et à ce titre, les dispositions des **PLU, POS, et cartes communales** doivent être compatibles avec ses objectifs et ses dispositions.

Le règlement de la ZPPAUP crée une servitude spécifique au regard des règlements de PLU, POS et cartes communales, et s'impose à ceux-ci. Ces documents sont complémentaires : avec les PLU, POS, et cartes communales, les communes de la Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Emilion définissent leurs projets, leurs objectifs socio-économiques, fonctionnels, et les moyens de les mettre en œuvre ; avec la ZPPAUP, la communauté de communes enrichit ces projets d'une dimension patrimoniale et d'une exigence qualitative.

ZPPAUP et outils opérationnels d'accompagnement :

La ZPPAUP participe au renouvellement des tissus existants en leur offrant une sorte de charte de protection et de mise en valeur patrimoniale à laquelle vient s'associer un arsenal d'outils opérationnels de traitement.

La recherche d'une coordination avec la mise en place d'autres procédures est importante :

- **La procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI)** peut être utilisée pour lutter contre l'habitat insalubre irrémédiable.

La RHI permet de traiter l'habitat insalubre par acquisition des immeubles sous déclaration d'utilité publique.

Ces immeubles sont alors démolis et, éventuellement reconstruits, avec le subventionnement de l'Etat. La RHI concerne surtout les immeubles habités ; cependant, les immeubles vides peuvent être insalubres et entraîner l'insalubrité des immeubles voisins ou celle d'un îlot, et à ce titre, ils peuvent être inclus dans l'opération de RHI, à condition que le ou les îlots concernés soient encore habités, au moins partiellement.

La procédure de RHI est utilisée aujourd'hui de manière sélective sur des immeubles ponctuels.

- **Les Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** : ces opérations à caractère incitatif ont pour objectif la réhabilitation du patrimoine immobilier ancien, même le plus banal, pourvu qu'il soit destiné au logement.

L'OPAH accorde des subventions aux propriétaires bailleurs et occupants plus ou moins importantes selon le degré de contraintes choisi.

En ZPPAUP, les OPAH doivent donc réhabiliter les logements dans le respect du patrimoine.

- **Le Périmètre de Restauration Immobilière (PRI)** est également un outil d'intervention pertinent en ZPPAUP pour lutter contre les problèmes de vacance et/ou de dégradation de l'habitat ancien.

Le PRI est un outil issu de la loi Malraux¹ qui a pour objet la restauration et la remise en état d'habitabilité complète d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles anciens dans un périmètre créé à cet effet.

A l'intérieur du périmètre délimité par la collectivité locale, les travaux de remise en état des immeubles sont déclarés d'utilité publique (DUP), puis notifiés aux propriétaires qui doivent les exécuter dans un délai fixé, faute de quoi la procédure d'expropriation peut être engagée. Avant tout, le projet de PRI et de DUP doit avoir fait l'objet d'une concertation préalable avec le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) et les travaux devront avoir reçu le visa de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le PRI peut constituer lui aussi l'un des mécanismes opérationnels d'une ZPPAUP ; d'ailleurs, l'association du dispositif ZPPAUP et de l'outil PRI permet de mettre en place des dispositifs d'aides financières et de déductions fiscales très attractifs.

- **Les Travaux d'Intérêt Architectural (TIA)** : pour répondre à des exigences patrimoniales particulières, certains travaux peuvent être déplaçonnés (sur la base d'un dossier visé par le SDAP) en secteur sauvegardé, en ZPPAUP et en OPAH à volet patrimonial, au titre des Travaux d'Intérêt Architectural.

1- La loi Malraux, en 1962, a créé le PRI comme outil destiné à favoriser, dans les quartiers vétustes, la réhabilitation complète des immeubles, comme alternatif à la procédure de rénovation urbaine consistant à exproprier, démolir et reconstruire après avoir déplacé et relogé les habitants et les activités.

0-2-2 Les objectifs de la juridiction de Saint-Emilion par rapport à la ZPPAUP

En acceptant le classement de la juridiction au patrimoine mondial de l'Humanité, les élus de la Communauté de Communes se sont engagés à protéger, gérer et aménager leurs paysages en mettant en œuvre :

- une reconnaissance juridique du paysage ;
- des actions sur le paysage, visant à sa protection, sa gestion et son aménagement.

La Juridiction de Saint-Emilion souhaite une ZPPAUP dont la vocation paysagère soit affirmée afin de protéger un patrimoine culturel.

Une urbanisation encadrée

Les élus de la juridiction de Saint-Emilion souhaitent préserver le paysage lié à la culture viticole, sans pour autant muséifier une ou plusieurs parties du territoire.

Ainsi, des outils pour accompagner l'urbanisation sont mis en œuvre parallèlement.

Une forme de bâti gérée

La juridiction de Saint-Emilion souhaite faire partager des références pour les travaux de rénovation ou transformation des bâtiments anciens. Ainsi, les préconisations architecturales qui émaneront du règlement, doivent permettre de conserver et guider les évolutions de l'urbanisation, sans toutefois déterminer définitivement des formes et des matériaux. En effet, des préconisations trop strictes auraient tendance à figer le territoire dans une forme prédéfinie. Cette démarche irait à l'encontre du paysage culturel qui est en perpétuelle transformation.

Un projet commun

Faire en sorte que convergent initiatives publiques et privées autour de ce projet de mise en valeur des paysages et du patrimoine, implique une sensibilisation de tous les publics.

C'est ainsi qu'un projet de territoire a été bâti.

0-2

Cinq principaux objectifs de développement ont été mis en évidence dans ce "projet de territoire".

1- Révéler la juridiction, se servir de l'ensemble des infrastructures pour "révéler" le territoire.

Le territoire en tant qu'entité historique et spatiale mérite d'être mieux repéré et identifié. Entre autres, il s'agit de recréer un vocabulaire paysager des voies unique, d'offrir des conditions et un cadre de vie agréable, d'organiser, de hiérarchiser les panneaux de signalisation...

2- Habiter la juridiction, conforter un cadre de vie permanent et un niveau de services pour les habitants.

D'une part, un travail de sensibilisation pour la préservation d'un l'environnement de qualité doit être réalisé. D'autre part, l'urbanisation doit être encadrée et les outils pour la réhabilitation sont à fournir...

3- Diversifier les activités économiques de la juridiction, maintenir les activités économiques.

La qualité de la production viticole est à protéger. Les abords des zones d'activités nécessitent des traitements paysagers de qualité...

4- Raconter la juridiction, protéger, valoriser et animer le patrimoine bâti et naturel.

Les connaissances liées aux pratiques qui ont donné naissance aux paysages méritent d'être rassemblées , pour une approche plus concrète de la notion de paysage culturel. Parallèlement, il s'agit de redonner un sens aux espaces publics, en mettant en évidence leur rôle historique...

5- Ensemble, partager la notion même de juridiction, gérer, communiquer, informer...

1-1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

1-1-1 Une situation géographique privilégiée

Une position centrale pour la juridiction de Saint-Emilion

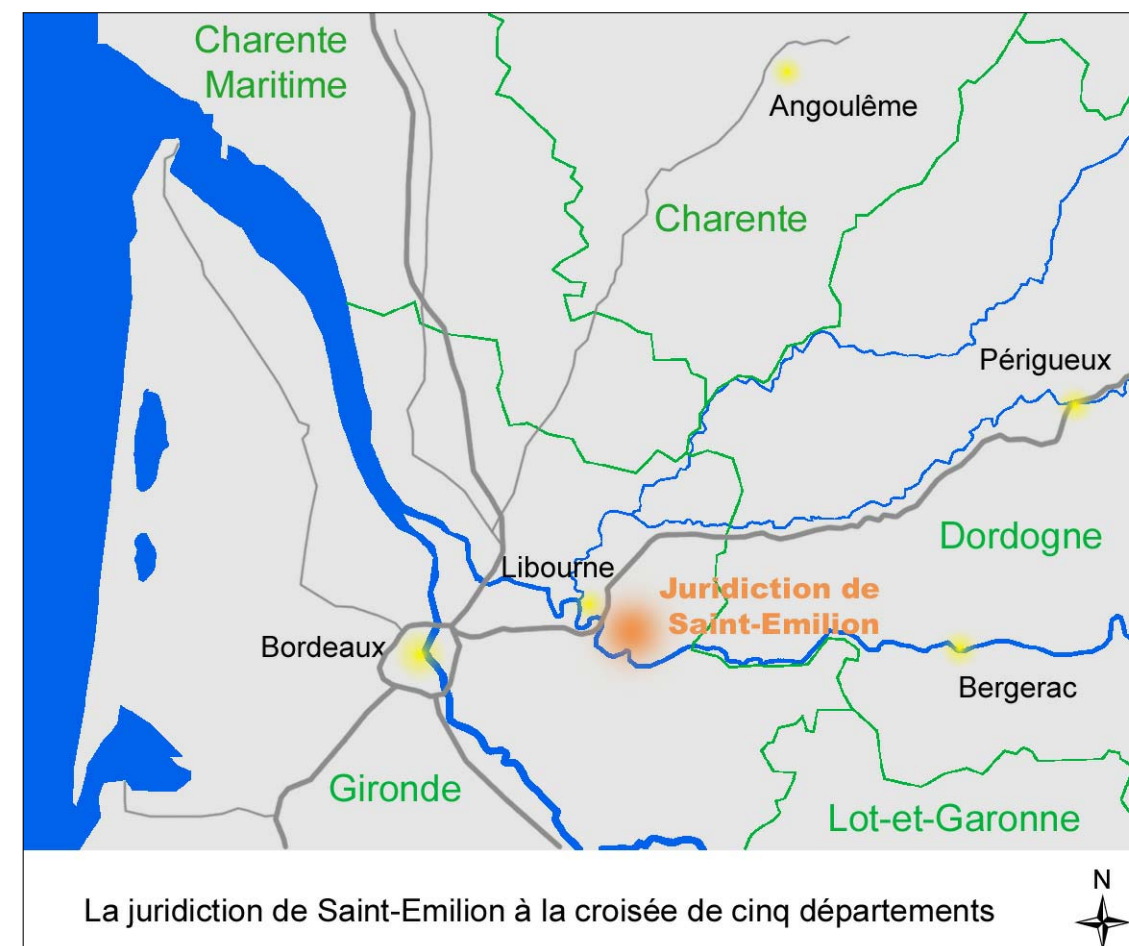
La juridiction de Saint-Emilion est dans l'aire urbaine de Libourne, et dans une moindre mesure fait partie de l'aire d'influence de Bordeaux. Les distances entre Saint-Emilion et les agglomérations alentours sont :

- Bordeaux, préfecture d'Aquitaine, 41 km ;
- Libourne, sous-préfecture d'Aquitaine, 9 km ;
- Angoulême, sous-préfecture de Charente (ancienne capitale de l'Angoumois), 105km ;
- Périgueux, sous-préfecture de Dordogne (ancienne capitale du Périgord), 99 km ;
- Bergerac, 56 km.

La Juridiction de Saint-Emilion, qui regroupe huit communes au sein d'une Communauté de Communes, se situe à l'est de la Gironde, à proximité de quatre autres départements (Charente, Charente-Maritime, Dordogne et Lot-et-Garonne). Elle s'inscrit donc dans un réseau administratif et géographique aux aspects multiples.



Le bourg de Saint-Émilion (à gauche), domine le plateau calcaire de la juridiction. Les coteaux dessinent des combes où se nichent de prestigieux châteaux. Les bourgs sont peu denses, Saint-Christophe-des-Bardes (en haut à droite) présente un centre aggloméré, mais Saint-Hippolyte ou Saint-Laurent-des-Combes ont un habitat diffus.



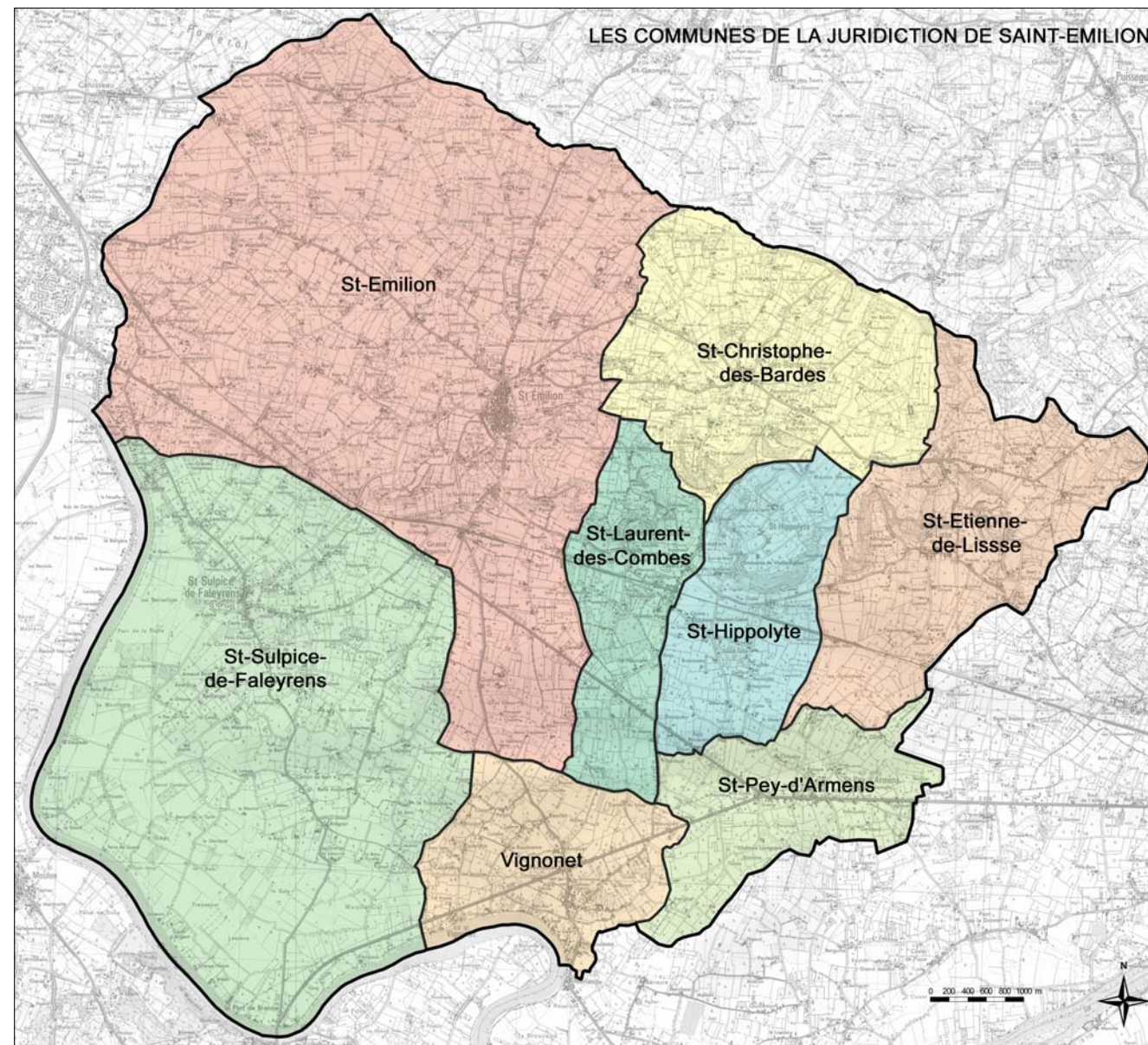
Les huit communes de la Juridiction de Saint-Emilion

La Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Emilion s'étend entre la Dordogne (au Sud et à l'Ouest) et la Barbanne (au Nord). Elle est constituée de huit communes, qui formaient jadis le territoire de la Juridiction de Saint-Emilion :

- Saint-Christophe-des-Bardes
- Saint-Emilion
- Saint-Etienne-de-Lisse
- Saint-Hippolyte
- Saint-Laurent-des-Combes
- Saint-Pey-d'Armens
- Saint-Sulpice-de-Faleyrens
- Vignonet

Elle s'étend sur une superficie de 7846 hectares.

Saint-Emilion et Saint-Sulpice-de-Faleyrens comptent à elles seules, plus de 64% de la population de la Juridiction, soit près de 4000 habitants. Les six autres communes se situent entre 200 et 500 habitants.



Un relief varié, dessiné par un réseau hydrographique fourni

La Juridiction de Saint-Emilion bénéficie d'une situation géographique privilégiée.

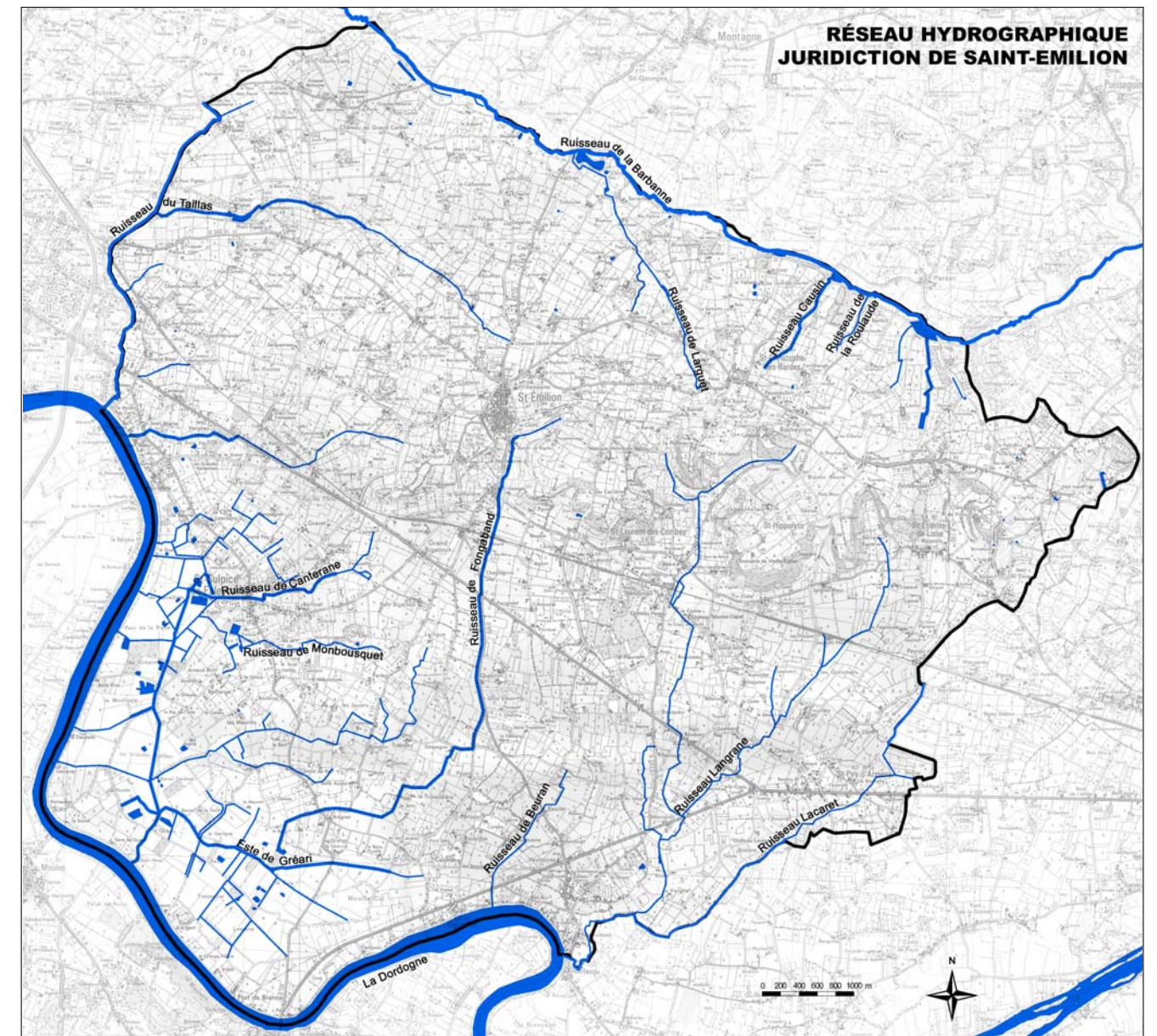
Les limites de la Juridiction sont en majorité fixées par l'eau :

- au Sud et à l'Ouest, la Dordogne
- à l'Ouest, le ruisseau du Taillas le ruisseau de
- au Nord, la Barbanne
- au Sud-Est, le ruisseau Lacaret

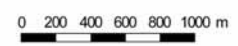
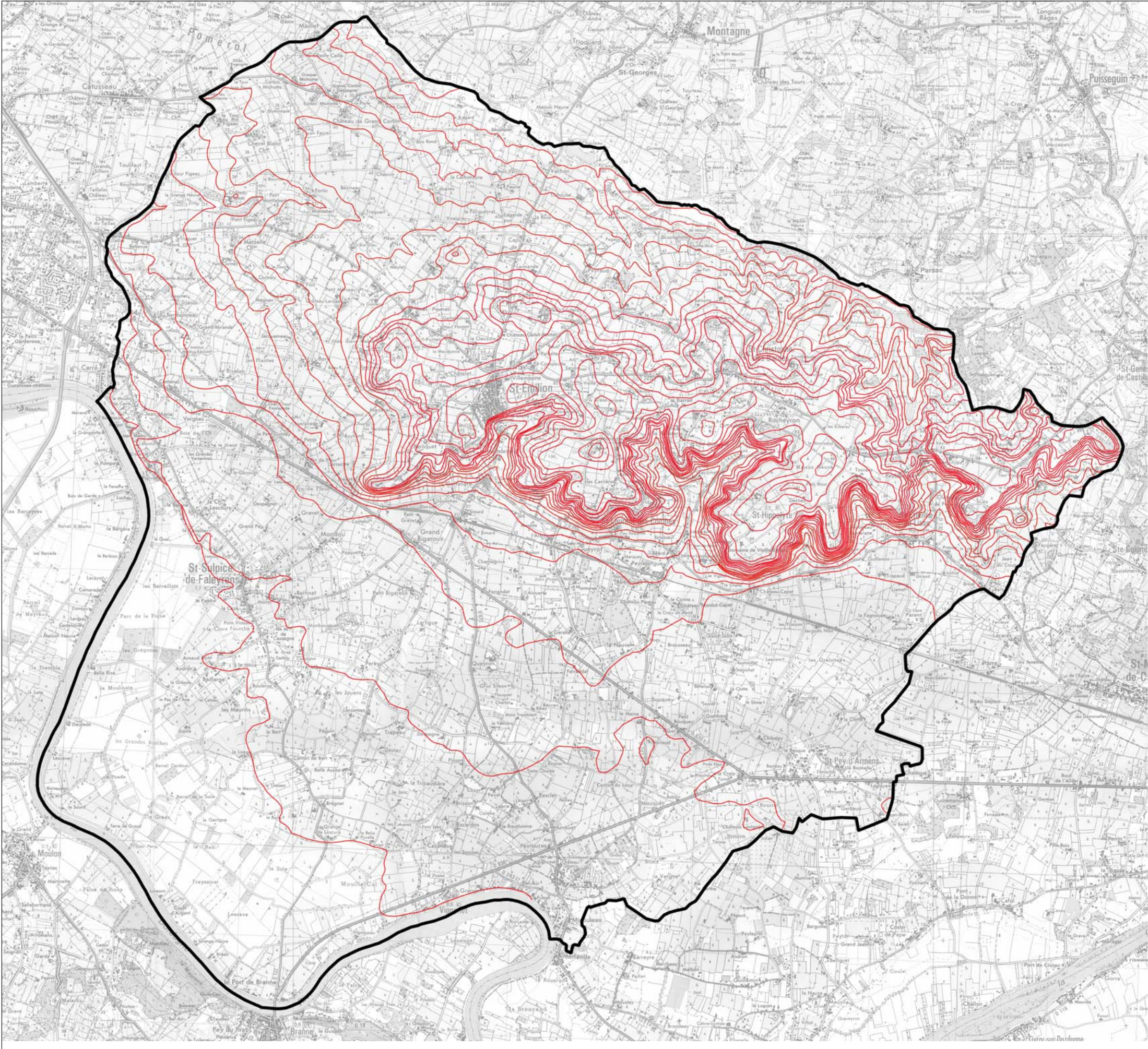
Son développement historique tient en partie à la proximité des grands axes navigables que constituaient jadis la Dordogne et la Gironde, qui ouvraient ainsi directement ce territoire au commerce atlantique.

De plus, la Juridiction de Saint-Emilion recouvre un territoire diversifié (plaine, coteaux, plateau et terrasses), qui bénéficie d'un climat favorable à la viticulture.

Le relief est dessiné par les nombreux cours d'eau, de différentes tailles et débits, qui sillonnent le territoire.



TOPOGRAPHIE DE LA JURIDICTION DE SAINT-EMILION



Quelques repères historiques permettent d'appréhender l'évolution de ce territoire au fil des siècles.

PÉRIODE	ÉLÉMENTS MARQUANTS
Préhistoire	Présence de l'homme paléolithique (28000 ans avant Jésus-Christ). Témoignage de cette période à travers la grotte de Fongaband (des fossiles , des cavernes aménagées et des haches en pierre ont été découvertes).
Période celto-gauloise	Implantation du menhir de Pierrefitte. Traces d'un oppidum sur le plateau dominant la ville actuelle de Saint-Emilion.
Fin du IIème siècle	Premières traces de la conquête romaine ; les légions de Valérius Probus défrichent la forêt de Cumbis (nom primitif du site de Saint-Emilion).
Période gallo-romaine	Plantation des premières vignes à Ascombas (les Combes) ; les fondements du vignoble actuel sont alors posés. Implantation de nombreux établissements et villas romaines (dont Lucaniacus d'Ausone).
XIème siècle	Formation du bourg de Saint-Emilion.
XIIème siècle	L'Aquitaine sous domination britannique à partir de 1152. Création de la commune de Saint-Emilion par une charte de Jean Sans Terre en 1199 ; autonomie administrative, judiciaire, financière et autres privilèges sont octroyés. Création d'une organisation municipale, origine de la Jurade. Fortification de la cité de saint-Emilion avec 6 portes. Production céréalière importante (présence de nombreux moulins sur les plateaux).

XIIIème siècle	Création du port à Libourne en 1269; les possibilités d'expéditions de vins sont multipliées. Pouvoirs de la Jurade étendus à l'ensemble de la Juridiction en 1289 ; l'essor du vignoble est ainsi favorisé.
XVème au XVIème siècle	Période trouble de la guerre de 100 ans et des guerres de religion ; le développement de la Juridiction est ralenti.
XVIIème siècle	Nouvelles plantations de vignes pour les échanges internationaux. Prise d'influence de Libourne sur le pan commercial, aux dépens de Saint-Emilion. Présence de nombreuses petites unités d'exploitations qui freine le développement de grandes propriétés et l'émergence de la monoculture; le vignoble actuel porte encore aujourd'hui les traces de ce morcellement.
XVIIIème siècle	Expansion des vignobles (augmentation de la demande anglaise et hollandaise) et avènement de la qualité dans les milieux économique et social. Apparition des grands domaines, des châteaux et vastes maisons de maître, avec leurs parcs.
XIXème siècle	Destruction de nombreux vignobles due à l'oïdium et au phylloxéra. Grand essor de la viticulture à partir de la deuxième moitié du siècle. Création du 1er syndicat viticole qui porte une politique qualitative sur le vignoble en 1884.
XXème siècle	Inscription sur la liste des biens du patrimoine mondial de l'Humanité au titre de "paysage culturel" des huit communes formant l'ancienne Juridiction de Saint-Emilion en 1999.

1-2 ETAT DES LIEUX DES PROTECTIONS ACTUELLES

1-2-1 Le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO

Rappel : la "convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel" est adoptée par la conférence générale de l'UNESCO le 16 novembre 1972. Depuis 1992, l'interaction entre les peuples et leur environnement naturel est reconnue.

C'est dans ce cadre que la Juridiction de Saint-Emilion est inscrite comme "paysage culturel" sur la liste des biens du patrimoine mondial de l'Humanité en décembre 1999. La prégnance de l'histoire et de la culture de la vigne sur la qualité exceptionnelle de ce paysage est donc reconnue.

Les huit communes de la Juridiction sont concernées, ce qui représente 5000 hectares de vignes.

Cette inscription a deux conséquences majeures :

- la reconnaissance mondiale de la qualité du paysage ;
- la protection et l'avenir de ces lieux à assurer.

Un paysage culturel ?

Un paysage culturel est tout d'abord un lieu façonné intentionnellement par l'homme. Par conséquent, il est intimement lié à l'histoire des hommes, à leurs savoir-faire, leur économie, leurs structures sociales. Comme son nom l'indique, il relie certaines caractéristiques des éléments naturels aux faits culturels.

Un paysage culturel est la rencontre d'un site et des objectifs des hommes qui l'habitent, le façonnent, et l'aménagent, et du niveau de développement des techniques au moment où se déploient ces objectifs. Cet équilibre est donc largement soumis aux transformations, pas toujours coordonnées de l'un de ces trois paramètres.

A ce titre, la Juridiction de Saint-Emilion a été reconnue comme témoignage de pratiques culturelles sur un territoire.

La qualité du paysage culturel de la Juridiction de Saint-Emilion est la convergence de multiples aspects :

- la géo-morphologie
- le réseau hydrologique
- le réseaux routier, les chemins
- les formes du parcellaire
- les modes de culture du sol
- les boisements
- l'architecture et les types d'urbanisation
- les traces de l'histoire et des savoir-faire
- les données sociologiques et économiques
- les flux.

Sites classés

Le classement des sites doit permettre le maintien en l'état de lieux reconnus comme remarquables et d'intérêt national. De tels sites ne peuvent pas être détruits ni modifiés, sans autorisation spéciale de l'Etat.

Trois sites, sur la commune de Saint-Emilion, sont classés :

- la terrasse de Plaisance et les cours, classés en 1935 ;
- l'esplanade de la porte Brunet et la bande de terrain plantée de vignes, classées en 1935 ;
- la terrasse du Cap de Port et les immeubles en contrebas, classés en 1936.

Sites inscrits

L'inscription d'un site est une mesure de protection destinée à préserver un lieu doté d'une valeur patrimoniale remarquable. Toute modification de l'état ou de l'aspect d'un tel lieu doit être soumise préalablement à l'Architecte des Bâtiments de France pour autorisation. Cependant, les effets d'un site inscrit sont suspendus dans le périmètre de la ZPPAUP.

Un seul site est inscrit sur le territoire de la Juridiction :

- la ville de Saint-Emilion et ses abords, inscrits en 1968.

ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique Floristique)

Sept ZNIEFF sont répertoriées sur le territoire de la Juridiction de Saint-Emilion. Elles sont toutes de type 1. Il s'agit de secteurs particuliers caractérisés par leur intérêt biologique. Cinq communes sont concernées par une ZNIEFF: Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Christophe-des-Bardes, Saint-Hippolyte, Saint-Etienne-de-Lisse et Saint-Sulpice-de-Faleyrens. Cette ZNIEFF souligne l'intérêt faunistique et floristique de ce qui est communément appelé « la ceinture méditerranéenne ».

Le coteau calcaire de Saint-Laurent-des-Combes :

D'une superficie de 49 ha, des espèces thermophiles sont présentes sur cette zone, dont certaines à affinité méditerranéennes, peu abondantes au niveau régional. On peut également noter la présence de pelouses à orchidées.

Les coteaux calcaires de Saint-Christophe-des-Bardes, Saint-Hippolyte et Saint-Etienne-de-Lisse :

D'une superficie de 118 ha, des espèces thermophiles sont présentes sur cette zone, dont certaines à affinité méditerranéennes, peu abondantes au niveau régional.

La frayère de Belle Rive à Saint-Sulpice-de-Faleyrens :

D'une superficie de 4,1 ha, cette zone est une frayère d'esturgeons.

La station botanique de la Pelleterie à Saint-Christophe-des-Bardes :

D'une superficie de 1,8 ha, cette zone présente un intérêt floristique. Des espèces végétales qui se raréfient dans la région sont en effet présentes.

1-2-2

La station botanique de la Bièche à Saint-Christophe-des-Bardes :

D'une superficie de 1,3 ha, cette zone présente un intérêt floristique. Des espèces végétales qui se raréfient dans la région sont en effet présentes.

La station botanique de Peymouton :

Cette zone présente un intérêt floristique. Des espèces végétales qui se raréfient dans la région sont en effet présentes.

La station botanique des Grandes Landes :

D'une superficie de 1,3 ha, cette zone présente un intérêt floristique. Des espèces végétales qui se raréfient dans la région sont en effet présentes.

Site Natura 2000

L'objectif du classement Natura 2000 est de préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Ainsi, la politique écologique européenne a mis en place la délimitation d'un réseau de zones dites «Natura 2000». Il s'agit de protéger les espèces sauvages et par conséquent leur habitat.

Sur le territoire de la Juridiction Saint-Emilion, un site est classé Natura 2000 :

le cours d'eau de la Dordogne

Il est défini comme essentiel pour la conservation des poissons migrateurs ; la qualité globale de l'eau est indispensable.

Secteur sauvegardé

Des secteurs dits «secteurs sauvegardés», lorsque ceux-ci présentent un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non, peuvent être créés et délimités (art.L. 313-1 du code de l'urbanisme).

Le secteur sauvegardé est délimité par un PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur); ses règles se substituent à celles du POS (ou du PLU).

Un PSMV est en cours d'élaboration sur la cité médiévale de Saint-Emilion.

Le plan couvre l'ensemble du bourg fortifié, ses fossés et contrescarpes, et ses abords Nord et Sud.. La ZPPAUP de la Juridiction s'arrêtera donc en limite du PSMV de Saint-Emilion.

1-2-2

Edifices classés Monuments Historiques, ou inscrits à l'Inventaire supplémentaire

Conformément à l'article 13 bis de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifiée, lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit, il ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable[...] (art.L. 421-6 du code de l'urbanisme).

Le champ de visibilité correspond à un périmètre de 500 m autour des monuments concernés par la protection. Cependant, ce périmètre est remplacé par la ZPPAUP dès lors qu'elle est approuvée.

On dénombre neuf monuments historiques* sur l'aire géographique de la ZPPAUP de la Juridiction.

Cinq édifices sont classés monuments historiques :

- *le menhir de Pierrefitte* à Saint-Sulpice-de-Faleyrens, classé en 1889,
- *l'église de Saint-Martin de Mazerat* à Saint-Emilion, classé en 1920,
- *les remparts de Saint-Emilion*, classés en 1886,
- *le portail de l'église* à Saint-Christophe-des-Bardes, classé en 1908,
- *la croix de cimetière* à Saint-Pey-d'Armens, classé en 1907.

Quatre édifices sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques :

- *l'église de Saint-Sulpice-de-Faleyrens*, inscrite en 1925,
- *l'église des Jacobins de Saint-Emilion*, inscrite en 1957,
- *l'église de Saint-Etienne-de-Lisse*, inscrite en 1925,
- *l'église de Saint-Pey-d'Armens*, inscrite en 1925.

*Certains de ces édifices sont décrits en annexe III, dans la notice sur les monuments et châteaux remarquables.

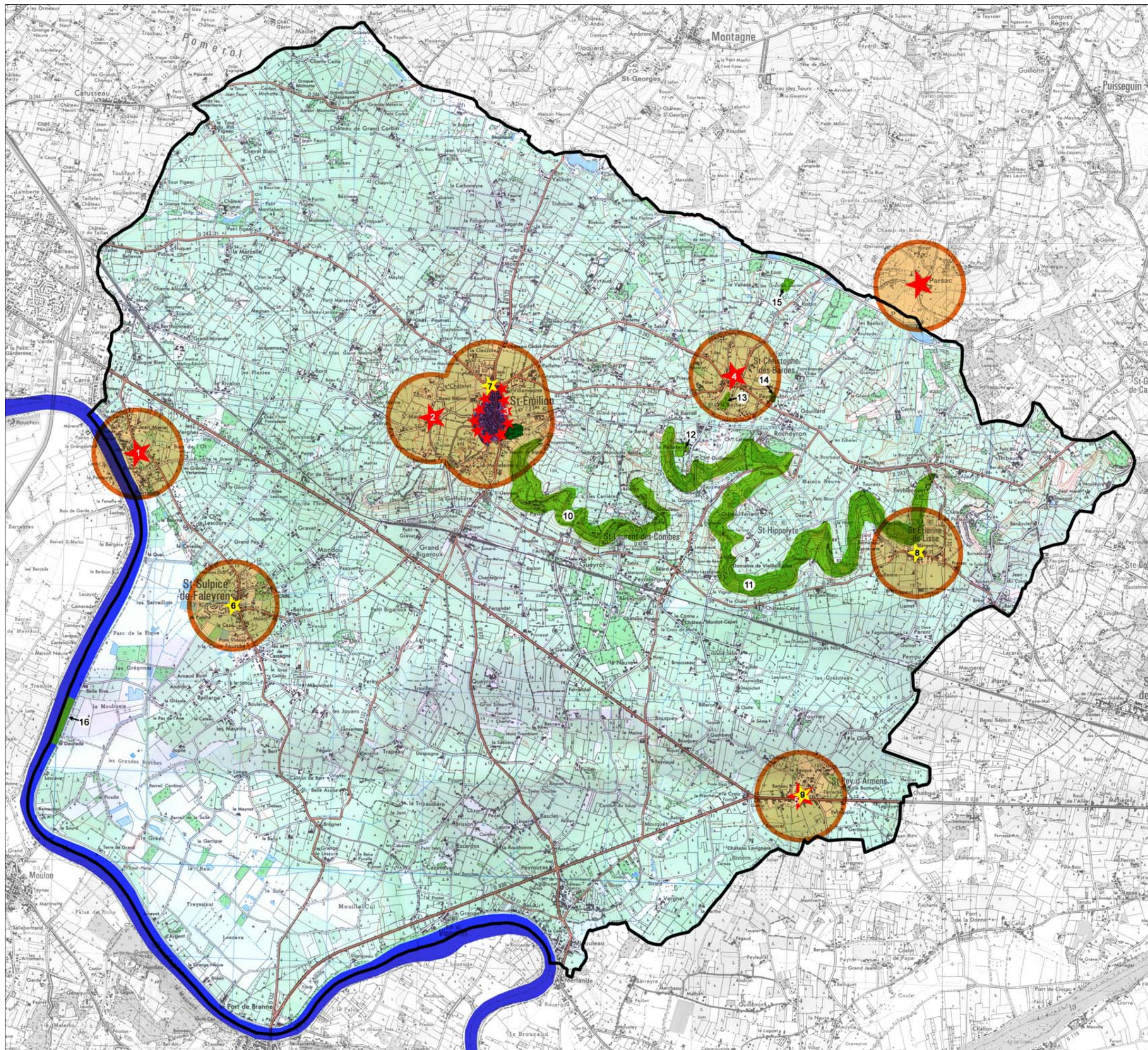
Zones archéologiques sensibles









La liste et les localisations sont mentionnées plus loin (paragraphe B-I-1). D'après la base Patriarche au 17 janvier 2005, Saint-Émilion en compte 21, Saint-Christophe-des-Bardes 2, Saint-Étienne-de-Lisse 3, Saint-Hippolyte 3, Saint-Laurent-des-Combes 3, Saint-Pey-d'Armens 2, Saint-Sulpice-de-Faleyrens 6 et Vignonet 2. Il en reste certainement encore de très nombreux à découvrir.

Ces sites sensibles concernent aussi bien des traces de la Préhistoire que des vestiges gallo-romains, des édifices du Moyen Age et même du XVIème siècle. Ils sont protégés soit par délimitation de seuil (décret 2002-89) soit en application du décret 86-192.

Sur la commune de Saint-Émilion, l'arrêté préfectoral AZ 03 33 2 a défini précisément les parcelles concernées. Le décret 2004-490, en septembre 2004 est accompagné de la description en plan de 19 zonages archéologiques de surfaces variées.

LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION LA JURIDICTION DE SAINT-ÉMILION



-  Périètre des monuments historiques
-  Edifices classés aux monuments historiques
 - 1 Le menhir de Pierrefitte à Saint-Sulpice-de-Faleyrens
 - 2 L'église de Saint-Martin de Mazerat à Saint-Émilion
 - 3 Les remparts
 - 4 Le portail de l'église à Saint-Christophe-des-Bardes
 - 5 La croix de cimetière à Saint-Pey-d'Armens
-  Edifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
 - 6 L'église de Saint-Sulpice-de-Faleyrens
 - 7 L'église des Jacobins
 - 8 L'église de Saint-Etienne-de-Lisse
 - 9 L'église de Saint-Pey-d'Armens
-  Sites classés
-  Sites inscrits
-  ZNIEFF
 - 10 Coteau calcaire de Saint-Laurent-des-Combes
 - 11 Coteaux calcaires de Saint-Christophe-des-Bardes, Saint-Hippolyte, Saint-Etienne de Lisse
 - 12 Station botanique de la Pelleterie à Saint-Christophe-des-Bardes
 - 13 Station botanique de la Bièche à Saint-Christophe-des-Bardes
 - 14 Station botanique de Peymouton à Saint-Christophe-des-Bardes
 - 15 Station botanique des grandes landes à Saint-Christophe-des-Bardes
 - 16 Frayère de Belle Rive à Saint-Sulpice-de-Faleyrens
-  Natura 2000
-  Limite de la juridiction de Saint-Émilion



1-3 LES ENJEUX DE LA ZPPAUP

Il est proposé que le périmètre de la ZPPAUP couvre l'ensemble du territoire. En effet, les caractéristiques du milieu architectural urbain et paysager sont entièrement tournées vers la production viticole, qui a produit ce fameux paysage culturel viticole, reconnu par l'UNESCO. Trois dimensions particulières justifient ce périmètre :

- Le territoire de la juridiction de Saint-Emilion forme une entité en terme de relief. Il est cerné de part et d'autre de rivières et cours d'eau, vers lesquels descendent plus ou moins doucement les coteaux. Le relief forme ainsi une unité de la plaine aux plateaux des coteaux, jusqu'aux rives de la Barbanne.

De plus, de nombreux points de vue intéressants sont dessinés par ce relief.

- Le territoire est doté d'une exceptionnelle continuité paysagère entre les différents types d'occupation des sols, de la maïsiculture à la viticulture, les espaces boisés, enherbés et bâtis. Ces différents types d'espaces s'imbriquent les uns avec les autres et sont tous les témoins des évolutions récentes et anciennes de ce paysage culturel viticole.

- Les constructions, souvent d'une grande qualité architecturale, sont dispersées sur l'ensemble du territoire ; notamment, certains châteaux remarquables sont isolés. Non seulement, il s'agit de les préserver, mais aussi de maintenir les points de vue vers eux. Les nouvelles constructions nécessaires à l'accompagnement des évolutions tant de la production viticole que du cadre de vie, doivent être étudiées (implantation, volumétrie, matériaux et couleurs) pour éviter toute dégradation des sites.

De plus, le fait d'étendre le périmètre de la ZPPAUP à l'ensemble du territoire participera à la consolidation de la cohérence qui caractérise les lieux :

- Avec un document sur l'ensemble du territoire, il sera possible de retrouver des éléments ou des modes de gestion de l'espace semblables dans les huit communes.

- La protection du paysage viticole ne peut être efficace que si par ailleurs les évolutions sont possibles mais accompagnées.

- Les lieux de transition seront pris en compte.

2 - DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

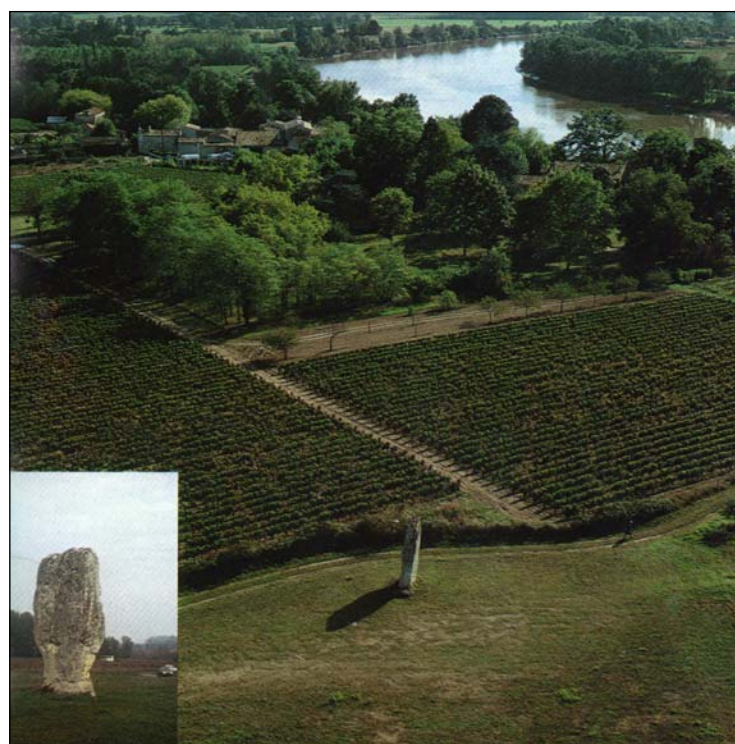
2-1

2-1 LES STRATES HISTORIQUES DU TERRITOIRE

2-1-1. Strate préhistorique et antique

Les vestiges préhistoriques

L'archéologie a mis à jour des sites néolithiques liés au flanc de coteaux et des outils de toutes les époques de la Préhistoire ont été retrouvés, notamment à Fongaban. La trace la plus visible de cette époque est le menhir de Saint-Sulpice de Faleyrens. Le menhir de Pierrefitte; qui signifie "pierre dressée" pèse plus de 30 tonnes. Cette pierre en forme de spatule géante est enfoncée de deux mètres dans les graves, son sommet s'élève à 5,2 mètres au-dessus du sol, il provient probablement du rebord du plateau rocheux de Saint-Émilion, situé à 3 ou 4 kilomètres de là. Les hommes de la "pierre polie" ont élu domicile auprès de la Dordogne, ce qui témoigne de la plus ancienne civilisation de pasteurs et de cultivateurs dans le Libournais. Ce havre préhistorique fut repris et réorganisé par Saint-Émilion qui fit de Pierrefitte son port médiéval (Enjalbert, 1983, pl. IX).



Le menhir de Pierrefitte, un site archéologique majeur de la juridiction.

Arnaud Bicot et Les Grégonnes, ainsi que Pierrefitte, ont été identifiés. Enfin à La Gravière (Vignonet) un site du Paléolithique et du Néolithique a été fouillé (Source DRAC Aquitaine, SRA, base Patriarche).

Mis à part Saint-Christophe-des-Bardes, et certainement plus en raison de l'absence de fouilles que de l'absence de sites, chaque commune de la juridiction présente des traces d'occupation préhistorique. À Saint-Émilion des mobiliers du Paléolithique et/ou Néolithique ont été découverts à Bergat, Fonplégase (Cote Mignon), Mondot, Pavie, Aux Justices, La Grande Cote et Ramonet. À Saint-Étienne-de-Lisse, du mobilier du néolithique final et de l'Age du Bronze a été retrouvé. Les grottes de Ferrand et le site de Maurens-Côte Capet, à Saint-Hippolyte, témoignent d'une occupation au Paléolithique. Il en est de même à Saint-Laurent-des-Combes aux lieux-dits Arcis Ducasse, Côte de Larcis, l'Eglise, Belvier, Roquette, Candale et le Tertre. À Saint-Pey d'Armens, un site néolithique à Reynaud a été fouillé. Pour Saint-Sulpice-de-Faleyrens,

Un exemple : les fouilles de Niord à Saint-Étienne-de-Lisse

Le site de Niord est implanté sur un éperon barré orienté nord-sud, dominant la rive droite de la vallée de la Dordogne. Le versant oriental a fait l'objet d'un profond remaniement par l'aménagement de quatorze terrasses, en dehors de la zone de protection imposée au site depuis 1988. Ce terrassement, tout en les détruisant, a mis au jour des niveaux archéologiques visibles en coupe sur les talus des terrasses.

L'opération archéologique qui s'est déroulée au mois de septembre 2002, à la demande du service régional de l'archéologie, avait pour but d'évaluer la perte des informations et la conservation des niveaux archéologiques dans cette zone du site. L'intervention s'est donc limitée au redressement du talus sur la terrasse la plus haute et à la fouille d'un four dont les parois étaient visibles sur un talus, une quinzaine de mètres en contrebas.

On a pu observer, sous une épaisse couche de terres remaniées, des niveaux de sol du Deuxième Age du Fer dont l'intérieur d'une maison avec sols et foyers rechapés plusieurs fois. Ce bâtiment semble avoir été détruit par un incendie.

Le four s'est révélé être un four de potier de type circulaire, avec sole en dalles de pierres rayonnantes appuyées sur un pilier central. Il y avait probablement un alandier, mais il a été emporté, de même que la moitié du volume du four, lors du terrassement. Le mobilier associé, surcuit, est daté du IV^e siècle avant J.-C. Deux fours de même type ont été observés sur la rive gauche de la Dordogne en 1985 (Source : BÉHAGUE, 2002, p. 37).

Les vestiges gallo-romains

Des vestiges gallo-romains prestigieux, telle la villa présumée du poète Ausone, au Palat, témoignent de l'importance de l'occupation romaine. Au bas des vignes de Côte du château Ausone et du château La Gaffelière, les fouilles ont révélé l'existence d'une riche villa. Le souvenir en serait resté dans le nom de Palat, "le Palais". Quatorze pièces de la maison furent dégagées en 1969, d'autres s'étendent encore sous la route. Un pavement datant vraisemblablement du V^eme siècle a été découvert dans la partie centrale d'une pièce rectangulaire. Cette mosaïque polychrome représente, dans un médaillon, un cratère d'où s'échappent deux pampres. D'autres vestiges ont été découverts au-dessus des vignes de la Côte; ce qui laisse supposer que la villa comportait deux établissements, l'un, en haut, en rebord de plateau, l'autre en bas, au Palat (Enjalbert, 1983, pl. VI et VII).



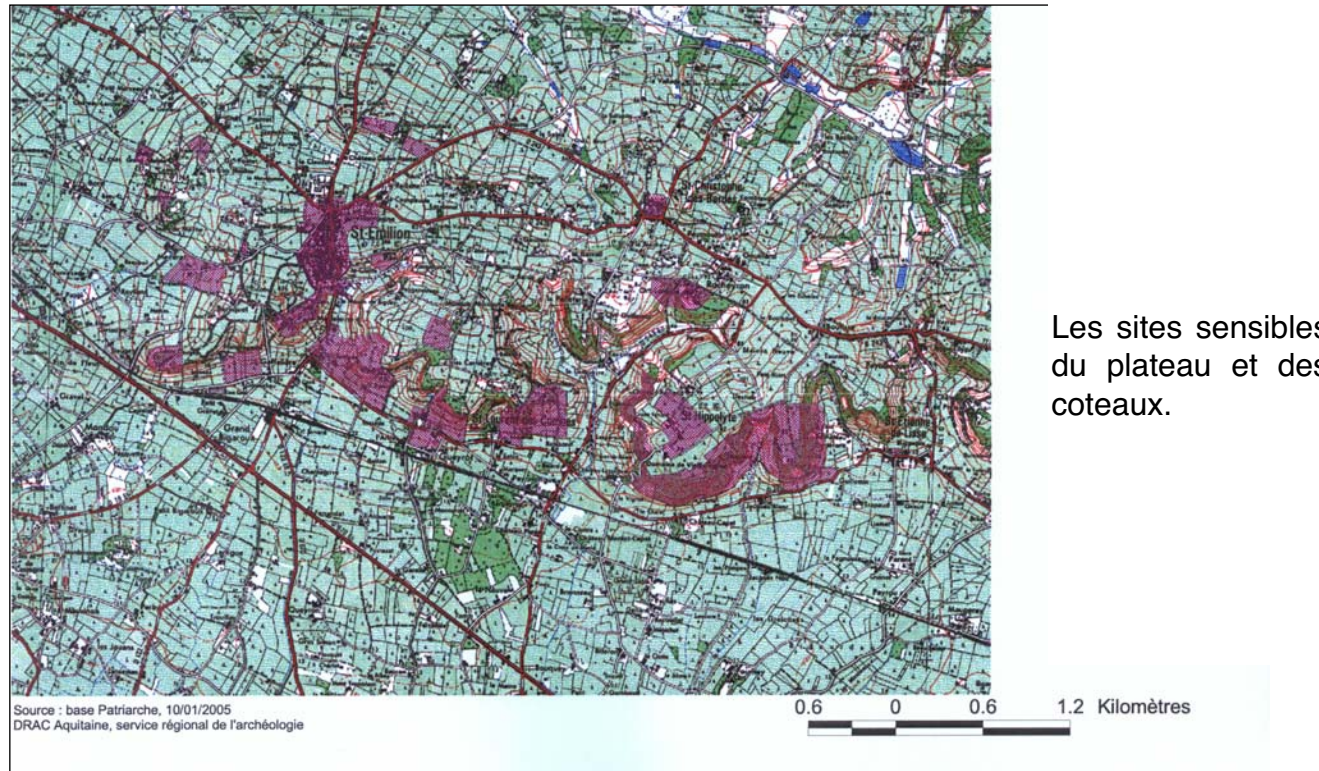
La mosaïque polychrome de la villa gallo-romaine du Palat (V^eme siècle).
Cliché Dir. Ant. Hist. Aquitaine.

De nombreuses fouilles attestent de l'intensité de l'occupation gallo-romaine. Plusieurs autres villas ont été découvertes, souvent sur des sites d'occupation plus anciens. Les traces d'habitations les plus remarquables se trouvent à Le Gueyrot, Saint-Martial, au Tertre Daugay, au Moulin de Villet, à l'Oppidum de Niord, à Saint-Faure, dans le bourg de Saint-Hippolyte, à Lescours et Saint-Martial.

2-1-1

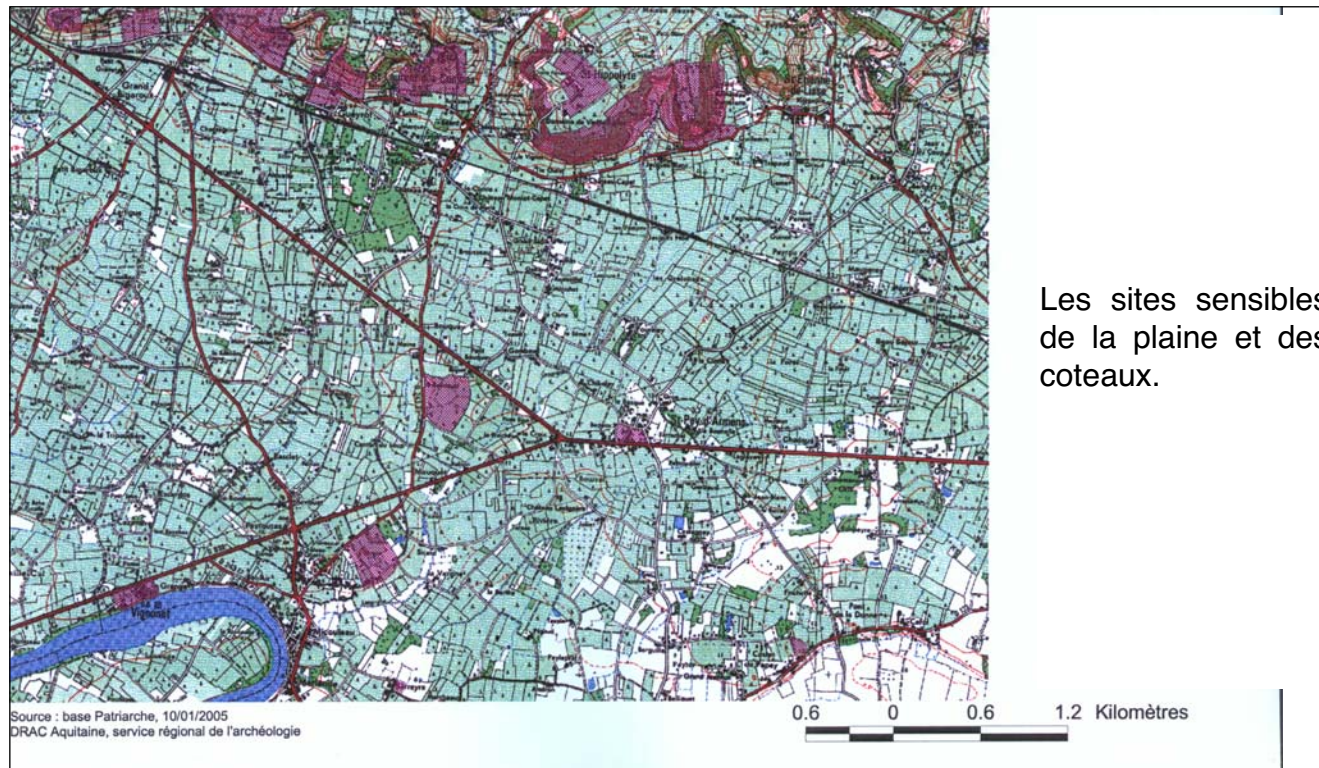
Trois zones topographiques peuvent, nettement être distinguées : le plateau, les versants et la plaine. Les éléments archéologiques se répartissent en fonction de ces trois secteurs.

- Sur le plateau, des sites gallo-romains ont été recensés. L'occupation médiévale (voir paragraphe suivant) est également à prendre en compte.

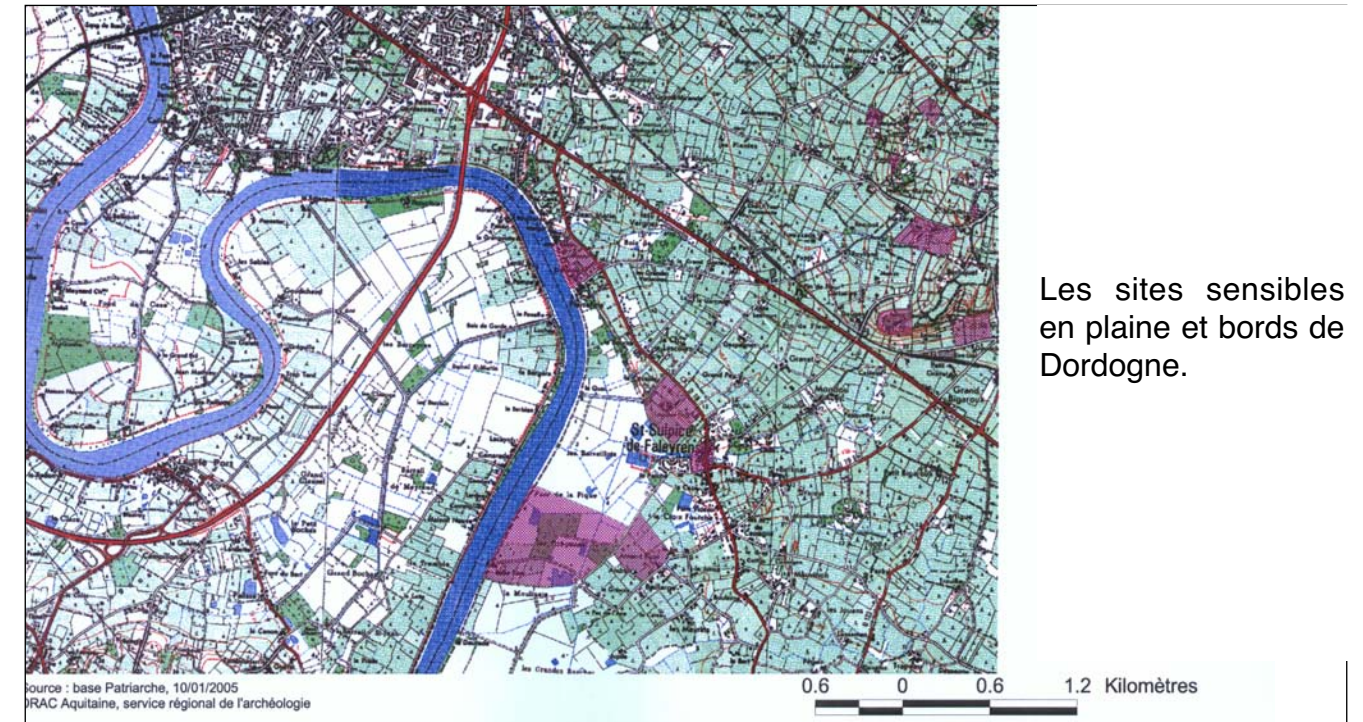


Les sites sensibles du plateau et des coteaux.

- Le secteur le plus sensible se situe sur les versants, où la multitude de sites préhistoriques attestés par des prospections et des fouilles ont été reconnus. Etant donné la densité des sites préhistoriques identifiés, il est probable que d'autres vestiges, non identifiés, existent dans cette partie de territoire.



Les sites sensibles de la plaine et des coteaux.



Les sites sensibles en plaine et bords de Dordogne.

- Dans la plaine, on observe un très faible nombre de sites archéologiques actuellement connus ; le grand vide au centre du territoire considéré est imputable à une méconnaissance archéologique plutôt qu'à une absence de vestiges. En effet, plusieurs sites néolithiques ou gallo-romains sont recensés à Saint-Sulpice-de-Faleyrens et l'on sait combien les berges de rivière conservent de vestiges. Des découvertes semblables pourraient être faites dans les communes voisines.

2-1-2 Strate médiévale et Renaissance

La viticulture introduite dans cette région fertile d'Aquitaine par les Romains s'est développée au Moyen Age. La Juridiction de Saint-Emilion a bénéficié du passage des routes de pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle ; de nombreuses églises, monastères et hôpitaux ont été construits sur cette route depuis le XIème siècle.

Au milieu du Moyen Age Saint-Émilion l'emportait en puissance et en rayonnement sur Castillon et Libourne (bastide créée en 1268 en extension de Fozera). La chartre accordée par Jean sans Terre en 1199 témoigne de cette importance, liée en particulier au Chapitre et à son monastère bénédictin passé au début du XIIe siècle sous la règle de saint Augustin. C'est l'époque de construction et de la fortification du bourg de Saint-Emilion, du creusement de nombreuses carrières sur les coteaux.

Sur le territoire en dehors de la cité, il reste de cette époque :

- les chapelles et églises romanes (St Martin de Mazerat (ancienne paroisse), la chapelle d'Ausone (la Madeleine), St Christophe, St Etienne, St Faure, St Laurent, St Pey, Vignonet, St Sulpice)



chevet et portail de Saint Christophe des Bardes

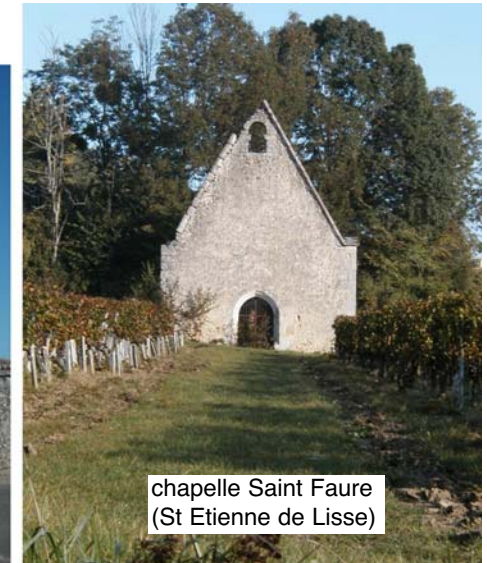


Portique roman de l'Eglise St Christophe (XII^e s., mon. hist.)



église Saint Martin de Mazerat

église Saint Etienne de Lisse



chapelle Saint Faure (St Etienne de Lisse)

église Saint Brice Vignonet



Saint-Pey d'Armens



chevet de Saint Sulpice de Faleyrens



2-1-2



château de Lescours, commune de St Sulpice de Faleyrens, remanié aux XVIIIe et XIXe siècle

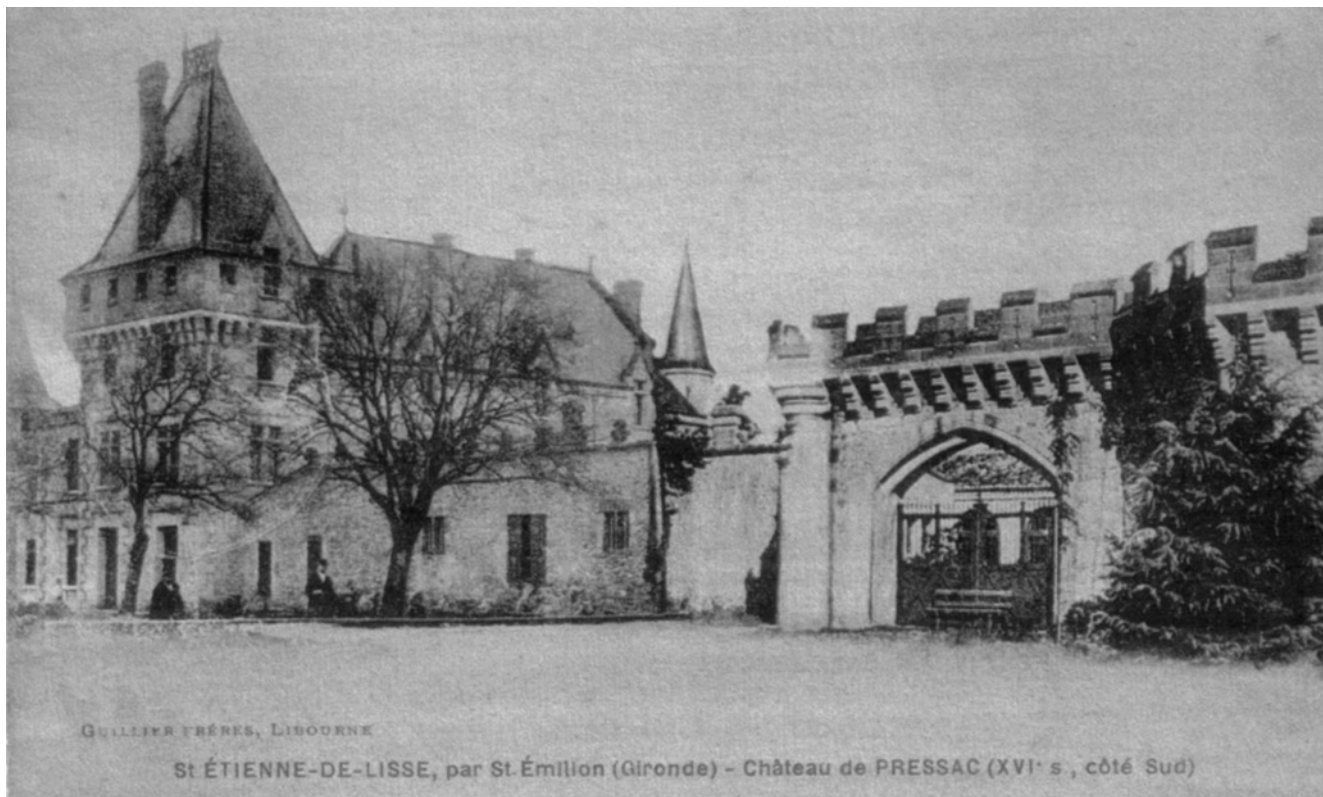
Plan extrait du cadastre Napoléon de 1845 et photo aérienne actuelle

2-1-2



château Laroque, commune de St Christophe des Bardes, fortement remanié aux XVIIIe et XIXe siècles

Plan extrait du cadastre Napoléon de 1831



GUILLIER FRÈRES, LIBOURNE
St ÉTIENNE-DE-LISSE, par St Émilion (Gironde) - Château de PRESSAC (XVI^e s, côté Sud)

- quelques traces (pas toujours visibles) des premiers châteaux liés aux maisons nobles (Lescours, Figeac, la Roque, Capet, Pressac, Peyblanquet, Corbin, Simard, Faurie, Sarpe, Fombrauge, Montbousquet) ou possession des Chanoines (Cantin, maison de la bienfaisance de St Christophe).

L'organisation spatiale de l'époque médiévale conduit à la limitation des territoires viticoles ; la structure de l'exploitation agricole est d'abord la tenure, puis les métairies et les bourdieux. La polyculture est pratiquée ; les pâturages et les bois occupent également une bonne partie du sol. Les vignes sont le plus souvent en joualles.

Le port de Saint-Émilion est en pierreries, mais Lavagnac est aussi important. Les axes de communication routiers mènent vers les paroisses de la juridiction, vers Libourne et Castillon, sans oublier l'axe de Coutras à Lavagnac, avec des points de traversée de la rivière (au gué de Vignonet notamment). Le principal axe de communication est la rivière de Dordogne.

Du temps des tenures, l'habitat est sans doute plus groupé qu'aux époques suivantes, notamment à cause de l'insécurité et de l'exploitation limitée du sol. Vers la Renaissance et le XVII^e siècle, les métairies et les bourdieux se multiplient.

Les moulins à eau et les moulins à vent sont nombreux et constituent des éléments indispensables à la vie et sont des points essentiels dans le paysage. Il en reste quelques vestiges.



Ces équipements en liaison avec les grands domaines et l'exploitation agricole du terroir, étaient, dans un système plus autarcique, les compléments indispensables à la viticulture.

La longue période allant de l'âge médiéval à la Renaissance, voire au XVIII^e siècle, après avoir vu la naissance de Saint-Émilion (à partir du monastère créé sur les lieux de l'ermitage du saint fondateur), est marquée par la guerre de 100 ans et les guerres de religions.



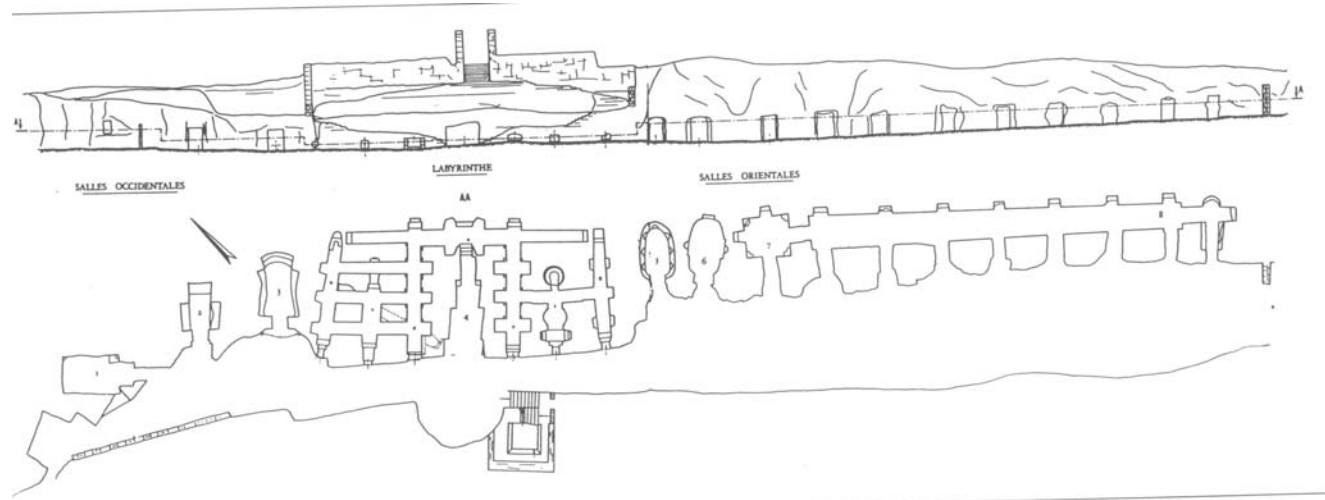
Les invasions successives (comme par exemple une incursion sarrasine au VII^e siècle et des raids vikings au IX^e siècle) ont conduit à la formation d'une seigneurie qui devint vers 1080 une sauveté.

C'est ensuite l'époque de la construction des grands édifices monumentaux de la ville, des quelques châteaux féodaux, et des églises des paroisses de la juridiction, ainsi que des ouvrages de fortification auxquels on peut associer le creusement des carrières.

La chapelle de Saint-Martin de Mazerat, la chapelle d'Ausone, les églises de Saint-Christophe, Saint-Étienne, Saint-Faure, Saint-Laurent, Saint-Pey, Vignonet et Saint-Sulpice et, dans les bourgs, de rares maisons très anciennes témoignent de la richesse patrimoniale de cette période.

À ces époques, le vin ne se conservait pas, il était de faible qualité et souvent distillé car impropre au commerce lointain.

En fin de cette période, les curieuses grottes de Ferrand à Saint-Hippolyte, créées par le poète Élie de Bétoulaud vers 1670, constituent un témoignage original de l'art des jardins issu de la Renaissance italienne et de l'imaginaire de l'aristocratie d'alors, marquée par l'Antiquité et ses mystères.



2-1-3 Strate Classique

C'est à partir du milieu du XVIII^{ème} siècle et jusque dans les années 1850 que l'on peut situer la strate classique et néoclassique de l'évolution de la juridiction : c'est la grande période du développement de la vigne (avec ses années de déboires, principalement au début du XIX^{ème} siècle), du développement des carrières et de la navigation sur la Dordogne.

L'occupation du sol, la circulation et le bâti nous sont particulièrement révélés par la carte de Belleyme (levée de 1764 à 1774 et publiée en 1785). Les grandes données paysagères en sont posées : la vigne s'est considérablement étendue mais se limite aux coteaux de la juridiction, la palus près de la Dordogne est encore un lieu d'élevage et de polyculture, l'habitat s'accroît mais se disperse, les maisons nobles avec leurs parcs, garennes et allées (par exemple à Lescours et Laroque) se détachent sur la carte ; les inconvénients des chemins de communication des chemins ruraux sinueux et mal entretenus sont compensés par la création de la route royale de Libourne à Bergerac (par ordonnance de 1720). Deux portions sont distinctes sur cette carte : de Libourne à Castillon (actuelle D 670) et de Castillon à Branne (actuelle D 936). Ces routes améliorèrent considérablement les communications et les

échanges avec l'Est du territoire tandis que par l'Ouest le développement du port de Libourne et les échanges avec le port colonial de Bordeaux en plein apogée permettent le commerce des vins. Il reste de cette période de nombreux témoignages de l'activité viticole. La construction des châteaux viticoles classiques en témoigne : ils parsèment le territoire et constituent le fleuron de la juridiction.

Les premiers vins de grande qualité apparaissent au XVIII^{ème} siècle. L'intendant de Bordeaux Charles-Robert Boutin en témoigne dans un manuscrit de 1761 intitulé "Voyage dans une partie du Bordelais et du Périgord". Il écrit alors :

"La vigne paraît être la seule culture à laquelle on donne tous les soins et dans laquelle on semble épuiser toutes les ressources de l'industrie. Les meilleures vignes sont dans le récrément calcaire. Il y en a dans les sables où le récrément se trouve en certaines proportions mais elles ne produisent pas un vin de la même finesse et de la même qualité. La vigne se plante même dans les sommités du roc où la pierre se trouve à très peu de profondeur. On fait foui (on creuse) alors des excavations dans ce roc et on les remplit de bonne terre. Il est d'observation que la vigne réussit lorsque l'excavation est faite dans le roc sec et qu'elle périt ou dépérit dans une couche de roc humide.

Les vins ont de la réputation et se vendent ordinairement bien. Cependant, cette année ils ne se sont vendus qu'environ 45 écus et il restait en juillet plus de 300 tonneaux à vendre du meilleur cru."



Une scène de vendanges au XVIII^{ème} siècle.
(Tapisserie d'Aubusson de la salle des Dominicains)

Jusqu'à la Révolution, la Jurade* veillait à la qualité des vins ; elle pourchassait la fraude et les abus et n'accordait la "marque du vinetier", une marque à feu aux armes de la cité, qu'aux vins de qualité. Toutefois les plantations restaient modestes : seulement un tiers des terres de la région étaient en vignes, principalement sur le plateau et la côte, le reste était consacré aux céréales, ce dont témoignent les nombreux moulins figurant sur la carte de Belleyme.

De forte densité de population, le plateau devait subvenir à ses besoins et donc produire des céréales.

Depuis le petit port de Pierrefitte, sur la Dordogne, des "clarets" étaient exportés vers le marché anglais. Le "claret" ou "clairet" était obtenu par un mélange de vin rouge et de vin blanc dont les Anglais étaient friands. Le patron des vignerons, saint Valéry, dont une statue en bois polychrome du XVI^{ème} siècle se trouve dans la collégiale, était le fidèle protecteur des vignerons, ce qui témoigne de l'importance de cette activité.

C'est au XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème} siècle que se développe l'exploitation directe de la vigne à la propriété (par les notables de Libourne, de Saint Emilion, ou de Bordeaux). De nouveaux types architecturaux apparaissent et sont utilisés pour ces châteaux viticoles, dont l'architecture est ordonnancée et symétrique, en pierres et tuiles canal.

* L'origine de la Jurade remonte à la "Charte de Falaise" (1199) signée par Jean Sans Terre, qui confirma les bourgeois de Saint-Emilion dans leurs droits et libres coutumes d'administrer leur commune. En 1289, sous le règne d'Edouard 1^{er}, ces pouvoirs s'étendirent aux paroisses de la Jurisdiction de Saint-Emilion, d'où le nom de Jurade de Saint-Emilion du fait des pouvoirs juridiques, administratifs et économiques qui lui reviennent

Les plus anciens, dont le château Canon (1761) constitue un prototype, comportent un corps principal de bâtiment à double orientation (côté cour et côté jardin), avec deux ailes en retour de part et d'autre de la cour, dans lesquelles se situent les chais, et un jardin généralement rectangulaire, souvent encadré de pavillons/pigeonniers, et ouvrant sur le paysage lointain.



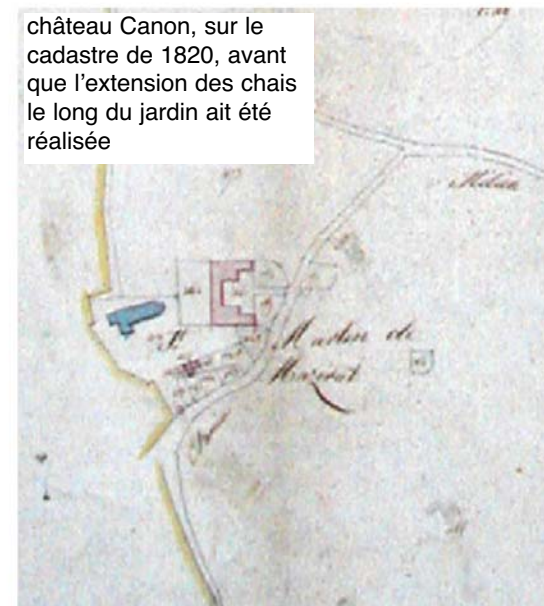
château Canon, côté cour



mur en pierre entourant les vignes à château Canon



château Canon, côté jardin



château Canon, sur le cadastre de 1820, avant que l'extension des chais le long du jardin ait été réalisée

La composition axiale est souvent prolongée, côté cour, par un portail en pierre et une allée plantée.

Il y a parfois en contre bas une pièce d'eau (vivier ou étang).

Beaucoup de ces châteaux, surtout à proximité de Saint Emilion, ont leurs vignes entourées de murets en pierres, car le vin devenant une denrée précieuse, il fallait le protéger contre le maraudage.



FACADE SUR COUR



FACADE COTE JARDIN



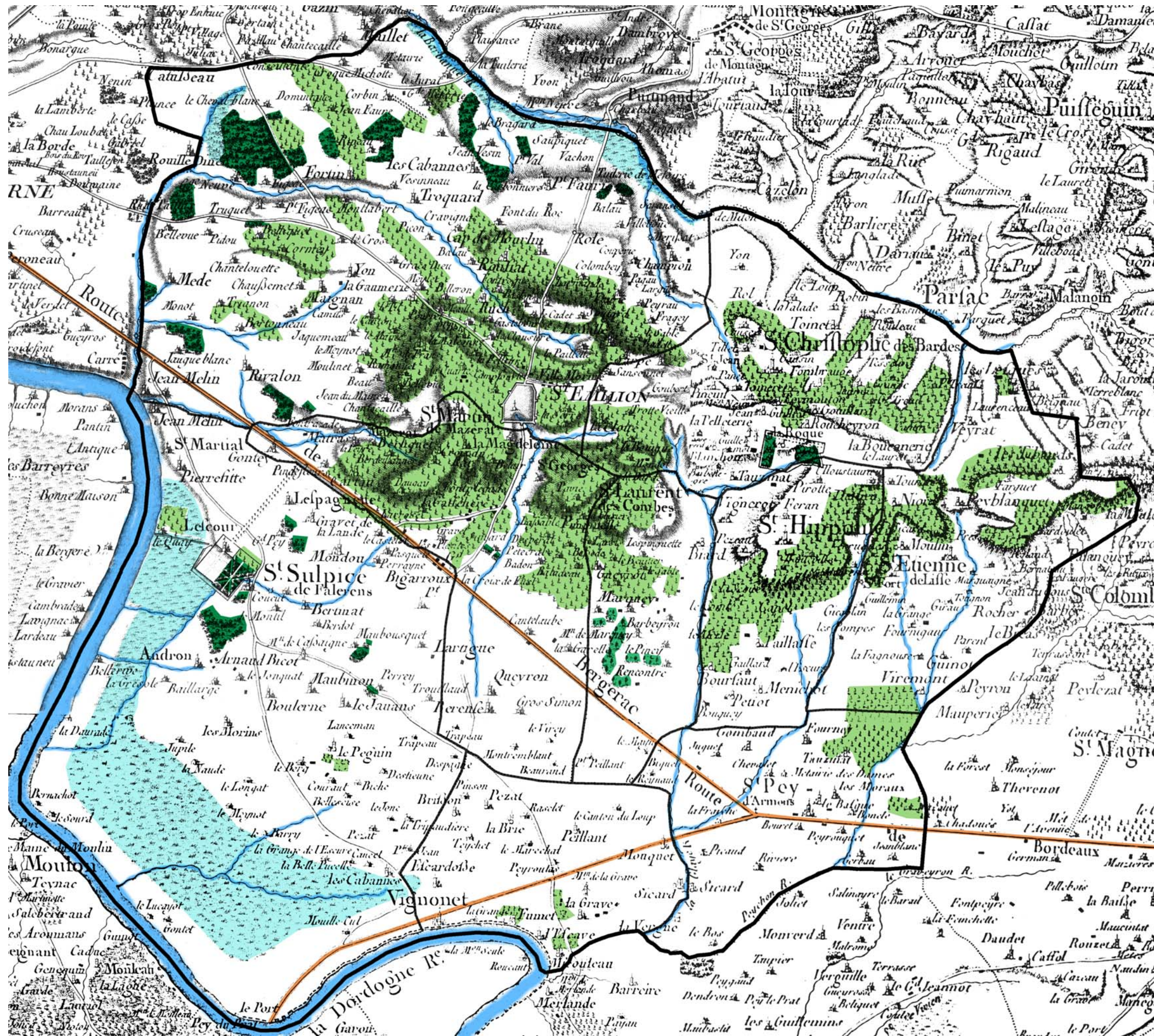
TOUR XVIIème



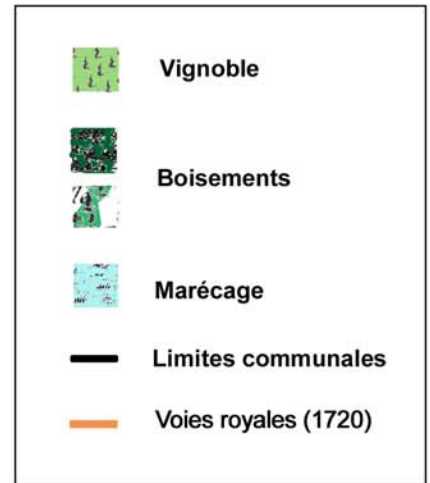
Plan dressé pour le Château Figeac en 1895

Certains châteaux, comme Figeac, ont été recomposés à partir de bâtiments plus anciens.

Les châteaux Soutard, la Couspaude, Trotteville, Fombrage, le Tertre Roteboeuf, sont des exemples significatifs de cette famille typologique



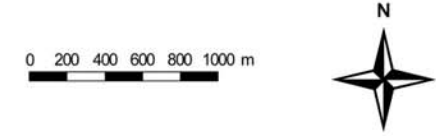
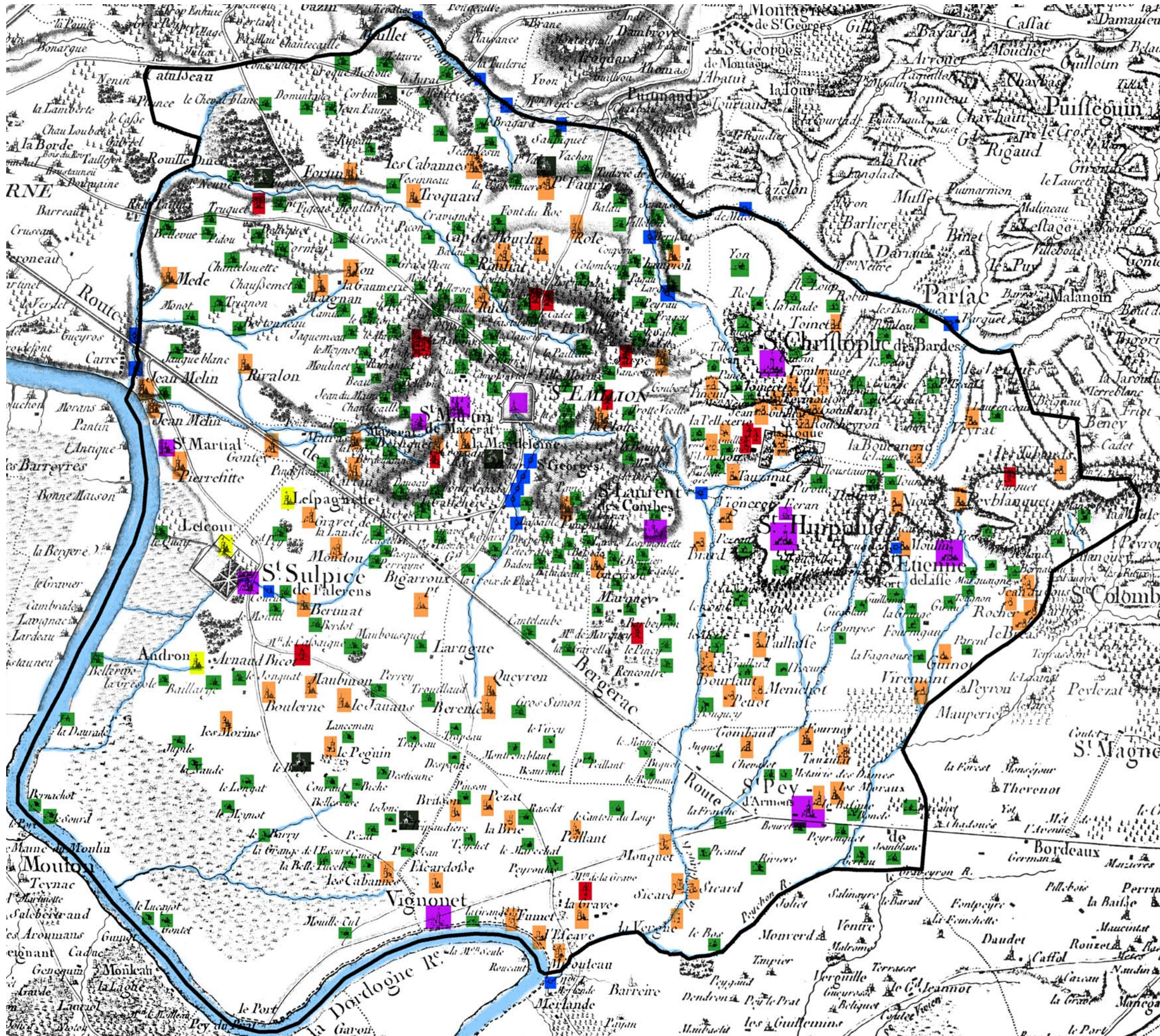
OCCUPATION DU SOL
1764-1774
Jurisdiction de Saint-Emilion
(Document réalisé d'après
la carte de Belleyme)



0 200 400 600 800 1000 m



OCCUPATION BÂTIE
1764-1774
Jurisdiction de Saint-Emilion
 (Document réalisé d'après
 la carte de Belleyme)



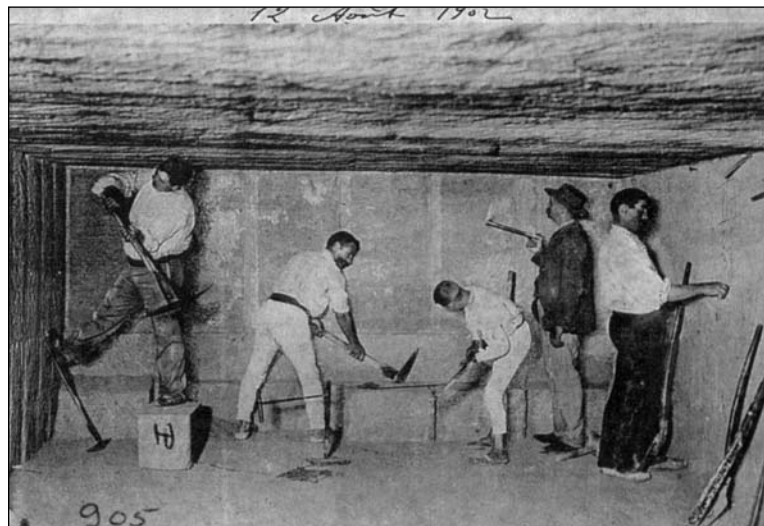
2-1-4 Strate industrielle

Les plans d'assemblage et les premières planches cadastrales (jusque dans les années 1840) donnent un état de l'évolution du réseau routier et de l'occupation du sol au début du XIX^{ème} siècle. Le réseau routier principal ne se développe pas. En revanche les rectifications de virages, les tracés nouveaux liés à l'apparition de la ligne de chemin de fer et enfin la création de nouvelles dessertes pour les propriétés viticoles datent de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Quant au bâti, sa densification est réelle mais elle s'observe davantage par l'implantation éparse d'exploitations nouvelles que par l'extension des hameaux ou des bourgs existants : c'est l'une des caractéristiques fondamentales dans l'organisation du paysage de la juridiction. Cette dispersion à grande échelle des masses bâties et des activités continue à être l'une des caractéristiques de l'organisation actuelle du territoire, et l'une des difficultés principales en matière de gestion du paysage. Les principaux axes de communication ont cependant engendré une certaine extension du bâti : à Saint-Laurent des Combes, il y a eu aussi un déplacement du bourg le long de la voie ferrée.

En 1853, deux événements provoquèrent un réveil soudain de la région : l'ouverture de la voie ferrée Bordeaux-Paris qui facilita le commerce des vins avec Bordeaux et Paris, et l'invasion de l'oïdium. Ce dernier avait attaqué le Libournais avec une année de retard sur le Bordelais : Saint-Émilion disposait de réserves de vin vieux, ce qui permit à ce territoire de mieux résister économiquement, tandis qu'elles étaient épuisées autour de Bordeaux.

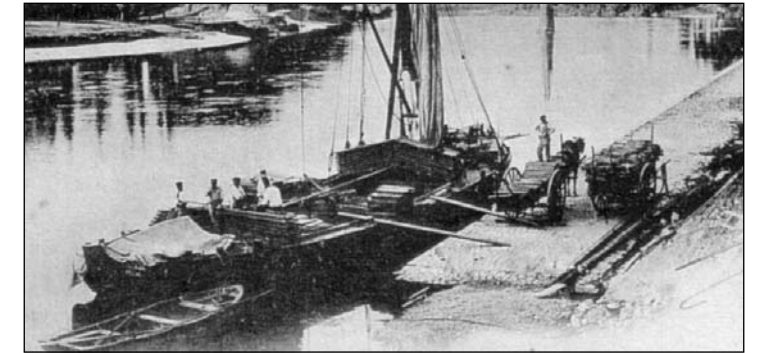
La seconde moitié du XIX^{ème} siècle voit éclore une nouvelle génération de châteaux et le renouvellement, avec elle, de l'activité du territoire dans son ensemble. Le style éclectique envahit l'architecture et l'on voit apparaître des maisons de tous genres et de tous styles, entourées de leurs parcs à l'anglaise, tandis que les anciennes églises sont transformées, et que de nouveaux équipements publics (écoles, mairies...) sont édifiés. Les bourgs se développent peu. Dans la campagne, les hameaux présentent une architecture rurale typique et traditionnelle, mais les maisons isolées sont très nombreuses. Le patrimoine rural de la juridiction, modeste mais aussi intéressant que le grand patrimoine viticole, date principalement des XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles et prend de multiples formes : maisons de bordier, de vigneron, de maître ; petit ou «moyen» château... A partir du Second Empire, la croissance économique et le succès des vins de Saint-Émilion s'accroissent (couronnés à l'Exposition Universelle de 1867 et grand prix collectif à celle de 1889). Les crises de phylloxéra et de mildiou affectent profondément ce territoire. Néanmoins, la crise phylloxérique fut aussi bénéfique car les viticulteurs améliorèrent les conditions de culture et les rendements en furent accrus.

L'activité des carrières et le cabotage sur la Dordogne connaissent leurs heures de gloire avant de s'éteindre après la seconde guerre. L'extraction des pierres et leur vente vers Bordeaux ou sur le marché local de la construction ont eu pour effet de fragiliser le sous-sol de la commune de Saint-Émilion mais aussi des communes des coteaux (Saint-Christophe-des-Bardes, Saint-Hippolyte et Saint-Laurent-des-Combes).

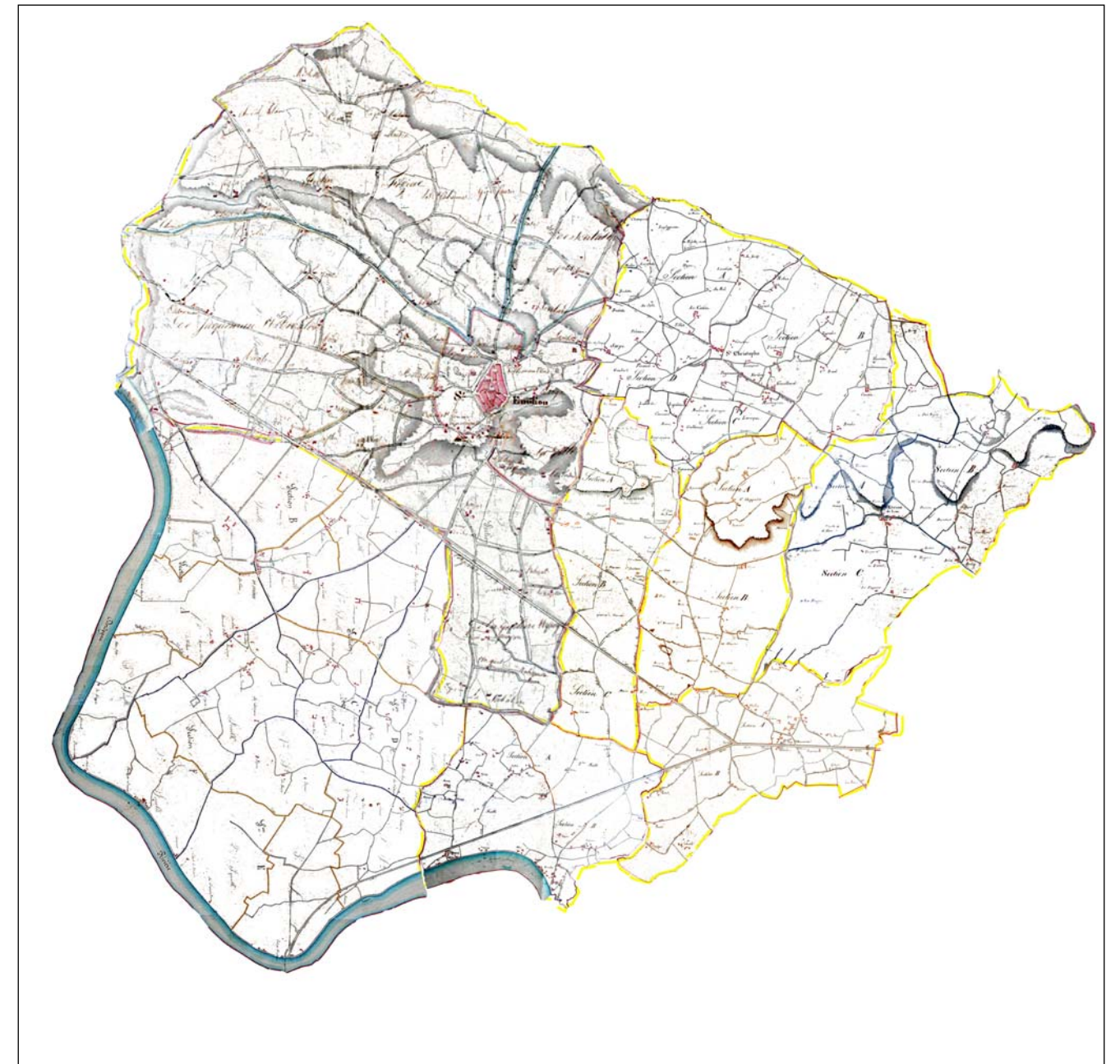


Extraction et taille de pierres vers 1900 (carte postale ancienne)

La Dordogne est historiquement la principale voie de communication de la juridiction. Les activités liées à sa présence sont nombreuses : cabotage et commerce, mais aussi pêche (à l'alose notamment), baignade et villégiature. La présence de la rivière et des palus a également entraîné le développement d'activités comme l'exploitation des vîmes et la batellerie.

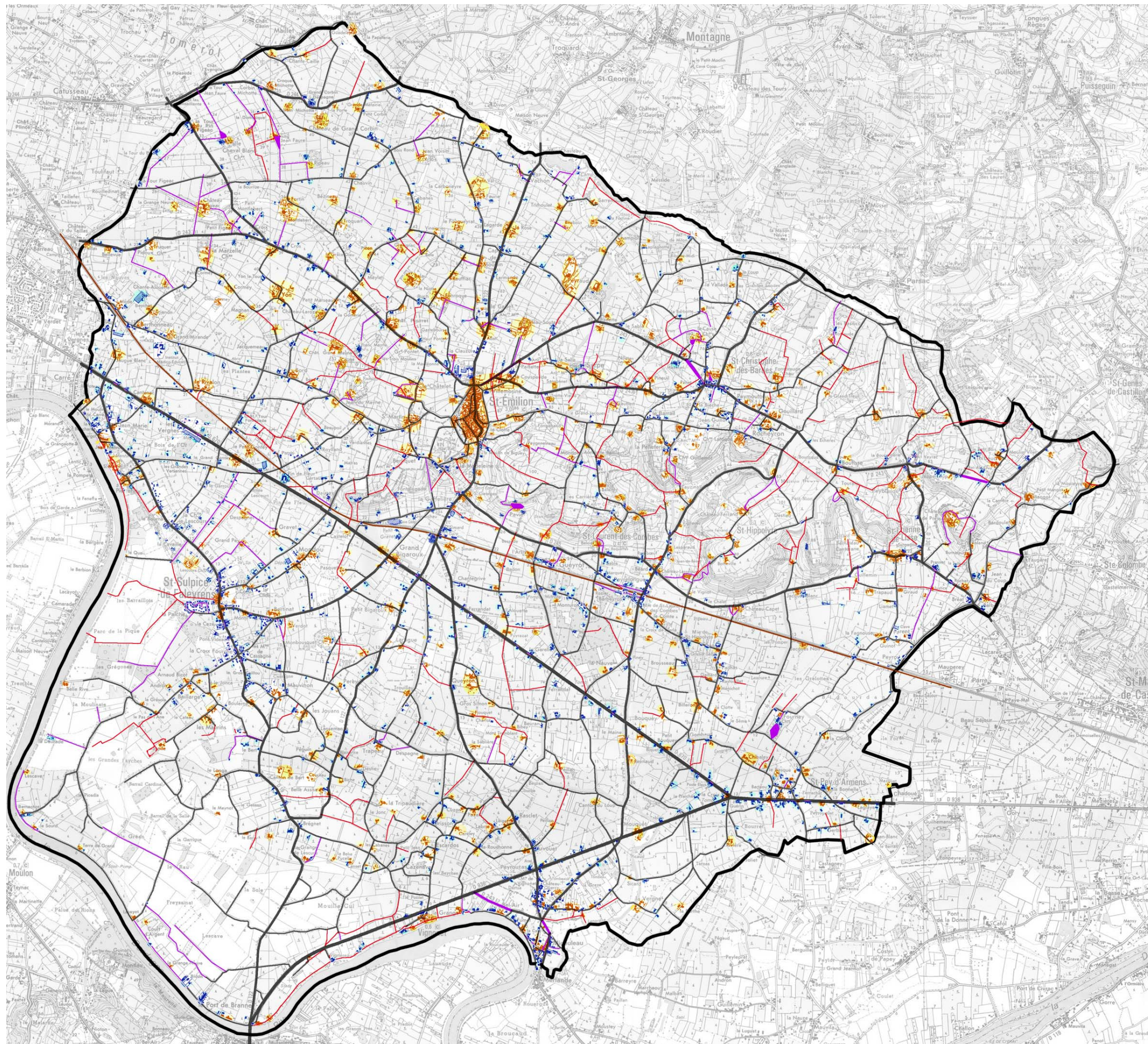


Un bateau de commerce sur les bords de Dordogne (carte postale ancienne)

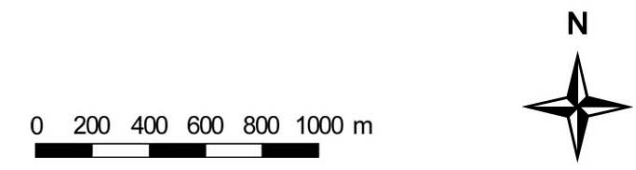


Assemblage des plans cadastraux dits "napoléoniens" (des années 1810 à 1840).

EVOLUTION des infrastructures routières et du bâti entre 1850 et 2000



-  **Bâti en 1850**
-  **Evolution du bâti depuis 1850**
-  **Voie ferrée**
-  **Réseau routier en place en 1850**
-  **Routes et chemins supprimés entre 1850 et 2000**
-  **Routes et chemins créés depuis 1850**



2-1-5 Strate contemporaine

Depuis 1945, l'activité viticole a suivi des évolutions importantes, mais a aussi subi les conjonctures et les crises structurelles. Le modernisme fait son apparition dans la culture de la vigne et la vinification :

- Les tracteurs apparaissent après la seconde guerre mondiale et vont entraîner l'abandon des animaux de trait et de toute la chaîne agricole qu'ils supposent (herbages et cultures fourragères), libérant des terres de plaine pour la culture de la vigne.
- La culture de la vigne sur échelas est définitivement abandonnée.
- La plantation des rangs de vigne dans le sens de la pente apparaît, pour éviter le déversement des tracteurs.
- Le ciment, qui symbolise le progrès, est le matériau des nouvelles caves coopératives (celle de St Emilion est créée en 1932) et des cuveries modernes. Mais les enduits au ciment viennent aussi enlaidir et abîmer de nombreuses façades anciennes en pierres.
- La distillerie est créée à Vignonet.
- Pendant cette période, les propriétés continuent de se transformer en raison des crises (mildiou, gelée de 1956).
- Les quais à douille, au bout des rangs de vigne, dénotent un nouveau type de culture où la vinification n'est plus faite à la propriété, mais à la coopérative.
- Si la plaine est progressivement plantée en vigne au détriment de la polyculture, les terres les plus escarpées du coteau, difficiles à cultiver, sont laissées au boisement.
- La modernisation du réseau routier va ouvrir le territoire et entraîner le déclin du transport ferroviaire (voyageurs et marchandises).
- Avec la grande gelée de 1956 et jusqu'en 1975, les vins de Saint-Émilion ont connu une période sensible de restructuration. Cette production viticole, accompagnée et défendue par le premier syndicat viticole français créé au XIXe siècle (dès la promulgation de la loi les autorisant), et la création de la coopérative (1930) va progressivement se positionner dans l'excellence. L'introduction de nouvelles techniques et la modification progressive des structures d'exploitation se traduisent de plusieurs façons : châteaux non habités, créations de chais nouveaux de plus en plus nombreux, publicité et enseignes de plus en plus présentes.
- La disparition d'activités traditionnelles (polyculture et élevage, batellerie) a entraîné l'abandon de certaines parties du paysage : la Dordogne est désertée, ses rives manquent d'entretien, et les friches s'y développent.

La fin du XXe siècle

Cette période enregistre de très nombreuses transformations :

- la création de chais nouveaux correspondant à l'augmentation des surfaces plantées en vigne et la création de cuves inox, parfois à l'extérieur des chais;
- l'installation d'éoliennes
- la construction, souvent sur la propriété viticole, mais par forcément à proximité du siège d'exploitation, de constructions à usage d'habitation, à l'origine pour héberger une population qui travaillait sur l'exploitation, mais qui aujourd'hui n'a pratiquement plus de liens professionnels avec la viticulture;
- la transformation des palus en zones céréalières et viticoles sur les parties hautes (cordon le long de la Dordogne notamment)
- le développement des zones d'activité commerciales qui participent largement, en prolongation de Libourne à la banalisation de la D 936.



- Parallèlement, le patrimoine bâti en pierre est réhabilité, lorsqu'il n'est pas contradictoire avec les enjeux que représentent la vigne. Toutefois, la cité de Saint-Émilion (hors ZPPAUP) a enregistré, au cours de ces dernières années, un très fort taux de vacance (difficulté d'accès des appartements au 1er étage et d'accessibilité pour les automobiles). Enfin, dans les vignes, quelques bâtisses se dégradent et certains propriétaires ne souhaitent pas les réhabiliter.
- la réorganisation foncière (liée à des rachats de propriétés) implique que certaines petites parcelles disparaissent au profit de plus grandes qui souvent, pour des raisons de facilité de pratiques culturales sont cultivées dans le sens de la pente ;
- Le développement du tourisme induit la démultiplication des informations et des enseignes ;

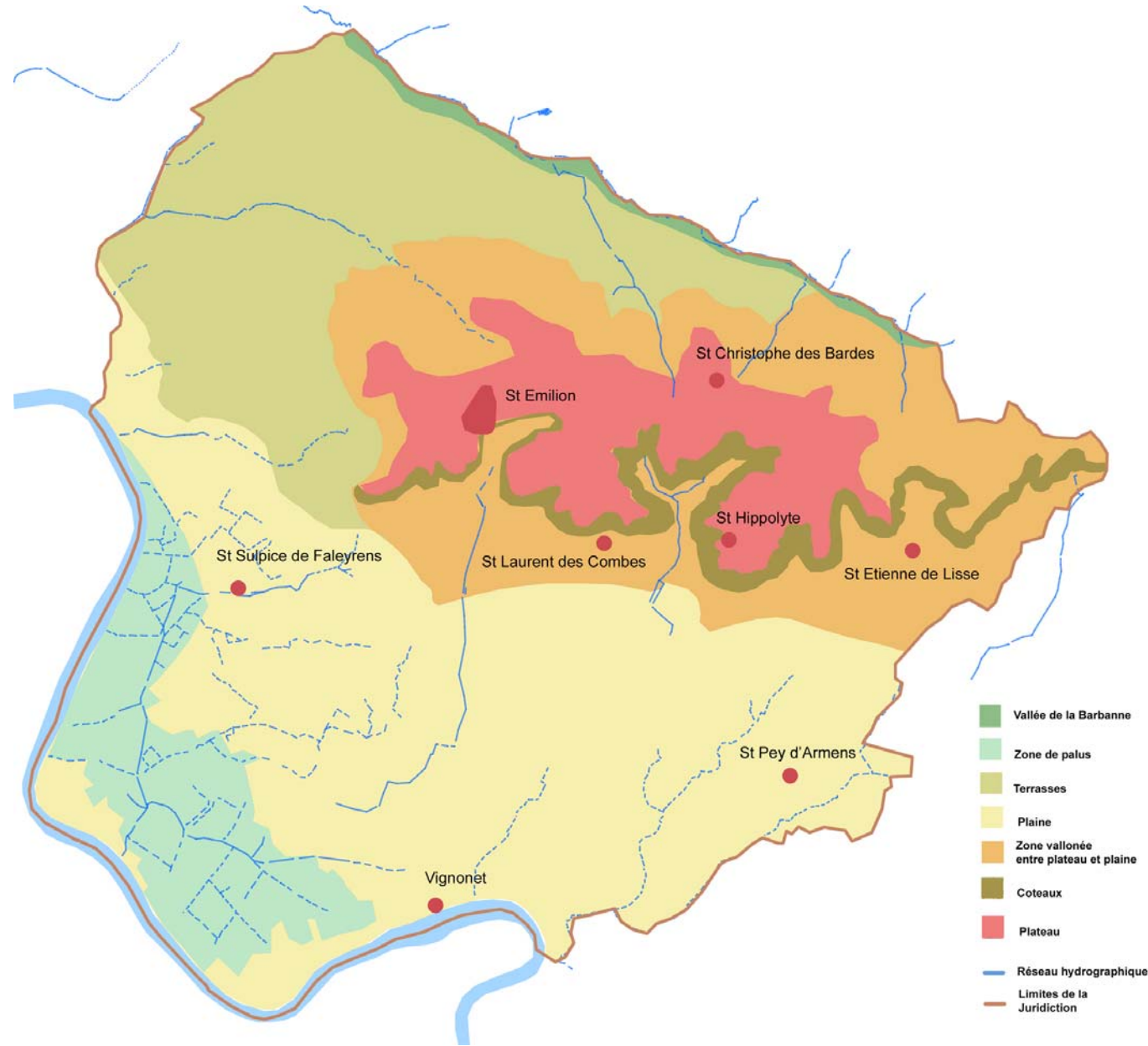
- Au niveau des villages, la fin du XXe siècle marque la fin d'une certaine convivialité : l'espace de la rue est devenu parfois dangereux et moins attractif, d'où la problématique des traversées de bourgs qui pourront dans les années à venir, faire l'objet d'une intervention des collectivités pour redonner un sens et un usage approprié à leur nature.

Les transformations sont donc importantes et confirment la nécessité de mieux gérer les évolutions à venir et les éléments patrimoniaux existants.



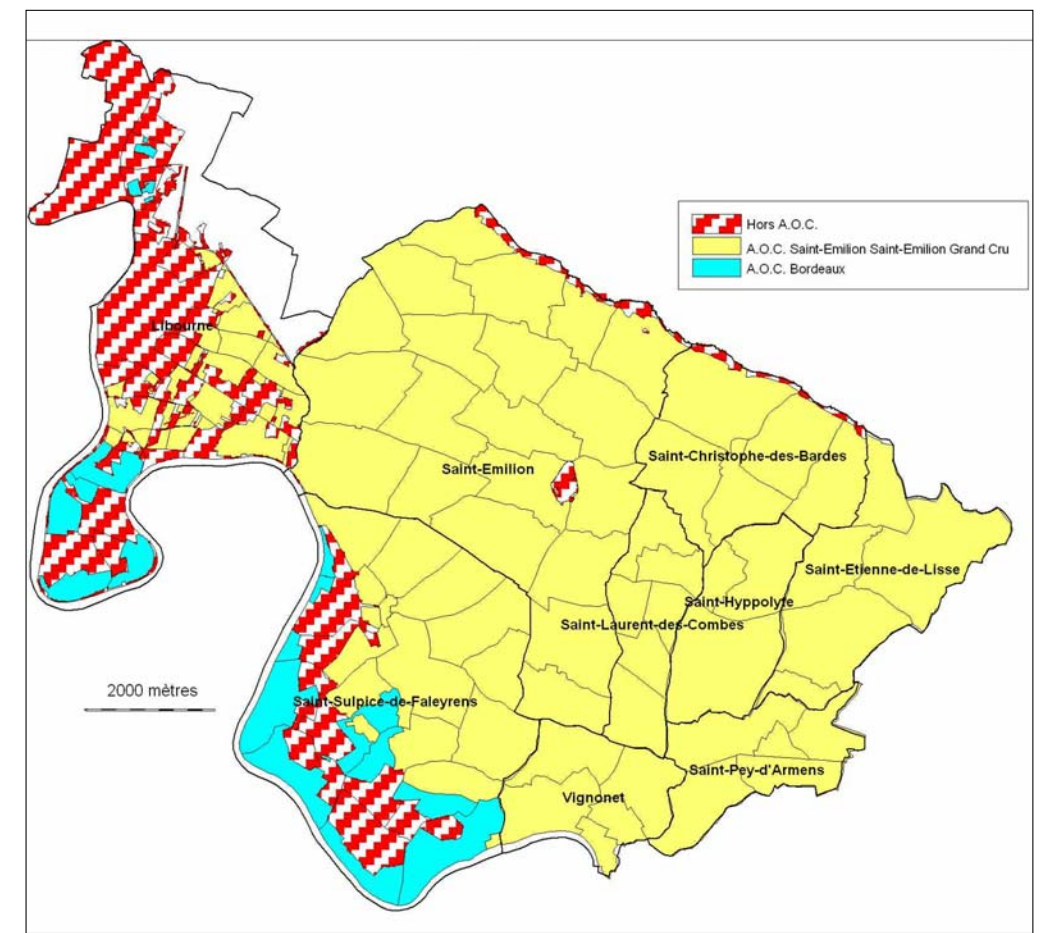
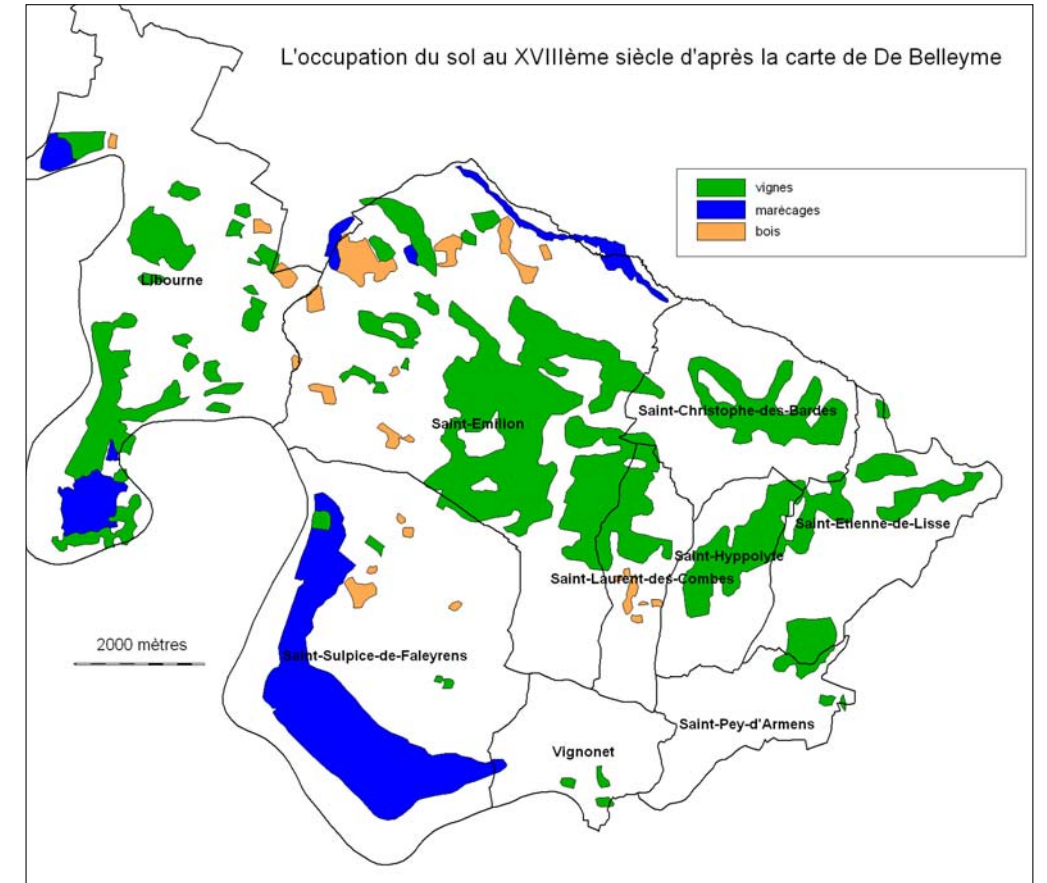
2-2 UN PAYSAGE VITICOLE AU CARACTERE EXCEPTIONNEL

La Charte patrimoniale a reconnu 4 entités paysagères : les vallées, la terrasse, le plateau et le coteau ; elle a été signée le 24 juillet 2001 par les élus de la Juridiction de Saint-Emilion. l'entité des vallées peut être affinée comme le présente la carte ci-dessous



C'est un territoire dont l'histoire a permis de conjuguer le travail de la vigne, des conditions exceptionnelles liées aux qualités du sol, du relief et de l'ensoleillement et une gestion administrative cohérente.

Un territoire qui toujours depuis le moyen âge, est formé par des exploitations de petites tailles, familiales le plus souvent. Ce territoire fut traversé par une voie royale (1720) dont deux portions sont encore présentes (D670).



2-2-1 Les grandes entités paysagères du territoire

2-2-1-1 LES COTEAUX / LES COMBES / LES CRETES

C'est le paysage emblématique de la Juridiction de Saint-Emilion , où se situe, le village de St Emilion, niché dans une combe formant cirque. On trouve là les plus prestigieux vignobles, les carrières dont beaucoup sont aujourd'hui transformées en chais et la ceinture dite « méditerranéenne » boisement singulier ayant souffert des récents défrichements et dont la valeur écologique et paysagère est de toute première importance.

Son paysage est marqué par la sinuosité du relief qui définit la limite nord de la plaine de la Dordogne. Dénivelé important, brutal et mouvementé (crêtes et combes) ; Ce territoire identitaire s'étend légèrement au delà de la zone de coteaux et crêtes, sur les hautes terres. On peut le limiter entre les D243 et D245 depuis St Etienne de Lisse à l'est jusqu'à la ligne de rupture de pente à l'ouest de St Emilion (courbe 70).

Sols :

Argilo-calcaire

La tête de talus (corniche) se compose de rochers calcaires
Nombreuses carrières dans le sous sol des coteaux.

Occupation du sol :

La vigne occupe la base des coteaux et les hautes terres, lorsque le relief ou les terrassements le permettent. Des boisements occupent le haut du relief : c'est la ceinture dite « méditerranéenne » . C'est un boisement à grande valeur patrimoniale anciennement dominé par le chêne vert, rare en ce secteur mais qui a évolué (chênes, pins, acacia ..) C'est un habitat qui a souffert (tempêtes, sécheresses, défrichements) . Il est aujourd'hui important de veiller à son entretien et de conforter les zones les plus fines et les plus fragiles de boisement.

Type de parcellaire :

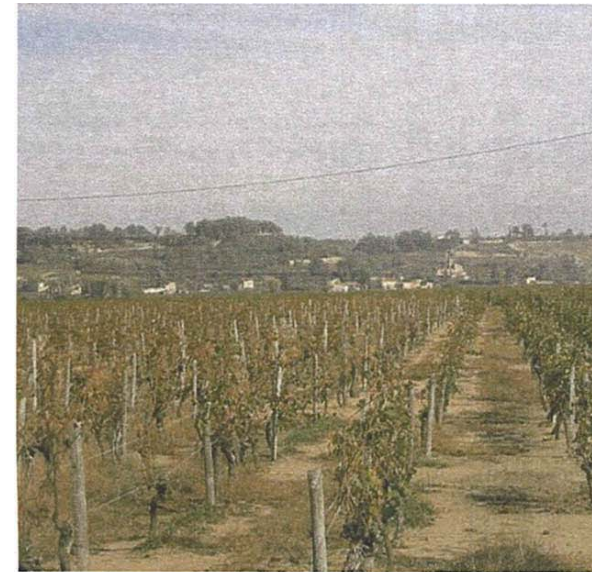
Formes et tailles parcellaires assujetties au relief escarpé : mosaïque de petites parcelles de formes diverses.

Pratiques culturales :

Paysage de terrasses, permet la conquête ou reconquête des pentes par la vigne.

Typologie des terrasses :

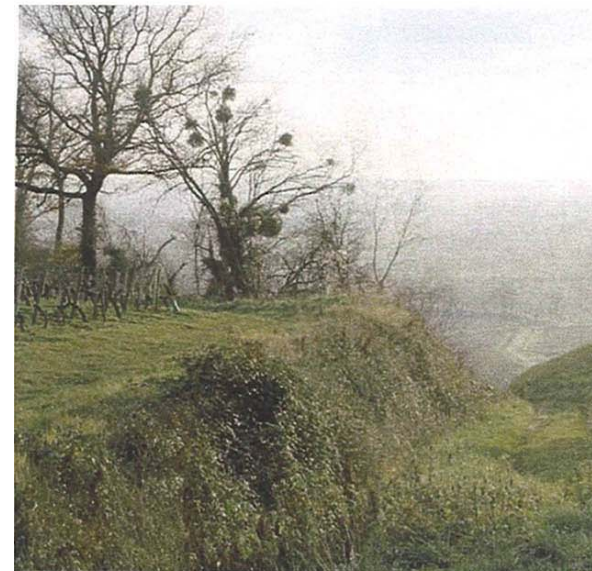
Soutènement en pierres calcaires de petites tailles traditionnellement, aujourd'hui les terrassements se font en enrochement. Les terrasses anciennes sont étroites et nombreuses. Aujourd'hui, les plates-formes mises en place sont de plus grandes dimensions.



Le coteau, relief marquant



Occupation mixte vigne et bois



Relief abrupt



La corniche calcaire et ses boisements

Orientation des rangs :

Dans le sens de la pente quand la pente est moyenne ou suivant les courbes de niveaux quand la pente est forte (terrasses).

Conduite de la vigne :

Traditionnellement piquet fendu (acacia), aujourd'hui apparition du piquet métallique ou en bois rond. Pratiques annexes comme les vîmes (osier : liens d'attache pour les vignes).

Travail du sol :

Multiplicité des pratiques (enherbement, labour, désherbage, chaussage d'hiver, plantation de rosiers,..)





La mosaïque de culture, pentes et terrasses



Terrasses fines



Terrassement en enrochements



Les chemins d'exploitation et les systèmes de drainage

Chemins d'exploitations :

Ils sont enherbés, très nombreux.

Recul de la vigne par rapport à la route (larges bas-côtés enherbés).

Pratiques annexes comme les vîmes (osier : liens d'attache pour les vignes).

Hydrologie :

Fossés sur l'ensemble de ce territoire (sols assez argileux), pour le drainage des terres

Fossés enherbés de bord de routes dans l'accotement.

Fossés profonds au centre des chemins d'exploitation .

Ruisseaux qui prennent leur source sur ces reliefs et vont rejoindre la Dordogne.

Boisements :

Boisements sur les têtes de coteaux. Situés sur les pentes les plus escarpées du

coteau et ils dessinent une ligne sinueuse qui matérialise la fin des surfaces cultivables (viticoles), sans remodelage du profil de la pente. **2-2-1**

Milieu écologique particulier (coteaux calcaires sud) : chênes verts notamment mais en voie de disparitions.

Boisements en partie plantés et en partie spontanés (pins, acacias).

Boisement de plantation bien souvent peu gérés.

Abords des propriétés viticoles :

Propriétés en belvédère (château Pressac, château Laroque, château Ferrand,...)

Terrasses sur le grand paysage.

Les propriétés viticoles se repèrent par des plantations de grand développement qui accompagnent l'habitat : parcs ou ponctuation de très grands sujets d'essences horticoles. Des alignements marquent l'entrée des propriétés (mise en scène).

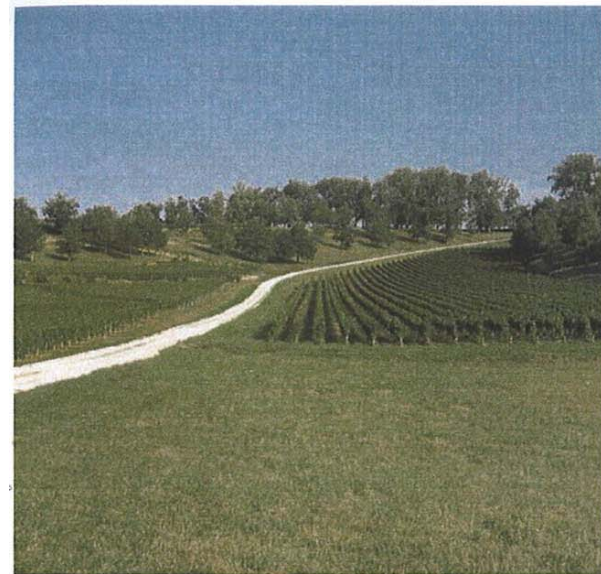
Circulations :

- Réseau sinueux fortement assujéti à la pente
- Gabarits étroits
- Profils d'adaptation au relief
- Bas-côtés enherbés
- Accompagnement de murets autour de St Emilion

Appellations : Saint Emilion Grand Cru - Saint Emilion

ZNIEFF :

- n° 3555 type 1 St Christophe des Bardes, St Hippolyte, St Etienne de Lisse (coteaux calcaires, bois)
- n° 3554 type 1 St Laurent des Combes, St Emilion (coteaux -calcaires, pelouse)
- n° 3631 type 1 St Laurent des Combes



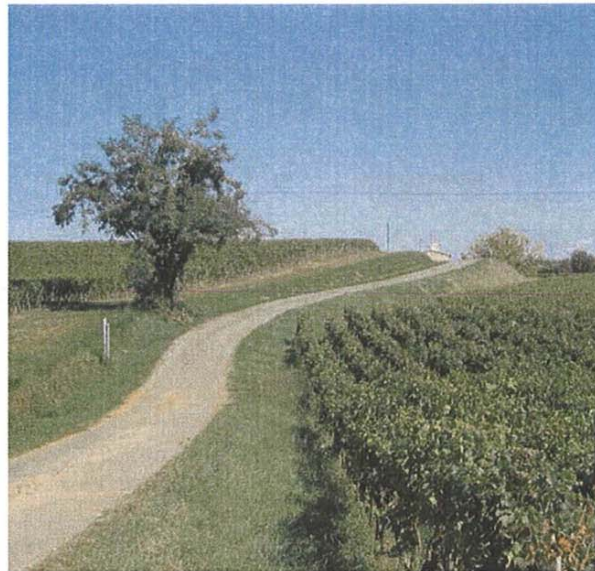
Parc composé avec le domaine viticole



Boisements des coteaux



Château en belvédère (Château Pressac)



Route en "corniche"

Transformations

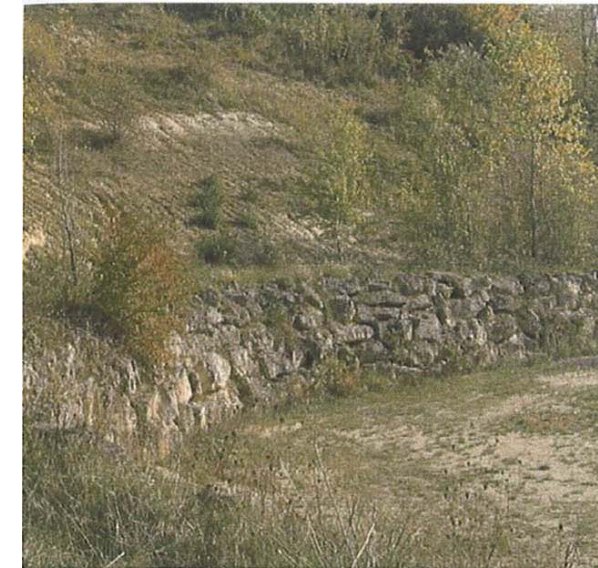
Ce paysage est sujet à des transformations dues à divers facteurs (modes de culture, technologie, extension de la vigne...).

Certaines de ces évolutions pouvant présenter un risque pour la qualité exceptionnelle de ce paysage, il est important d'en faire l'inventaire et d'en mesurer les conséquences :

- Augmentation de l'échelle des terrasses : utilisation d'enrochements, augmentation de la taille des plates-formes, augmentation de la déclivité des talus (problèmes d'érosion)
- Pratiques culturales :
Augmentation des hauteurs de conduite de vigne
Abandon des cultures et pratiques annexes comme les vîmes (conservation éventuelle à des fins uniquement esthétiques)
- Réduction des boisements au profit de la vigne :

Défrichage, notamment de la ceinture « méditerranéenne » (perte de l'ourlet en tête de coteau). Les derniers terrassements ont mis en évidence les limites des parcelles et ont gommé la nuance du relief.

- Réduction des boisements au profit de la vigne : déboisement, notamment de la crête (perte de l'ourlet en tête de coteau)
- Enfrichement des boisements et des espaces résiduels (talus)



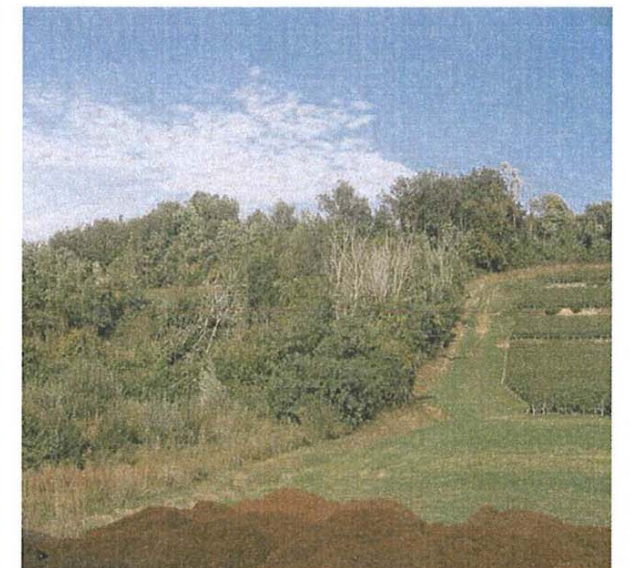
Terrassement en enrochement



Erosion des talus



Lignes de crête à nu



Boisement enfriché

- Modification de la palette végétale ornementale aux abords des propriétés
- Transformation des accotements enherbés :
Remplacement par des bandes de sol stabilisé

Éléments de réflexion sur l'accompagnement des transformations du paysage des coteaux, combes et crêtes

Problématique de gestion sur ces territoires (notamment des boisements :
- défrichements

Problème de gestion des terrassements :
- érosion des terrains,
- enfrichements des talus

Pratiques culturales

Elles doivent être contrôlées finement par les instances professionnelles de la viticulture avec l'appui du Collège des Sages mis en place dans le cadre de la gestion de la ZPPAUP :

- Mosaïque des parcelles
- Intégration des nouvelles technologies
- Autorisation de terrassement
- Autorisation d'abattage (bois, arbres isolés, haies)
- Autorisation de démolition des ouvrages maçonnés
- Charte de plantation (essences, taille, mode de gestion,...)

Prise en compte d'une viticulture évolutive.

Certaines règles et mesures de protection seront formalisées par la ZPPAUP :
Boisement, règles de plantation pour exemple.

C'est le territoire le plus étendu de la juridiction; il va des hautes terres à la plaine. Ce territoire viticole comprend plusieurs types paysagers et plusieurs terroirs, définis notamment par la topographie (plateau, terrasses, plaine) mais dont l'empreinte paysagère générale, l'occupation du sol, et les pratiques culturales se rejoignent

Sols : plateau calcaire (hautes terres)
terrasses de graves (relief intermédiaire)
plaine sablo-graveleuse

Occupation du sol : Territoire viticole (monoculture), habitat dispersé et châteaux

Type de parcellaire :

Mosaïque de parcelles : structure ancienne du parcellaire issue de la polyculture. (Un même propriétaire possédait des parcelles sur les différents terroirs et pouvait ainsi diversifier ses cultures)



Mosaïque



Orientation des rangs



Chemins d'exploitation avec drainage



Fossés

Pratiques culturales :

Orientation des rangs : dans le sens de la pente sur les "terrasses" quand la pente est faible ou suivant les courbes de niveaux quand la pente est forte. Plutôt en fonction de la course du soleil dans la plaine (pas de relief).

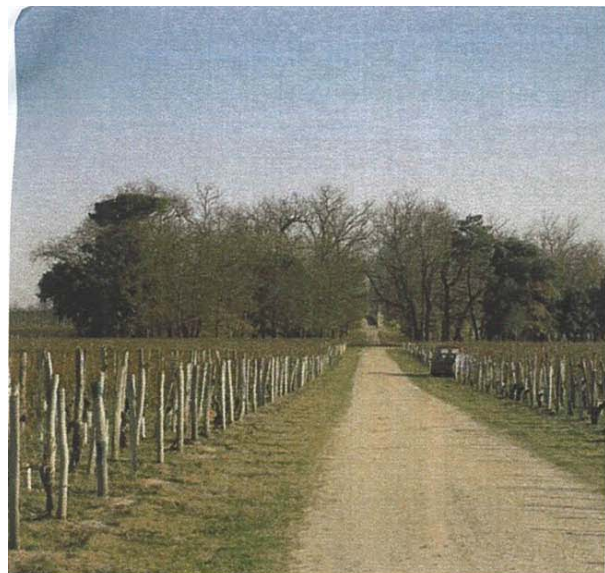
Conduite de la vigne : traditionnellement piquet fendu (acacia), aujourd'hui apparition du piquet métallique ou en bois rond

Travail du sol : multiplicité des pratiques (enherbement, labour, désherbage, chausage d'hiver, plantation de rosiers,...)

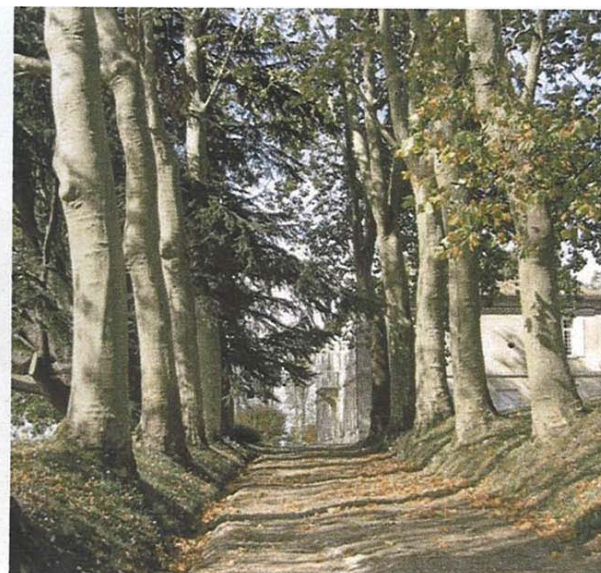
Chemins d'exploitations : ils sont enherbés, très nombreux

Recul de la vigne par rapport à la route (larges bas-côtés enherbés)

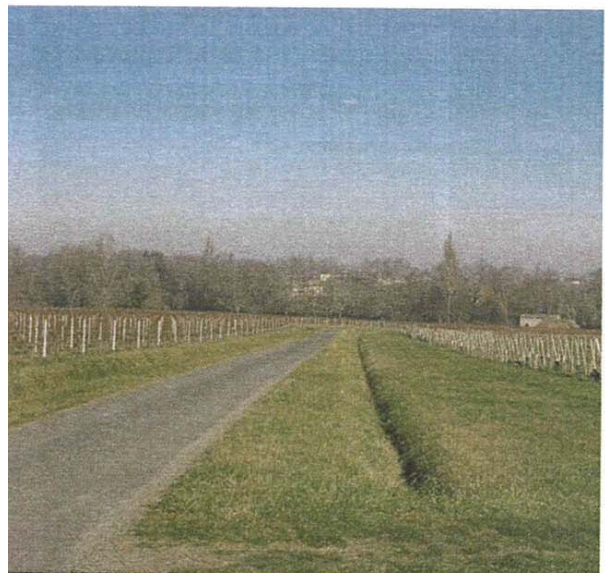
Pratiques annexes comme les vîmes (osier : liens d'attache pour les vignes).



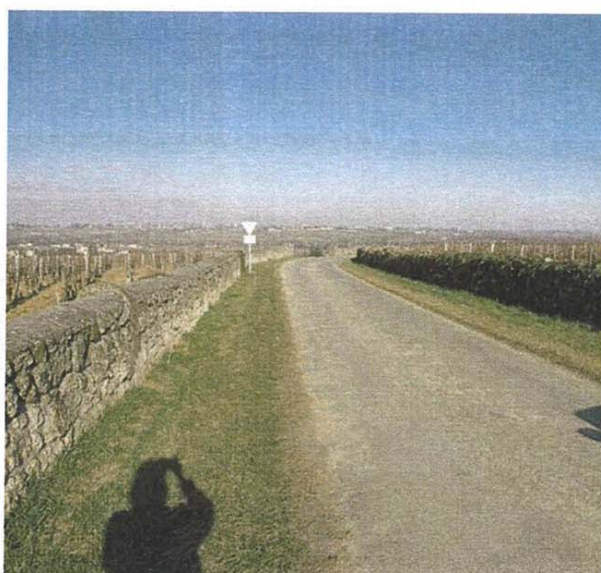
Parcs



Alignements



Routes



Murets

Hydrologie :

Réseau hydrique plus dense dans la plaine (estey, fossés larges de drainage, ouvrages hydrauliques)

Fossés sur l'ensemble de ce territoire (sols assez argileux) pour le drainage des terres.

Fossés enherbés de bord de routes dans l'accotement

Fossés ou drains empierrés au centre des chemins d'exploitation

Boisements :

Peu de boisements dans cette partie du territoire (boisement principal : bois de St Laurent des Combes, St Christophe des Bardes).

Arbres isolés et bosquets isolés (limites de propriété) plutôt dans la plaine (essences horticoles, chênes verts, pins parasols, pins, cèdres).

Abords des propriétés viticoles :

Les propriétés viticoles se repèrent par des plantations de grand développement qui accompagnent l'habitat : parcs ou ponctuation de très grands sujets d'essences horticoles.

Des alignements marquent l'entrée des propriétés (mise en scène).

Création d'accès secondaires aux propriétés viticoles (qui peuvent aussi être marqués par des alignements).

Circulations :

- Grandes voies traversantes (D 670, D 936)

- Réseau secondaire : Réseau secondaire dense et sinueux

Gabarits étroits

Profils en creux dans les talwegs ("terrasses"), profils en digues dans la plaine ou au pied des coteaux

Bas-côtés enherbés

Appellations :

Saint Emilion Grand Cru, Saint Emilion, Bordeaux dans une partie du territoire de la plaine

ZNIEFF : n° 3633 type 1 St Christophe des Bardes (prairie humide)

n° 3634 type 1 St Christophe des Bardes (bois)

n° 3432 (ancien n°) type 1 St Christophe des Bardes

Transformations

- Dégradation de la mosaïque :
regroupement foncier, augmentation de la taille des parcelles viticoles, uniformisation du sens de plantation
- Pratiques culturales :
Utilisation des piquets métalliques ou en bois rond
Augmentation des hauteurs de conduite de vigne
Abandon des cultures et pratiques annexes comme les vîmes conservation éventuelle à des fins uniquement esthétiques)
- Réduction des boisements au profit de la vigne
- Réduction des cultures fruitières (vergers)
- Modification de la palette végétale ornementale aux abords des propriétés
- Elargissement des voies secondaires, disparition des fossés drainants (buses)
- Transformation des accotements enherbés :
Remplacement par des bandes de sol stabilisé
Apparition de bordures béton le long des chemins ruraux
Aménagement des carrefours en zone viticole (élargissement, bordures béton)

Éléments de réflexion sur l'accompagnement des transformations du paysage viticole des terrasses et plaine

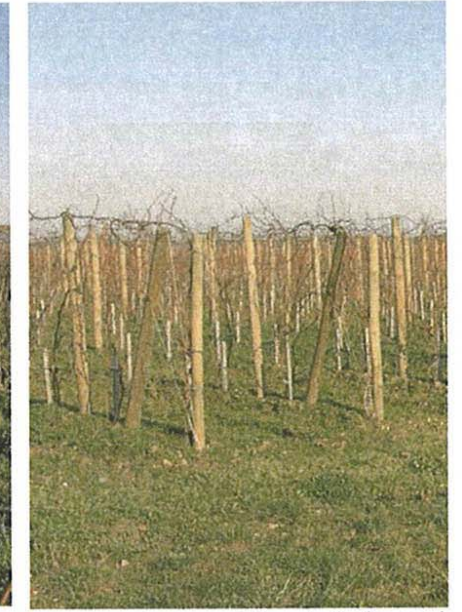
- Pratiques culturales sous le contrôle des instances professionnelles de la viticulture assistés des élus (mosaïque des parcelles, pratiques culturales) :
Règles fixées par la ZPPAUP pour les terrassements, défrichage, intervention sur les murets pierres
Autorisation de terrassement
Autorisation d'abattage (bois, arbres isolés, haies)
Autorisation de démolition des ouvrages maçonnés
Charte de plantation (essences, taille, mode de gestion,..)



Dégradation de la mosaïque



Piquets métalliques



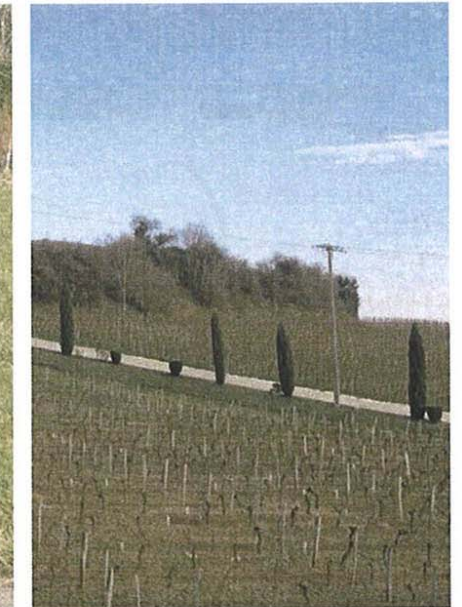
Piquets bois rond



Elargissement des voies



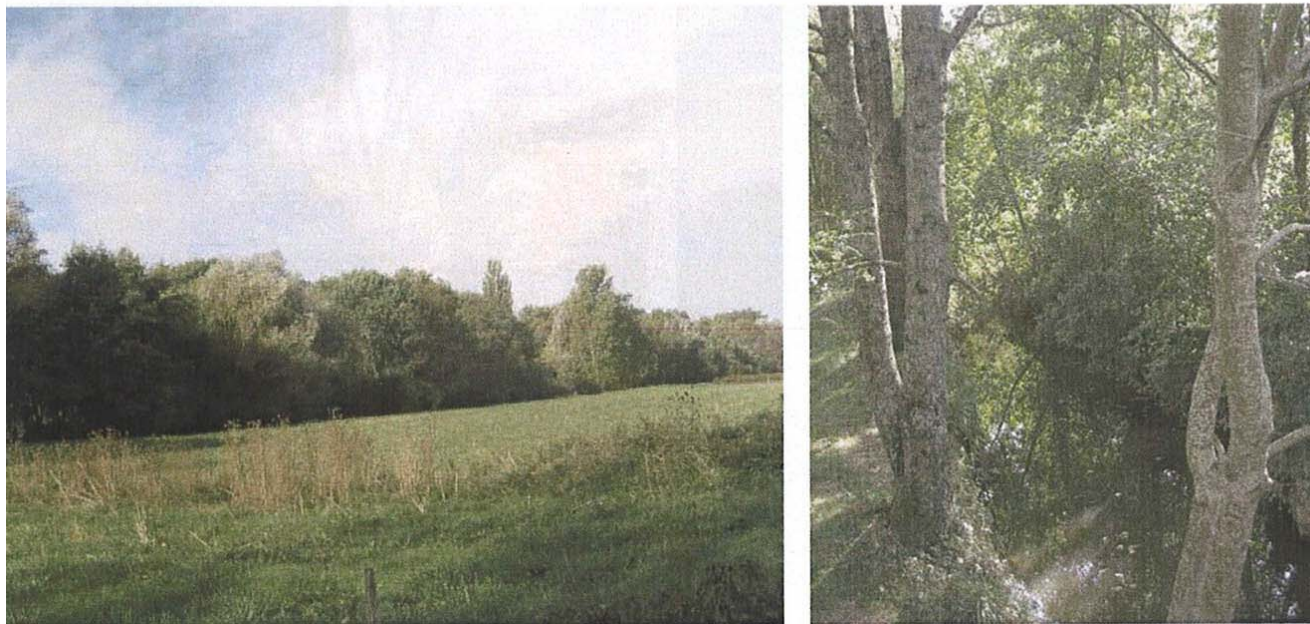
Apparition de bordure béton



Modification de la palette végétale

2-2-1-3 LES PAYSAGES DES COURS D'EAU (RIPISYLVE)**LA VALLEE DE LA BARBANNE**

Paysage agréable présentant une végétation ripicole et des zones de prairie de part et d'autre de la Barbanne.

**Zones tampon de part et d'autre du cours d'eau :**

prairies d'élevage qui tendent à disparaître (bovins)

Sols :

alluvions, milieu frais sur sables et argiles

Occupation du sol :

Ripisylve
Peupleraies
Prairies enrichies

Type de parcellaire :

Parcellaire irrégulier, en lanières perpendiculaires à la rivière

Pratiques culturales :

Structure bocagère dégradée

Limites de parcelles :

des haies bocagères délimitent encore certaines parcelles
Chemins d'exploitation s'insérant dans l'ancienne trame bocagère
Quelques traces d'anciennes pratiques culturales telles que vîmes (osier) ou arbres têtards

Hydrologie :

Bras secondaires et mares délimitent une zone humide autour de la rivière
Cours d'eau étroit et discret
Retenues d'eau sur la rivière
Etangs aménagés (camping, étangs de pêche)

Boisements :

Ripisylve (frênes, aulnes, saules,..)
Haies bocagères (chênes)
Peupleraies
Boisements de friches

Circulations :

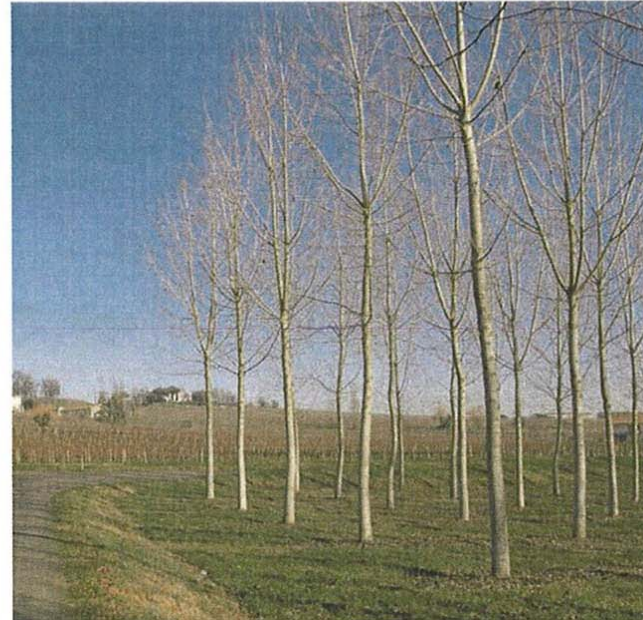
Routes ou chemins qui longent la rivière, traversées de celle-ci assez nombreuses.

Chemins d'exploitation enherbés.

Routes bordées de fossés.

Ce réseau possède des gabarits étroits, des bas-côtés enherbés et des fossés dans les accotements

ZNIEFF : pas de ZNIEFF dans cette zone



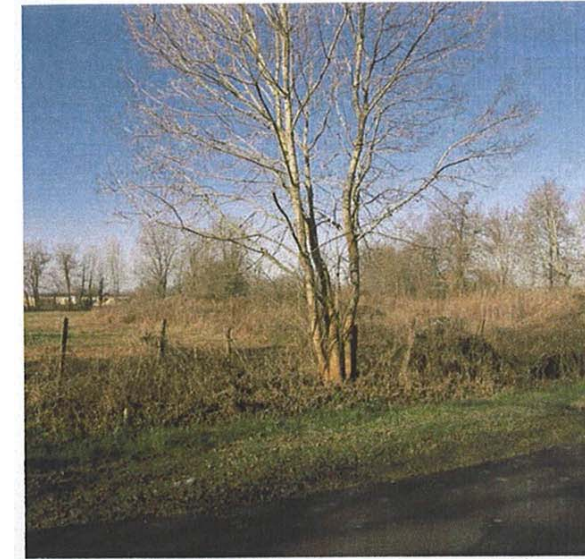
Transformations

- Réduction de la zone tampon au profit de la vigne.
- Enrichissement des prairies de cette zone lié à la disparition de la pâture.
- Ponctuellement utilisation de cette zone tampon comme aire de stockage d'activités artisanales (avec un enrichissement associé)
- Pratiques culturelles :
Disparition et dégradation des haies
Disparition d'anciennes pratiques comme les têtards
- Dégradation de la ripisylve
- Eutrophisation de certaines mares

- Comblement du réseau secondaire de fossés qui accompagnaient et drainaient certaines haies).

- Extension des peupleraies

- Transformation des accotements enherbés :
Apparition de bordures béton le long des chemins ruraux
Aménagement des carrefours en zone viticole (élargissement, bordures béton)



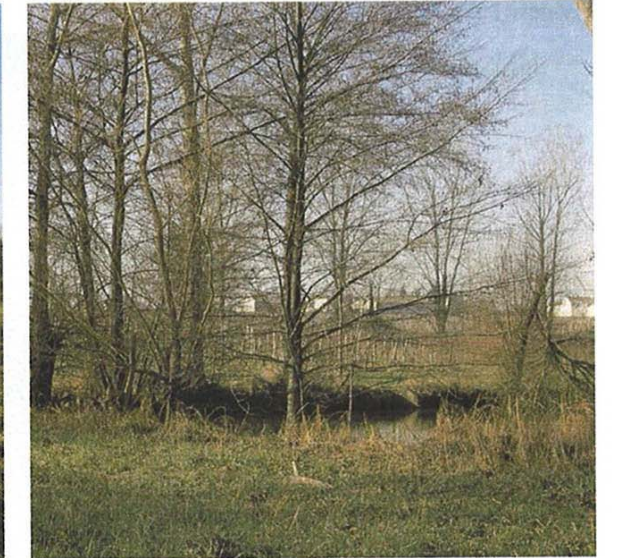
Transformation de la zone tampon : enrichissement



Enrichissement et zones de stockage



Dégradation des haies



Dégradation des mares

Éléments de réflexion sur l'accompagnement des transformations du paysage de la Barbanne

Problématique forte de gestion sur ces territoires (prairies enrichies, haies non entretenues, fermeture des percées visuelles par les plantations de peupliers,...)

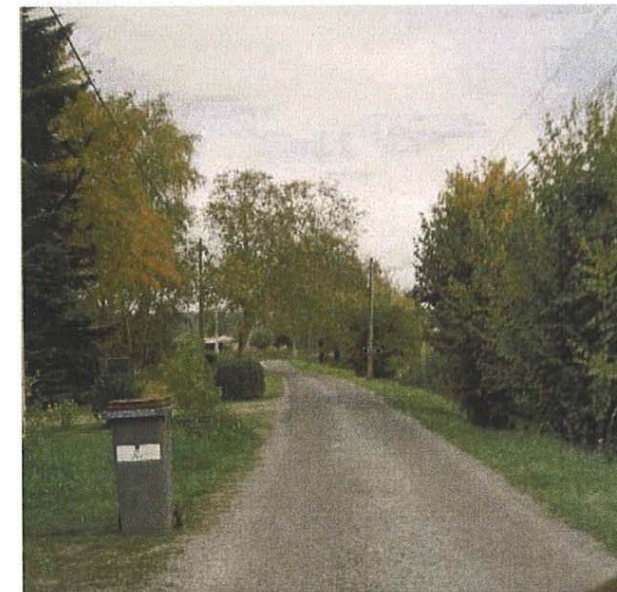
- Gestion sous le contrôle du Collège des Sages et des instances professionnelles de la viticulture :
- règles édictées dans le cadre de la ZPPAUP
- Demande d'Autorisation d'abattage (bois, arbres isolés, haies)
- Demande d'Autorisation de plantation (peupliers)
- Contrats de gestion
- Entretien de la continuité du réseau hydrique
- Demandes de travaux soumis à l'avis de la commission des sites

LES RIVES DE LA DORDOGNE

Ce paysage correspond au territoire qui longe la Dordogne. Il se compose de la digue et des terres de palus qui forment une ceinture entre le fleuve et les marais au centre du méandre. Ces terres de palus et la digue sont rehaussés par rapport au marais



La Dordogne, la digue et le chemin de halage. Les vignes de palus



Implantation des propriétés en bord de rivière, desservies par le chemin de halage



Le chemin de halage dans sa partie non goudronnée

Sols :

palus (sols alluviaux)

Occupation du sol :

Vigne sur les terres de palus (digue) (ponctuellement maïs)

Ripisylve sur la digue

Habitat ponctuel le long de la digue (propriétés viticoles)

Type de parcellaire :**2-2-1**

Parcellaire de taille moyenne (identique au reste du territoire viticole), de forme régulière, organisé globalement perpendiculairement au fleuve ;
Parcellaire plus large quand il s'agit de champs de maïs.

Pratiques culturales :

Vignes de palus : orientation des rangs en fonction de la course du soleil

Travail du sol :

multiplicité des pratiques (enherbement, labour, désherbage, chausage d'hiver,..)

Chemins d'exploitations :

ils sont enherbés

Pratiques liées à la rivière :

carrelets de pêche sur la digue

Hydrologie :

Réseau hydrique dense qui draine les terres : profonds fossés enherbés le long des routes, estey de Gréan (collecteur)
Exutoires du réseau de drainage de toute la plaine le long de la digue.

Boisements :

Quelques petits boisements dans cette zone (petits bosquets, peupleraies)
Quelques résidus de haies
Ripisylve de la Dordogne (développée depuis l'abandon du halage)

Abords des propriétés viticoles :

Les propriétés viticoles se repèrent par des plantations de grand développement qui accompagnent l'habitat : ici pas de parcs mais quelques arbres (notamment platanes).

Circulations :

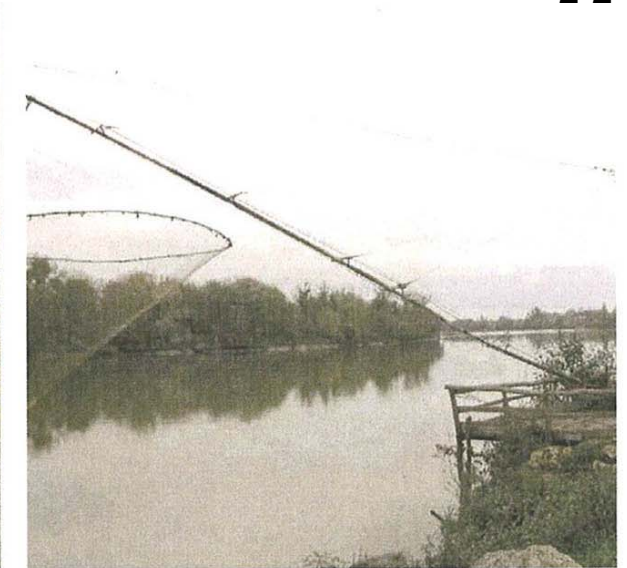
- Voies de transit (D 936, D 122)
- Chemin de halage : chemin de terre sur une partie de son parcours, chemin goudronné (dégradé) sur le reste de son trajet (interrompu)
- Quelques voies en arrière de la digue, parallèles à la rivière
- Voies d'accès aux berges et aux propriétés perpendiculaires au fleuve, en impasse

Ce réseau possède :

- des gabarits étroits
- des bas-côtés enherbés
- des fossés profonds dans les accotements

2-2-1

Chemin d'exploitation enherbé



Carrelet de pêche



Exutoire du réseau de drainage



Plantation de peupliers

Appellations :

Bordeaux Supérieur, Bordeaux pour la vigne de palus

ZNIEFF : n° 3587 St Sulpice de Faleyrens, Frayère de Belle Rive

Transformations

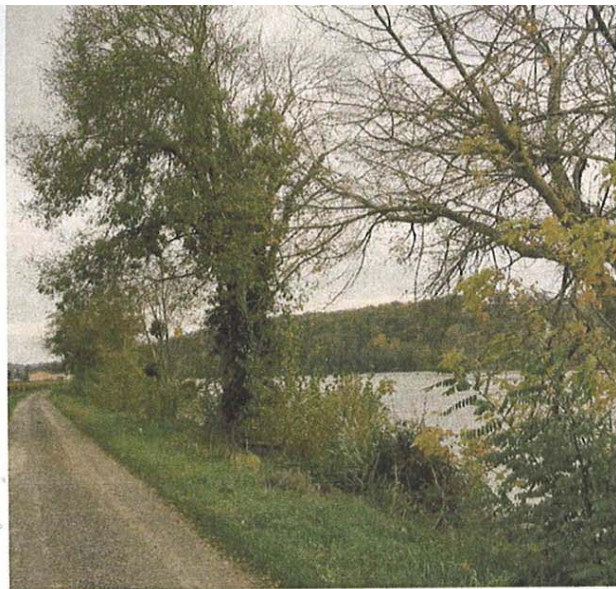
2-2-1

- Dégradation de la mosaïque : regroupement foncier, augmentation de la taille des parcelles viticoles, uniformisation du sens de plantation

- Disparition des haies
- Plantation de peupliers
- Modification de la palette végétale ornementale aux abords des propriétés
- Dégradation de la ripisylve
- Enfrichement du réseau de drainage
- Manque d'entretien des bas-côtés des routes, et des espaces résiduels
- Dégradation du chemin de halage
- Appropriation de celui-ci par les riverains (problème de continuité)

Gestion du cheminement en bord de Dordogne et de la ripisylve
Charte de plantation (essences, taille, mode de gestion,..)

2-2-1



Dégradation de la ripisylve



Enfrichement du réseau de drainage, et des espaces résiduels

Éléments de réflexion sur l'accompagnement des transformations du paysage des bords de Dordogne

- Pratiques culturelles et gestion sous le contrôle du Collège des Sages et des instances professionnelles de la viticulture :

- règles édictées dans le cadre de la ZPPAUP

Demande d'Autorisation d'abattage (bois, arbres isolés, haies)

Demande d'Autorisation de plantation (peupliers)

Contrats de gestion

Entretien de la continuité du réseau hydrique

- Demandes de travaux soumis à l'avis de la commission des sites

Paysage de prairie et de cultures, situé dans le méandre de la Dordogne.

Sols :

Alluviaux, milieu humide, marais tourbeux (terres basses du méandre), zone inondable

Occupation du sol:

- Structure bocagère dégradée
- Maïsculture
- Prairies d'élevage : anciennement bovins, ponctuellement remplacés par des chevaux
- Peupleraies
- Prairies enfrichées
- Pas d'habitat sur ces zones marécageuses

Type de parcellaire :

Parcellaire plus large que dans le territoire viticole (à l'échelle des prairies et des cultures) de formes régulières (orthogonales)

Pratiques culturales :

Limites de parcelles :

des haies bocagères délimitent encore certaines parcelles

Arbres isolés :

chênes notamment

Drainage important des terres

Anciennes pratiques ponctuelles comme les vîmes (osier) ou les arbres têtards

Hydrologie :

Territoire situé dans la zone d'expansion des crues. Zone endiguée, qui ne reçoit plus que les très grosses crues

Fossés plus larges et plus profonds que dans le reste du territoire, estey (fossés de drainage)

Ouvrages hydrauliques (vannes)

Mouillères :

réceptacles de drainage

Boisements :

Essentiellement constitués de peupleraies exploitées, arbres isolés et haies bocagères



Haies bocagères (discontinues) et prairies (friches)



Parcelles de maïs et boisement enfriché

Circulations :

- Réseau globalement peu dense
- Peu de voies traversent cette zone
- Chemins ou routes en cul-de-sac
- Gabarits étroits
- Bas-côtés enherbés
- Routes bordées de fossés profonds. Bas cotés plus étroits que dans le territoire viticole (pas de recul des cultures ou des prairies par rapport à la route, comme dans le territoire viticole où les rangs de vigne sont en retrait)

ZNIEFF :

N°3589 - type 1 St Sulpice de Faleyrens

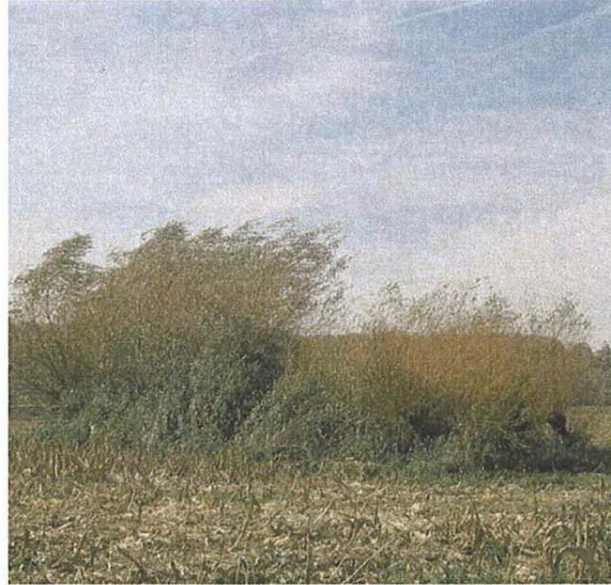
N°3588 - type 1 St Sulpice de Faleyrens

N°3587 - type 1 St Sulpice de Faleyrens

N°3533 - type 1 St Sulpice de Faleyrens



Route bordée de fossés et d'une haie



Vîmes en friche



Réseau hydraulique et peupleraie



Mouillère

Éléments de réflexion sur l'accompagnement des transformations du paysage de la plaine humide

Problématique forte de gestion sur ces territoires (prairies enrichies, bords de routes, haies ou réseau de drainage non entretenus, fermeture par les plantations de peupliers,...)

- Renouveler et développer les utilisations de ce territoire par les nouvelles pratiques observées, comme l'élevage des chevaux par exemple
- Gestion sous le contrôle du Collège des Sages et des instances professionnelles de la viticulture :
 - règles édictées dans le cadre de la ZPPAUP
 - Demande d'Autorisation d'abattage (bois, arbres isolés, haies)
 - Demande d'Autorisation de plantation (peupliers)
- Contrats de gestion
- Entretien de la continuité du réseau hydrique
- Demandes de travaux soumis à l'avis de la commission des sites

Transformations

Les anciennes pratiques agricoles, de pâtures notamment, ont presque totalement disparues, amenant une transformation importante de ce territoire

- Extension de la maïsiculture
- Enrichissements des prairies et des mouillères
- Pratiques culturales :
 - Dégradation des haies : disparition de leur fonction (clôture, fourrage, petit bois, fruits,...) d'où abandon de leur entretien
 - Abandon des cultures et pratiques annexes comme les vîmes ou les têtards
- Dégradation du réseau de drainage (manque d'entretien)
- Extension des peupleraies

2-2-2 La petite échelle dans les paysages

2-2-2

2-2-2

2-2-2-1 LES MURS ET TERRASSES

Murets

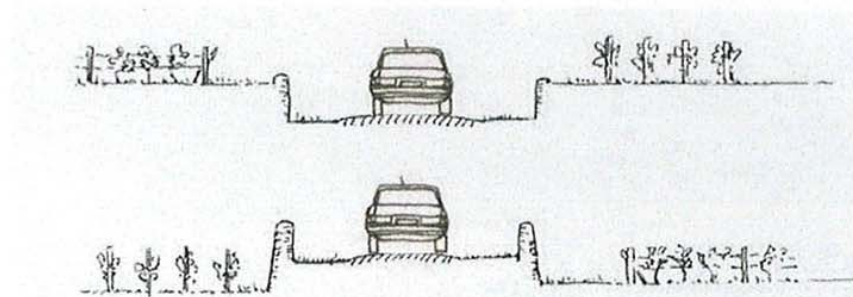
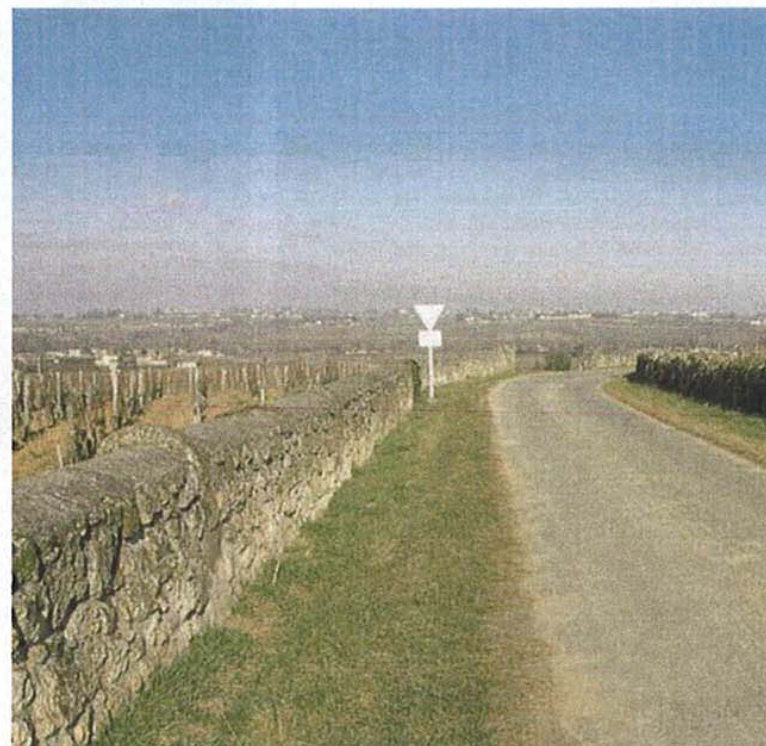
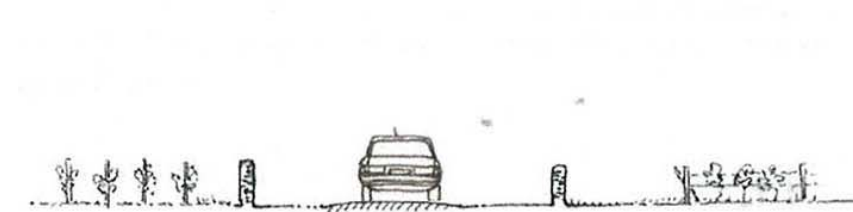
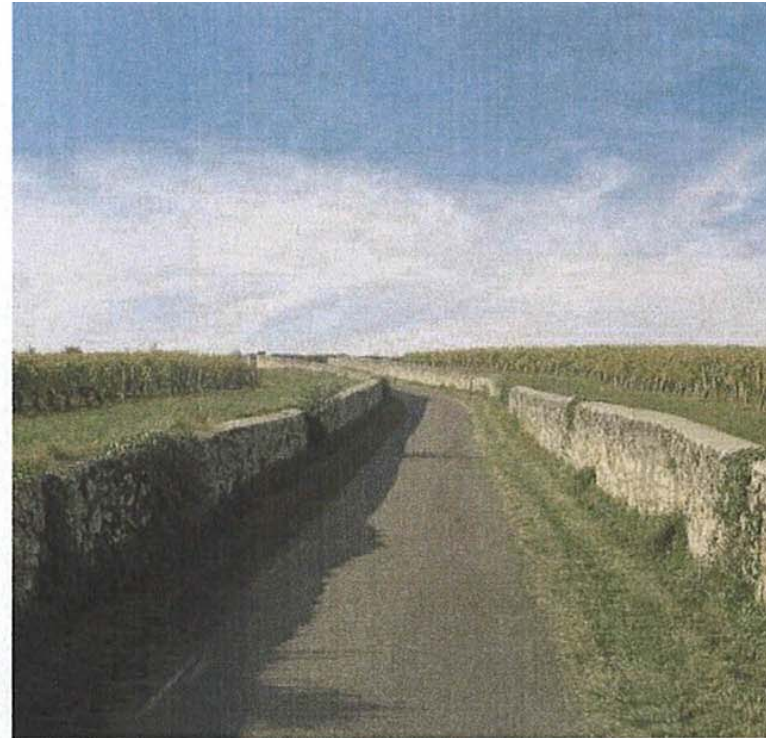
Localisation :

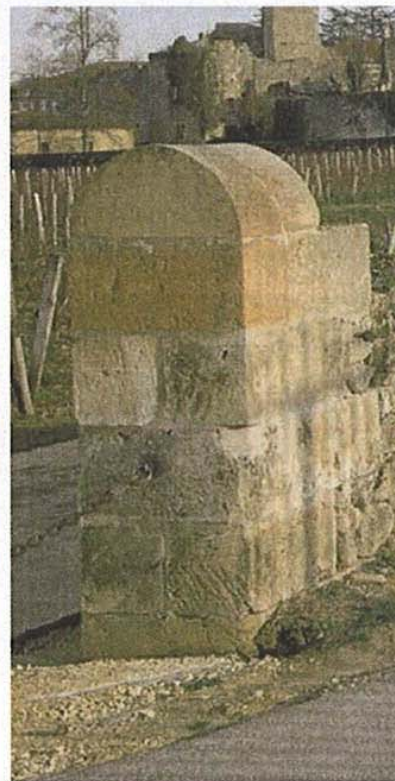
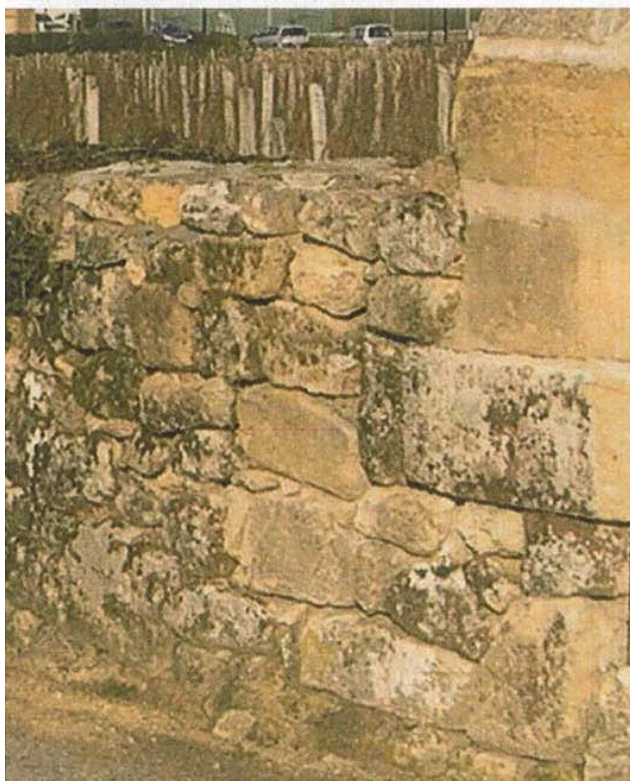
Ils accompagnent les routes autour de Saint Emilion sur les hautes terres.

Ils clôturent les parcelles de vignes, peuvent avoir des fonctions de protection des vignes contre les vents.

Rôle :

Selon la déclivité du terrain, le muret a un rôle de mur de clôture ou de soutènement : dans ce cas la route est au dessus ou en dessous du niveau des parcelles de vigne.





Matériaux :

Pierres calcaires, sous forme de moellons ou de pierres d'épierrement plus fines.
Pierres taillées pour les chaînages ou portails.

Mise en oeuvre :

- Murs de pierres sèches, assemblées sans mortier (murs anciens), plutôt bas
- Murs maçonnés : à joints fins et réguliers ou à assemblage plus aléatoire noyé

dans un mortier

- Chaînages en pierres taillées
- Portails en bout de mur également en pierres taillées maçonnées
- Faîtage : arrondi, en pierres plus fines que dans le reste du mur, assemblées au mortier ou béton, de forme plate à arrondi

Evolutions :

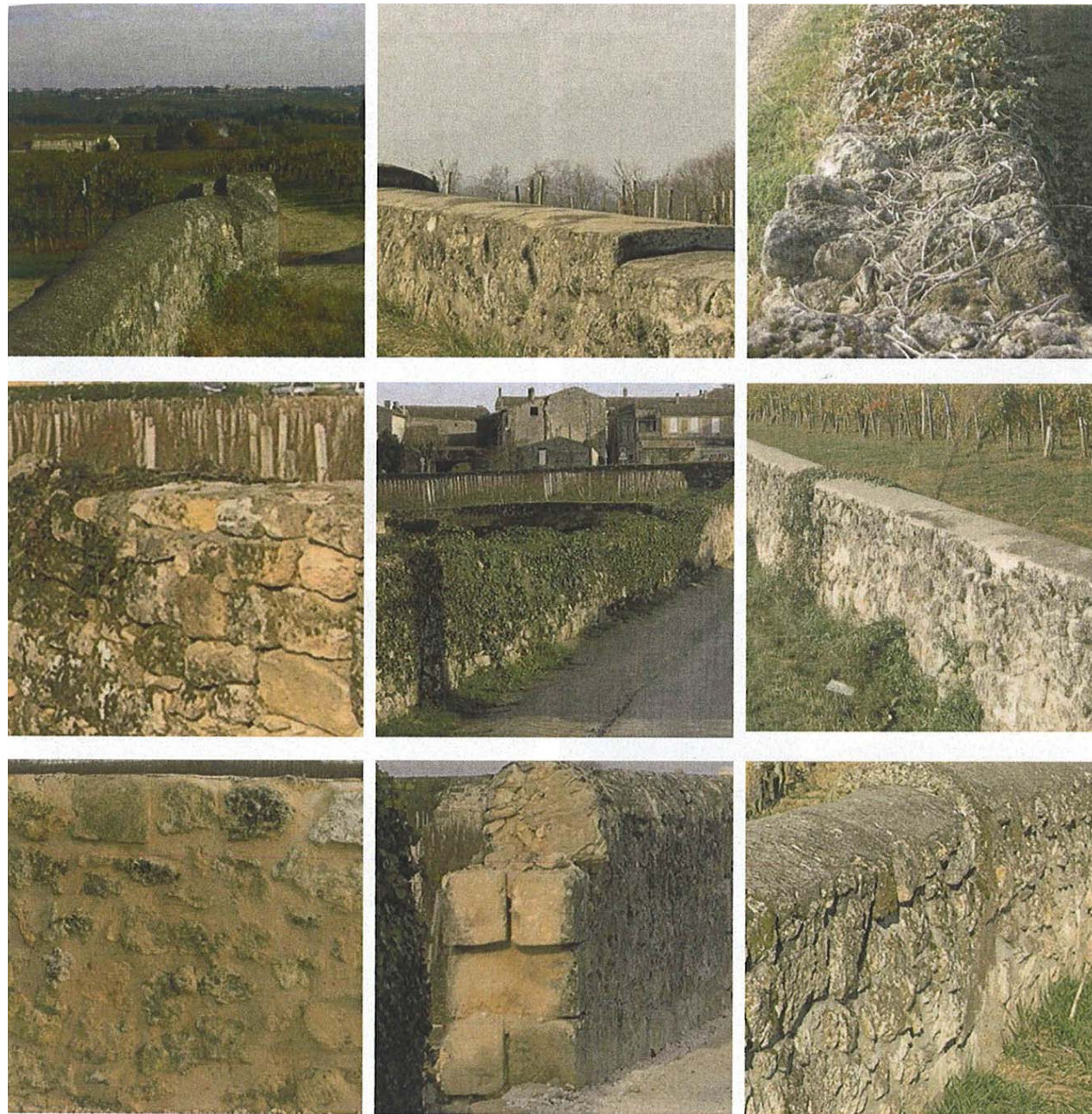
2-2-2

Disparition fréquente du faîtage.

Application d'un béton sur le haut du mur en lieu et place d'un faîtage.

Murs remontés : moellons et pierres de plus gros calibre, proportion grandissante de mortier.

Ecroulement des murs de pierre sèche non entretenus, et envahissement par la végétation.



2-2-2

Les terrasses

Localisation :

sur les coteaux, du pied de coteau à la corniche.

Rôle :

implantation de la vigne dans les pentes.

Typologies :

- Terrasses plantées de vigne.
- Talus enherbés qui soutiennent quelques rangs de vigne parallèles à la pente.



- Murets de pierres calcaires fines (épierrement) de petites dimensions qui forment le même type de terrasses que précédemment
- Murs de soutènement de dimensions plus importantes, soutiennent des terrasses plus grandes, notamment en pied de coteau : murs en pierres fines et régulières, maçonnées.
- Enrochements qui soutiennent des terrasses de plus grandes dimensions : grands blocs calcaires empilés.

Evolutions :

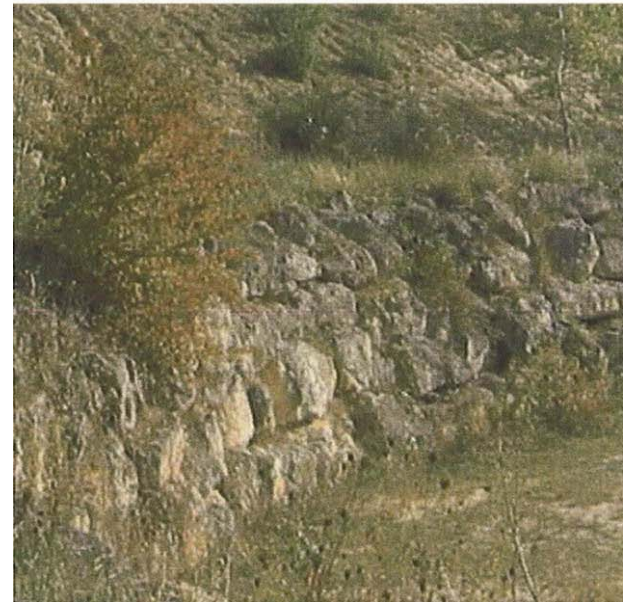
Au fil de l'histoire les terrasses ont évoluées. Il existait des terrasses en partie haute des coteaux qui se sont avérées inappropriées avec l'arrivée des premières mécanisations. Elles ont été abandonnées et reconquises par les boisements. Cette évolution n'a pas transformé le profil des pentes ni des crêtes. Aujourd'hui les terrasses s'étendent vers le haut des coteaux. Lorsque l'extension respecte le profil des pentes et les sols, la colonisation des talus suit la dynamique écologique du lieu.

Lorsque les engins de terrassements entaillent les coteaux pour étendre les surfaces des terrasses, ces transformations augmentent la déclivité des talus, mettent à vif les terres calcaires et génèrent des risques d'érosions. La reconquête naturelle des talus est fortement ralentie ou compromise.

Les matériaux utilisés changent : les blocs d'enrochement remplacent les pierres calcaires maçonnées.



Anciennes terrasses recolonisées par un boisement



2-2-2-2 LES ROUTES

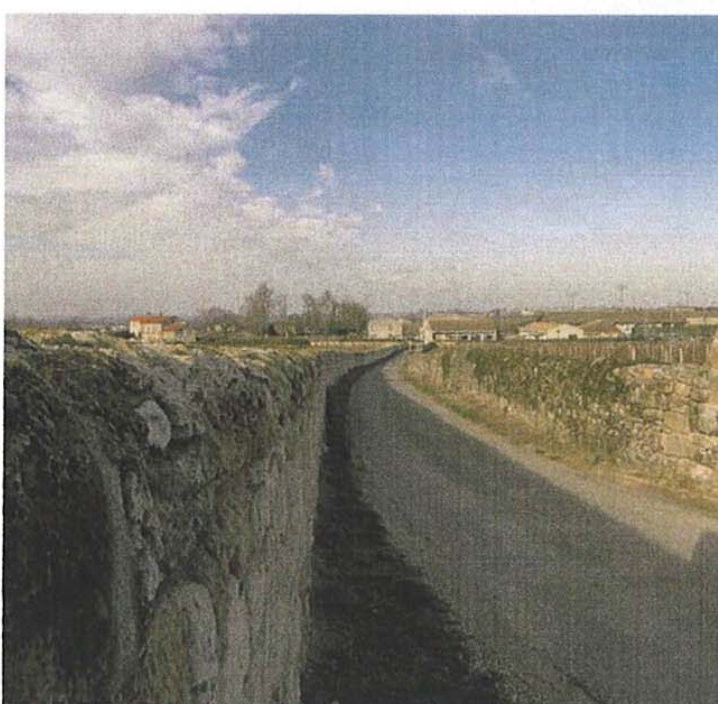
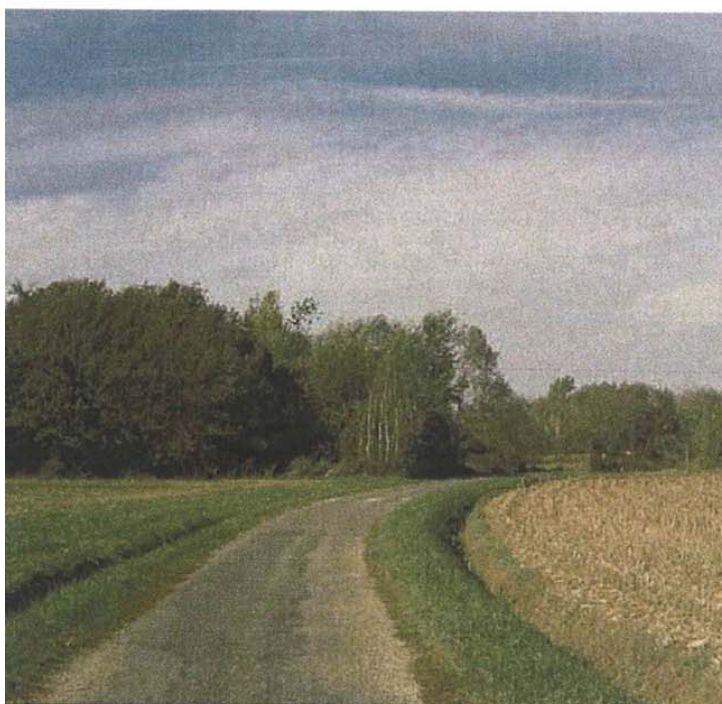
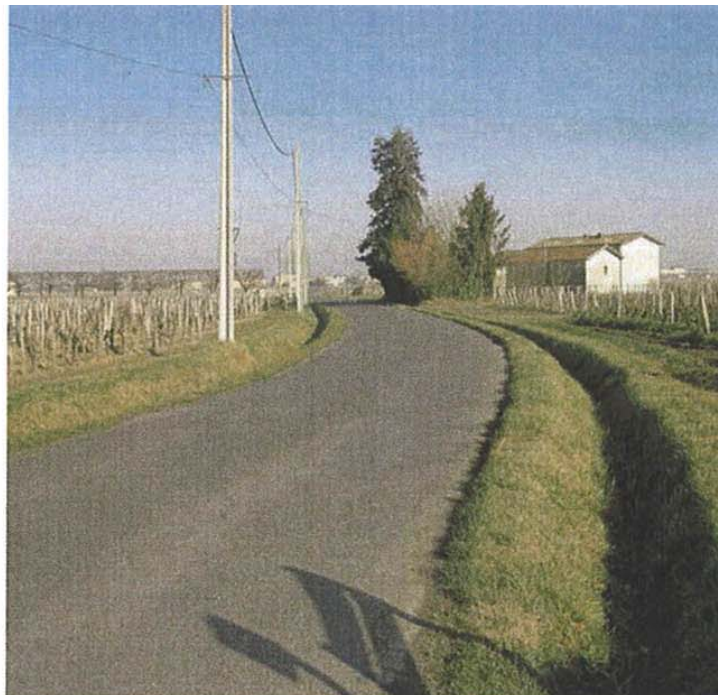
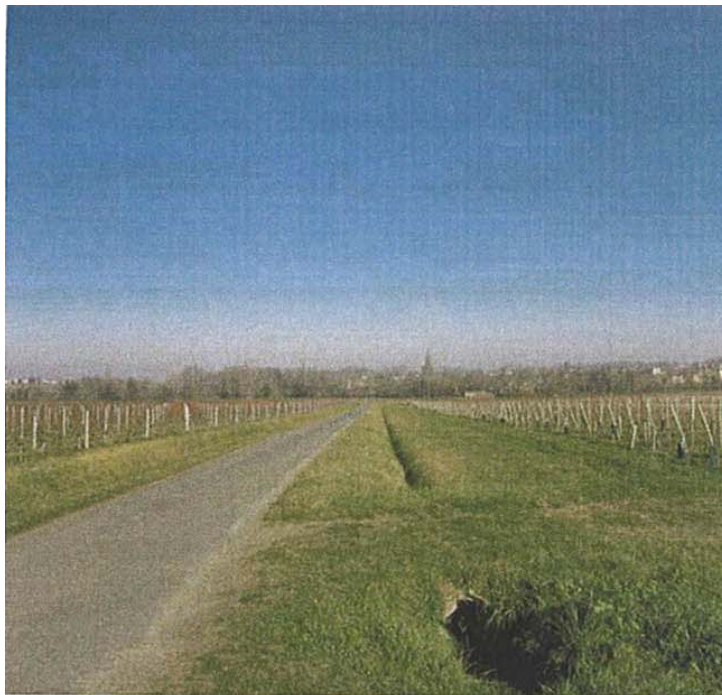
Il faut distinguer les grandes voies de transit et le réseau secondaire dense de petites voies étroites

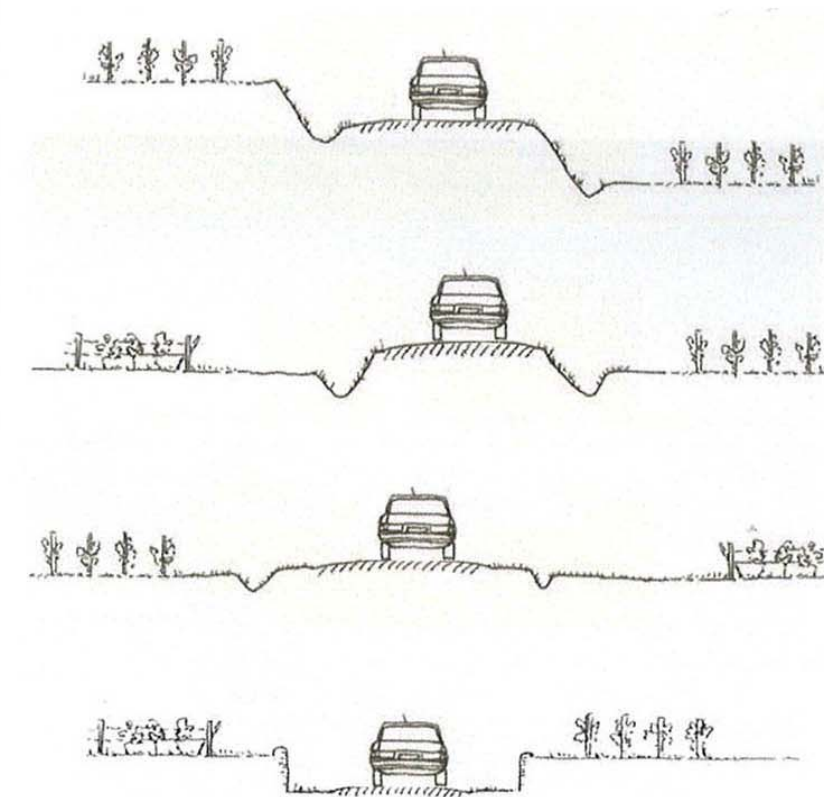
Typologie du réseau secondaire**Gabarits :**

voies étroites (issues en partie des anciens chemins d'exploitation) : 3-4 m de largeur en moyenne

Bas-côtés et éléments associés :

- Bas-côtés enherbés plus ou moins larges
- Fossés enherbés dans les bas-côtés sur la presque totalité du territoire (plateau, coteaux, plaine,..), plus profonds en zone basse (plaine et marais)
- Des murets accompagnent les voies dans certaines parties du territoire (autour de St Emilion)
- Absence de fossés quand la route est bordée de murets.
- Très peu de végétation associée sur le territoire de la juridiction : quelque alignements sur les grandes voies traversantes et des résidus de haies dans la zone de marais.





Profils :

Les routes présentent des profils différents en fonction de la topographie locale.

- Routes en creux, sur le plateau, les terrasses ou dans les talwegs des coteaux, bordées de murets ou de talus. Les bas-côtés y sont relativement étroits
- Routes à flanc de relief, dans les coteaux principalement, soutenues par un talus en aval. Les bas-côtés sont là aussi étroits

- Routes en digue, plutôt dans la plaine, surélevées par rapport aux parcelles mitoyennes, soutenues par des talus enherbés. Les bas-côtés sont là aussi étroits

- Routes à niveau. Les bas-côtés y sont larges et prolongés très souvent par une bande enherbée (recul de la vigne en bout de rang).

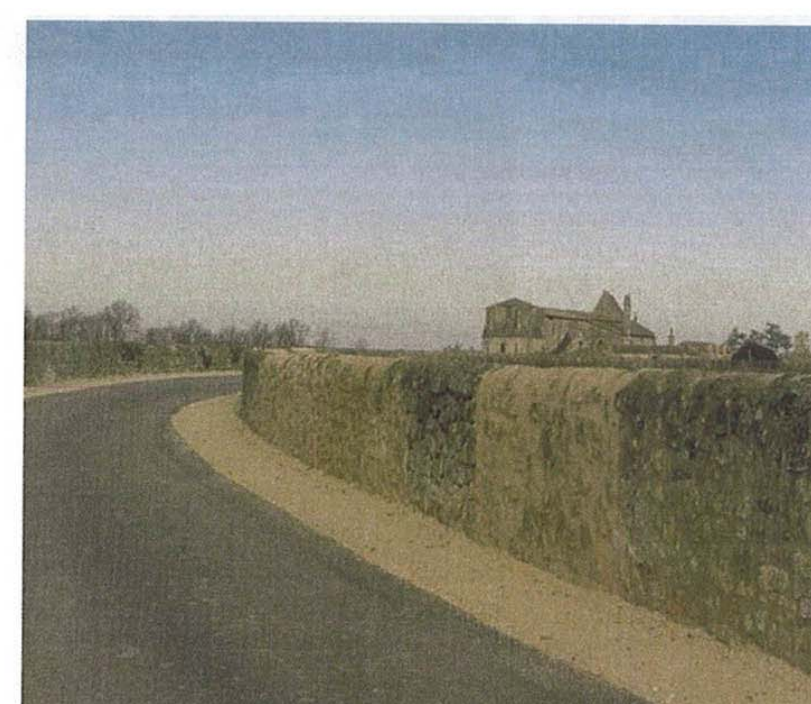
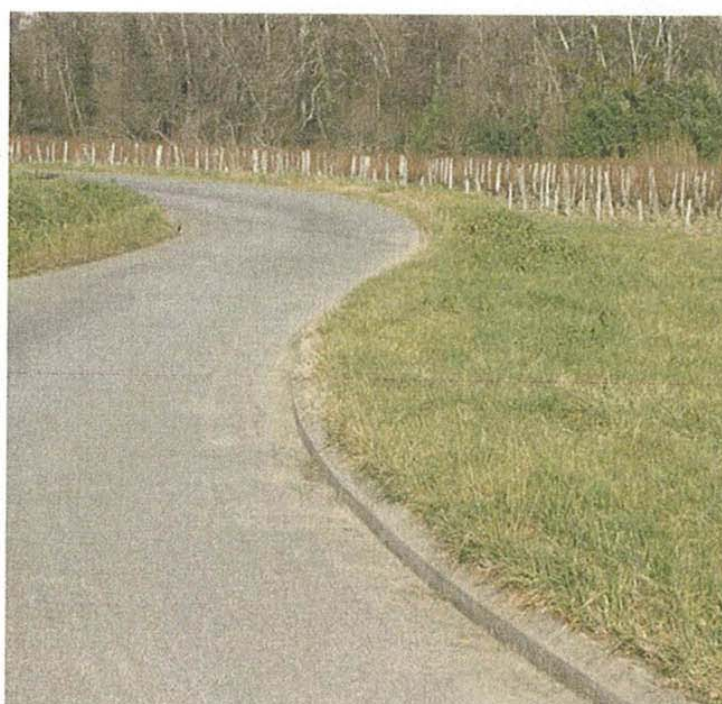
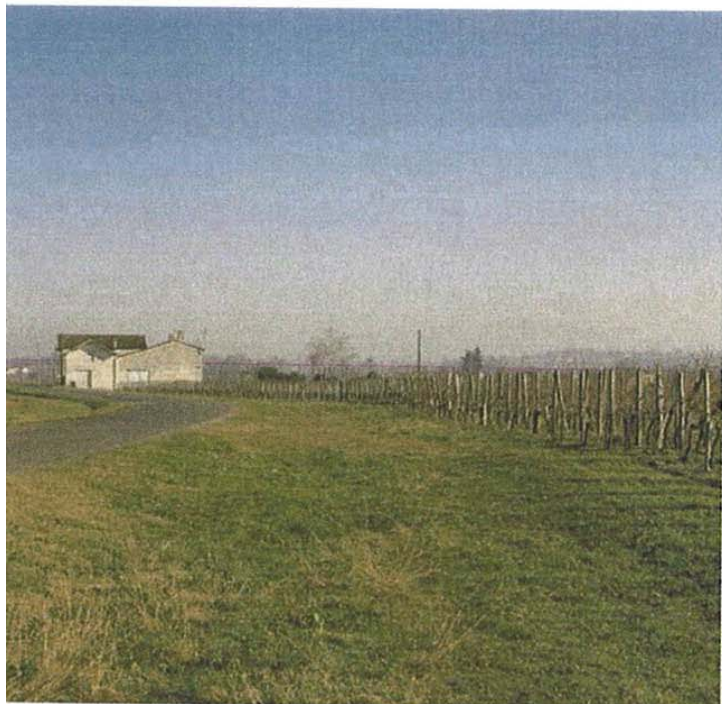
Evolutions :

2-2-2

2-2-2

- Elargissement des voies secondaires.
- Disparition des fossés drainants (buses).
- Transformation des accotements enherbés : remplacement par des bandes de sol stabilisé.
- Apparition de bordures béton le long des chemins ruraux.

- Aménagement des carrefours en zone viticole (élargissement, bordures béton).
- Fossés et/ou bas-côtés non entretenus dans certaines zones.
- Dégradation de certains éléments associés comme les haies ou les alignements.



2-2-2-3 LES HAIES

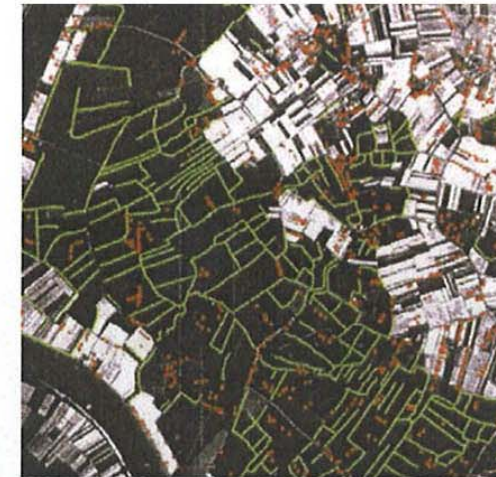
Localisation :

Dans la plaine et principalement dans la zone de marécages tourbeux, autour de la Barbanne.

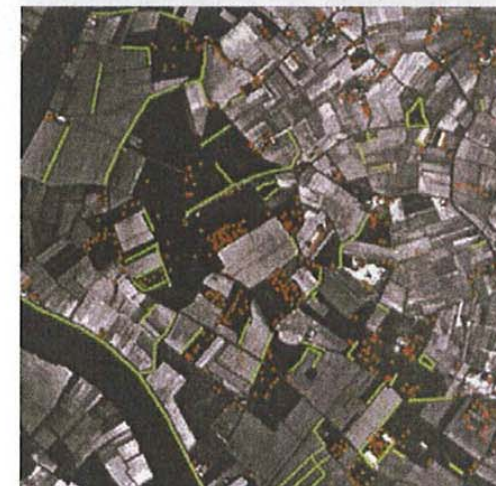
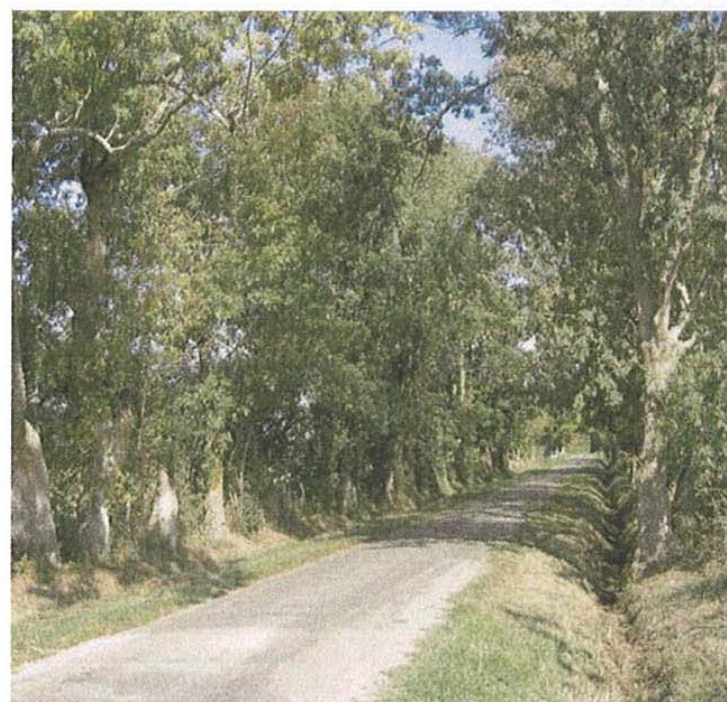
Ancienne structure bocagère qui à presque totalement disparue.

Rôle :

Traditionnellement la haie dans cette zone de bocage servait de clôture et de protection des prairies pâturées qui couvraient ce territoire. Elles pouvaient aussi fournir du petit bois lors de leur taille, du fourrage pour les animaux (taille des têtards)



Structure bocagère d'après la photo aérienne de 1951. (Plaine de la Dordogne)



Structure bocagère d'après la photo aérienne de 1996.

La Juridiction de St Emilion, lecture d'un paysage, EAPB, 2001

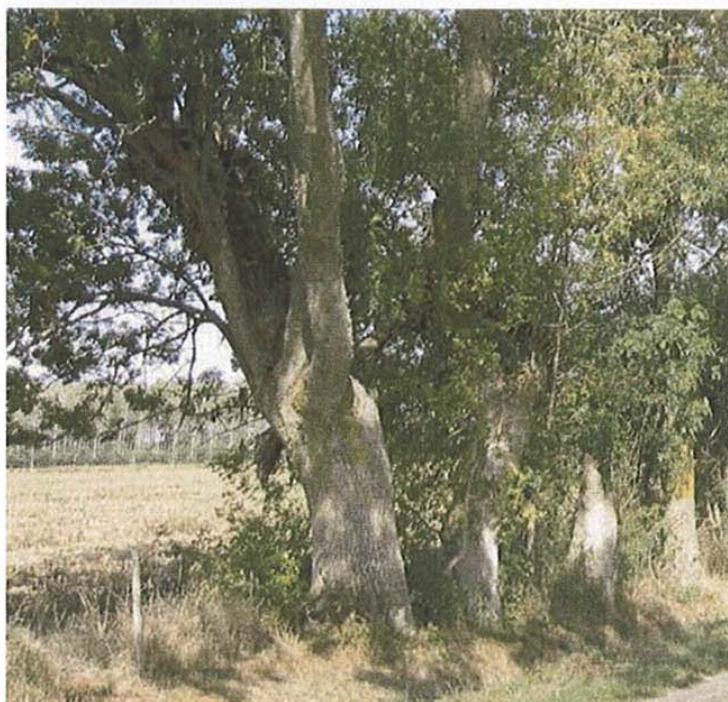
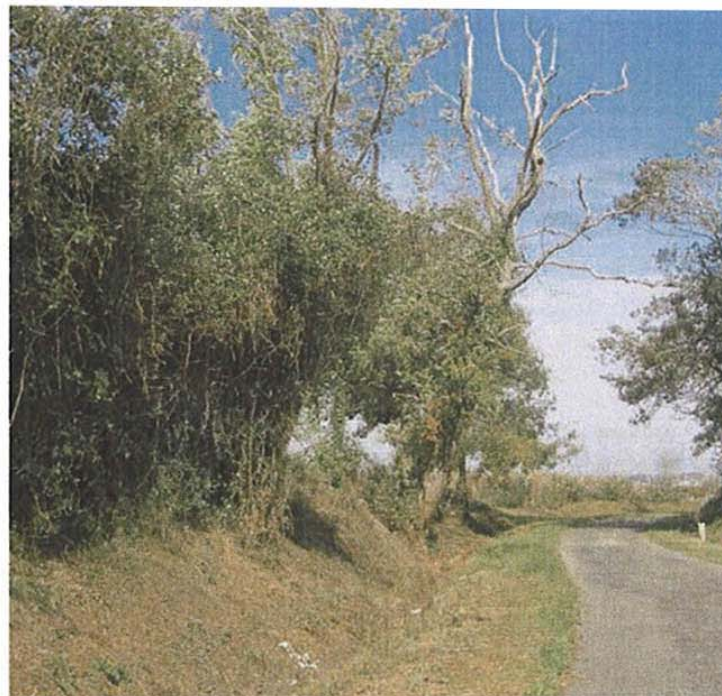
Typologies :

La haie qui servait de clôture au pâturage devait être une haie basse d'épineux avec des arbres (Têtards ou non) de loin en loin.

Evolutions :

Aujourd'hui les haies disparaissent ou évoluent faute d'entretien.

- Discontinuité du linéaire de haies : petites portions courtes de loin en loin
- Enfrichement des haies : absence de taille horizontale et verticale, d'où développement des espèces arbustives, la haie monte et s'épaissit
- Les arbres têtards ne sont plus exploités



Têtards qui ne sont plus exploités

2-2-2-4 LES ABORDS DES PROPRIETES VITICOLES

Sur tout le territoire de la Juridiction, les abords des propriétés viticoles sont marqués par des plantations ornementales.

Rôle :

Ces plantations ont un rôle de représentation et de mise en scène du château viticole. Elles font partie des attributs "nobles" empruntés au château au sens architectural du terme (allée, parc, essences horticoles,...).

Ces plantations sont des marqueurs importants du territoire viticole de la Juridiction. Ils ponctuent le paysage, apportent des verticales.

Typologies :

Véritables parcs, à proximité des châteaux d'envergure, souvent pré viticoles. Ces parcs ont été plus ou moins transformés depuis leur création, le domaine viticole s'est souvent étendu dans leur périmètre : d'où quelques domaines viticoles, notamment dans les coteaux, qui possèdent encore un caractère paysager fort.

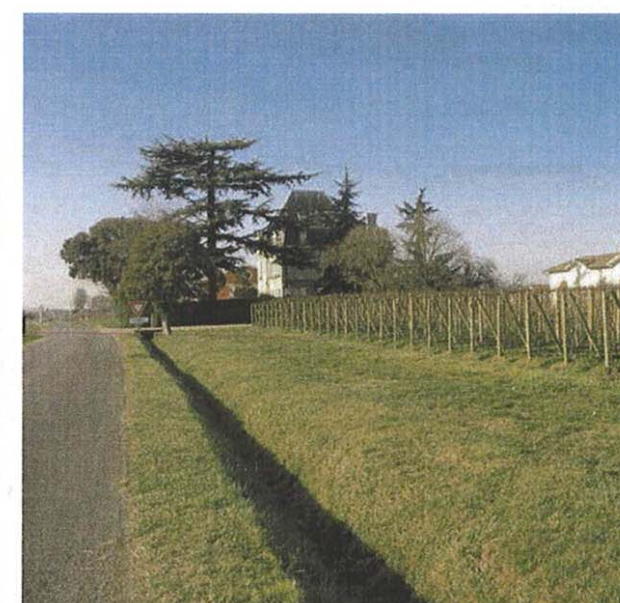
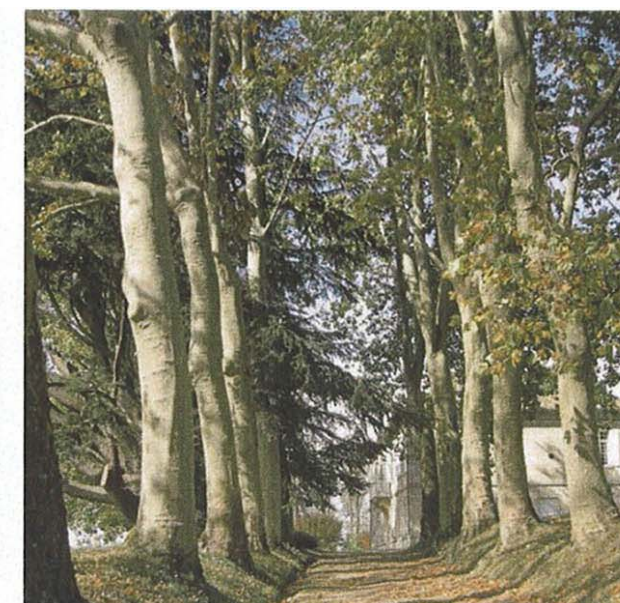
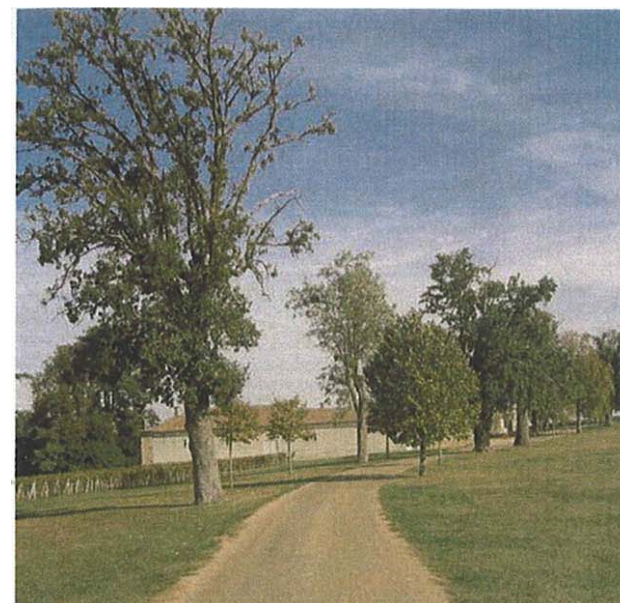
- Allées plantées que l'on retrouve aussi bien associées aux châteaux -au sens architectural du terme- qu'aux architectures plus modestes.

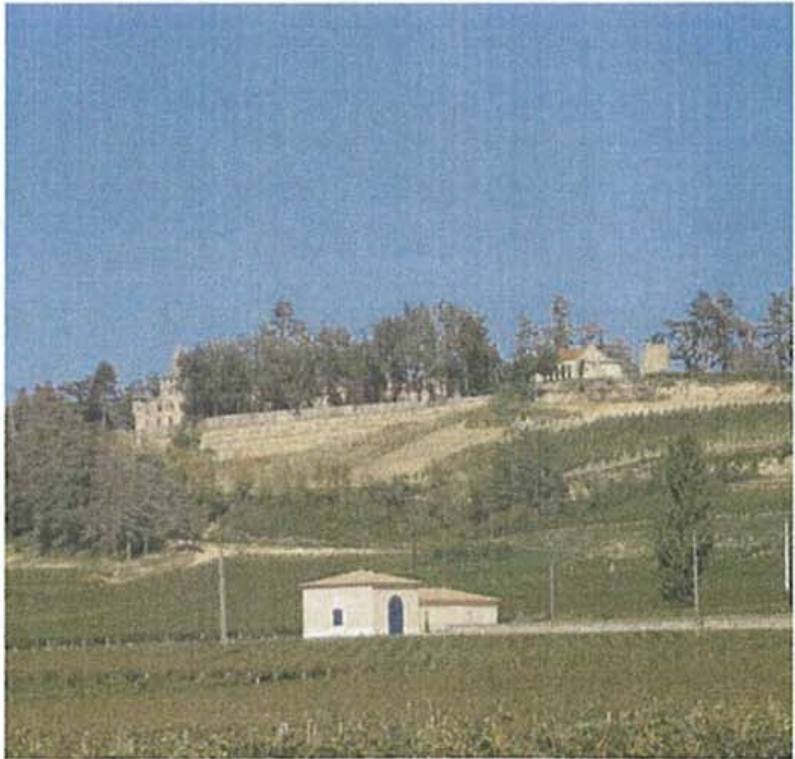
- Bosquets d'arbres de haut développement, d'essences "nobles" ou individus isolés qui n'en marquent pas moins le paysage.

Evolutions :

Pérennité de la représentation. Plantations contemporaines dans le même registre formel (alignements, bosquets,...).

Modification de la palette végétale (Cyprès, Prunus,..)







2-3 BOURGS ET HAMEAUX : DES MORPHOLOGIES SPÉCIFIQUES À PRÉSERVER ET VALORISER

ÉVOLUTION MORPHOLOGIQUE DES BOURGS DE LA JURIDICTION DE SAINT-ÉMILION XIXème- XXème, d'après la comparaison des cadastres Napoléon et actuels.

2-3-1 Saint-Christophe des Bardes

Au XIXème siècle le bourg de Saint-Christophe des Bardes est formé d'un front bâti face à l'église et à la vallée de la Dordogne. Il se constitue de quelques maisons alignées et mitoyennes et d'une demeure noble qui jouxte l'édifice religieux. Le bourg est en retrait du carrefour routier sur lequel s'est implanté, de manière linéaire et discontinue, le bâti du bourg actuel.

La D243 a subi une modification de parcours afin de rendre la circulation automobile plus aisée. De ce fait, l'ancien bourg semble isolé ce qui justifie probablement la création d'une rue qui relie les deux formes urbaines.

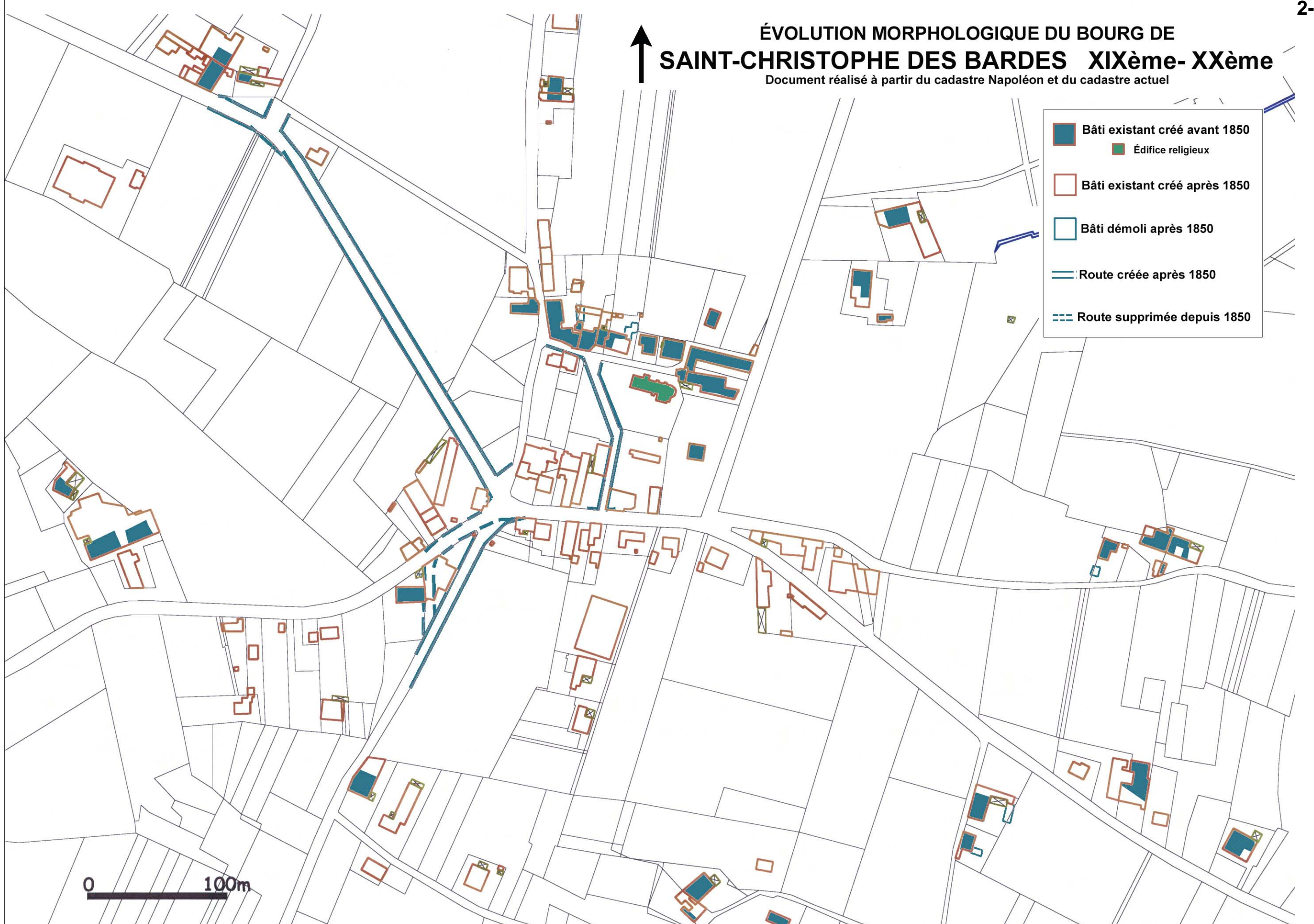


ÉVOLUTION MORPHOLOGIQUE DU BOURG DE SAINT-CHRISTOPHE DES BARDES XIX^{ème}- XX^{ème}

Document réalisé à partir du cadastre Napoléon et du cadastre actuel



- Bâti existant créé avant 1850
- Édifice religieux
- Bâti existant créé après 1850
- Bâti démoli après 1850
- Route créée après 1850
- Route supprimée depuis 1850



0 100m

2-3-2 Saint-Étienne de Lisse

Le bourg de Saint-Étienne de Lisse est, au XIXe siècle, formé d'habitations rapprochées qui entourent l'église par le Sud, le bourg étant limité au Nord par le pied du coteau.

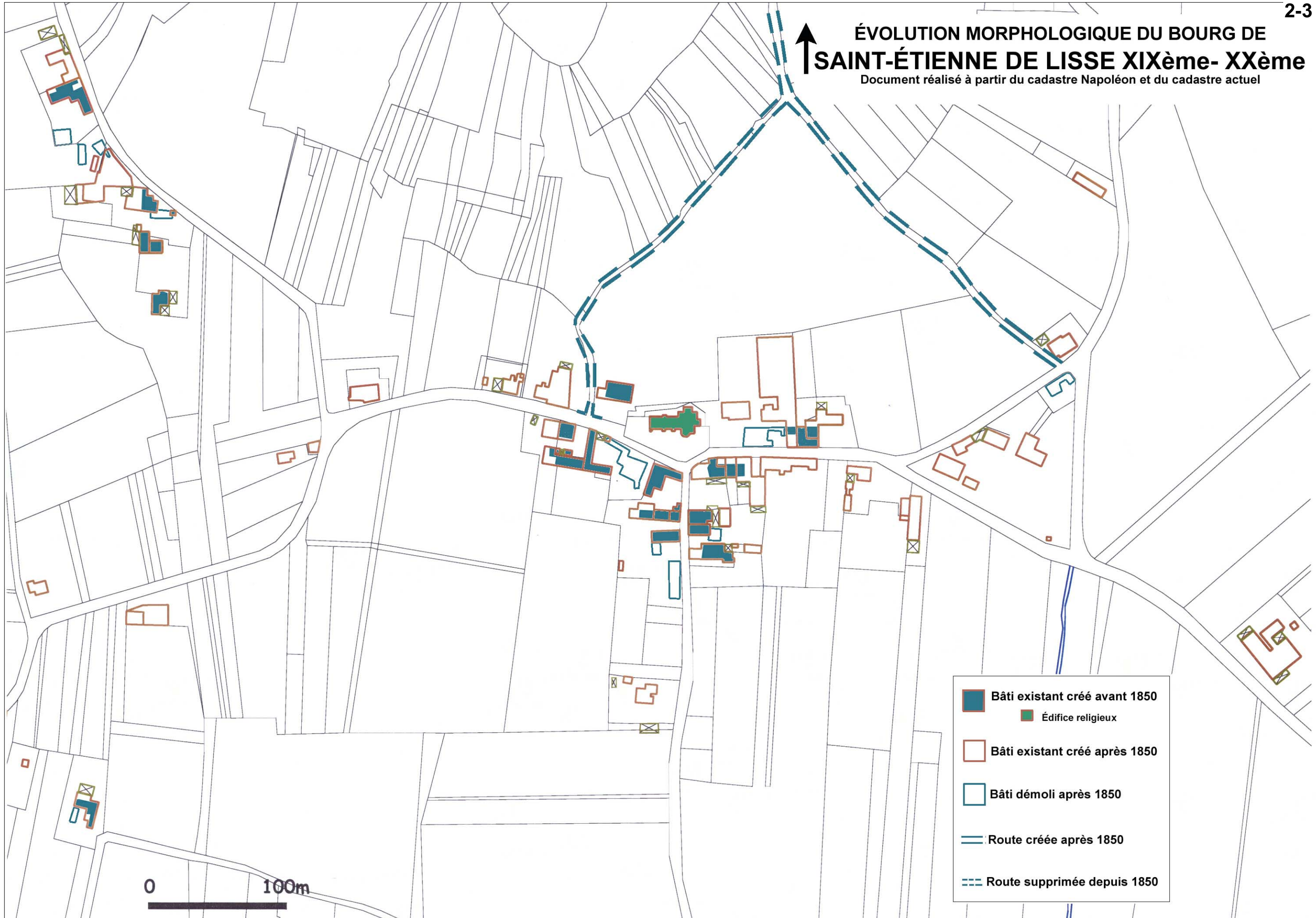
L'implantation du bourg s'est dessinée le long de la D.245, route du pied de côte. On remarque que le village tendait à s'étendre vers le Sud. L'extension s'est néanmoins réalisée, au cours du XXe siècle, vers l'Est, ce qui donne au bourg son caractère de "village rue". On notera que les bâtiments démolis après 1850, renforcent cette lecture morphologique.





ÉVOLUTION MORPHOLOGIQUE DU BOURG DE SAINT-ÉTIENNE DE LISSE XIX^{ème}- XX^{ème}

Document réalisé à partir du cadastre Napoléon et du cadastre actuel



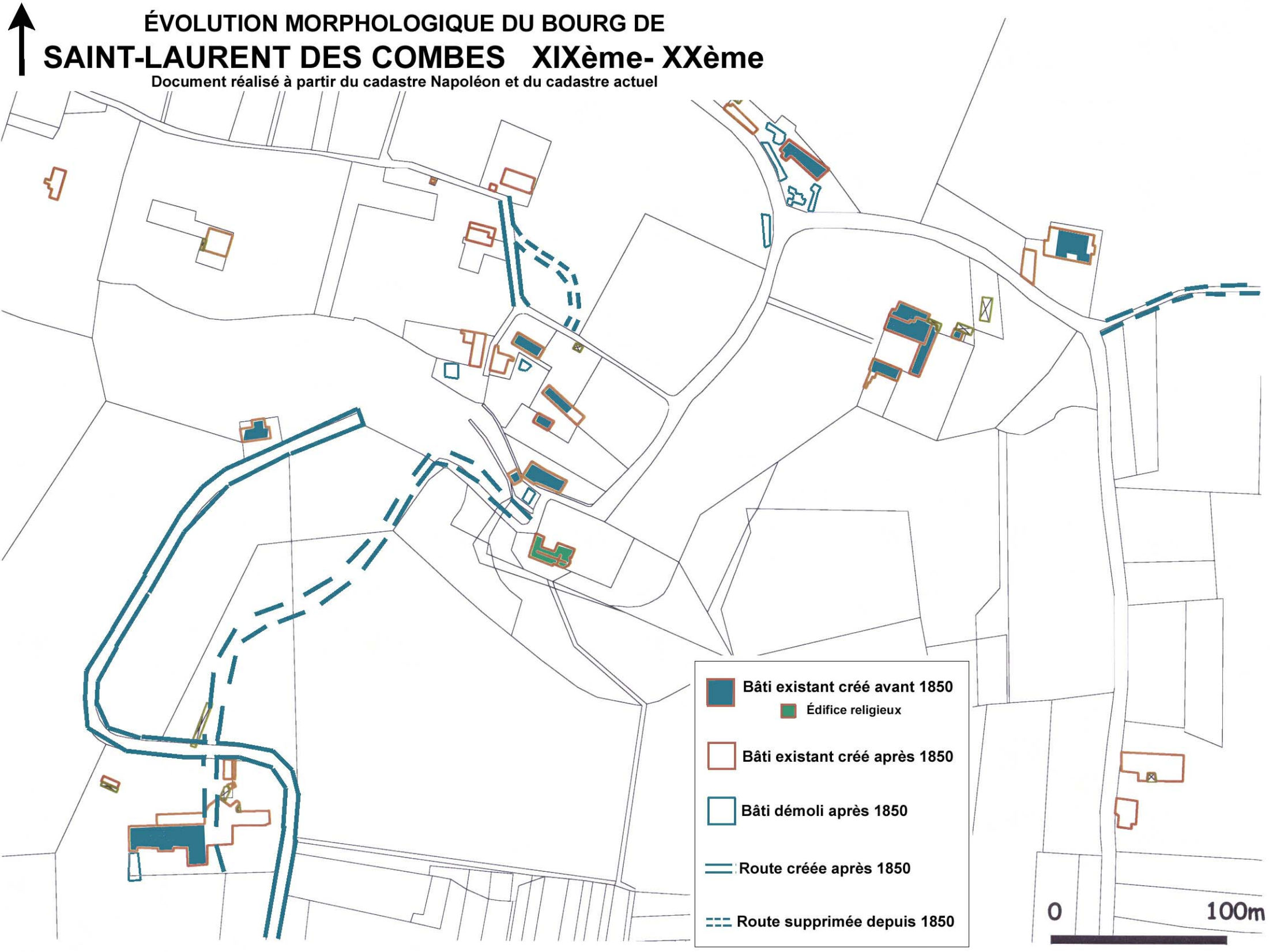
- Bâti existant créé avant 1850
- Édifice religieux
- Bâti existant créé après 1850
- Bâti démoli après 1850
- Route créée après 1850
- Route supprimée depuis 1850

2-3-3 Saint-Laurent des Combes

Le bourg de Saint-Laurent des Combes est très diffus du fait de sa situation géographique. Comme son nom l'indique, il se situe à la rupture du plateau.

L'église, " centre " du bourg ancien, est à la limite du haut du coteau, et quelques habitations rapprochées s'implantent de manière éparse aux alentours. Isolé des voies structurantes de communication, le bourg a une évolution faible, d'autant plus qu'une voie le reliant à la route du pied de coteau a été supprimé au cours du XXe siècle. Avec l'arrivée de la voie ferrée au milieu du XIXe siècle, Les nouvelles constructions s'implantent en pied de coteau et forment le bourg actuel.





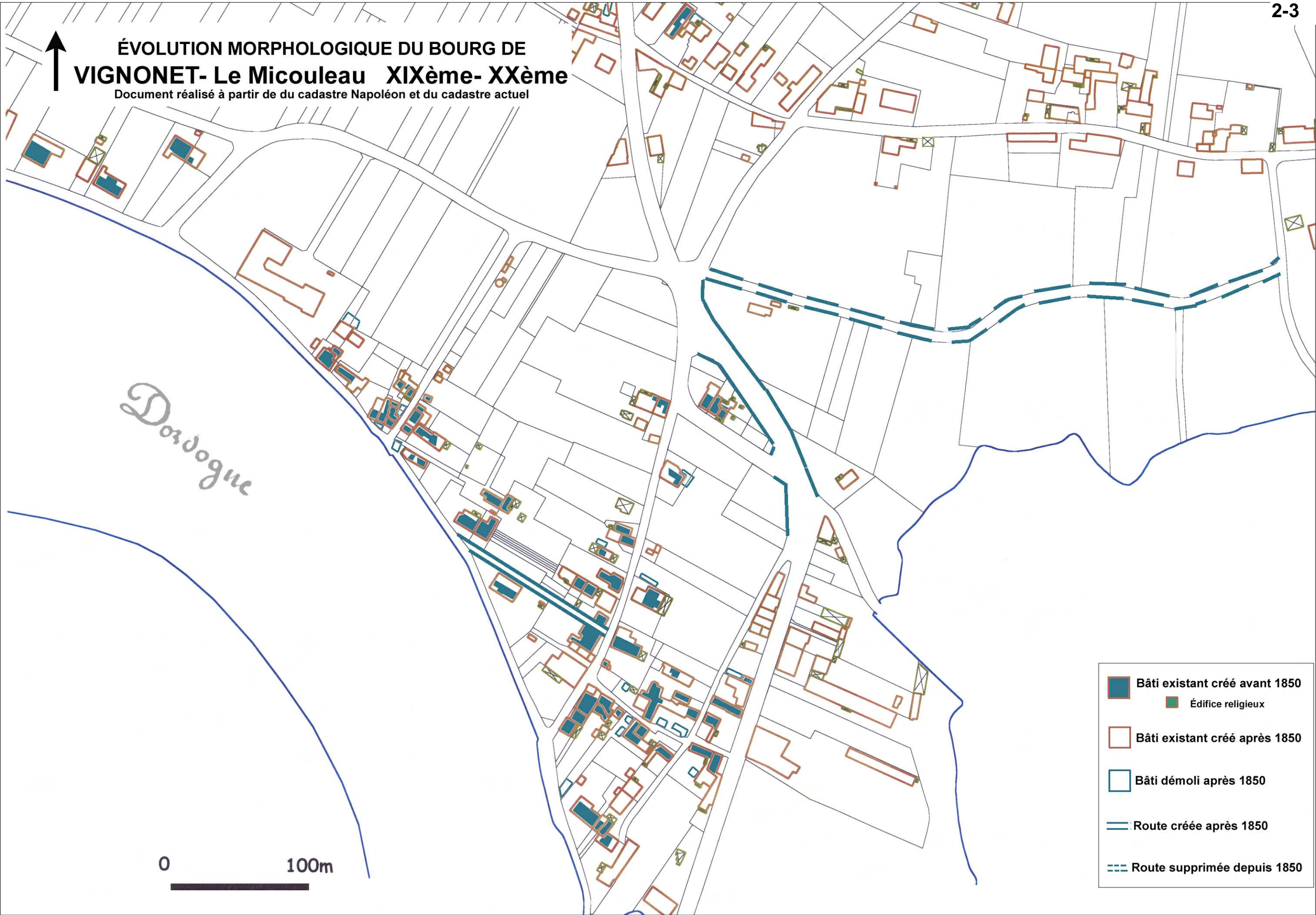
2-3-4 Vignonet

Le bourg de Vignonet a la particularité de s'être délocalisé du bourg ancien constitué de bâtiments regroupés autour de l'église, entre la Dordogne et la D.936. Au XIXe siècle, l'urbanisation autour de la cale de Micouleau est déjà assez importante et esquisse une structure urbaine composée d'îlots. Les habitations s'implantent en alignement sur la rue laissant la place aux jardins en cœur d'îlot.

Au cours du XXe siècle, l'urbanisation se densifie autour de la cale comblant les espaces vides sur rue. On remarque un développement important au nord de Micouleau probablement lié à la proximité de la D.936.



ÉVOLUTION MORPHOLOGIQUE DU BOURG DE
VIGNONET- Le Micouleau XIXème- XXème
Document réalisé à partir de du cadastre Napoléon et du cadastre actuel



- Bâti existant créé avant 1850
- Édifice religieux
- Bâti existant créé après 1850
- Bâti démoli après 1850
- Route créée après 1850
- - - Route supprimée depuis 1850

0 100m

2-3-5 Saint-Pey d'Armens

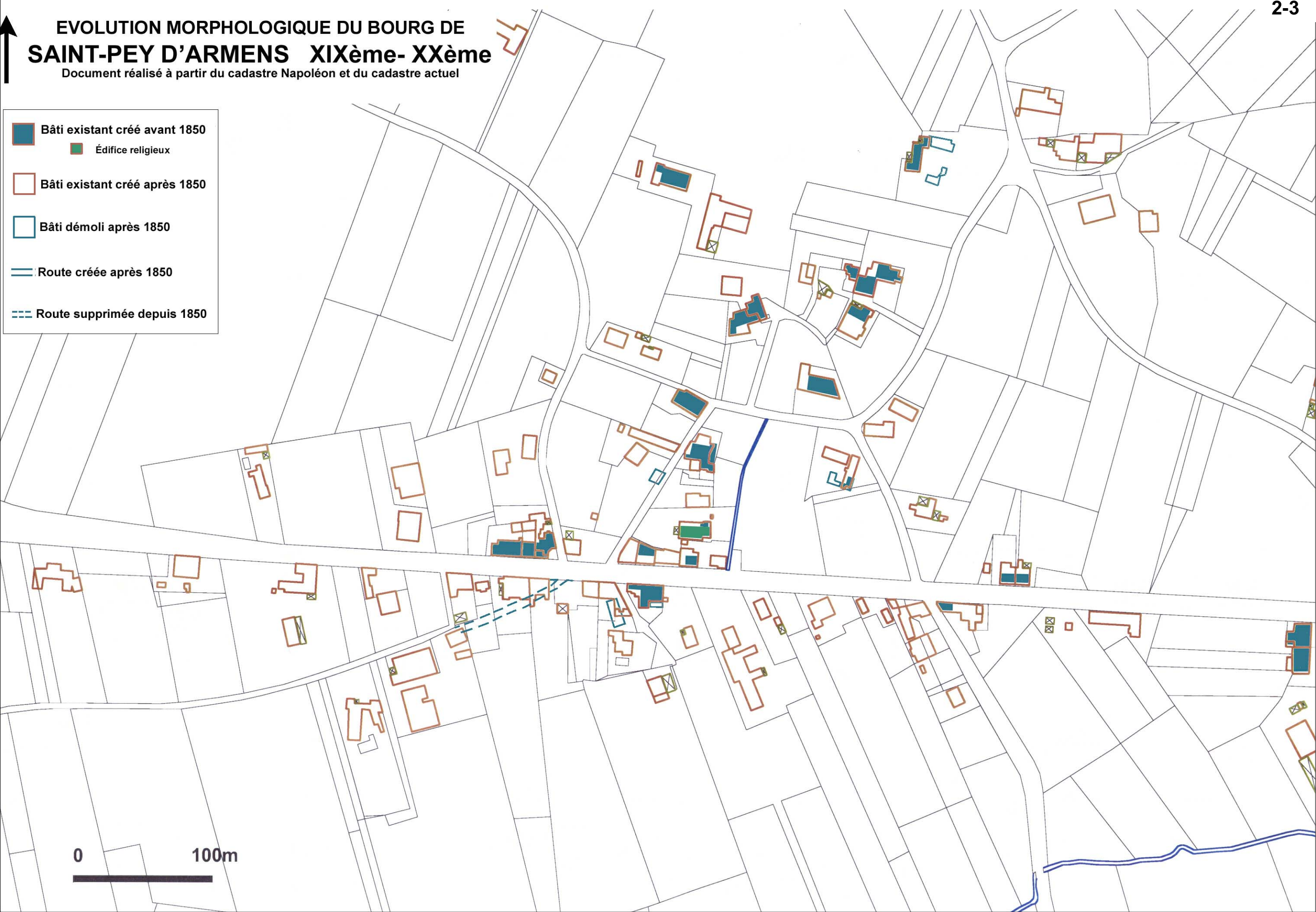
Au XIXe siècle, le bourg de Saint-Pey d'Armens est diffus, son évolution est étroitement liée à l'ancienne voie royale (actuelle D.936) qui relie Libourne à Castillon. Axe majeur de communication départementale est le support d'un développement linéaire important au cours du XXe siècle.



EVOLUTION MORPHOLOGIQUE DU BOURG DE SAINT-PEY D'ARMENS XIX^{ème}- XX^{ème}

Document réalisé à partir du cadastre Napoléon et du cadastre actuel

-  Bâti existant créé avant 1850
-  Édifice religieux
-  Bâti existant créé après 1850
-  Bâti démoli après 1850
-  Route créée après 1850
-  Route supprimée depuis 1850



0 100m

2-3-6 Saint-Sulpice de Faleyrens

Au XIXe siècle, le bourg de Saint-Sulpice a déjà une forme très affirmée de "village rue". Les habitations s'implantent, de part et d'autre de l'église et de son cimetière, le long de la D.19 qui relie Libourne à Branne.

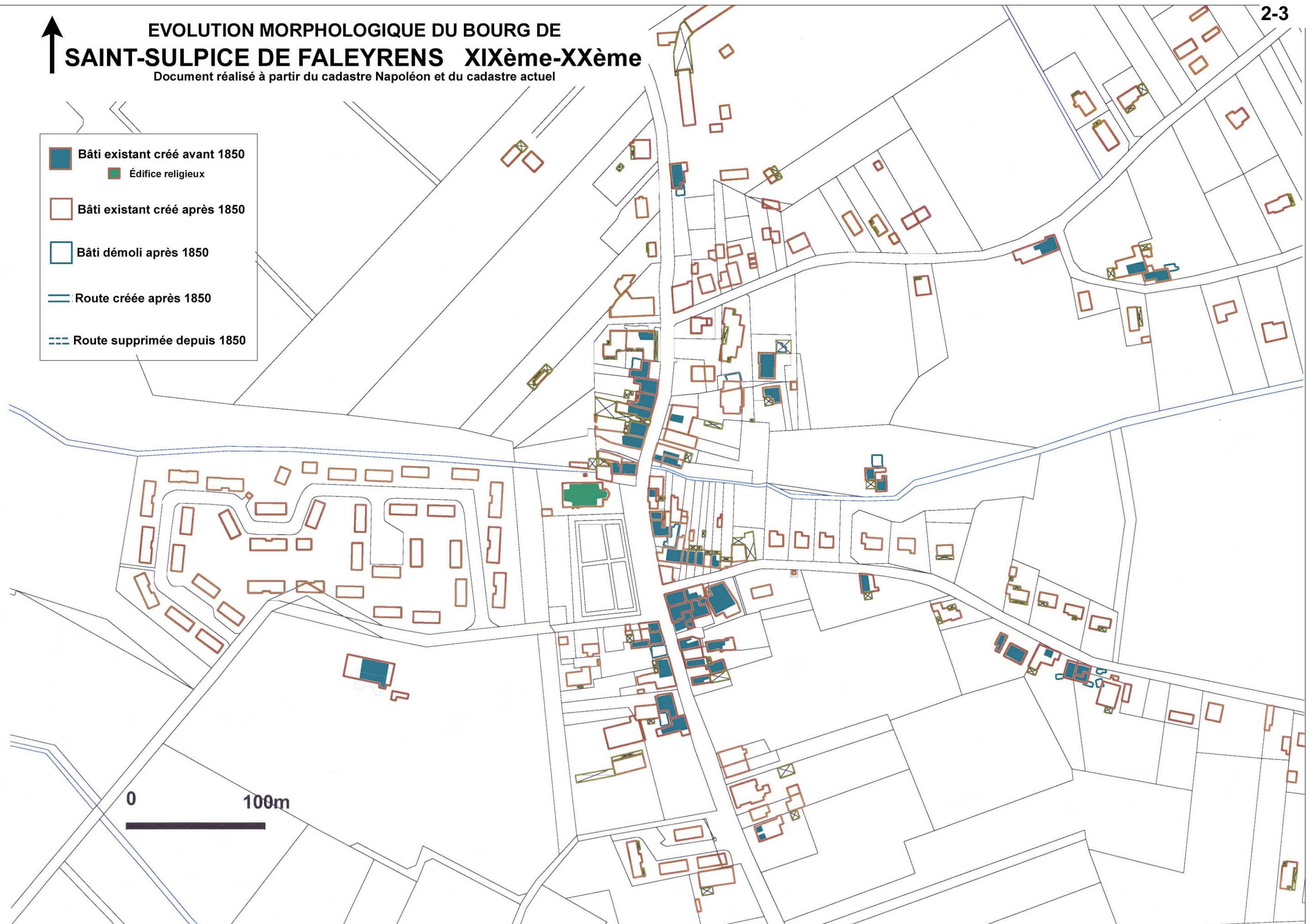
La proximité de la ville de Libourne, de la Dordogne et de son franchissement entre Saint Sulpice de Faleyrens et Branne, ont probablement favorisé une évolution importante. Au cours du XXe siècle, les nouvelles constructions ont continué de s'implanter le long de la départementale mais aussi le long des voies adjacentes. En rupture avec cette forme urbaine, un important lotissement s'est implanté à l'ouest du cimetière.



EVOLUTION MORPHOLOGIQUE DU BOURG DE SAINT-SULPICE DE FALEYRENS XIX^{ème}-XX^{ème}

Document réalisé à partir du cadastre Napoléon et du cadastre actuel

- Bâti existant créé avant 1850
- Édifice religieux
- Bâti existant créé après 1850
- Bâti démoli après 1850
- Route créée après 1850
- - - Route supprimée depuis 1850



0 100m

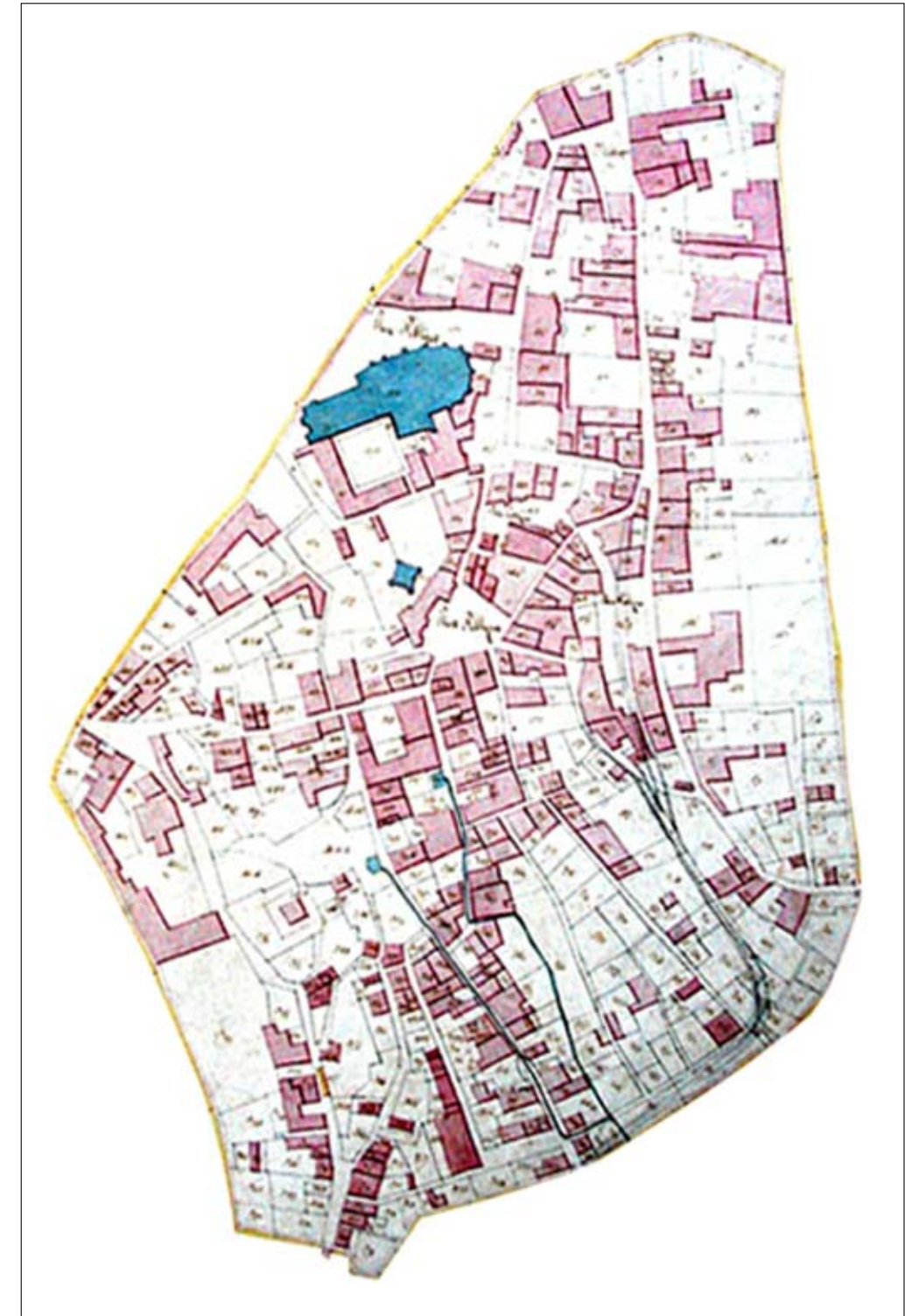
2-3-7 Saint-Hippolyte

Le bourg de Saint-Hippolyte n'a de bourg que le nom. Il est constitué d'une petite église et d'une ancienne ferme en milieu de cote, en retrait des voies structurantes de la juridiction ; le château Ferrand domine ce petit ensemble dispersé. Au cours du XXe siècle l'évolution est très sommaire. Extension des bâtiments existants, et deux nouvelles habitations isolées du cœur que représente traditionnellement l'édifice religieux.



2-3-8 Saint-Émilion

Les principales transformations intervenues sur la structure du bourg de Saint-Émilion sont le percement de la partie sud de la rue Guadet et le comblement d'une partie des douves. Pour le reste du réseau viaire, il n'a pas subi d'évolution morphologique notable, sa structure médiévale est restée visible, même si le village s'est un peu densifié. La périphérie du bourg a, en revanche évolué en étroite relation avec la vie économique de la cité et son prestigieux terroir. Au cours du XXe siècle, l'urbanisation s'est développée le long des axes majeurs de communications, D.243 au Nord et D.122, qui relie le bourg à la D.936. on remarque par ailleurs un développement important au Sud Ouest du bourg en bordure de coteau, qui se justifie par une situation optimale pour l'activité viticole.

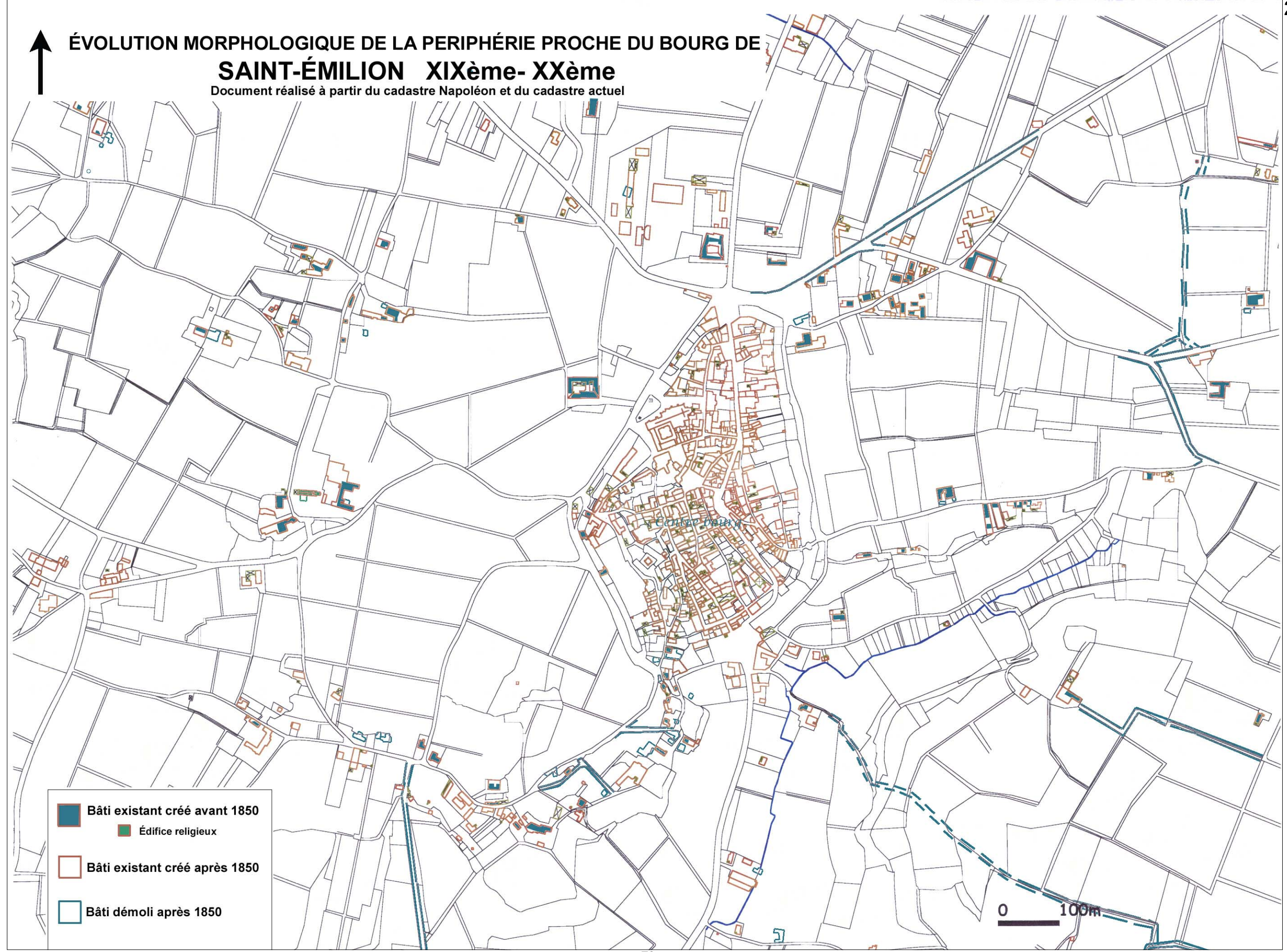


Le bourg de St Emilion, intérieur du rempart - cadastre Napoléon



ÉVOLUTION MORPHOLOGIQUE DE LA PÉRIPHÉRIE PROCHE DU BOURG DE SAINT-ÉMILION XIX^{ÈME}- XX^{ÈME}

Document réalisé à partir du cadastre Napoléon et du cadastre actuel



- Bâti existant créé avant 1850
- Édifice religieux
- Bâti existant créé après 1850
- Bâti démoli après 1850

0 100m

2-4 UN RICHE PATRIMOINE BATI À VALORISER

2-4-1. Le patrimoine architectural et viticole emblématique

Il s'agit d'inventorier et de classer ici tout le patrimoine bâti qui n'est pas soumis à des mesures de protection en dehors des monuments historiques déjà classés ou inscrits, et même à l'intérieur du périmètre de protection de ces derniers. On s'attachera donc en particulier au patrimoine architectural de la juridiction, tout en ne négligeant pas son petit patrimoine (édicules non habitables).

La diversité architecturale des constructions de la juridiction a une origine plus sociale que géographique. Il n'est pas possible de parler de « maison saint-émilionnaise » comme il est impossible de parler de « maison médocaine » ou « fronsadaise ». Ce sont deux paramètres fondamentaux : le vignoble, et le statut social de l'habitant, qui permettent de rendre compte de l'hétérogénéité du paysage architectural et bâti. Partant des trois types définis par Pierre Bidart et Gérard Collomb pour les maisons du vignoble bordelais : la maison de bordier, la maison de vigneron et la maison de maître, nous distinguerons en plus les maisons de maître les plus modestes des « châteaux » parmi lesquels on peut faire des différences entre ceux qui ont des origines anciennes et non viticoles (des places fortes voire des maisons de plaisance) et ceux que la viticulture a engendré et parmi lesquels on peut aussi distinguer les châteaux viticoles des maisons bourgeoises.

En outre, il convient de préciser les types de constructions plus « urbaines » : maisons de ville ou alignements de maisons rurales dans les bourgs.

Les châteaux

Henri Enjalbert distingue justement quatre types ou générations de châteaux viticoles. Les demeures « pré-viticoles », bien que très transformées et modifiées au cours du temps, conservent des éléments architecturaux de la fin du Moyen Age ou de la Renaissance. Les châteaux de première génération, qui correspondent à la croissance de l'activité viticole au XVIIIème siècle ; ceux de la seconde génération (du marasme d'après le premier Empire jusqu'à la reprise du Second) ; ceux enfin de troisième génération qui subissent les crises de phylloxéra puis de mildiou jusqu'au tournant du XXème siècle (Enjalbert, 1983, 45-68).

Si ces générations correspondent bien à des périodes architecturales, on peut alors classer grossièrement les châteaux viticoles en trois catégories typologiques.

Les châteaux pré-viticoles

Les châteaux classiques

Les châteaux éclectiques

Les maisons de maître

La maison de maître, même la plus modeste, est en revanche toujours marquée par la symétrie de sa façade principale. Elle compte en général cinq travées ce qui permet de disposer l'entrée en son axe. Elle comprend toujours un étage au moins, auquel s'ajoute parfois un demi étage de comble. Les pierres en sont de meilleure qualité que celles des maisons de vigneron ou de bordier : l'usage d'une double épaisseur (en carreaux et boutisses plutôt qu'en parpaings) est fréquente. Contrairement aux deux derniers types dont le toit est à deux pans, la couverture des maisons de maître est à quatre pans et la toiture traditionnelle de tuiles canal (dites de Saye ou de Gironde) est sommée d'épis de faîtage de terre cuite brute ou vernissée. Les souches de cheminée sont chanfreinées ou arrondies. Les niveaux sont bien marqués. Corniches, rangées de denticules ou modillons sont présents en partie haute, surmontés d'une génoise simple et d'une rangée de carreaux posés en diagonale. Un cordon marque systématiquement les deux niveaux principaux et l'emploi d'un ordre colossal avec pilastre (parfois à refends, dorique ou ionique) accentue la verticalité de l'entrée et la monumentalité de la façade accompagnée parfois d'un fronton. Le style savant du Directoire et de l'Empire a consacré les ambitions de la bourgeoisie rurale dans ce type de constructions.



Cette simple maison de maître possède le minimum de son répertoire typologique : toiture à quatre pans et symétrie de la façade principale. (Saint-Etienne-de-Lisse, vers Haut Bailly).

La période classique et néoclassique (de 1750 à 1850 environ) a vu naître de nombreuses maisons de maître, concomitamment au développement de la viticulture. Les plus caractéristiques sont certainement celles qui présentent des entrées en plein cintre ou à arcs segmentaires.

Quelques détails de portes d'entrée de maisons de maître (période néoclassique).



Six maisons de maître «classiques», le répertoire architectural évolue de la fin du XVIIIe à celle du XIXe siècle vers plus de lourdeur et l'isolement du corps central d'habitation au milieu d'un petit parc.

On retrouve ses dispositions dans les baies de rez-de-chaussée et d'étage, voire dans les constructions annexes, sur la façade principale. Dans les solutions les plus courantes d'organisation, le cuvier et les chais s'adossent à l'arrière et s'adjoignent latéralement aux pignons. La travée centrale et monumentale, parfois couronnée d'un fronton triangulaire ou

cintré, présente les modénatures des plus variées, mais on retrouve des constantes : pilastres, parfois à refends, corniches à denticules ou métopes, cordons et entourages de fenêtres ouvragés.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle et jusqu'au début du XXe siècle, des évolutions méritent d'être soulignées : l'apparition de toits à plus forte pente que de coutume (d'ardoises ou de tuiles mécaniques) et un alourdissement du répertoire décoratif isolent le corps central des maisons des bâtiments d'exploitation. La maison de maître se distingue aussi par son environnement : une allée centrale, un jardin ou un petit parc, une courette et une grille d'entrée la mettent en valeur.



De la fin du XIXe siècle et au début du XXe, les toitures d'ardoises ou de tuiles mécaniques caractérisent les maisons de maître.

Au cours du temps, les maisons de maître les plus simples, blocs homogènes et symétriques, ont pu se voir adjoindre des constructions annexes (touvelles, corps de bâtiments supplémentaires, ailes...) qui les embourgeoisent encore et les rapprochent des châteaux.



Sur la commune de Saint-Emilion, à La Porte, une maison de maître ordinaire s'est vue adjoindre à la fin du XIXe une tourelle à la toiture d'ardoises marquée d'oeils-de-boeuf. Tandis que la façade arrière a conservé ses bâtiments agricoles, la façade principale s'est «ennoblie».

Ces maisons sont en général bien entretenues et, s'il en existe d'inoccupées, on veille cependant à les préserver par les travaux de gros-oeuvre les plus utiles (on entretient notamment les toitures). Ces constructions, grâce à leur premier étage «entier», contrairement aux maisons plus modestes, offrent en effet une répartition en plan qui correspond tout à fait aux conditions modernes de l'habitation : un vaste hall et une cage d'escalier en partie centrale, des pièces communes de rez-de-chaussée suffisamment vastes pour accueillir un ample séjour et une grande cuisine, de grandes chambres à l'étage enfin, ainsi que des dépen-

dances nombreuses utiles aujourd'hui aux garages et remises diverses, quand elles ne sont pas encore exploitées pour la vigne.



Enfin ces maisons offrent une certaine noblesse d'implantation grâce à leurs façades soignées sur cour ou jardin, ce qui leur confère une plus-value certaine.

L'entrée typique d'une maison de maître : le portail et sa grille d'entrée soignée sont dans l'axe de la maison. (Saint-Sulpice-de-Faleyrens, vers Mauvinon).

- Les maisons de campagne et de plaisance

De nombreuses maisons conservent les caractéristiques des maisons de maître mais ne sont pas obligatoirement des exploitations viticoles. En particulier sur les bords de la Dordogne, de Saint-Sulpice-de-Faleyrens à Vignonet, on trouve de nombreuses maisons de plaisance et de villégiature datant du XVIIIe ou du XIXe siècle.

Au XVIIIe siècle la typologie de ces maisons se rapproche de celle des «chartreuses». En Gironde, mais aussi en Dordogne, ces maisons de campagne basses (d'un étage au maximum) s'organisent en U sur une cour avec un corps central souvent surélevé et deux ailes symétriques. Leurs modénatures s'apparentent aux maisons de bordier mais leur construction est plus soignée et leurs pierres plus dures.



La façade arrière de cette belle chartreuse du XVIIIe siècle située près de l'église de Vignonet s'ouvre les bords de la Dordogne.



Cachée derrière son petit jardin, cette petite maison de plaisance à fronton et porte cintrée regarde elle aussi la Dordogne (Vignonet, Micouleau).

Au XIXe siècle, on retrouve pour les maisons de plaisance le gabarit des maisons de maître massives à étage et symétriques. Les lieux-dits Jean Melin et Pierrefitte, sur la commune de Saint-Sulpice-de-Faleyrens, en sont particulièrement riches.



Les façades ordonnancées et strictes de ces maisons s'ouvrent largement sur la Dordogne par l'intermédiaire d'un jardin parfois profond qui leur donne le recul nécessaire aux bords de la rivière en cas de crue violente.



Aux façades sévères, symétriques et ordonnancées, ces trois maisons de plaisance qui ressemblent à des maisons de maître ouvrent largement leurs baies sur les rives et le paysage de la Dordogne.
(Jean Melin, à Saint-Sulpice-de-Faleyrens)



- Les villas et les pavillons du début du XXe siècle

A partir des années 1880-90 et jusque dans les années 1940, on trouve de nombreuses maisons isolées, parfois rattachées à une exploitation viticole, et dont l'architecture se rapproche de l'architecture balnéaire ou ferroviaire, caractérisée par ses toits en débords à forte pente couverts de tuiles mécaniques qui rompent avec la tradition des toits girondins de tuiles canal.



Mais il n'y a pas que ces transformations de toiture qui dénote avec l'architecture vernaculaire, l'emploi du ciment plutôt que de moellons ou de pierres de taille, les enduits souvent colorés, les pignons saillants et les décorations géométriques des baies, où l'on introduit parfois des briques, rompent définitivement avec l'architecture vernaculaire.

Une villa colorée, de style "art déco", isolée dans la campagne de Saint-Etienne-de-Lisse.

Ce type de constructions parsème aussi bien la campagne, les bourgs et les hameaux, la plaine de la Dordogne que les coteaux de vignes. Cette architecture s'inscrit dans les chais et les maisons de maître comme celles des vignerons.



Une maison ouvrière, de style "30" abandonnée, près de Figeac (Saint-Emilion).



Une maison de maître de chai, près de la maison du maître des lieux, au château Grand Corbin (Saint-Emilion).



A La Causse, une villa isolée dans les vignes s'ouvre sur trois façades en pignons. (Saint-Christophe)



Les chais Mazeran, à Saint-Christophe.

L'architecture de ces années est si caractéristique, notamment par ses pignons, que l'on confond parfois les habitations des chais lorsqu'ils sont traités selon la même mode.

De même l'on peut confondre l'architecture ferroviaire des années 1920 - 1930 avec les pavillons de logement des employés des chemins de fer ou leurs guérites dans les petites stations d'arrêt.



Quelques constructions ferroviaires, au long de la ligne de chemin de fer de Libourne à Castillon.

Les maisons de ville et de hameaux

Mis à part le bourg de Saint-Emilion, les autres bourgs de la juridiction comportent peu d'alignements de maisons de ville, anciennes ou modernes. La plupart de celles que l'on rencontre se trouvent à Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Saint-Christophe-des-Bardes et Saint-Pey-d'Armens. Les autres communes en sont nettement moins dotées et rarement quelques hameaux présentent des alignements un peu différents des maisons rurales. Même dans les centres bourgs, on rencontre peu d'alignements de maisons de villes, le tissu est en général discontinu.

- Les maisons de ville anciennes (XV-XVIIIe siècles)

Il en reste très peu de traces dans les bourgs comme dans les hameaux. Les plus anciennes, du XV^e au XVIII^e siècles, ne comportent plus que quelques éléments décoratifs (fenêtres à meneaux, bossages en harpe, rampes d'escaliers extérieurs à balustrés...). On en trouve surtout à Saint-Christophe-des-Bardes et dans le bourg de Saint-Etienne-de-Lisse où l'on repère sur la rue principale quelques beaux alignements du XVIII^e siècle.



Deux entrées de maisons de ville près de l'église de Saint-Christophe-des-Bardes, à perron de pierre, la rampe est composée de balustrés. L'entourage de la porte est décoré de bossages très typiques de l'architecture du XVII^e siècle.



Présence et restes de quelques fenêtres à meneaux du XV^e au XVI^e siècles. A Saint-Christophe (à gauche) et Saint-Etienne (à droite).



L'entrée en plein-cintre décorée d'une clé et d'une corniche à denticules d'une maison de ville (fin XVIII^e). La façade arrière est moins riche. (Saint-Etienne-de-Lisse)

- Les maisons de ville modernes (XIX-XXe siècles)



Les immeubles courants

Les immeubles d'un étage, mitoyen, construits à l'alignement des rues ou des routes de traverse des bourgs sont les plus ordinaires et courants. Construits en pierre de taille et parfois en moellons enduits, leurs façades sont très simples : les ouvertures réparties généralement sur trois travées, et rarement cinq, souvent symétriques. Le rez-de-chaussée est parfois à refends, les chaînages d'angle aussi. Un cordon marque la différence des niveaux, quelques corniches, linteaux ou encadrements moulurés apparaissent à l'occasion.

Un immeuble "urbain" ordinaire, d'un étage, vraisemblablement destiné aux employés du château La Gaffelière (Saint-Emilion).



Les maisons de ville "bourgeoises"

On en trouve très rarement. Elles sont généralement plus hautes d'un étage que les immeubles courants, leur décor est plus riche et plus varié, et elle date en principe de la seconde moitié du XIX^e siècle voire du tournant du XX^e.

Maisons de rapport ou maisons bourgeoises réservées à une seule famille, elles se situent sur les voies les plus passantes des bourgs. La présence de balcons ou de banquettes est exceptionnelle.

Une rare maison de ville du XIX^e siècle, à deux étages et deux entrées et un balcon ouvragé, alignée sur la rue principale du bourg de Saint-Sulpice-de-Faleyrens.

Les maisons d'angle dans les bourgs

Elles sont peu nombreuses aux croisements des rues ou aux angles des places. D'allure assez cossue, elles datent pour la plupart de la fin du XIX^e siècle ou des années 1920-30. Massives, cubiques, leurs deux façades principales sont souvent symétriques, mais on trouve des fausses fenêtres sur certaines d'entre elles qui équilibrent la composition de l'ensemble.



Au coeur du bourg de Saint-Christophe, une lourde maison de pierre de taille aux chaînages d'angle marqués s'impose à l'angle de la rue principale et d'une rue secondaire. Ses chiens assis au fronton arrondi et ses hautes cheminées saillantes permettent de la dater de la fin du XIXe siècle.



Une autre maison d'angle, à Saint Christophe, lourde et massive, elle s'accompagne d'une tourelle et se situe en retrait d'alignement, derrière sa grille et son mur de clôture.

On note l'architecture de la fin du XIXe siècle, et même du tournant du XXe, mais qui reprend le langage néoclassique, notamment les baies en plein cintre.



Les alignements de maisons rurales

À mi-chemin entre les maisons de ville ou de bourg, on rencontre surtout quelques alignements de maisons rurales, la plupart du XIXe siècle, à proximité des châteaux. Ces constructions simples et d'un étage étaient souvent destinées au logement des ouvriers de la viticulture.

A La Gaffelière (Saint-Émilien), tout un côté du carrefour menant à Gaudicheau est bâti d'alignement d'immeubles simples d'un étage.



Ces constructions marquent surtout les carrefours de routes importantes, comme à proximité de La Gaffelière ou dans les hameaux de Peyrelongue ou Margot. Mais on en trouve aussi disposées en bandes, dans les bourgs.



Cette maison qui s'apparente à celle d'un bordier marque l'angle d'un carrefour dans le hameau de Peyrelongue, sur la commune de Saint-Laurent-des-Combes.



Trois maisons rurales, alignées sur la route et avec un jardin de devant, dans le hameau de Mazerat (Saint-Émilien).

Les maisons rurales vernaculaires

- La maison de vigneron

A mi-chemin entre la maison du maître et celle du bordier employé, il est souvent difficile de distinguer l'habitation vigneronne. Elle se démarque néanmoins de celle du bordier par la présence d'un cuvier et donc la production de vin. Celle-ci peut être confiée à un métayer comme elle peut appartenir à un petit propriétaire. Ce type de construction, plus vaste et plus complète que le logement des ouvriers et des bordiers, marque lui aussi de sa simplicité rustique le paysage de la juridiction.

Orientée à l'Est ou au Sud-Est, le rez-de-chaussée est doté de chambres en plus de la salle commune et du chai, on y rencontre souvent un four à pain donnant sur la cuisine.

Plus vaste que la maison de bordier, d'une quinzaine de mètres en profondeur et d'une douzaine de mètres en façade, la toiture est presque toujours asymétrique, la façade la plus haute, d'un rez-de-chaussée surmonté d'un grenier en demi étage et plus rarement d'un étage entier, est réservée à l'habitation tandis que l'arrière est affecté à l'exploitation, aux remises, au chai, au cuvier, voire au logement des animaux (loges à bœufs ou à cochons, fenil, étable, grange...) quand l'exploitation est aussi pastorale. Néanmoins la maison peut s'organiser en longueur avec ses annexes d'exploitation tout en gardant une profondeur importante et une toiture asymétrique.



L'ordinaire du paysage viticole : l'arrière une maison de vigneron tout en longueur dans la campagne de Vignonet (près Destieu).

Ces constructions sont en pierre de taille calcaire tendre, tant sur les pignons que sur les murs gouttereaux, de 40 à 50 cm d'épaisseur. Les chaînages d'angles et les encadrements de baies sont souvent en pierre plus dure : une maison de vigneron est en pierres de taille, parfois enduite et rarement en moellons (à l'exception de ses dépendances parfois).

A l'extérieur on distingue très peu de décorations dans les maisons de vigneron. C'est d'ailleurs une de leur caractéristique que de ne pas montrer de symétrie en façade, ou alors celle-ci est fortuite et n'est pas volontaire. Les baies du rez-de-chaussée et du grenier peuvent se répartir de trois à cinq travées (solution la plus courante), parfois plus. La porte d'entrée est généralement la plus soignée, encadrée par un trumeau, soulignée par une petite corniche, le linteau de cette baie peut être droit, en plein cintre ou en arc segmentaire selon les époques. Rarement les autres ouvertures reprennent cette modénature. Les ouvertures de grenier ont des formes variées : ovales, rondes, rectangulaires : elles permettent à un seul

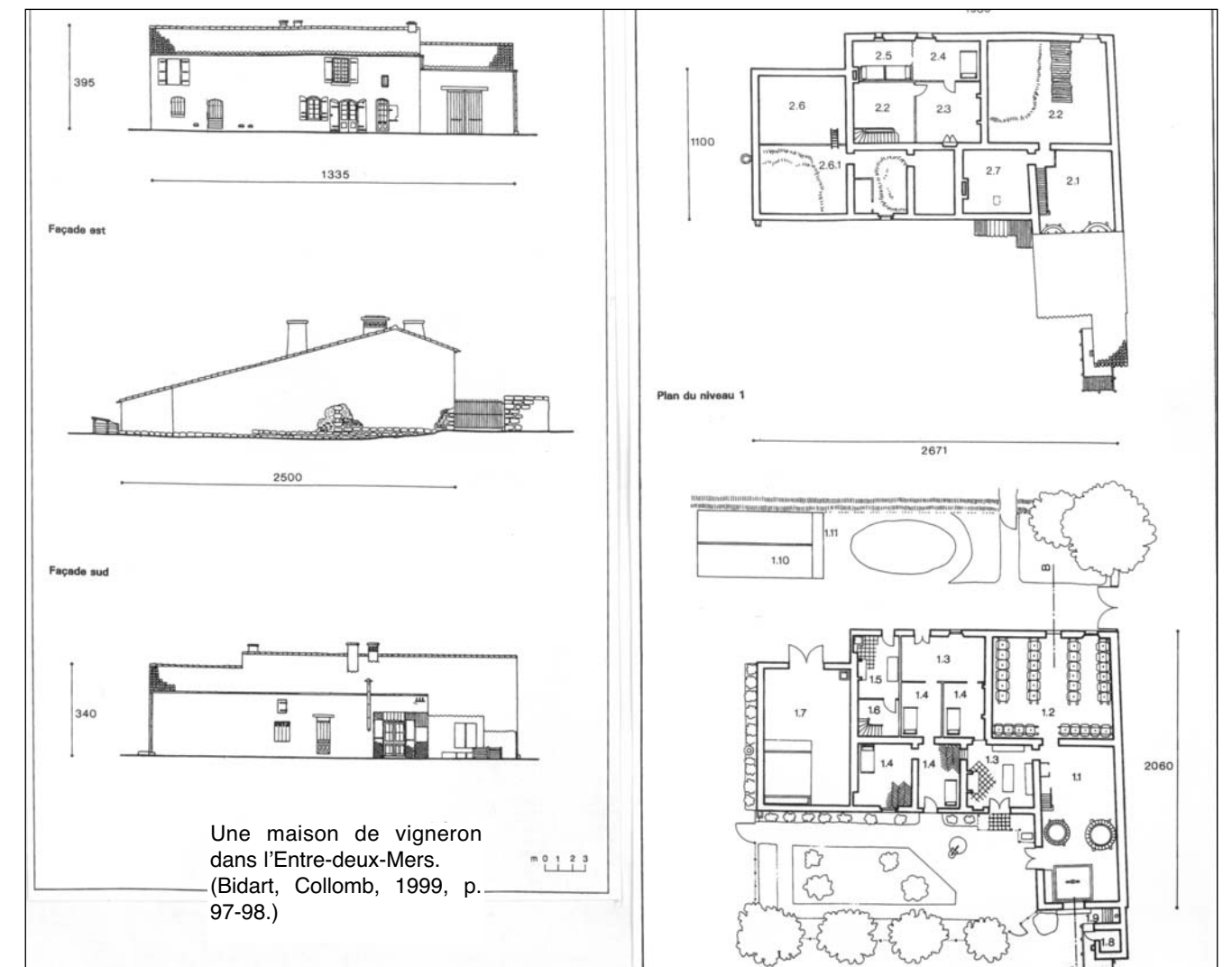
homme de passer dans le grenier par une échelle extérieure quand il n'y a pas d'escalier à l'intérieur. On en trouve aussi en petits losanges, qui aèrent seulement le comble inaccessible.

La maison de vigneron peut présenter des signes d'embourgeoisement notoire. Ainsi à la présence quasi systématique d'une génoise d'un rang peut s'ajouter une corniche de pierre tendre, le tout surmonté d'une rangée de carreaux de terre cuite. Un cordon marque rarement la différence entre le rez-de-chaussée et le grenier mais ce ne sont là que peu d'éléments décoratifs et surtout pas de recherche de symétrie ou d'emploi d'un vocabulaire architectural précis qui est le propre de la maison de maître. La maison de vigneron est avant tout réservée à l'exploitation de la vigne : le maître des lieux peut y loger avec son métayer ou ses



ouvriers, ce qui la caractérise surtout est l'emprise des locaux agricoles par rapport à ceux d'habitation et leur imbrication étroite.

Les éléments typiques d'une maison de vigneron : asymétrie de la façade enduite, toit à double pente, encadrements des baies peints et génoise en haut des murs gouttereaux.



- La maison de bordier

Cellule élémentaire, elle se compose d'un rez-de-chaussée et ne comporte normalement pas de comble ; une seule pièce communique avec le chai, la façade principale est en longueur ; les encadrements de baies et les chaînages d'angle en pierre de taille calcaire, les murs sont composés de moellons enduits, la toiture est asymétrique, à faible pente (15 à 20°), pas de charpente vue la faible dimension de l'ensemble. Cette habitation est destinée au journalier et « accumule les symboles de la pauvreté » (Bidart et Collomb, p. 40). Néanmoins le terme bordier désigne aussi un mode de faire-valoir particulier de l'exploitation. Le bordier peut être un salarié rémunéré selon un barème fixé à l'avance selon les tâches qu'il exécute et qui concerne toujours la viticulture : il est logé et dispose d'un petit jardin potager, ce type de contrat nommé prix-faïtage est fréquent dans les grands vignobles.



Maisons de bordier du XIXe siècle (Saint-Etienne-de-Lisse, lieu-dit Parent, à gauche ; Saint-Laurent-des-Combes, Peyrelongue, à droite).

Mais on trouve peu de maisons d'ouvriers ou de journaliers dans la région de Saint-Émilion, contrairement à la région médocaine. Le système d'exploitation de la vigne est basé sur de petites structures dont l'enrichissement est marqué dès le XVIIIe siècle, ainsi les maisons modestes les plus nombreuses ressemblent davantage à des maisons de vigneron exploitants ou propriétaires qu'à des maisons d'ouvriers.



Une maison de bordier de la fin du XIXe siècle qui s'apparente à une échoppe mais possède un chai et une remise à l'arrière (sortie Sud du bourg de Saint-Sulpice-de-Faleyrens).

En outre, les maisons de bordier peuvent aussi s'apparenter à des échoppes mais elles possèdent toujours un chai, et pas de cuvier, c'est ce qui les différencie des maisons de vigneron.



Caractérisées par leurs petites dimensions, leur toit de faible pente asymétrique et une asymétrie de façade, les maisons de bordier se présentent isolées dans les vignes ou bien leur pignon nu s'aligne au long des routes.

Souvent alignées, plusieurs maisons d'ouvriers peuvent se rencontrer à proximité d'une exploitation importante et en continuité des bâtiments agricoles, ici à Saint-Pey d'Armens, près du château Saint-Lo.

L'orientation de la façade principale à l'Est ou au Sud-Est détermine souvent l'implantation de la construction. On en trouve groupées, parfois par deux, rarement surélevées sur un cellier. On trouve parfois à l'avant de petits jardins mais la plupart du temps la maison ouvre sur une cour. Les associations de maisons de bordier sont courantes auprès des grands domaines.

Deux maisons de bordier groupées et surélevées par un perron (Saint-Laurent-des-Combes, près de Peyrelongue).



Les seuls signes distinctifs et décoratifs de ces maisons se trouvent dans les entrées et la forme des ouvertures du grenier quand elles en ont un. Le motif le plus courant pour le linteau et l'encadrement de la porte est une moulure légèrement en saillie, la baie peut être en arc segmentaire (surtout dans la période classique) ou en plein cintre (surtout dans la période néoclassique jusqu'en 1850 environ). Les linteaux droits sont ensuite de rigueur.



Les formes des ouvertures de grenier sont des plus variées : circulaires, semi-circulaires, ovales, rectangulaires en hauteur, on en trouve aussi en losanges. Lorsque l'habitation ne possède pas d'accès intérieur au grenier, ces ouvertures permettent d'y grimper par une échelle. Mais ce ne sont parfois aussi que des trous d'aération et de ventilation de la toiture.

Alignée sur son chai et sa remise, cette maison de bordier en moellons est élégante grâce aux baies cintrées et aux ouvertures en demi cercle du grenier (Saint-Etienne-de-Lisse, bourg).

Les alignements de maisons de bordier ont souvent été dénaturés par des surélévations ou des transformations des ouvertures : la défiguration des proportions des ouvertures et l'ajout d'un étage sont des cas courants. On utilise aussi parfois les façades arrière de ces maisons pour l'habitat tandis qu'elles sont réservées à la viticulture.



Des façades de maisons de bordier dénaturées (Saint-Sulpice-de-Faleyrens)

Les transformations des ouvertures les plus fréquentes consistent à leur donner une forme horizontale tandis qu'elle sont verticales à l'origine.

Les volets, persiennes, grilles d'appui, pentures et les couleurs de ces équipements ne correspondent pas souvent à l'architecture locale.

En outre les enduits de façade au ciment ou la réfection des toitures avec des tuiles modernes ne lui correspondent pas non plus.



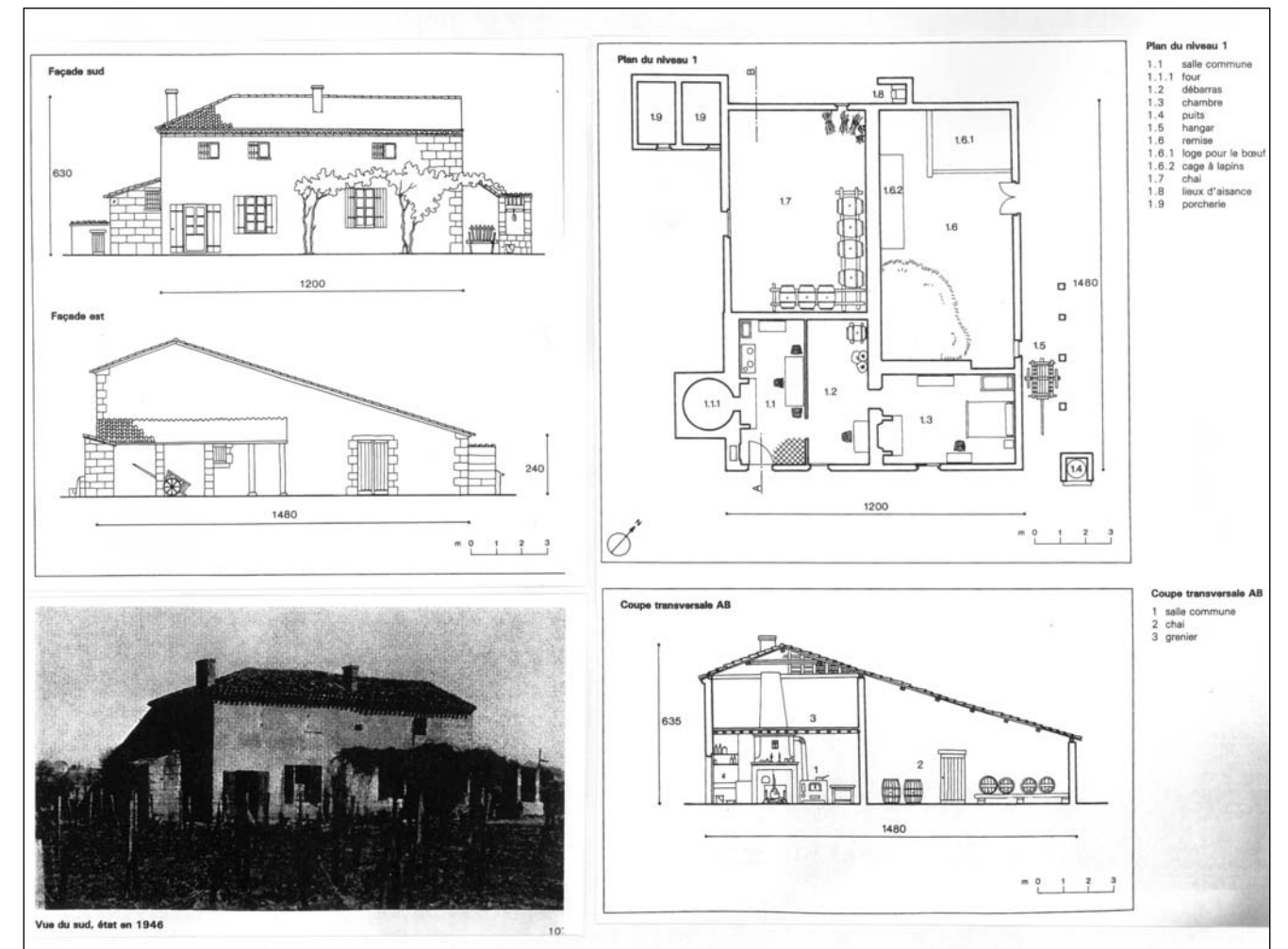
Ces maisons font néanmoins encore partie du paysage viticole et des hameaux et lui confèrent un charme discret et singulier. Leur masse s'impose au milieu des vignes.



Fondue dans les arbres et les vignes, cette maison de bordier près de Mauvinon (Saint-Sulpice-de-Faleyrens) fait partie intégrante du vignoble et lui donne un cachet rustique.



On distingue bien ici le profil asymétrique de ces maisons, avec le chai et la grange à l'arrière (Saint-Sulpice-de-Faleyrens, près BelleaAssise)



Une maison de bordier typique, aujourd'hui détruite, relevé en 1943, au lieu-dit La Petite-Clauzure (Saint-Emilion). D'après Bidart et Collomb, 1999, p. 106-107).

Les chais anciens et modernes

L'architecture des chais est très importante dans le paysage de la juridiction ; or, elle offre des formes variées. Dans son époque classique, on peut d'abord citer les communs puis les chais des châteaux Lescours et Laroque qui ont une grande valeur patrimoniale.



Les communs du château Laroque, d'origine XVIIe siècle, remaniés.



Les chais du château Lescours, mansardes, et fronton percé d'un oculus.

On ne voit véritablement apparaître une architecture type des chais qu'à partir du XVIIIe siècle, sur le modèle des ailes latérales et symétriques qui les abritent.



La fin du XIXe siècle est marquée par une rationalisation de l'architecture viticole et l'apparition de modèles de chais et de cuviers nouveaux, entièrement isolés du corps central d'habitation est caractérisés par leurs pignons, parfois percés d'oeil de boeuf et leurs grandes portes, souvent en plein cintre.

Les chais anciens du château Yon Figeac (Saint-Emilion).



Les toits des chais nouveaux sont en débord, formant des auvents soutenus par des jambes de bois. Leur construction conserve les matériaux locaux : tuiles de Gironde, pierres dures calcaires locales ; on voit néanmoins apparaître les tuiles mécaniques, le ciment et parfois des architectures de fonte ou de fer (des piliers utilisés notamment dans les cuviers).

Un chai moderne du château Yon Figeac (Saint-Emilion).



De nombreux chais de ce type ont été ajoutés aux exploitations dès la fin du XIXe siècle jusque dans les années 1930.

La couleur de leurs menuiseries et des avant-toits (généralement bordeaux), les caractérise.

Une maison de maître classique, à laquelle on a ajouté un chai "1900", à Cap Mourlin (Saint-Emilion).

La mode néogothique et éclectique, qui gagne les châteaux, gagne aussi les chais. Quoique rare, on en trouve un bon exemple avec les chais du château La Marzelle dont les pignons sont décorés de motifs de briques.

Le développement actuel de la production du vin a entraîné et entraîne toujours la construction de nouveaux chais et la réhabilitation de plus anciens.

Les types d'interventions sont très variées, du pastiche au franchement moderne, ces constructions doivent surtout trouver des proportions pas trop envahissantes et discrètes dans le paysage afin d'être réussies.

Les chais de La Marzelle, avec une extension contemporaine.



Un chai neuf, à l'architecture classique et discrète.



Résolument contemporain et minimaliste, ce chai s'inscrit bien dans le paysage.

Quelques détails constructifs

C'est principalement dans les corniches et les égouts, les ouvertures et les souches de cheminée que l'on reconnaît quelques détails constructifs qui permettent parfois de dater (approximativement au moins) le patrimoine de la juridiction.

Les entablements, les corniches et l'écoulement des eaux pluviales

La technique la plus ancienne et la plus vernaculaire pour les corniches et les couronnements, employée surtout pour les murs gouttereaux des maisons modestes, est celle de la génoise d'un rang simple, qui repose souvent sur une corniche, surmontée d'une rangée de carreaux de terre cuite posée soit droite soit en diagonale et sur laquelle repose la dernière rangée de tuiles, scellée ou non, à débord ou non, à gouttière ou non : les variantes sont nombreuses.



Une corniche moulurée est surmontée d'une génoise à un rang, d'une rangée de carreaux droite et d'un léger débord de la dernière rangée de tuile scellée.

Une corniche de faible saillie est ici surmontée de deux rangées de carreaux, dont une en diagonale, qui correspond exactement avec le débord de la dernière rangée de tuile servant d'égout.



Les moulures des corniches prennent des formes variées, particulièrement au XVIIIe siècle. Celle-ci est en doucine, simple mais élégante.



Des solutions plus complexes apparaissent surtout depuis la fin du XVIIIe siècle : ici, une rangée de modillons surmontée d'une doucine, deux rangées de carreaux dont une en diagonale. La gouttière pendante est soutenue par des crochets métalliques saillants et perpendiculaires, fichés dans le nu du mur de façade. Cette solution d'égout est antérieure aux crochets fixés sur les chevrons ; c'était la seule solution pour évacuer les eaux pluviales qui autrefois s'écoulaient par une seule tuile scellée en débord.



La période de l'Empire et du Consulat voit se multiplier les décors "à la Grec". L'entablement de cette maison de maître est marqué de métopes et de denticules



A partir du XIXe siècle les corniches de pierres remplacent peu à peu les génoises de tuiles. La zinguerie et les descentes d'eaux pluviales se généralisent : les crochets de gouttières sont désormais fixés sur les chevrons, ce qui rapproche la ligne d'eau du nu de la façade.

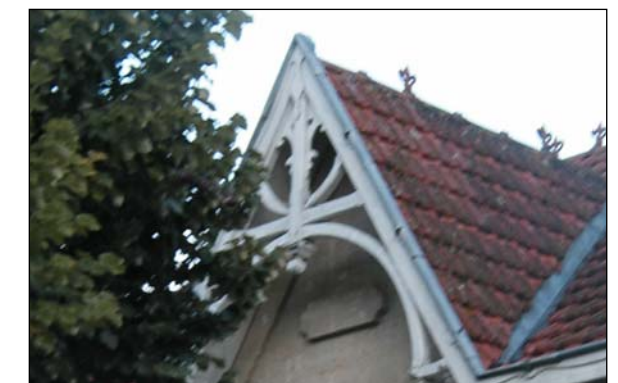


Pour les maisons de maître ou les maisons de ville, on met en oeuvre le chéneau sur l'entablement dont les solutions décoratives se multiplient dès la seconde moitié du XIXe siècle : modillons, denticules, consoles plates et décorées, frises de tout genre viennent décorer les entablements. Les solutions traditionnelles se maintiennent néanmoins.



A partir des années 1900 et jusqu'à la seconde guerre, la mode est aux toits en débord qui sont nombreux, surtout sur les chais mais aussi dans les pavillons ou les architectures industrielles (de type ferroviaire).

Les liens de bois sont plus ou moins ouvragés.

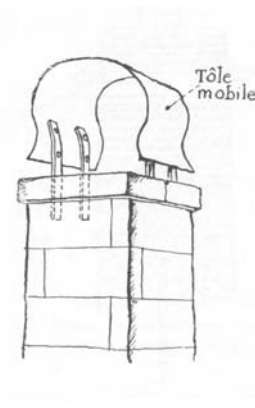
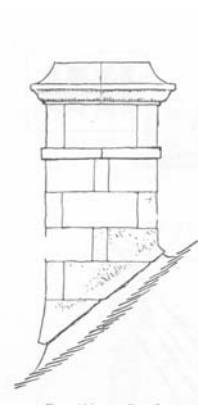


Une toiture typique girondine, avec sa corniche, sa génoise sans gouttière, sa souche de cheminée chanfreinée et son épi de faîtage en terre cuite, parfois vernissé.

Les souches de cheminée

Dans la majorité des constructions, surtout les plus modestes, ce sont des souches de pignon, souvent en retrait, et jamais adossées à l'extérieur des constructions. Leur style et leur architecture évoluent au cours du temps, mais on retrouve des types particuliers à chaque époque.

Le type le plus vernaculaire - et vraisemblablement le plus ancien - est en pierre de taille calcaire dont le chapeau prend des formes arrondies ou rectangulaires chanfreinées. Pour toutes les souches un rétrécissement est nécessaire à la sortie du conduit de cheminée pour assurer le tirage. Chapeau et tôle mobile rapportée. A partir de la fin du XIXe siècle, l'architecture des cheminées se complique comme le reste des bâtiments, de nombreux éléments décoratifs s'ajoutent, surtout dans les maisons de maître et les châteaux. Les cheminées sont quelquefois sculptées, ornées de corniches et de moulures, et surmontées de mitres.



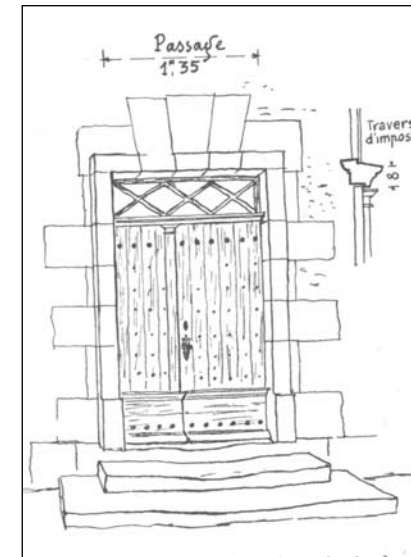
En haut, les souches en pierre de taille ordinaires mais aux formes soignées.

A gauche, souche de cheminée en pierre de taille et détail d'une tôle mobile arrondie en zinc (protection contre la pluie). D'après Doyon et Hubrecht, p. 160.



Les châteaux du XIXe siècle, aux toits d'ardoises à quatre pans, contrairement aux maisons anciennes à pignons, présentent de hautes souches de cheminées décorées et surmontées de mitres de terre cuite. (Ici au château Capet à Saint-Hippolyte).

Les baies, les portes et les vantaux

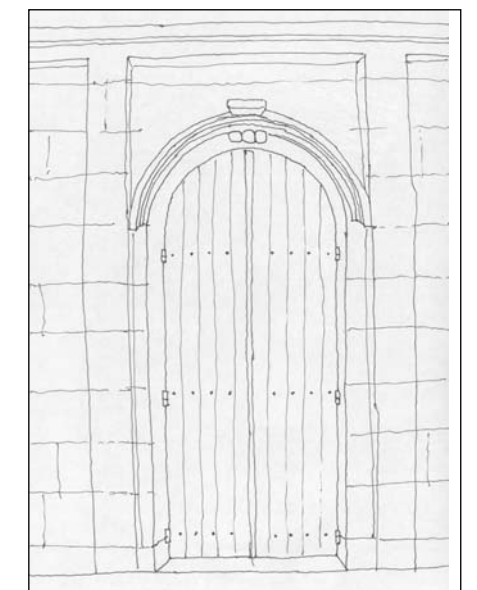
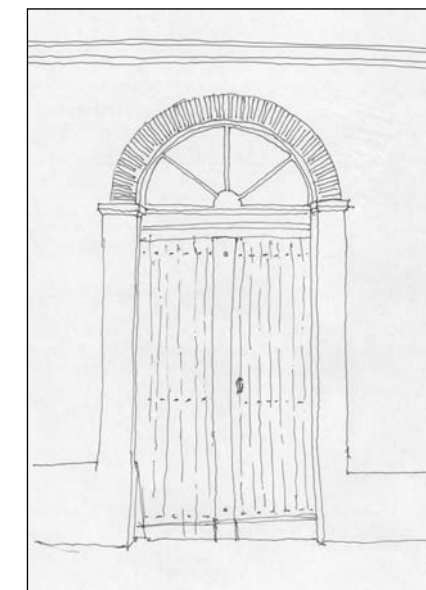
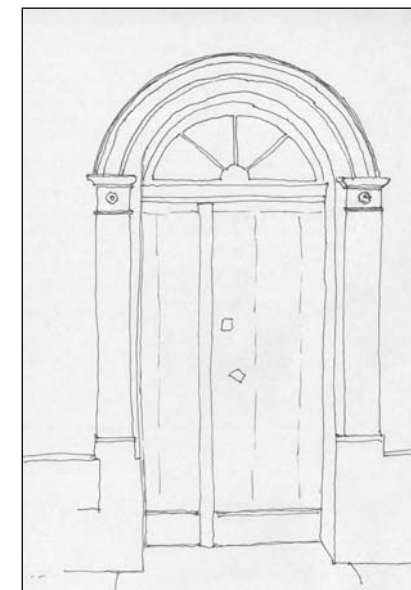


Porte d'entrée principale dans le Sud-Ouest (début XIXe)
Doyon, Hubrecht, p. 236.

Les baies et les portes d'entrée les plus remarquables sont celles des maisons de maître traditionnelles. Comme dans tout le Sud-Ouest, elles se composent de vantaux pleins inégaux, sur un passage de plus d'un mètre le vantail principal de 85 cm environ assure le passage courant. Le vantail secondaire peut être ouvert au besoin.

Dans la juridiction de Saint-Emilion on repère de nombreuses portes d'entrée aux baies en plein cintre, typique de la période néoclassique. On retrouve le dispositif de la porte à deux vantaux inégaux dont la jonction est assurée par un petit pilastre, la porte est surmontée d'une imposte dont la menuiserie est découpée en éventail. Parfois on rencontre deux vantaux égaux.

De petits pilastres, des cannelures, des stries ornent ces entrées. Une ou deux marches seuils les isolent souvent du sol, la partie basse des vantaux est généralement protégée par une épaisse plinthe.



Quelques portes d'entrée de maisons de maître, avec impostes en plein cintre, de la période néoclassique (de la Révolution à la Restauration ou la Monarchie de Juillet).

Tandis que les volets à écharpes sont fréquents dans le Sud-Ouest, on rencontre surtout, dans la juridiction, des volets pleins assez épais (3 à 4 cm) assemblés sur des traverses hautes et basses, plus urbains que les volets à barre. Les persiennes sont peu nombreuses et demeurent réservées à quelques châteaux ou maisons de maître, elles furent introduites à la fin du règne de Louis XV et confèrent un peu partout un caractère plus noble et plus urbain aux constructions.

La qualité des fenêtres, des baies et des volets vient de quelques détails. Le linteau, droit ou en arc segmentaire, peut se combiner avec la corniche, la génoise et l'entablement. Généralement à huit carreaux, les menuiseries de fenêtres sont symétriques. Les volets pleins sont caractérisés par la qualité de leurs pentures, longues et plus ou moins ouvragées, faites à la forge.



Une fenêtre banale, à linteau droit, on notera les volets pleins avec leurs pentures de fer forgé ouvragées ainsi que la crémonne.



Une fenêtre XVIIIe, à arc segmentaire, un trumeau en léger ressaut la rejoint à la corniche et en marque l'appui.



L'emploi des persiennes est réservé aux maisons plus 'nobles', ici les baies sont marquées par des frontons, typiques de la période néoclassique.

Les clôtures, les portails, les grilles et la ferronnerie

Bien des châteaux et des maisons de maître possèdent des grilles à leur entrée qui témoignent de la qualité de la ferronnerie locale. Les modèles les plus anciens, en fer forgé, sont caractérisés par leur forme arrondie développant des courbes et contre-courbes, des rognons, typiques du style Louis XV.

Les piles et les poitrails de pierre calcaire accompagnent en général ces ferronneries, on en trouve même qui n'ont plus de portes.



Le portail d'entrée du château Canon (Saint-Emilion) et sa grille de fer forgé, typique du style Louis XV.



La noble et majestueuse entrée du château Ferrand (Saint-Hippolyte).



Les montants en pierre d'un ancien portail d'entrée d'une maison de maître (église de Saint-Hippolyte, à droite). Un ancien portail en bord de Dordogne, près de l'église de Vignonet (à gauche).

Les murs de clôtures formés d'un bahut et d'une grille ne sont pas la règle absolue, contrairement à ce que l'on pourrait croire, notamment aux alentours des châteaux viticoles. En effet nombre d'entre eux ne présentent pas de clôtures et seuls des bornes en marquent les entrées.

La tendance actuelle est plutôt de refaire des clôtures et de fermer l'espace des châteaux et des chais, notamment aux abords des routes passantes. Cependant ces cloisonnements ne sont pas toujours du meilleur effet : ils coupent en effet les propriétés bâties des parcelles de vignes en rompant la continuité paysagère des sites.

Au XIXe siècle la fonte remplace peu à peu le fer forgé. Les modèles de grilles sont alors nombreux. Des plus simples, au barreaudage droit, on trouve aussi des modèles moulés en fonte très décorés, surtout dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Rares sont les balcons ou les banquettes, dans les maisons de ville. On trouve néanmoins quelques garde-corps en fonte, dans les alignements des bourgs de Saint-Sulpice-de-Faleyrens

La grille d'entrée en fonte du château La Tour Figéac (Saint-Emilion) et ses lourds piliers de pierre de taille, typiques de la fin du XIXe siècle.

La tendance est aux entrées sobres mais monumentales à la fin du XIXe siècle (Jaugue-Blanc à Saint-Emilion).



Une borne d'entrée à La Porte (Saint-Emilion).



Éléments rares sur la juridiction: des balcons et des banquettes équipées de garde-corps en fonte moulée (fin du XIXe siècle) dans des maisons du bourg de Saint-Sulpice-de-Faleyrens.



2. Le petit patrimoine agricole

a. Les puits et les lavoirs, le patrimoine lié à l'eau

On ne distingue pas moins de quatre sortes de puits dans la juridiction.

Les plus courants sont circulaires, en pierre de taille calcaire tendre, ils s'élèvent sur deux ou trois assises de pierre au-dessus du sol. Plusieurs solutions apparaissent pour supporter la potence : soit deux piles de pierres droites soutiennent une poutre de bois ou un linteau, soit la potence est formée toute en pierre, en plein cintre.



Types de puits cylindriques en pierre calcaire. Les variantes sont données par le débord de la margelle ou l'appareillage de la potence, en pierre ou en bois, très rarement métallique.

Plus rares sont les puits cylindriques entièrement fermés et couverts. Le plus célèbre et le plus soigné se situe au centre bourg de Saint-Christophe-des-Bardes. Il est marqué par son dôme en pierre de taille, une rangée de denticules sur l'entablement et une margelle saillante. La porte métallique cintrée est munie d'une clé.



On trouve d'autres puits de ce type, mais plus rustiques, en moellons ou en pierres de taille moins dures, dans la campagne de la juridiction.

Un autre type de puits se rencontre aussi rarement, ce sont des puits fermés au plan rectangulaire couverts d'une petite voûte de pierres en plein cintre. Ils sont munis d'une porte et sont généralement privés. On en rencontre la plupart du temps dans les cours des fermes ou des châteaux viticoles. D'une hauteur comparable aux autres, environ deux mètres, les margelles non débordantes sont à hauteur d'homme.



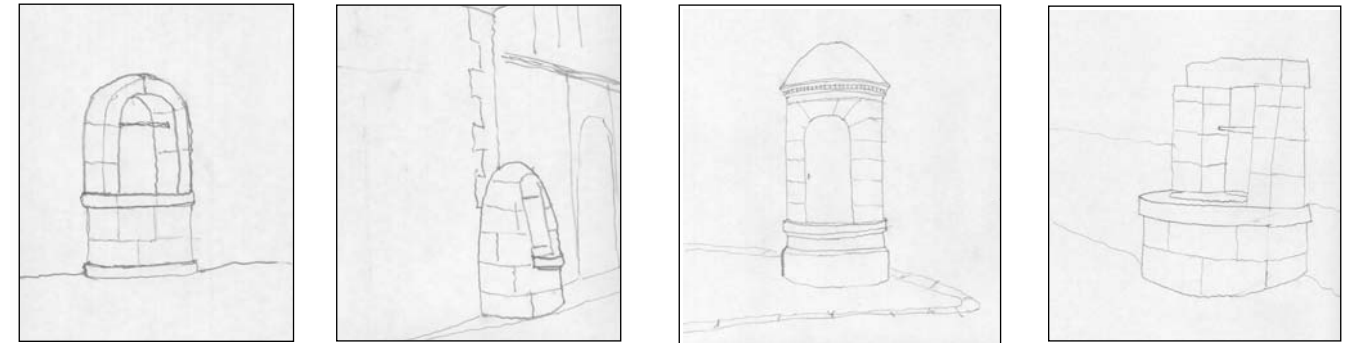
Ces puits sont associés parfois à des murets et tournent leur ouverture du côté des cours des habitations.

Dans le hameau de Jean-Melin, sur la commune de Saint-Sulpice, apparaît enfin un dernier type d'ouvrages, des plus curieux. Ce sont des puits adossés aux façades principales des maisons, semi-circulaire à leur base, ils se rétrécissent à leur sommet pour prendre une forme oblongue. La porte métallique ou en bois suit cette forme, au-dessus d'une margelle saillante.



Il est difficile d'expliquer l'origine de ces puits mitoyens sur l'espace public. Il est possible qu'un ruisseau passant exactement sous la voie qui les dessert en soit la cause. Néanmoins on peut s'interroger sur leur usage : ils ne sont en effet ni véritablement privés ni véritablement publics. En tout cas ils correspondent aux besoins des habitants de ce hameau.

Deux puits mitoyens incrustés (lieu-dit Jean-Melin, à Saint-Emilion).



Plusieurs types de puits en pierres de taille, isolés ou adossés à des murs ou des murets.

Si les communes de la juridiction comptent de nombreux puits, elles ne présentent en revanche que très peu de fontaines. Il convient de mentionner les pompes d'eau installées vraisemblablement dans chaque commune dans la seconde moitié du XIXe siècle et qui présentent toutes le même modèle de fonte moulée. A usage public ou privé, ces pompes sont caractérisées par leur riche décor typique du Second Empire ou de la Troisième République : un mufle de lion, un épi au sommet et un long balancier élégant.

De nombreuses pompes de fonte de ce type ont été supprimées, d'autres sont encore abîmées : il leur manque souvent le chapeau ou le balancier.



b. Les pigeonniers

Les pigeonniers sont des éléments marquants du paysage de la juridiction. Qu'ils soient construits isolément ou intégrés aux habitations, ils sont la plupart du temps en pierre de taille, couvert de toits à quatre pans de tuiles plates ou d'ardoises.



Les modèles les plus anciens (à partir du XVI^e siècle environ) s'apparentent aux pigeonniers du Périgord mais, contrairement à ces derniers, ils ne se trouvent pas sur les crêtes des anciens domaines mais à proximité des habitations.

De plan carré, ils s'élèvent sur un étage en moellons ou en pierre de taille. Les trous d'envol des pigeons ou des colombes sont souvent groupés par deux et marqués par une pierre dure d'assise plus ou moins bien équarrie et moulurée.

Les pigeonniers ont un rôle esthétique de premier plan, sans compter parfois quelque désir d'ostentation qui s'affirme dans le décor, la qualité de la pierre et les détails de la toiture et des ouvertures.

Les pigeonniers les plus récents (notamment dès la fin du XVIII^e siècle) sont de proportions plus modestes que les anciens. Ils marquent souvent les angles des jardins des anciennes propriétés et décorent les abords des habitations ou des maisons de villégiature.



Un pigeonnier périgourdin (d'après Doyon et Hubrecht, p. 266.)



L'impact des pigeonniers sur le paysage est important ; en bord de Dordogne (à gauche), comme au cœur des vignes (à droite).



Une de leurs caractéristiques est un bandeau de pierre courant tout autour de la construction et qui permet l'envol des oiseaux et l'accès dans les nids en haut et empêche, de par une moulure incurvée en dessous, les incursions des animaux nuisibles; tels que les rats ou les fouines dans les nids.



A partir des années 1920, on voit se développer de nouveaux types de pigeonniers qui servent aussi de poulaillers. Ce sont de petites maisons aux toits à deux pentes, de tuiles mécaniques, avec des avant-toits saillants et des portes colorées. Ces petits édifices sont souvent inoccupés et délabrés. On les transforme parfois, comme ici, en "pool-house".



c. Les moulins

Témoins de l'ancienne activité céréalière de la juridiction, les restes de moulin sont très nombreux et marquent le paysage de Saint-Emilion. Le plus emblématique est sans aucun doute le moulin du Haut-Sarpe, situé à 90 mètres d'altitude, qui témoigne du climat ventilé de Saint-Emilion et de l'ancienne économie céréalière du pays. Ce moulin a été restauré à la fin du XIX^e siècle tandis que le développement des vignes sur ce domaine, dans les années 1740-1770, lui fit perdre sa raison d'être (Enjalbert, pl. V)

Sur la carte de Belleyme, on repère 14 moulins à vent en pierre, sans compter de nombreux moulins à eau aux bords des ruisseaux.



Le moulin du château Haut-Sarpe, restauré à la fin du XIX^e siècle pour agrémenter le parc du château.

Il existe encore des moulins, essentiellement leur corps de moellons cylindrique, au château de Pressac mais aussi à Laroque, au Cadet, aux grottes d'Ardis, à Villet... Ils projettent leur silhouette fantomatique sur les coteaux.



Moulin à Berliquet (Saint-Emilion).



Moulin à Haut Bailly (Saint-Emilion).

d. Les granges, étables, fenils et remises

Quelques variées qu'elles soient, les architectures des maisons, des plus simples aux plus compliquées, ne peuvent se comprendre sans leurs dépendances et les bâtiments agricoles qui les accompagnent. Les granges et les hangars sont d'abord remarquables.



Quelques hangars traditionnels, à piliers de pierres, charpente bois et couverture tuile canal.

Construites dans le prolongement du corps d'habitation principal ou bien isolées et formant des cours, elles sont bâties sur des piles en pierres de taille qui supportent de lourdes charpentes et un toit de tuiles canal.



La majeure partie de ces hangars est à l'air libre ; ils servaient de remises pour le matériel agricole autrefois et la plupart du temps aujourd'hui de garages.

On trouve parfois des hangars ou des remises entièrement construits en bois et bardés de planches verticales en pignons et horizontales sur les murs gouttereaux. Les bardeaux peuvent dessiner un cintre en pignon.

Mais les bâtiments agricoles les plus fréquents sont en moellons enduits ou en pierre de taille. On les reconnaît à leurs vastes ouvertures, même lorsque ce ne sont pas des chais.

On note aussi la présence de cloches montées sur des supports de pierres au sommet des pignons de quelques constructions rurales.



On rencontre des dépendances agricoles dans les bourgs eux-mêmes. Ces petites constructions qui sont des granges ou des chais de dimensions modestes peuvent s'aligner sur les rues ou les chemins.

Une grange présentant une belle porte en anse de panier et surmontée d'un grenier avec ses petites ouvertures (au lieu-dit Margot)

e. Les cabanes de vigne

Une autre caractéristique de la campagne saint-émilionnaise est aussi la présence de cabanes de vignerons. On en compte environ une vingtaine sur les huit communes de la juridiction. Destinées à abriter les ouvriers de la pluie ou pendant leur pause déjeuner, mais aussi à garder quelques petits matériels de culture, elles ne sont plus guère utilisées aujourd'hui et de nombreuses tombent en ruine.



Des cabanes de vigne à l'abandon, rongée par le lierre et les arbustes.

De base rectangulaire, elles sont en moellons ou en pierres de taille tendre. Le toit est toujours à deux pentes, faibles, en tuiles canal, une génoise assure parfois l'écoulement des eaux pluviales. Les ouvertures sont peu nombreuses.

3. Le petit patrimoine funéraire, commémoratif et religieux

Les croix, les calvaires, les tombeaux et édicules

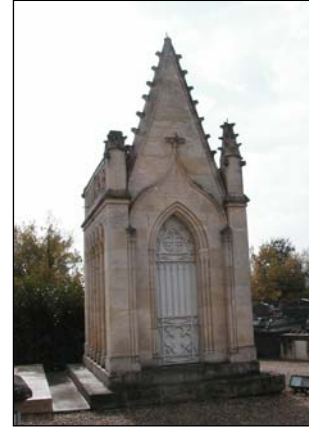
Le terroir de la juridiction est parsemé de calvaires au croisement de routes principales mais aussi secondaires. La plupart sont des croix du XIXe siècle. Les croix de carrefours sont les plus nombreuses ; elles reprennent la tradition des calvaires aux carrefours. La plus ancienne est celle de Cauzin (estimée du XVe siècle) à Saint-Christophe des Bardes.



Mais les communes comptent aussi de nombreuses croix de cimetière, dont celle de Saint-Pey d'Armens (classée) ainsi que des croix de mission, destinées à la mémoire des prêtres ou des évangélistes, nombreuses au XIXe siècle. Ces croix sont soit en fer forgé ouvragé reposant sur un socle de fonte ou bien tout en pierre, à la mode néogothique. Il convient de noter aussi une croix du jubilé de 1856, à Saint-Hippolyte.

En outre, les cimetières de chaque commune présentent de petits monuments funéraires à l'architecture intéressante qui sont malheureusement parfois en mauvais état.

Les caveaux de famille à la mode néogothique sont les plus nombreux, mais on compte aussi des tombes de la première moitié du XIXe siècle, voire de la fin de l'Ancien Régime.



Quelques monuments funéraires néogothiques dans les cimetières de Saint-Sulpice de Faleyrens et Vignonet.



Quelques tombes néo-classiques, à la manière grecque ou romaine.

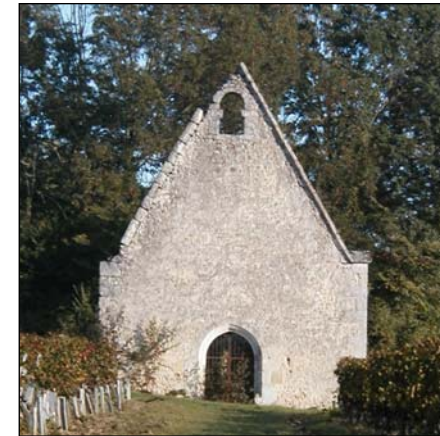


Un dernier type de monuments funéraires marque le paysage de la juridiction, au cœur du vignoble souvent, ce sont des tombeaux ou des caveaux privés, à l'architecture très austère, réservés aux Protestants qui ne pouvaient être inhumés dans les cimetières catholiques.

Trois autres témoins d'architecture religieuse méritent également d'être mentionnés, il s'agit de la chapelle d'Ausone, des restes de la chapelle Saint-Fort, isolée dans les vignes de Saint-Étienne de Lisse) et de la chapelle de Mazerat, transformée en chais. (Une autre, Saint-Martial, figure sur la carte de Belleyme mais n'est plus guère visible). Ces édifices témoignent de l'intensité de la présence religieuse dans la juridiction au Moyen-Âge. Ces constructions montrent quelques éléments architecturaux romans et gothiques intéressants.



La chapelle de Mazerat et son clocher, le pignon a été réaménagé comme une entrée de chai. Au centre, un détail d'une baie ogivale bouchée. À droite, une autre baie surmontée d'une niche trilobée.



À gauche, la chapelle Saint-Fort, devant une frondaison d'arbres ; à droite, la chapelle d'Ausone, derrière les murs et dans les vignes du célèbre château.

Enfin, on ne peut pas ne pas mentionner les monuments aux morts de la juridiction.

La commune de Vignonet en possède par exemple deux.

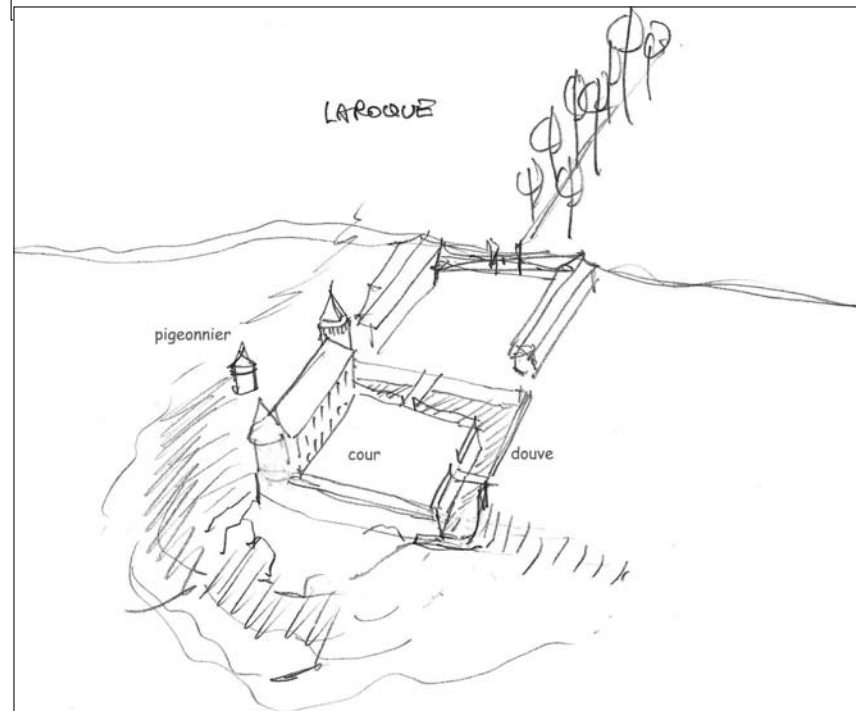
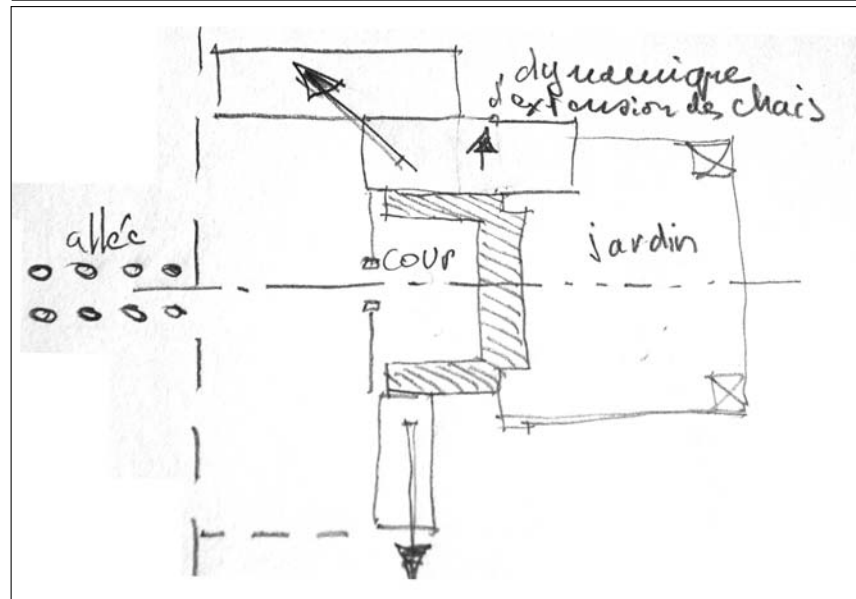
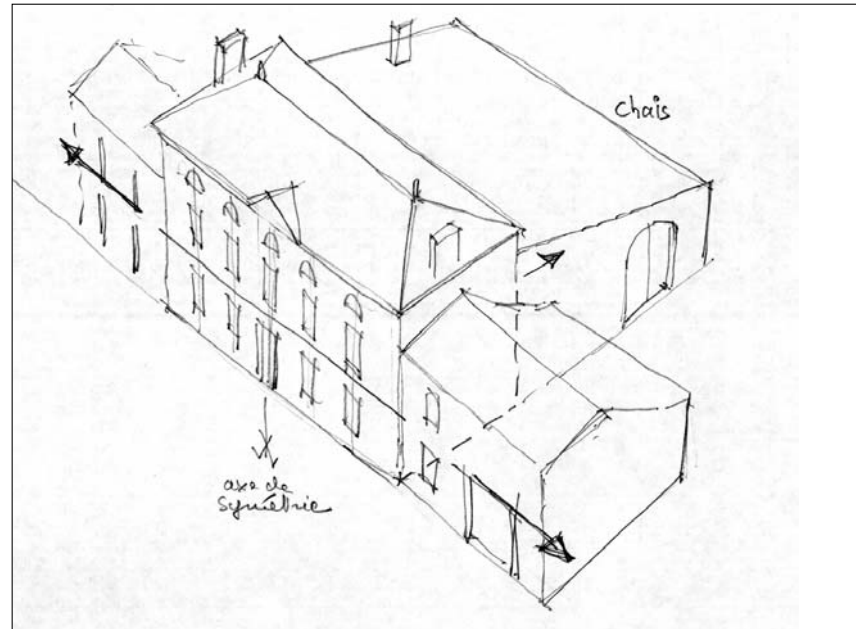
Ils se situent soit à des carrefours stratégiques, soit dans les cimetières, comme celui de Saint-Martin, sculpture d'une femme pleurant qui se démarque des plus traditionnels monuments des deux guerres.



Monument au mort, dans le cimetière de Saint-Martin de Mazerat.

2-4-5. Fiches synthétiques résumant la typologie architecturale

Liste des fiches de typologies architecturales



- Châteaux pré-viticoles (origine féodale)
- Châteaux viticoles XVIIIe siècle (cour en U, façade à double orientation)
- Maisons de maître XVIIIe siècle (maison longue, proche de la chartreuse, avec un étage bas sous comble)
- Maisons de maître néoclassiques (façade ordonnancée à 5 travées, toit 4 pentes, et chais arrière en appentis)
- Maisons de bordier
- Maisons de vigneron
- Petites maisons de bourg en pierre (maisons simples, mitoyennes, avec 1 étage)
- Maisons de ville bourgeoises XIXe siècle (maisons de ville à façade sur rue ordonnancée)
- Maisons de maître et châteaux éclectiques fin XIXe début XXe s
- Dépendances agricoles (éléments de chais, granges)
- Dépendances agricoles (pigeonniers, moulins)
- Détails d'architecture (les portes et fenêtres)
- Détails d'architecture (portails et ferronneries)
- Détails d'architecture (les corniches)
- Détails d'architecture (les souches de cheminées)

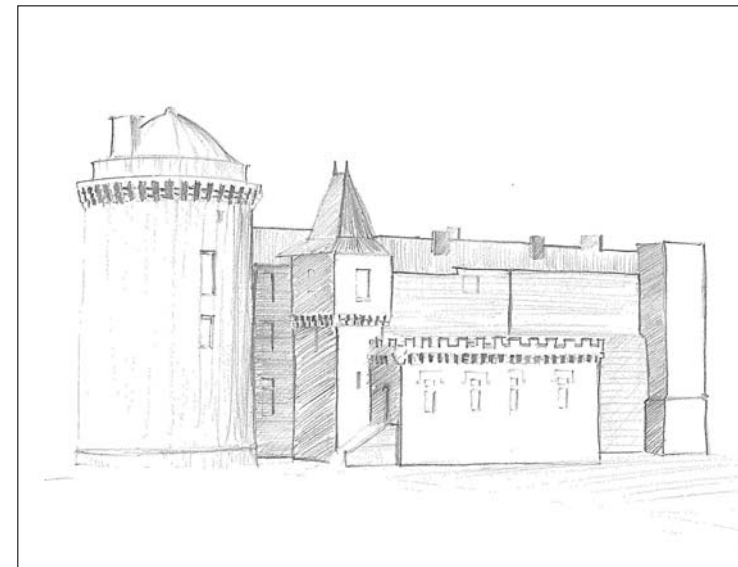
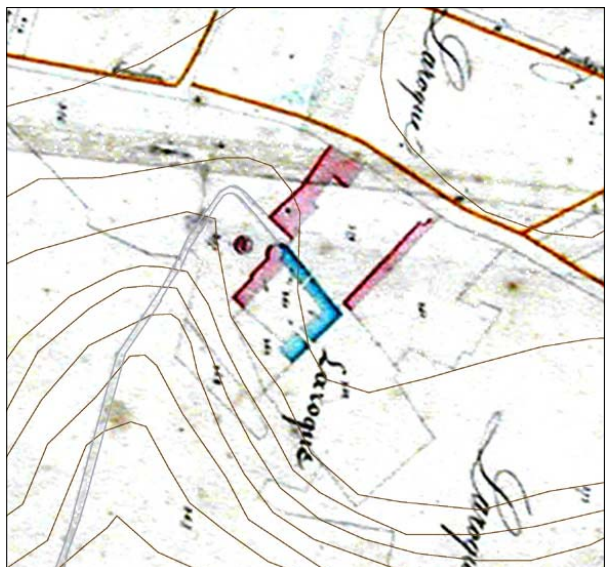
CHÂTEAU PRESSAC - ST ETIENNE DE LISSE photo aerienne, cadastre Napoléon, carte postale ancienne



CONDITIONS D'APPARITION

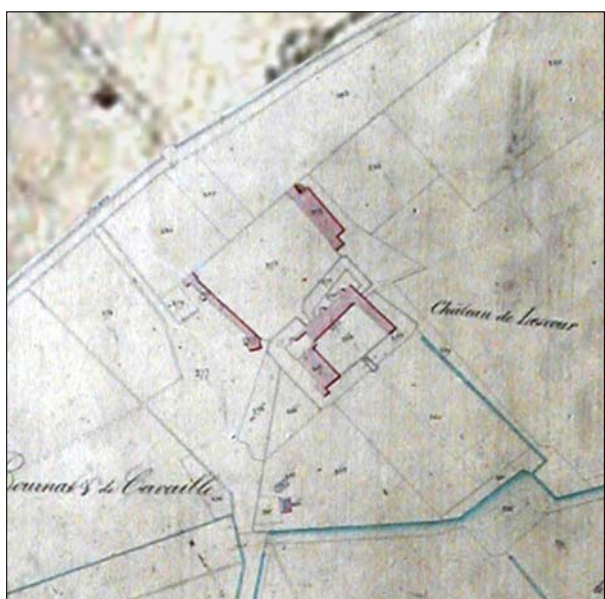
Pendant la période médiévale, «aucun feudataire important ne put s'établir sur le territoire de la juridiction» (Enjalbert) en raison du pouvoir seigneurial détenu par les autorités religieuses (collégiale de Saint Emilion). Il a existé cependant, durant le moyen âge et la Renaissance, quelques maisons nobles et gentilhomnières : Lescours, Figeac, Laroque, Capet, Pressac, Peyblanquet, Corbin, Faurie, Sarpe, Fombrange, Montbousquet, Cantin, Simard, Grand Mayne.

CHÂTEAU LAROQUE - ST CHRISTOPHE DES BARDES cadastre Napoléon, logis côté cour, croquis de l'arrière néogothique



Pour beaucoup de ces domaines, convertis en châteaux viticoles, il ne reste pas de trace des typologies architecturales d'origine. Pour certains, on lit encore aujourd'hui, malgré démolitions et transformations, les structures d'origine de ses propriétés bâties

CHÂTEAU DE LESCOURS - ST SULPICE DE FALEYRENS cadastre Napoléon, logis



CHÂTEAU MONBOUSQUET - ST SULPICE DE FALEYRENS cadastre Napoléon, logis



CHÂTEAU PRESSAC - ST ETIENNE DE LISSE



CHÂTEAU DE LESCOURS - ST SULPICE DE FALEYRENS



CHÂTEAU GRAND
MAYNE - ST EMILION

PRINCIPALES CARCTÉRISTIQUES

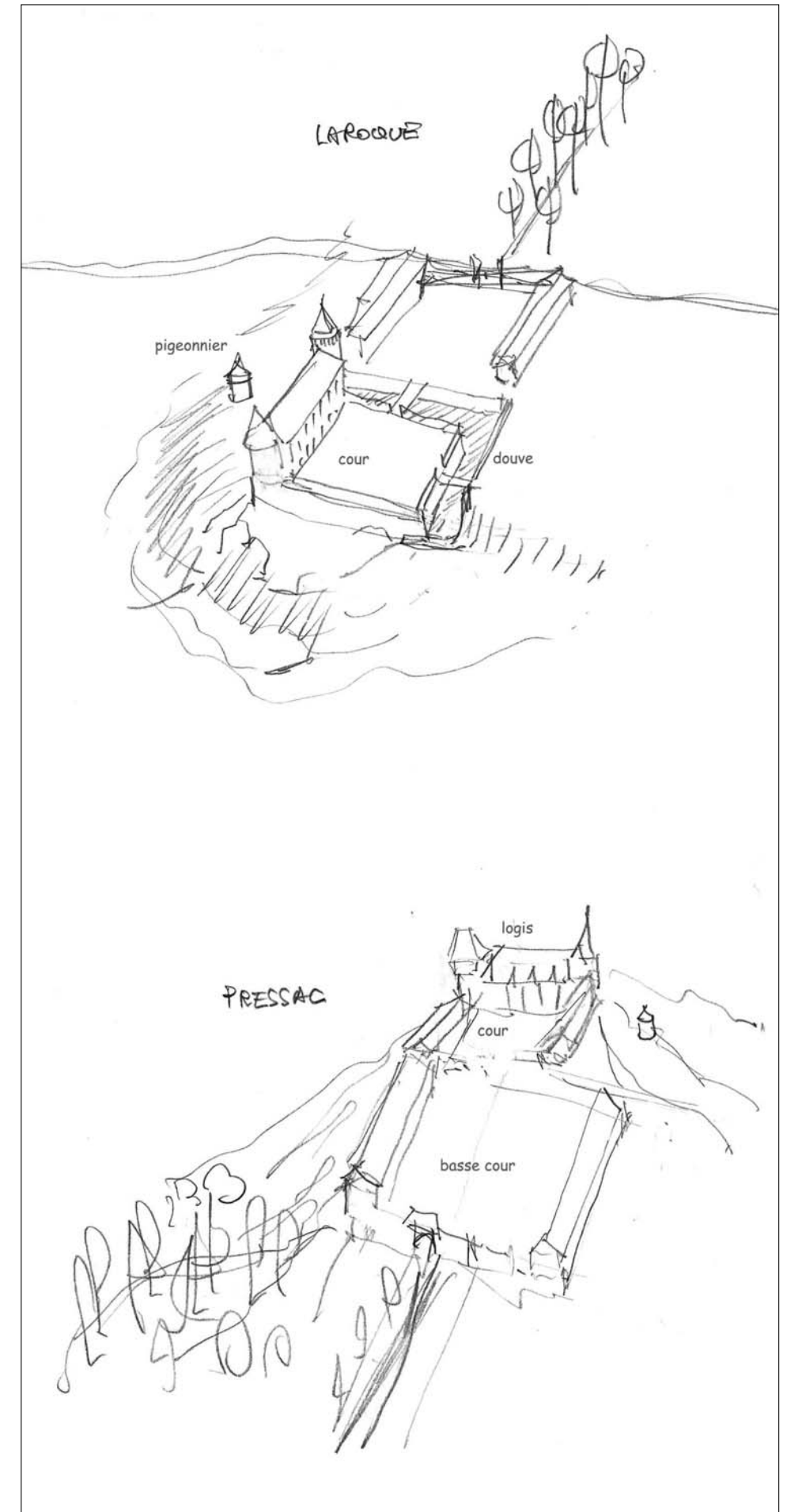
Ce qui caractérise en premier lieu ces maisons nobles médiévales et Renaissance, c'est l'importance dans la composition des éléments de fortification :

- au niveau de l'implantation, qui profite du relief quand cela est possible (Laroque, Pressac)
- par la présence de douves (seules celles de Laroque sont encore visibles, mais d'autres apparaissent sur le cadastre Napoléon)
- par des murs d'enceinte et une cour fermée
- enfin par les tours de défense flanquant le corps de logis

D'autres éléments témoignent aussi de la qualité architecturale de ces demeures :

- présence, dans la composition des plus importantes d'entre elles, d'une cour et d'une basse cour, d'un pigeonnier sur plan circulaire, et d'un vivier pour le poisson
- haute charpente à forte pente des logis, couverts en ardoises ou en tuiles plates
- détails architecturaux caractéristiques du bas moyen âge et de la Renaissance (fenêtres à meneaux, créneaux, tourelles d'escalier...).

Les transformations ultérieures, parfois dans le style néogothique (Pressac et Laroque), ou baroques (Laroque), rendent cependant difficile la lecture des ensembles d'origine. Mais le caractère composite et imposant qui résulte des transformations successives et de l'intégration d'éléments anciens confère une qualité architecturale remarquable à ces demeures.



CONDITIONS D'APPARITION

Le XVIII^e s voit se développer dans la juridiction l'exploitation directe de la vigne à la propriété (par les notables de Libourne, de Saint Emilion, ou de Bordeaux). Un nouveau type architectural est utilisé pour organiser ces châteaux viticoles.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Leur architecture s'inspire des maisons nobles et des hôtels particuliers entre cour et jardin, avec un axe de symétrie longitudinal organisant la disposition des bâtiments. La composition axiale est souvent prolongée, côté cour, par un portail en pierre et une allée plantée. Il y a parfois en contre bas une pièce d'eau (vivier ou étang).

Beaucoup de ces châteaux, surtout à proximité de Saint Emilion, ont leurs vignes entourées de murets en pierres, car le vin devenant une denrée précieuse, il fallait le protéger contre le maraudage.

Certains châteaux, comme Figeac, ont été recomposés selon ce type, à partir de bâtiments plus anciens.

Les deux façades du corps de logis sont ordonnancées et symétriques; les fenêtres peuvent être rectangulaires ou en arc segmentaire. Le logis est en rez-de-chaussée avec un étage bas en comble, mais il y a parfois un ou deux étages supplémentaires (Figeac, Soutard). Les bâtiments sont couverts de toits à deux pentes, en tuiles canal.



On trouve sur la juridiction, en particulier sur le coteau, de nombreux exemples de cette famille typologique de châteaux : Canon, Figeac, Corbin, Soutard, la Couspaude, Trotteville, Fombruge, le Tertre Roteboeuf...



château Fombruge, vue côté cour et plan cadastre Napoléon



château la Couspaude, côté cour



château Trotteville, côté cour



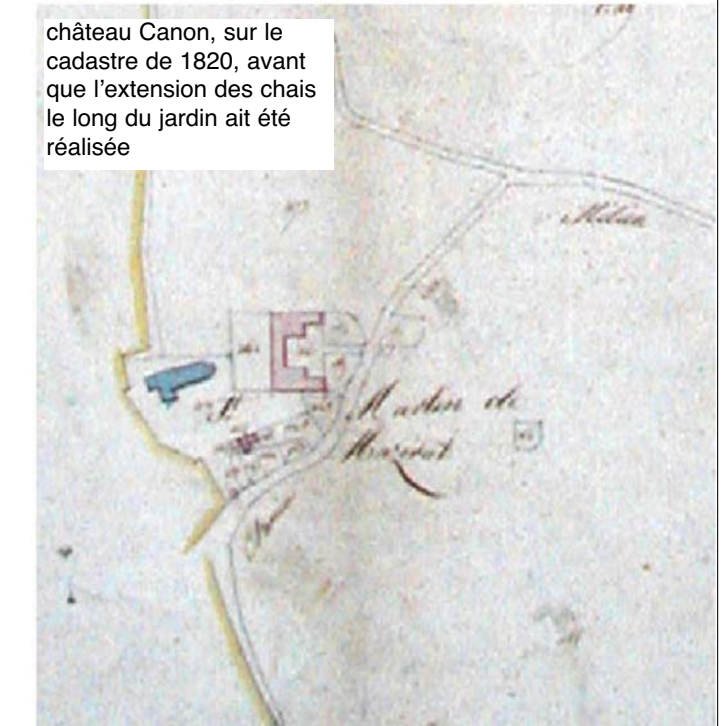
château Canon, côté cour



mur en pierre entourant les vignes à château Canon



château Canon, côté jardin



château Canon, sur le cadastre de 1820, avant que l'extension des chais le long du jardin ait été réalisée

château Canon (1761)



FACADE SUR COUR

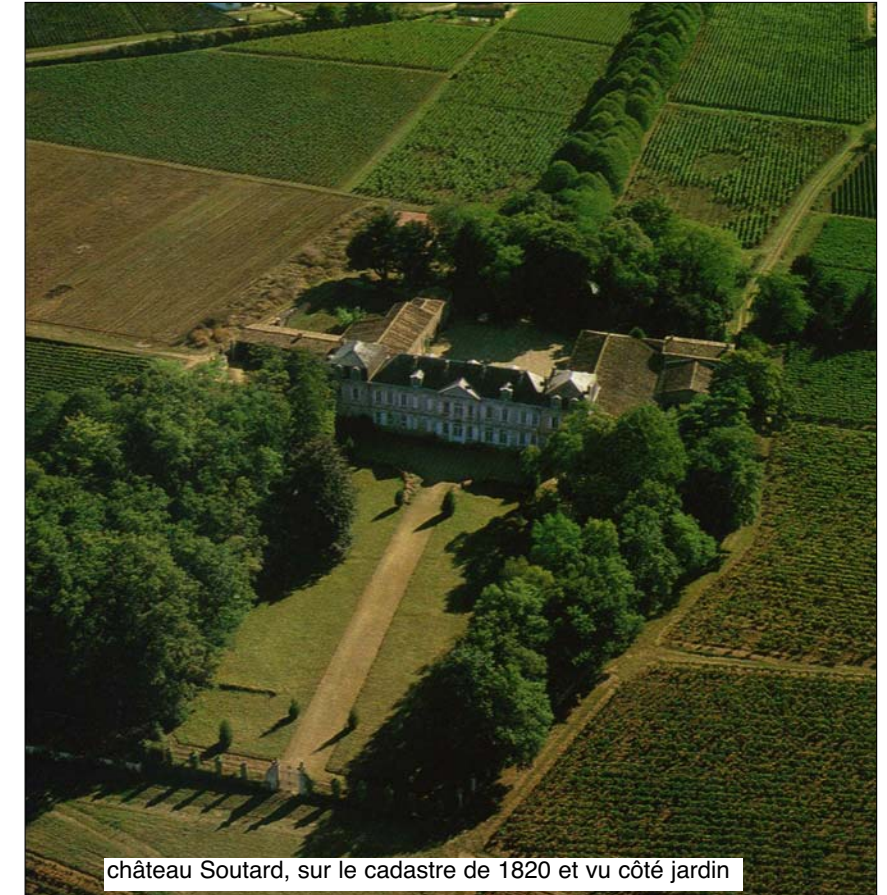


FACADE COTE JARDIN

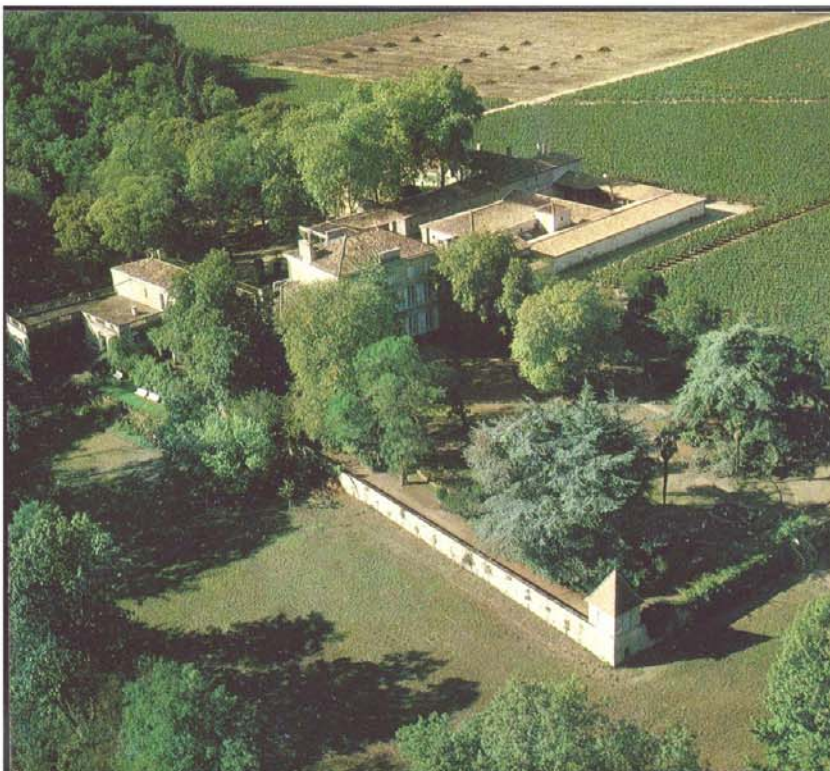


TOUR XVII^eme

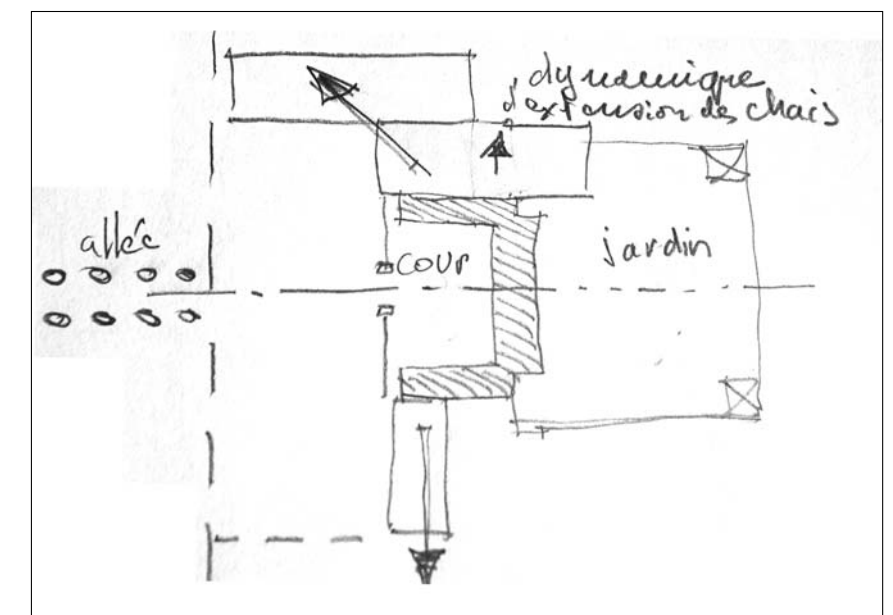
château Figeac



château Soutard, sur le cadastre de 1820 et vu côté jardin



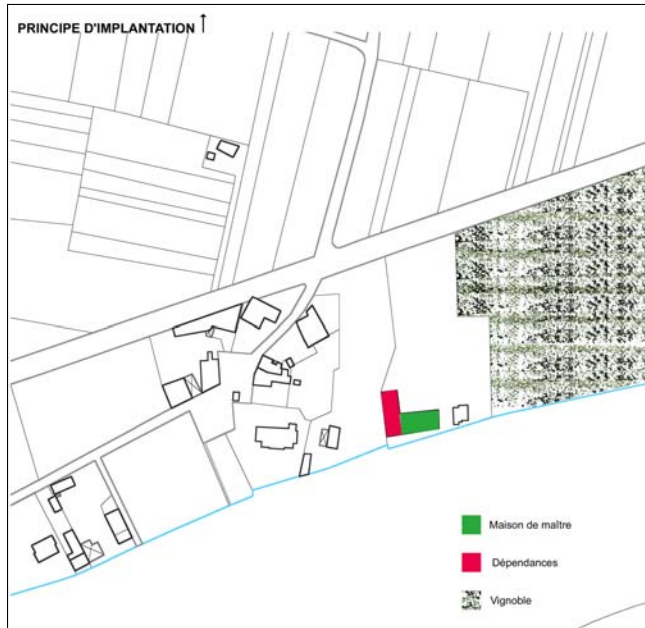
Plan dressé pour le Château Figeac en 1895



Le château viticole du XVIII^e siècle se compose du corps principal de bâtiment à double orientation (côté cour et côté jardin), et de deux ailes en retour en U, de part et d'autre de la cour, dans lesquelles se situent les chais.

De l'autre côté, un jardin généralement rectangulaire, souvent encadré de pavillons/pigeonniers, ouvre sur le paysage lointain.

Au fil du temps, les chais se sont souvent transformés et agrandis : la dynamique d'extension se fait latéralement et plutôt côté cour, de façon à ne pas rompre l'axe de composition principal.



Vignonet, lieu dit Taillefer, parcelle n° 228



Saint Laurent des Combes, lieu dit Peyrelongue, parcelle n° 186



Saint Sulpice de Faleyrens, lieu-dit Mauvinon, parcelle n° 112



CONDITION D'APPARITION

Quelques propriétés campagnardes de la bourgeoisie Saint-Emilionaïse et libournaise commencent à s'implanter dans la seconde moitié du XVIIIe siècle sur le territoire de la juridiction : maisons de plaisance en bord de rivière, et propriétés viticoles au coeur du vignoble. Ces maisons vont peu à peu s'organiser selon la typologie architecturale des maisons de maître.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Ces maisons, bien que modestes et sans excès d'apparat, ont un caractère majestueux qui les distingue assez nettement des maisons de vigneron et de métayers.

La maison de maître, même la plus modeste, est toujours marquée par une certaine symétrie de sa façade principale. Elle compte en général cinq travées d'ouvertures, ce qui permet de disposer l'entrée en son axe. A l'origine, elle ressemble à une petite chartreuse, et son étage supérieur est bas, à peine plus haut qu'un grenier, avec de petites fenêtres.

Les pierres en sont de meilleure qualité que celles des maisons de vigneron ou de bordier : l'usage d'une double épaisseur (en carreaux et boutisses plutôt qu'en parpaings) est fréquente.

Les trumeaux qui séparent les baies sont larges, et pas toujours égaux entre eux, les nécessités de la distribution intérieure l'emportant souvent sur la régularité de la façade. Le décor architectural est concentré sur la porte d'entrée, toujours cintrée et surmontée d'une corniche droite. Le toit est à deux pentes, en tuiles canal, et il est fréquent que des croupes permettent

de retourner la corniche sur les murs latéraux afin de mieux distinguer le logis des dépendances, plus basses, accolées dans le prolongement de la façade, ou en retour sur l'arrière.

Peu à peu l'étage va se marquer davantage et l'ordonnancement architectural de la façade s'accroître; la maison de maître néo-classique du XIXe siècle va alors marquer tout le territoire qui va des côtes de Bourg aux côtes de Castillon.



Saint Sulpice de Faleyrens, lieu dit Jupile, parcelle n° 226



CONDITIONS D'APPARITION

Au début du XIXe siècle, les petites propriétés viticoles indépendantes se multiplient sur le territoire viticole du Libournais et, l'industrie d'extraction de la pierre locale étant florissante, les propriétaires font construire de belles maisons dont la façade majestueuse s'inspire des modèles néoclassiques à l'honneur à Bordeaux depuis la fin du XVIIIe siècle.

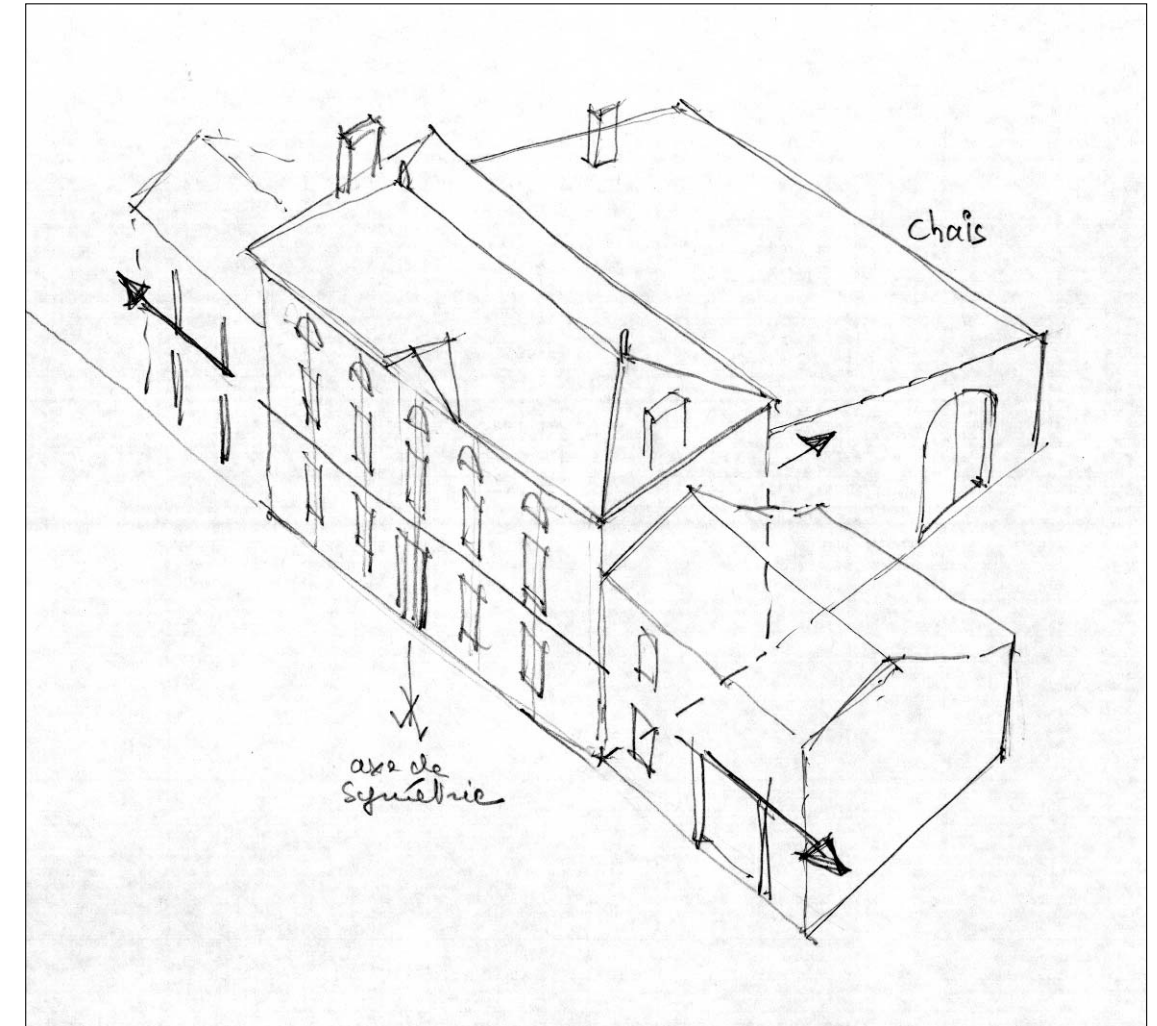
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU LOGIS

Contrairement aux châteaux pourvus d'allées plantées, de larges cours, et de parcs, les maisons de maître économisent l'espace au profit des vignes: chais et maisons sont massées sur de petites parcelles, et la façade principale n'est précédée que d'un modeste jardin agrémenté d'un ou deux arbres ; ce jardin pouvant être très étroit, voire absent lorsque la maison donne sur une rue de bourg ou de hameau.

La maison de maître néoclassique est une maison de style architectural affirmé : ordonnancement symétrique, large corniche à larmier, modénature soulignant les entourages de baie.

Le corps de logis principal est couvert par un toit en tuiles canal à quatre pentes (2 pentes principales et 2 croupes), encadré par deux souches de cheminées majestueuses.

Son volume comprend un rez-de-chaussée et un étage, avec parfois un comble (traité en étage attique). La façade principale, à cinq travées de fenêtres, est composée symétriquement par rapport à un axe central, parfois agrémenté d'un petit fronton. Les pièces du logis (2 pièces carrées à chaque étage, de part et d'autre de l'entrée et du palier d'escalier) sont généralement à simple orientation, et ouvrent sur la façade principale.



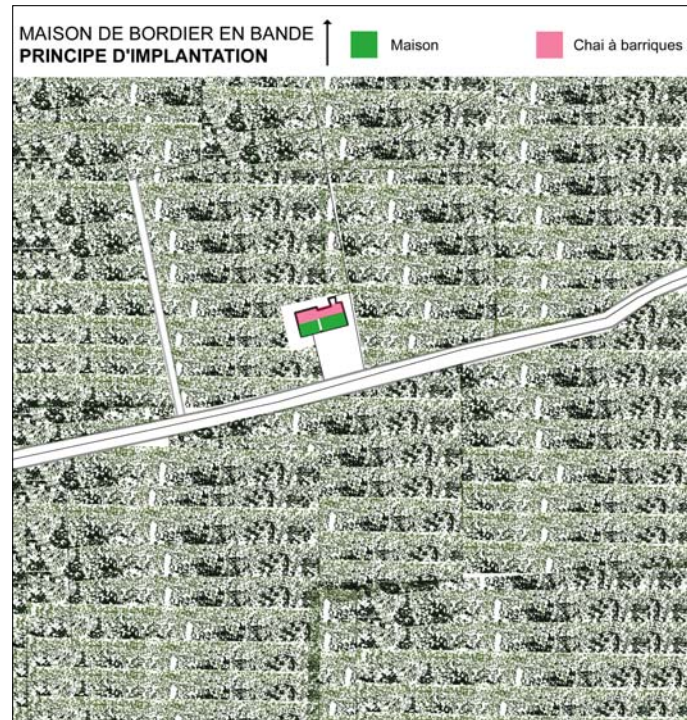


CARACTÉRISTIQUES DES DÉPENDANCES

Les deux façades latérales et la façade arrière du logis sont prévues pour recevoir les chais et annexes qui prolongent le volume principal par des volumes plus bas, souvent en appentis, mais, lorsque le volume des chais est trop long, il est couvert par un toit à deux pentes perpendiculaire à celui du logis. Ces annexes accolées à la maison d'habitation peuvent être très irrégulières, modifiées en fonction des besoins, à l'inverse du logis néoclassique dont la composition ne peut être modifiée dans le temps.

Un petit pigeonnier couvert en ardoise ou en tuiles plates est quelquefois installé un peu à l'écart : son rez-de-chaussée accueillait souvent les latrines.





Saint Emilion, lieu dit Ruch

CONDITIONS D'APPARITION

La maison de bordier en pierre apparaît au XIXe siècle. Cette habitation est destinée au journalier et « accumule les symboles de la pauvreté » (Bidart et Collomb). Néanmoins le terme bordier désigne aussi un mode de faire-valoir particulier de l'exploitation. Le bordier peut être un salarié rémunéré selon un barème fixé à l'avance selon les tâches qu'il exécute et qui concerne toujours la viticulture : il est logé et dispose d'un petit jardin potager, ce type de contrat nommé prix-faïtage est fréquent dans les grands vignobles.

On trouve assez peu de maisons d'ouvriers ou de journaliers dans la région de Saint-Émilion, contrairement à la région médocaine. Le système d'exploitation de la vigne est basé sur de petites structures dont l'enrichissement est marqué dès le XVIIIe siècle, ainsi les maisons modestes les plus nombreuses ressemblent davantage à des maisons de vigneron exploitants ou propriétaires qu'à des maisons d'ouvriers.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Cellule élémentaire, elle se compose d'un rez-de-chaussée et ne comporte pas toujours de comble ; une seule pièce communique avec le chai, la façade principale est en longueur ; les encadrements de baies et les chaînages d'angle en pierre de taille calcaire, les murs sont composés de moellons enduits, ou de pierre de taille de faible qualité (ce qui explique la dégradation fréquente de la partie basse de la façade).

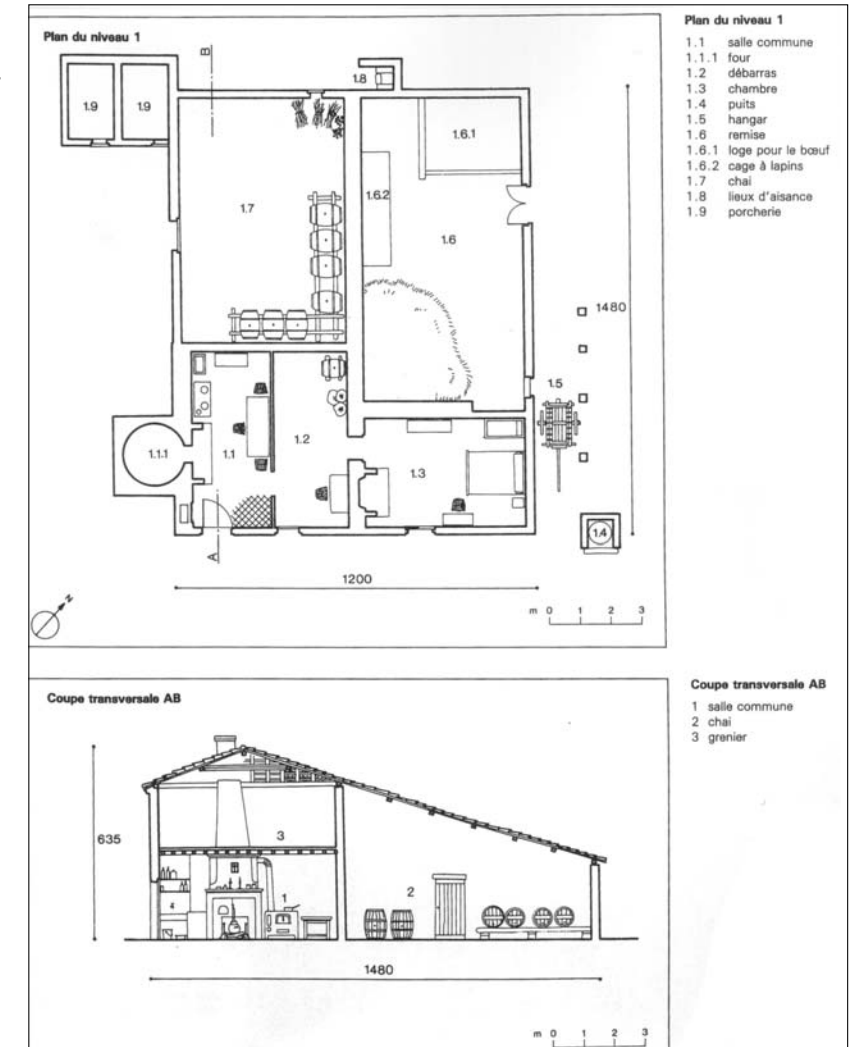
Les maisons de bordier se présentent isolées dans les vignes, accompagnées d'un ou deux arbres pour l'ombrage devant la façade, ou bien leur pignon nu s'aligne au long des routes. On en trouve groupées, parfois par deux, rarement surélevées sur un cellier.

La toiture est asymétrique, en tuiles canal, et il n'y a pas de grosses pièces de fermes de charpente, mais des pannes filantes, vue la faible dimension de l'ensemble.

Les maisons de bordier s'apparentent parfois à des échoppes mais elles possèdent toujours un chai, et pas de cuvier (c'est ce qui les différencie des maisons de vigneron).

Les seuls signes distinctifs et décoratifs de ces maisons se trouvent dans les entrées et la forme des ouvertures du grenier quand elles en ont un.

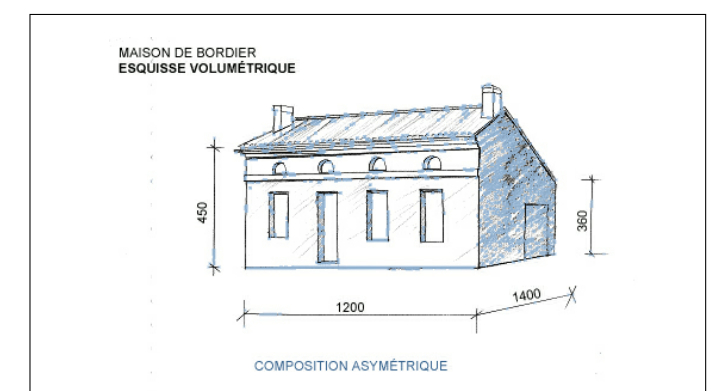
Une maison de bordier typique, aujourd'hui détruite, relevé en 1943, au lieu-dit La Petite-Clauzure (Saint-Émilion). D'après Bidart et Collomb, 1999, p. 106-107).



Saint Sulpice de Faleyrens, lieu-dit la Croix Fourche, parcelle n°349



Saint Hippolyte, lieu dit la Clote, parcelle n°208



CONDITION D'APPARITION

La maison de vigneron est celle du petit exploitant viticole, métayer ou propriétaire. Elle est typique du XIXe siècle. A mi-chemin entre la maison du maître et celle du bordier employé, il est souvent difficile de la distinguer. Elle se démarque néanmoins de celle du bordier par la présence d'un cuvier et donc la production de vin. Celle-ci peut être confiée à un métayer comme elle peut appartenir à un petit propriétaire. Ce type de construction, souvent isolé au milieu de la petite propriété, plus vaste et plus complète que le logement des ouvriers et des bordiers, marque de sa simplicité rustique le paysage de la juridiction ; soulignons qu'elle est toujours à l'origine accompagnée d'un petit jardin avec quelques arbres, qui adoucissent sa silhouette dans le paysage.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Orientée à l'Est ou au Sud-Est, son rez-de-chaussée est doté de chambres en plus de la salle commune et du chai ; on y rencontre souvent un four à pain donnant sur la cuisine.

La toiture est presque toujours asymétrique, la façade la plus haute, d'un rez-de-chaussée surmonté d'un grenier en demi-étage et plus rarement d'un étage entier, est réservé à l'habitation tandis que l'arrière est affecté à l'exploitation, aux remises, au chai, au cuvier, voire au logement des animaux (loges à bœufs ou à cochons, fenil, étable, grange...). La maison peut aussi s'organiser en longueur avec ses annexes d'exploitation alignées, tout en gardant une profondeur importante et une toiture asymétrique.

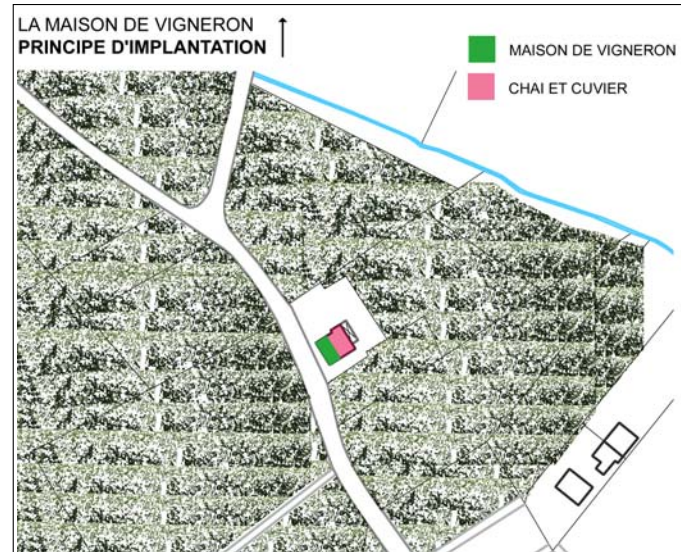
Ces constructions sont en pierre de taille calcaire tendre, tant sur les pignons que sur les murs gouttereaux. Les chaînages d'angles et les encadrements de baies sont souvent en pierre plus dure : La maison de vigneron est en pierres de taille, parfois enduites et rarement en moellons (à l'exception de ses dépendances).

Il y a peu ou pas de décor sur la façade des maisons de vigneron. Elle est d'ailleurs très souvent asymétrique. Les baies du rez-de-chaussée et du grenier peuvent se répartir de trois à cinq travées (solution la plus courante), parfois plus.

Une génoise d'un rang peut s'ajouter à une corniche de pierre tendre, le tout surmonté d'une rangée de carreaux de terre cuite. Un bandeau simple vient parfois marquer la séparation horizontale des étages, comme sur les maisons de ville.

Les ouvertures de grenier ont des formes variées : ovales, rondes, rectangulaires : elles permettent à un seul homme de passer dans le grenier par une échelle extérieure quand il n'y a pas d'escalier à l'intérieur. On en trouve aussi en petits losanges, qui aèrent le comble.

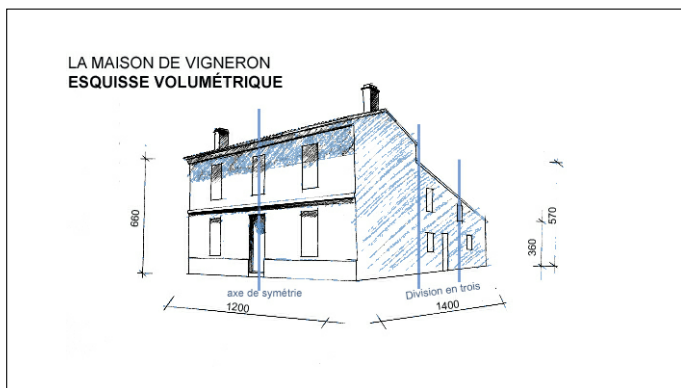
Une maison de vigneron dans l'Entre-deux-Mers. (Bidart, Collomb, 1999, p. 97-98.)



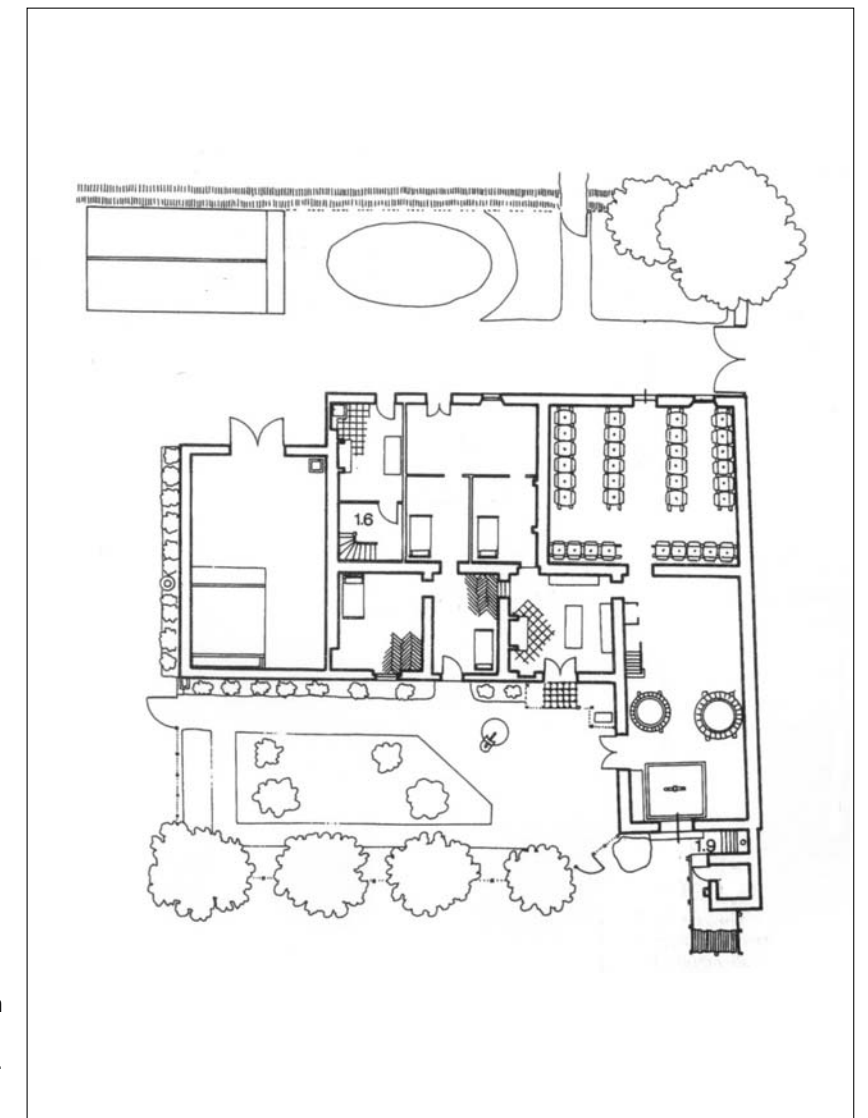
Saint Emilion, lieu dit Troquart Ouest, parcelle n°85



Saint Sulpice de Faleyrens, lieu dit Coureau, parcelle n°147



Saint Hippolyte, lieu dit La Clotte



Margot, commune de St Emilion



Le bourg
commune
de St
Christophe
des Bardes



CONDITIONS D'APPARITION

Il faut rappeler qu'avant le XVIIIe siècle, la plupart des maisons modestes qui composaient bourgs et hameaux étaient construites en torchis et colombages, et n'étaient pas très pérennes. Elles ont toutes disparu. La rationalisation de l'extraction de la pierre rend celle-ci plus accessible dès la seconde moitié du XVIIIe s. Mais la plupart des maisons modestes en pierre de taille qui composent aujourd'hui bourgs et hameaux datent du XIXe siècle.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Ces maisons, construites en pierre de taille et plus rarement en moellons, sont les plus courantes dans les petits hameaux, et dans les bourgs. Elles correspondent à un habitat modeste. Elles se caractérisent par l'absence de composition architecturale d'ensemble (ce qui n'exclut pas la qualité des proportions des façades). Elles sont alignées sur la rue, et souvent mitoyennes au moins par un de leur côté.

Le volume comprend au minimum un rez-de-chaussée avec petit étage en comble (fenestrons en façade), et au maximum R+1+comble. Le tout est couvert par un toit en tuiles canal à deux pentes.

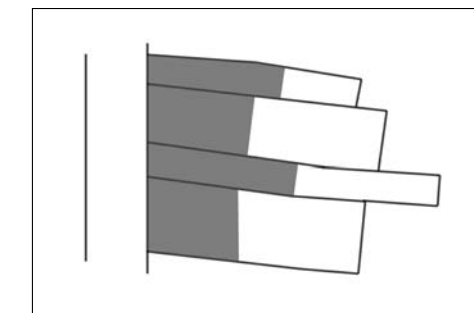
Elles ont en général un aspect très sobre, sans décor architectural, où se distinguent cependant côté rue une large corniche et un bandeau séparant le rez-de-chaussée du 1er étage. Les fenêtres ont des proportions classiques, 1,5 à 2 fois plus hautes que larges, avec contrevents et croisées à 6 ou 8 carreaux vitrés.

La largeur sur rue de ces maisons varie entre 2 et 5 travées de fenêtres, avec des largeurs de trumeaux souvent irrégulières, intégrant parfois des portes charretières.

L'irrégularité, l'adaptation au microcontexte caractérise ce type de maison, qui est donc loin de présenter un aspect homogène.

Notons que les façades arrière sur cour sont plus irrégulières que les façades sur rue : elles peuvent recevoir des appendices volumétriques divers, escaliers, débords de toiture sur chevrons et voliges.

Quercy commune de Vignonet



Bergat, commune de St Emilion





maison sur la commune de St Emilion

CONDITIONS D'APPARITION

Le XIXe siècle et le début du XXe voient la construction, dans les bourgs les plus importants, de maisons de ville bourgeoises, destinées aux petits notables locaux.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Ces maisons sont généralement implantées sur des parcelles plus larges et plus profondes que la moyenne des parcelles urbaines, souvent aux angles de rues. La façade est à l'alignement, mais elle peut aussi être précédée d'un étroit jardin entouré de grilles.

Les façades sur rue ont la plupart du temps un style de tradition néoclassique, assez décoré (corniche, entourages de baies, pilastres ou chaînes d'angles, parfois balcons en fer marquant l'étage noble)

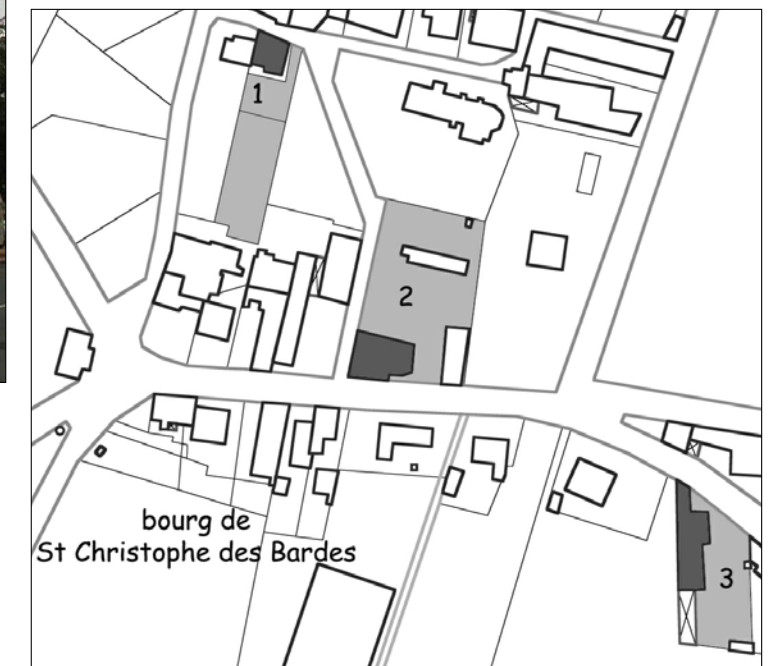
La composition de ces façades est régulière, mais leur largeur varie beaucoup en fonction du contexte, allant de 3 à 5 travées d'ouvertures.

Il n'est pas rare de trouver un large jardin d'agrément sur l'arrière.



maison, bourg de St Sulpice de Faleyrens

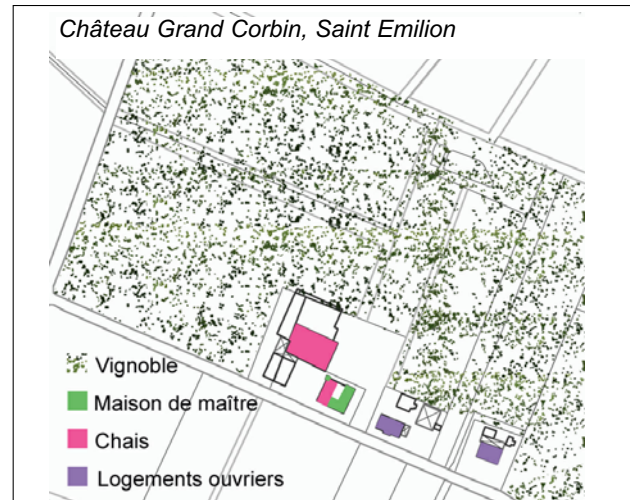
maison 3, bourg de St Christophe des Bardes



maison 1, bourg de St Christophe des Bardes

maison 2, bourg de St Christophe des Bardes





CONTEXTE D'APPARITION

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, de nouvelles propriétés viticoles se multiplient dans la juridiction, et leurs propriétaires, appartenant généralement à la bourgeoisie urbaine, ont recours à de nouveaux modèles architecturaux perçus alors comme plus modernes: ces modèles ne sont plus référés à la tradition régionale, et utilisent de façon très libre les styles historiques (néo-gothique, néo-Renaissance, néo-Louis XIII, néo-baroque).

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU LOGIS

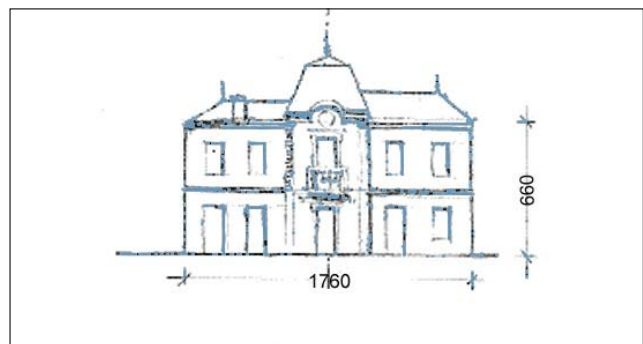
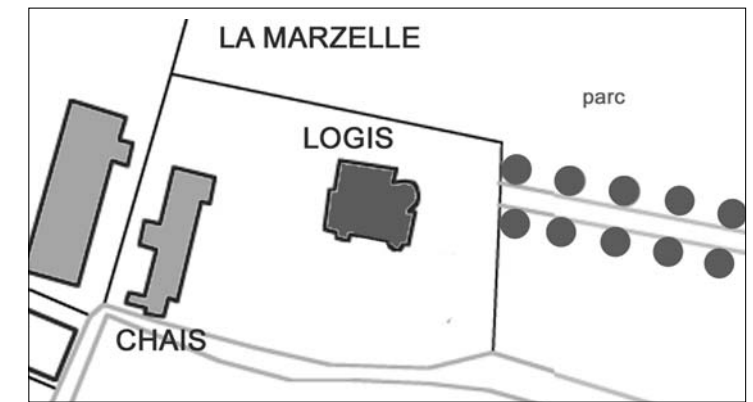
L'architecture de ces nouvelles maisons de maître et châteaux n'a plus la régularité des châteaux XVIIIe et maisons néoclassiques; elle affiche le statut social bourgeois des propriétaires en recherchant une certaine monumentalité.

Le corps de logis s'implante souvent au milieu d'un petit parc. Il a tendance à se détacher des dépendances, et présente quatre façades ordonnancées, sur le modèle des grandes villas suburbaines; dans beaucoup de cas, une tourelle vient agrémenter le volume.

L'évolution la plus perceptible est la couverture en ardoises de la toiture, à forte pente, agrémentée de lucarnes, et différenciée des dépendances qui restent couvertes en tuiles canal, ou en tuiles de Marseille.

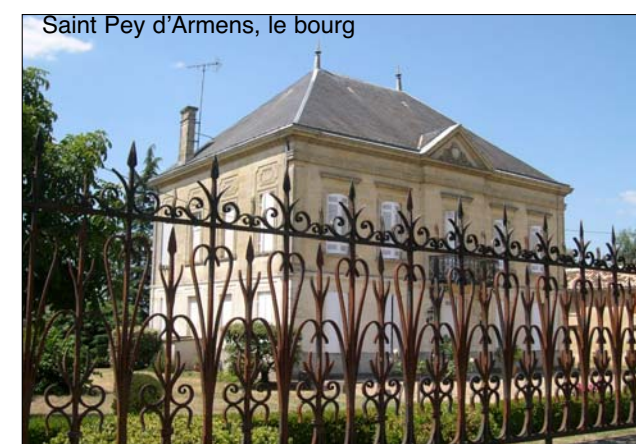
Le logis conserve un axe d'orientation principal cours/jardin, la façade côté espace public étant plus décorée que celle donnant sur l'arrière. La travée centrale de la façade principale est souvent traitée de manière à «monumentaliser» le bâtiment.

Le nombre de travées d'ouvertures varie de 3 à 9; le volume comprend un rez-de-chaussée surmonté d'un ou deux étages, et de combles. Les niveaux sont signifiés par des bandeaux d'étage. La corniche supporte un chéneau en zinc, et la génoise a disparu.



Saint Emilion, lieu dit Berliquet

Saint Etienne de Lisse, lieu dit Rocher

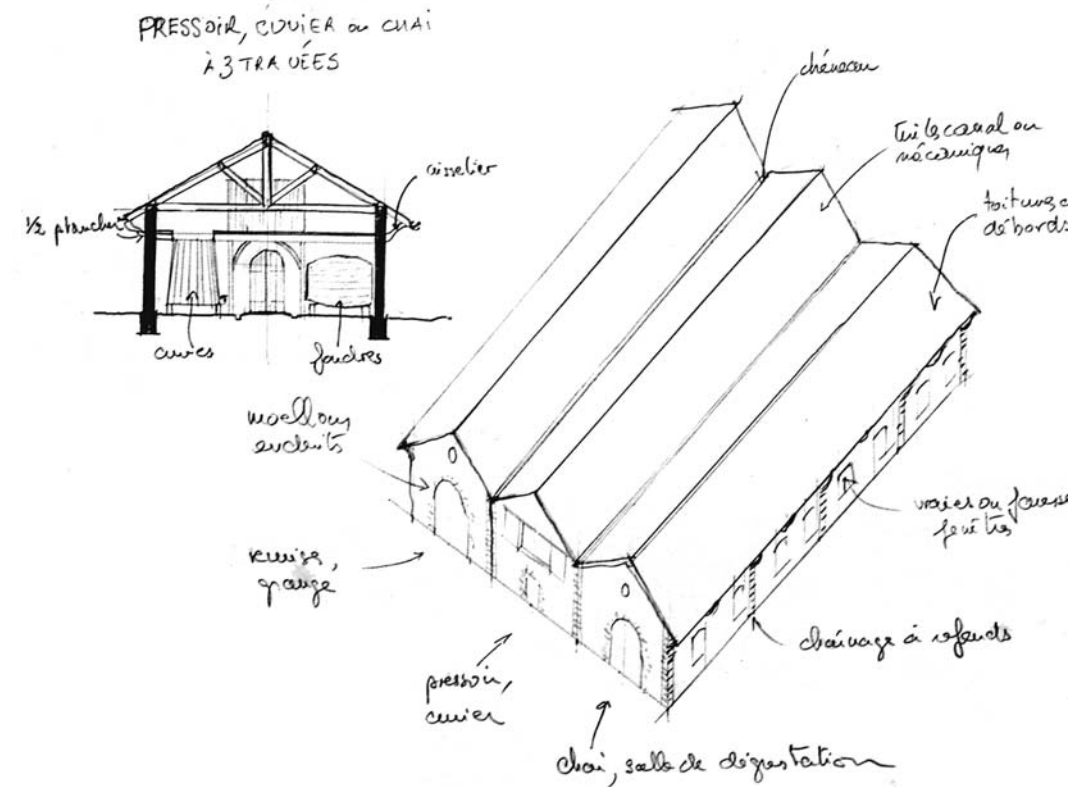
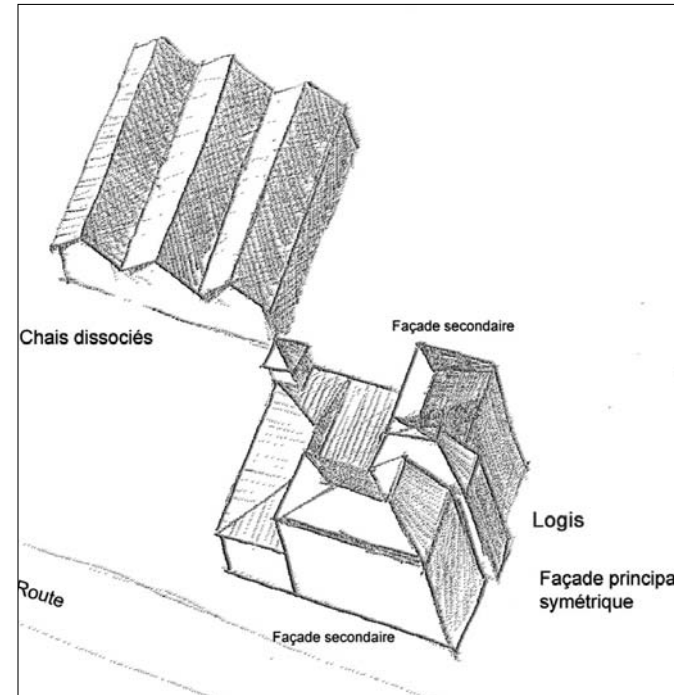


PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES DÉPENDANCES

Les chais sont la plupart du temps maintenant séparés de l'habitation, et situés sur la partie arrière de la parcelle.

Leur architecture est rationalisée : de longues nefs avec toitures à deux pentes égales, souvent accolées latéralement par groupe de deux ou trois, évoquant l'architecture industrielle.

Mais la volonté esthétique subsiste : les chais sont toujours en pierre, et une note de pittoresque les intègre dans le paysage rural : chaînes verticales en pierres harpées, façade pignon avec porte cintrée et œil de bœuf, grands débords de toiture avec parfois des jambages en bois chantourné. Ces chais peuvent aussi avoir un étage, et présentent alors des lucarnes en chapeau sur les faces latérales.

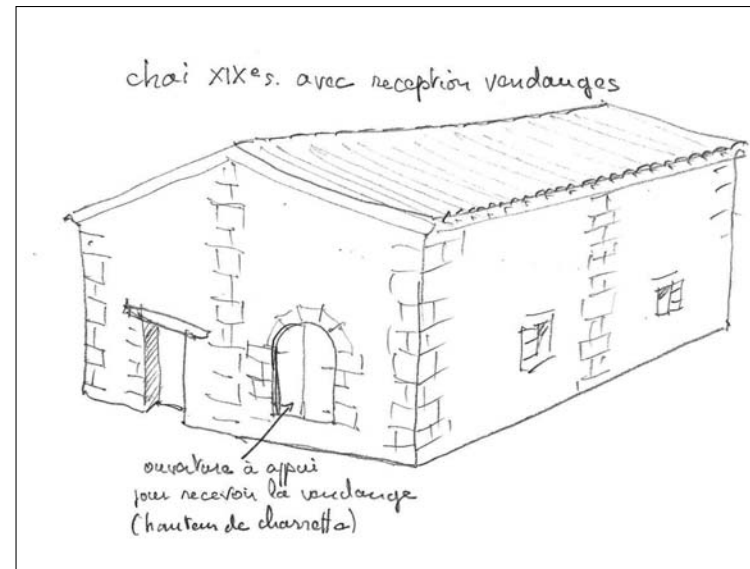
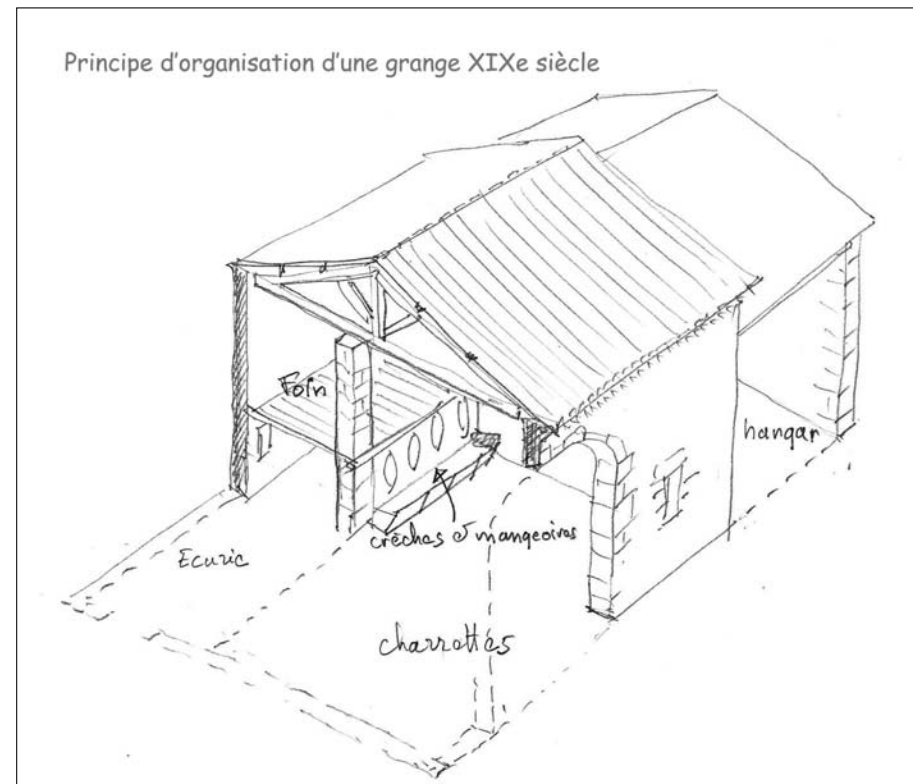




Une grange présentant une porte charretière et surmontée d'un grenier avec ses petites ouvertures (au lieu-dit Margot)



Quelques hangars traditionnels, à piliers de pierres, charpente bois et couverture tuile canal.



Quelle que variées qu'elles soient, les architectures des maisons, des plus simples aux plus compliquées, ne peuvent se comprendre sans leurs dépendances et les bâtiments agricoles qui les accompagnent. Les granges et les hangars sont d'abord remarquables.

Construites dans le prolongement du corps d'habitation principal ou bien isolées et formant des cours, elles sont bâties sur des piles en pierres de taille qui supportent charpentes et toit de tuiles canal.

La majeure partie de ces hangars est à l'air libre ; ils servaient de remises pour le matériel agricole autrefois et la plupart du temps aujourd'hui de garages.

On trouve parfois des hangars ou des remises entièrement construits en bois et bardés de planches verticales en pignons et horizontales sur les murs gouttereaux. Les bardeaux peuvent dessiner un cintre en pignon.

Mais les bâtiments agricoles les plus fréquents sont en moellons enduits ou en pierre de taille. On les reconnaît à leurs vastes ouvertures, généralement en anse de panier pour les portes charretières.

On note aussi la présence de cloches montées sur des supports de pierres au sommet des pignons de quelques constructions rurales.

On rencontre des dépendances agricoles dans les bourgs eux-mêmes.

Ces petites constructions qui sont des granges ou des chais de dimensions modestes peuvent s'aligner sur les rues ou les chemins.



LES PIGEONNIERS

Les pigeonniers sont des éléments marquants du paysage de la juridiction. Qu'ils soient construits isolément ou intégrés aux habitations, ils sont la plupart du temps en pierre de taille, couvert de toits à quatre pans de tuiles plates ou d'ardoises.

Les modèles les plus anciens (à partir du XVI^e siècle environ) s'apparentent aux pigeonniers du Périgord mais, contrairement à ces derniers, ils ne se trouvent pas sur les crêtes des anciens domaines mais à proximité des habitations.

De plan carré, ils s'élèvent sur un étage en moellons ou en pierre de taille. Les trous d'envol des pigeons ou des colombes sont souvent groupés par



L'impact des pigeonniers sur le paysage est important ; en bord de Dordogne (à gauche), comme au coeur des vignes (à droite).



deux et marqués par une pierre dure d'assise plus ou moins bien équarrie et moulurée. Les plus anciens sont pourvus, sous les trous d'envol et sur tout le pourtour, d'un bandeau au profil spécifique inversé pour empêcher les rongeurs d'accéder aux trous d'envol.

Les pigeonniers les plus récents (notamment dès la fin du XVIII^e siècle) sont de proportions plus modestes que les anciens. Ils marquent souvent les angles des jardins des anciennes propriétés et décorent les abords des habitations ou des maisons de villégiature.

A partir des années 1920, on voit se développer de nouveaux types de pigeonniers qui servent aussi de poulaillers. Ce sont de petites maisons aux toits à deux pentes, de tuiles mécaniques, avec des avant-toits saillants et des portes colorées. Ces petits édifices sont souvent inoccupés et délabrés. On les transforme parfois, comme sur la photo de droite, en "pool-house".



LES MOULINS

Témoins de l'ancienne activité céréalière de la juridiction, les restes de moulin sont très nombreux et marquent le paysage de Saint-Emilion. Le plus emblématique est sans aucun doute le moulin du Haut-Sarpe, situé à 90 mètres d'altitude, qui témoigne du climat ventilé de Saint-Emilion et de l'ancienne économie céréalière du pays. Ce moulin a été restauré à la fin du XIX^e siècle tandis que le développement des vignes sur ce domaine, dans les années 1740-1770, lui fit perdre sa raison d'être (Enjalbert, pl. V)

Sur la carte de Belleyme, on repère 14 moulins à vent en pierre, sans compter de nombreux moulins à eau aux bords des ruisseaux.

Il existe encore des moulins, essentiellement leur corps de moellons cylindrique, au château de Pressac mais aussi à Laroque, au Cadet, aux grottes d'Arsis, à Villet... Ils projettent leur silhouette fantomatique sur les coteaux.



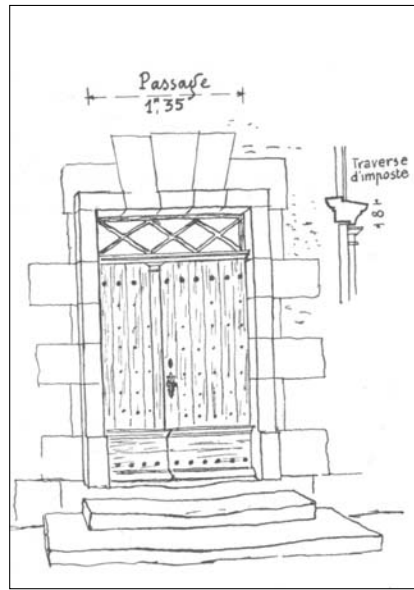
Le moulin du château Haut-Sarpe, restauré à la fin du XIX^e siècle pour agrémenter le parc du château.



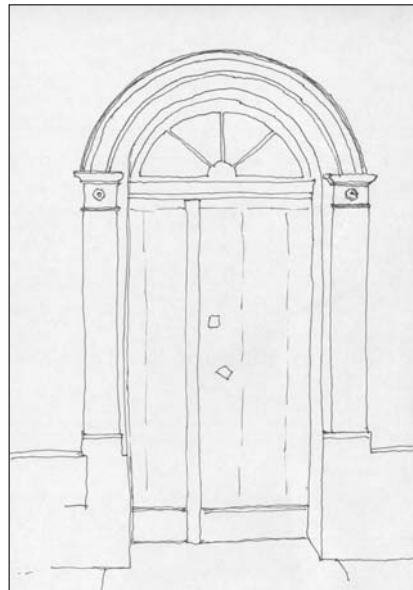
Moulin à Berliquet (Saint-Emilion).



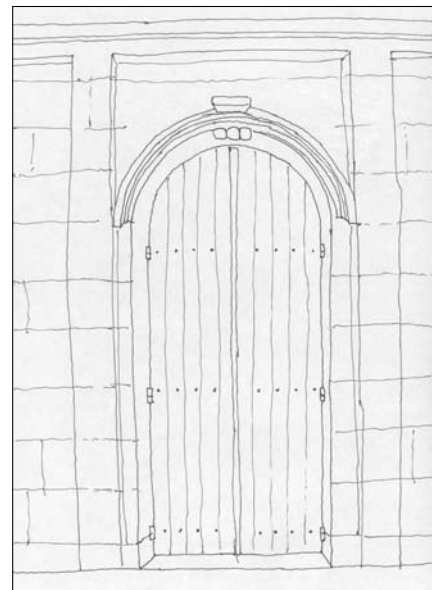
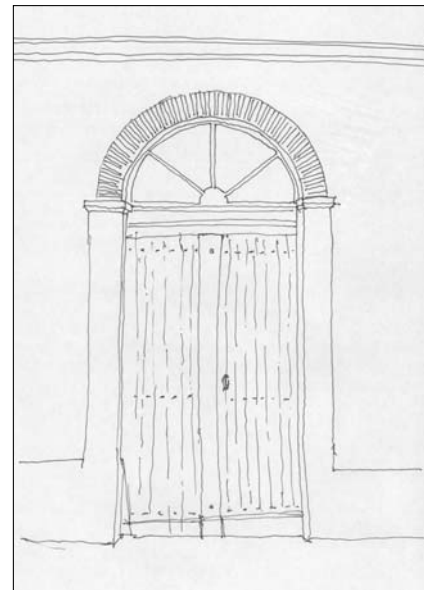
Moulin à Haut Bailly (Saint-Emilion).



Porte d'entrée principale dans le Sud-Ouest (début XIXe)
Doyon, Hubrecht, p. 236.



Quelques portes d'entrée de maisons de maître, avec impostes en plein cintre, de la période néoclassique (de la Révolution à la Restauration ou la Monarchie de Juillet).



Une fenêtre XVIIIe, à arc segmentaire, un léger ressaut du nu de façade la rejoint à la corniche et en marque l'appui.



Une fenêtre banale, à linteau droit, on notera les volets pleins avec leurs pentures de fer forgé ouvragées ainsi que la crémone.

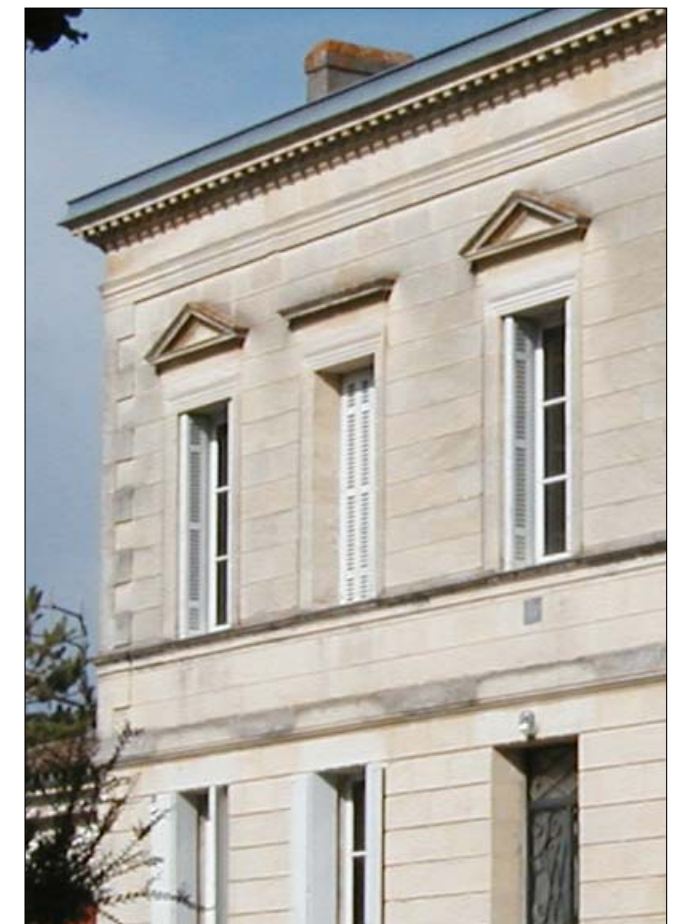
Les baies et les portes d'entrée les plus remarquables sont celles des maisons de maître traditionnelles. Comme dans tout le Sud-Ouest, elles se composent de vantaux pleins inégaux, sur un passage de plus d'un mètre le vantail principal de 85 cm environ assure le passage courant. Le vantail secondaire peut être ouvert au besoin.

Dans la juridiction de Saint-Emilion on repère de nombreuses portes d'entrée aux baies en plein cintre, typiques de la période néoclassique. On retrouve le dispositif de la porte à deux vantaux inégaux dont la jonction est assurée par un petit pilastre, la porte étant surmontée d'une imposte dont la menuiserie est découpée en éventail. Parfois on rencontre deux vantaux égaux.

De petits pilastres, des cannelures, des stries ornent ces entrées. Une ou deux marches formant seuil les isolent souvent du sol; la partie basse des vantaux est généralement protégée par une épaisse plinthe.

Les volets à écharpes sont peu fréquents ; on rencontre surtout, dans la juridiction, des volets pleins assez épais (3 à 4 cm) assemblés sur des traverses hautes et basses, plus urbains que les volets à barre. Les persiennes sont peu nombreuses et demeurent réservées à quelques châteaux ou maisons de maître, elles furent introduites à la fin du règne de Louis XV et confèrent un peu partout une connotation plus urbaine aux constructions.

La qualité des fenêtres, des baies et des volets vient de quelques détails. Le linteau, droit ou en arc segmentaire, peut se combiner avec la corniche, la génoise et l'entablement. Généralement à huit carreaux, les menuiseries de fenêtres sont symétriques. Les volets pleins sont caractérisés par la qualité de leurs pentures, longues et plus ou moins ouvragées, faites à la forge.



L'emploi des persiennes est réservé aux maisons plus 'nobles', ici les baies sont marquées par des frontons, typiques de la période néoclassique.

Bien des châteaux et des maisons de maître possèdent des grilles à leur entrée qui témoignent de la qualité de la ferronnerie locale. Les modèles les plus anciens, en fer forgé, sont caractérisés par leur forme arrondie développant des courbes et contre-courbes, des rognons, typiques du style Louis XV.

Les piles et les poitrails de pierre calcaire accompagnent en général ces ferronneries, on en trouve même qui n'ont plus de portes.

Les murs de clôtures formés d'un bahut et d'une grille ne sont pas la règle absolue, contrairement à ce que l'on pourrait croire, notamment aux alentours des châteaux viticoles. En effet nombre d'entre eux ne présentent pas de clôtures et seules des bornes en marquent les entrées.

La tendance actuelle est plutôt de refaire des clôtures et de fermer l'espace des châteaux et des chais, notamment aux abords des routes passantes. Cependant ces cloisonnements ne sont pas toujours du meilleur effet : ils coupent en effet les propriétés bâties des parcelles de vignes en rompant la continuité paysagère des sites.

Au XIXe siècle, la fonte remplace peu à peu le fer forgé. Les modèles de grilles sont alors nombreux. Des plus simples, au barreaudage droit, on trouve aussi des modèles moulés en fonte très décorés, surtout dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Rares sont les balcons ou les banquettes, dans les maisons de ville. On trouve néanmoins quelques garde-corps en fonte, dans les alignements des bourgs de Saint-Sulpice-de-Faleyrens



Une borne d'entrée à La Porte (Saint-Emilion).



Le portail d'entrée du château Canon (Saint-Emilion) et sa grille de fer forgé, typique du style Louis XV.



La grille d'entrée du château La Tour Figeac (Saint-Emilion) et ses lourds piliers de pierre de taille, typiques du style de la fin du XIXe siècle.

Les montants en pierre d'un ancien portail d'entrée d'une maison de maître (église de Saint-Hippolyte, à droite). Un ancien portail en bord de Dordogne, près de l'église de Vignonet (à gauche).

La noble et majestueuse entrée du château Ferrand (Saint-Hippolyte).



Eléments rares : des balcons et des banquettes équipées de garde-corps en fonte moulée (fin du XIXe siècle) dans des maisons du bourg de Saint-Sulpice-de-Faleyrens.





C'est principalement dans les corniches et les égouts, les ouvertures et les souches de cheminée que l'on reconnaît quelques détails constructifs qui permettent parfois de dater (approximativement au moins) le patrimoine de la juridiction.

Les entablements, les corniches et l'écoulement des eaux pluviales

La technique la plus ancienne et la plus vernaculaire pour les corniches et les couronnements, employée surtout pour les murs gouttereaux des maisons modestes, est celle de la génoise d'un rang simple, qui repose souvent sur une corniche, surmontée d'une rangée de carreaux de terre cuite posée soit droite soit en diagonale et sur laquelle repose la dernière rangée de tuiles, scellée ou non, à débord ou non, à gouttière ou non : les variantes sont nombreuses.

Une corniche de faible saillie est ici surmontée de deux rangées de carreaux, dont une en diagonale, qui correspond exactement avec le débord de la dernière rangée de tuile servant d'égout.

Une corniche moulurée est surmontée d'une génoise à un rang, d'une rangée de carreaux droite et d'un léger débord de la dernière rangée de tuile scellée.

Les moulures des corniches prennent des formes variées, particulièrement au XVIIIe siècle. Celle-ci est en doucine, simple mais élégante.

Des solutions plus complexes apparaissent surtout depuis la fin du XVIIIe siècle : ici, une rangée de modillons surmontée d'une doucine, deux rangées de carreaux dont une en diagonale. La gouttière pendante est soutenue par des crochets métalliques saillants et perpendiculaires, fichés dans le nu du mur de façade. Cette solution d'égout est antérieure aux crochets fixés sur les chevrons ; c'était la seule solution pour évacuer les eaux pluviales qui autrefois s'écoulaient par une seule tuile scellée en débord.

La période de l'Empire et du Consulat voit se multiplier les décors "à la Grec". L'entablement de cette maison de maître est marqué de métopes et de denticules

A partir du XIXe siècle les corniches de pierres remplacent peu à peu les génoises de tuiles. La zinguerie et les descentes d'eaux pluviales se généralisent :



les crochets de gouttières sont désormais fixés sur les chevrons, ce qui rapproche la ligne d'eau du nu de la façade.

Pour les maisons de maître ou les maisons de ville, on met en oeuvre le chéneau sur l'entablement dont les solutions décoratives se multiplient dès la seconde moitié du XIXe siècle : modillons, denticules, consoles plates et décorées, frises de tout genre viennent décorer les entablements. Les solutions traditionnelles se maintiennent néanmoins.

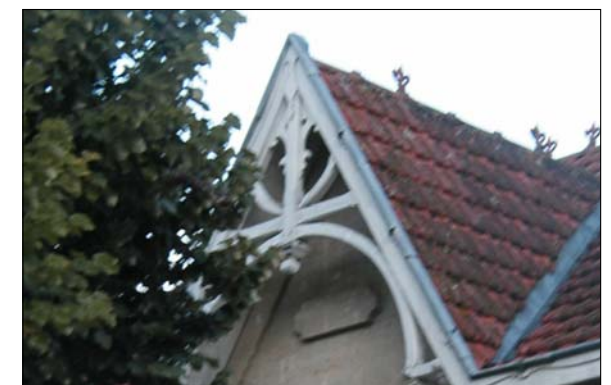


Une toiture typique girondine, avec sa corniche, sa génoise sans gouttière, sa souche de cheminée chanfreinée et son épi de faitage en terre cuite, parfois vernissé.



A partir des années 1900 et jusqu'à la seconde guerre, la mode est aux toits en débord qui sont nombreux, surtout sur les chais mais aussi dans les pavillons ou les architectures industrielles (de type ferroviaire).

Les liens de bois sont plus ou moins ouvragés.



Dans la majorité des constructions, surtout les plus modestes, ce sont des souches de pignon, souvent en retrait, et jamais adossées à l'extérieur des constructions. Leur style et leur architecture évoluent au cours du temps, mais on retrouve des types particuliers à chaque époque.

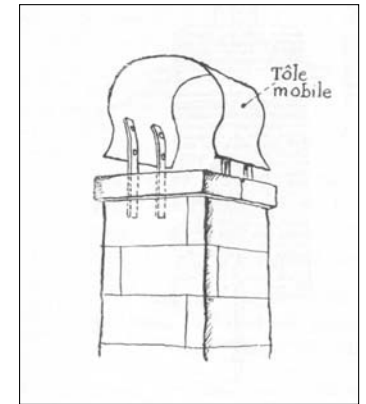
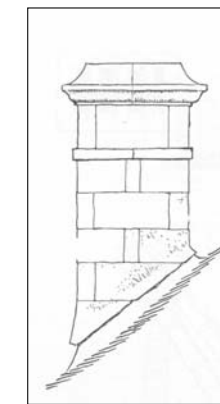
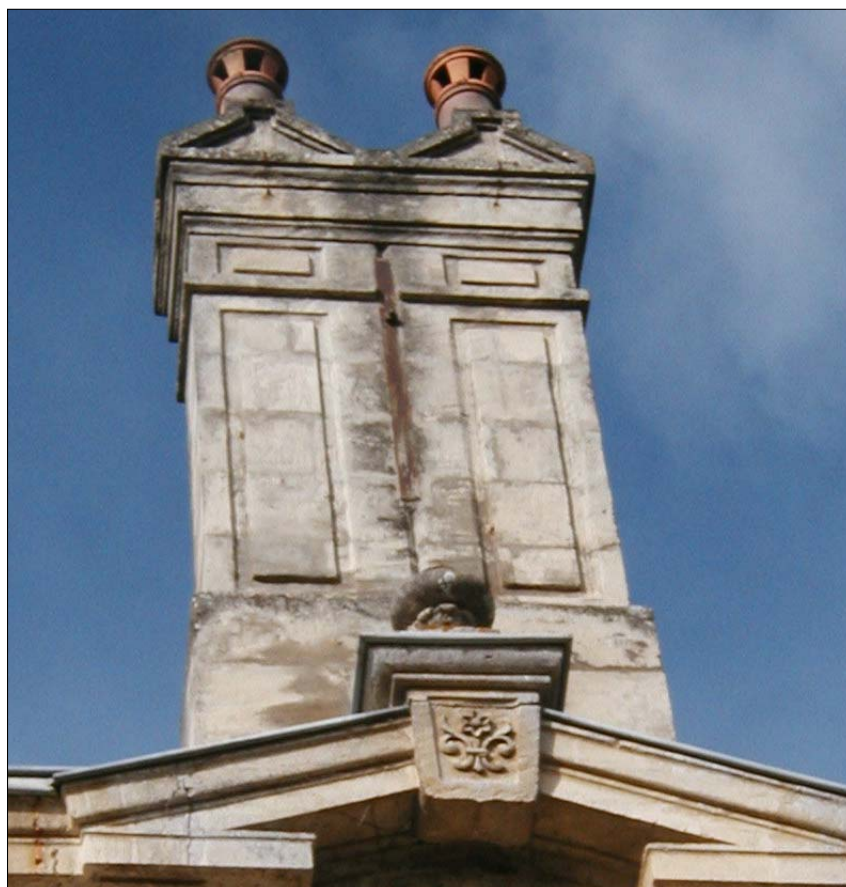
Le type le plus le plus ancien est en pierre de taille calcaire dont le chapeau prend des formes arrondies ou rectangulaires chanfreinées.

A partir de la fin du XIXe siècle, l'architecture des cheminées se complique comme le reste des bâtiments, de nombreux éléments décoratifs s'ajoutent, surtout dans les maisons de maître et les châteaux. Les cheminées sont quelquefois sculptées, ornées de corniches et de moulures, et surmontées de mitres.



souches en pierre de taille ordinaires mais aux formes soignées.

Le chapeau en béton dénature la proportion



souche de cheminée en pierre de taille et détail d'une tôle mobile arrondie en zinc (protection contre la pluie).
D'après Doyon et Hubrecht, p. 160.

Chapeau et tôle mobile rapportée.

Les châteaux du XIXe siècle, aux toits d'ardoises à quatre pans, contrairement aux maisons anciennes à pignons, présentent de hautes souches de cheminées décorées et surmontées de mitres de terre cuite. (Ici au château Capet à Saint-Hippolyte).

3 - ORIENTATIONS ET MESURES DE PROTECTION

3-1 ORIENTATIONS REGLEMENTAIRES

3-1-1 Définir un périmètre de ZPPAUP qui confirme la cohésion culturelle du territoire, au sens de la définition de l'UNESCO

« Lorsque l'on aborde le Saint-Emilionnais, œuvre conjuguée de la Nature et de l'Homme, deux découvertes s'imposent et se juxtaposent : celle des monuments qui content, d'abord sous terre, puis pierre après pierre, l'histoire de la région et celle du célèbre vignoble, éléments indissociables depuis bientôt deux millénaires. Rares en effet sont les paysages évolutifs qui, comme celui de l'ancienne Juridiction de Saint-Emilion, peuvent être considérés à la fois comme un paysage relique, parce qu'il conserve des témoignages remarquables et uniques de l'Histoire et de l'Histoire de l'Art, et un paysage vivant dont le rôle social est si actif que le produit conjugué du terroir et des efforts séculaires de ses habitants, le vin de Saint-Emilion, lié tout autant à l'histoire de la région qu'à sa géographie et son climat, a acquis une renommée mondiale » *.

La ZPPAUP a pour rôle de révéler, protéger, et accompagner le développement harmonieux d'un territoire particulièrement cohérent dans son ensemble, en raison:

- d'une entité géologique (calcaire),
- d'une entité géographique (entre Barbanne et Dordogne),
- d'une entité climatique,
- d'une entité historique reprise aujourd'hui par l'entité administrative (même délimitation depuis une Charte du Roi d'Angleterre Edouard 1er en 1289),
- d'une entité économique (monoculture de la vigne; l'AOC Saint-Emilion ou Saint-Emilion Grand cru, s'étend sur plus de 5.400 hectares, soit près de 70 % du territoire).
- d'une entité culturelle (la culture et l'imaginaire constitués autour de la vigne).

LE PAYSAGE VITICOLE COMME PATRIMOINE CULTUREL

L'AOC Saint-Emilion ou Saint-Emilion Grand cru, s'étend sur plus de 5.400 hectares. Seules quelques parcelles sur Saint-Sulpice de Faleyrens ne sont pas situées dans ces délimitations.

La pratique viticole est accompagnée aujourd'hui par les organismes socioprofessionnels, et en particulier par le Syndicat Viticole qui garantit :

- la qualité du produit viticole par la production de faibles rendements,
- « la modification du profil des sols ou de la morphologie du relief de parcelles » (charte des sols)
- « le suivi des travaux » dont la non conformité peut entraîner un déclassement de la parcelle.

Comme il a été montré dans le diagnostic, ce paysage culturel lié à la vigne n'englobe pas que la vigne, mais bien l'ensemble de ce territoire dont la viticulture fut le fil conducteur à travers les siècles.

Le périmètre de la ZPPAUP recouvre donc l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, à l'exception du PSMV du village de Saint-Emilion

3-1-2 Les orientations :

L'objectif de la ZPPAUP est triple :

- Protéger et encourager l'entretien ou la réhabilitation de tous les aspects emblématiques du paysage de la juridiction : entités paysagères, architecture traditionnelle, ensembles bâtis organisés (bourgs, hameaux, châteaux et parcs...), petit patrimoine rural, espaces boisés, sites et monuments remarquables.
- Permettre et accompagner une évolution harmonieuse, cohérente, et concertée de ce territoire extrêmement vivant.
- Faire partager les qualités patrimoniales originales de la Juridiction (typologie architecturale et typologie paysagère) aux habitants permanents et aux visiteurs.

Ce dernier point est essentiel, et a conduit à l'élaboration de documents réglementaires simples et d'accès facile, sans pour autant exclure les nuances.

Le règlement

Le choix a été fait d'un corps de règlement unique, les différents secteurs de la ZPPAUP (voir paragraphe suivant) ne faisant pas l'objet de règlements séparés, mais apparaissant sous forme de colonnes dans le règlement unique présenté comme un tableau.

* Dossier de présentation en vue de l'inscription de la Juridiction au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Le corps de règlement est structuré en chapitres ayant trait aux différents types de patrimoines concernés par des prescriptions et recommandations (bâtiments existants anciens, chais et bâtiments agricoles récent et nouveaux, etc.; espaces publics, paysages viticoles, bois, haies, prairies, etc...). Dans chaque chapitre, les articles traitent des différents points pouvant faire l'objet d'interventions (pour les bâtiments : implantation, volumétrie, composition architecturale, murs, toiture, etc...; pour les paysages : terrasses, murets, reculs de vigne, , règles de défrichement, essences végétales, clôtures, etc..).

Quelques croquis insérés dans le corps réglementaire viennent faciliter la compréhension de l'esprit dans lequel sont élaborés certains articles.

Etant donné la grande richesse et la grande diversité des paysages et des architectures traditionnelles, le choix a été fait de renvoyer aux fiches typologiques incluses dans le rapport de présentation, plutôt que de chercher à prescrire des formes et solutions trop précises et pouvant se révéler contreperformantes. Ce renvoi aux fiches synthétiques présente aussi l'avantage de mieux faire comprendre aux pétitionnaires la nécessité d'une contrainte réglementaire; il va dans le sens d'une meilleure sensibilisation.

Les documents graphiques

Le corps de règlement est accompagné de deux documents graphiques présentant pour l'un la délimitation des secteurs paysagers (voir paragraphe suivant), et pour l'autre le repérage précis des éléments faisant l'objet de mesures de protection particulières (monuments historiques, espaces boisés protégés au titre de la ZPPAUP, petit patrimoine rural). Ces deux documents sont eux-mêmes déclinés en une carte générale de la juridiction au 1/12500 et une (ou deux) carte par commune au 1/5000.

En outre, des cartes plus petites insérées à la fin du rapport de présentation (annexe I) indiquent l'emplacement des châteaux intéressants sur le plan architectural, ainsi que les endroits où l'on trouve chaque type architectural (il ne s'agit pas là d'un repérage précis, mais d'une indication sur les occurrences fréquentes de tel ou tel type architectural).

3-2 LES SECTEURS PAYSAGERS

Il est apparu nécessaire de distinguer, à l'intérieur du territoire de la Juridiction recouvert dans sa totalité par la ZPPAUP (excepté le PSMV), des secteurs différents, de façon à bien identifier les entités paysagères et à pouvoir adapter certaines contraintes réglementaires aux enjeux spécifiques et aux particularités de tel ou tel contexte. Il ne s'agit pas de multiplier les nuances réglementaires, mais on comprendra que le contexte d'un bourg ancien, le contexte d'une zone d'activité, ou encore celui d'un château viticole du coteau ne peuvent être régis par des règles identiques, sous peine de les rendre ici trop contraignantes, là trop lâches, et ailleurs encore, inadaptées.

Huit types de secteurs ont été distingués, s'appuyant sur les grandes unités paysagères viticoles déjà mises en valeur dans la charte patrimoniale (les coteaux, le plateau, les terrasses, la plaine), auxquelles ont été ajoutées les paysages liés à l'eau (ripisylve, plaine humide), le paysage spécifique des grandes voies royales créées au début du XVIIIe siècle (grands axes routiers), et les paysages à caractère plus urbain (secteur des bourgs et secteur d'urbanisation mixte).

3-2-1 Secteurs des bourgs et hameaux :



3-2

Les bourgs et hameaux des communes de la juridiction de Saint-Émilion ont chacun leur particularité, liée à l'histoire et à leur site d'implantation. Seule la commune de Saint Hippolyte est dépourvue d'un véritable bourg aggloméré. Les autres communes présentent des bourgs et quelques hameaux constitués de maisons en pierres, où domine l'architecture du XIXe siècle, et où la silhouette des édifices publics donne à chaque bourg principal sa spécificité. Contrairement au bourg de Saint Émilion, qui constitue le pôle majeur du tourisme, les qualités architecturales et urbaines des bourgs et hameaux de la juridiction, bien réelles, sont sous-exploitées.

Il s'agit donc, dans le cadre de la ZPPAUP :

- de mettre en valeur les espaces publics des bourgs et hameaux anciens, en utilisant un vocabulaire, des matériaux, et une palette de couleurs respectant l'architecture traditionnelle qui borde ces espaces
- de conserver et d'affirmer la relation directe du bourg aggloméré au paysage rural environnant
- de repérer les bâtiments les plus intéressants du point de vue historique ou emblématique, et qui nécessitent une protection et/ou une mise en valeur particulière
- de donner des règles qui garantissent cohérence et qualité dans les projets neufs et les projets de réhabilitation, en prenant en compte les typologies architecturales, l'implantation sur le parcellaire, et d'une façon générale les formes urbaines en place

3-2-2 Secteur des coteaux, combes, et crêtes :

C'est le secteur emblématique, le plus marquant du patrimoine paysager de la juridiction . Il correspond à cette ligne de coteau sinueuse, où l'on trouve à la fois :

- les terroirs les plus remarquables qui s'étagent sur les pentes, avec les châteaux qui les accompagnent, et les carrières souvent transformées en chais;
- la ceinture boisée méditerranéenne, véritable particularité écologique, si impor-



3-2

tante dans la qualité du paysage;

- une série de cirques protégés appelé combes, dans l'un desquels a pris place le village de Saint Emilion.



Ce secteur domine la plaine et participe à la qualité des paysages lointains, comme des paysages plus intimes liés aux combes. L'équilibre entre bois et vignes y est essentiel, c'est pourquoi il est nécessaire de le préserver d'une certaine tendance au défrichage et au remodelage intempestif de la topographie à des fins productivistes.

Il s'agit donc, dans le cadre de la ZPPAUP :

- de veiller au maintien et à l'entretien des espaces boisés caractéristiques du coteau.
- de maintenir et encourager les techniques de " jardinage " des espaces viticoles (entretien des abords, haies, plantations de roses, espaces boisés à proximité des châteaux, etc)
- de circonscrire et accompagner les remodelages de terrasses, en préservant l'harmonie paysagère et l'équilibre écologique
- de préserver les murets de pierres qui entourent beaucoup de vignes
- d'encadrer les modifications et extensions des bâtiments traditionnels pour éviter toute dégradation et conserver la cohérence globale, notamment dans les implantations
- d'avoir un haut niveau d'exigence quant à la qualité architecturale dans toutes ses dimensions : entretien et restauration, composition, dialogue avec le site, relation au formes culturelles locales, matériaux, détails de mise en oeuvre, respect des typologies.

3-2-3 Secteur viticole du plateau :

C'est un secteur moins accidenté et moins arboré que celui des coteaux, mais où le vallonnement est encore important et ouvre des perspectives lointaines qui permettent d'embrasser du regard une caractéristique essentielle du vignoble Sant-Emilionnais, à savoir l'éparpillement des châteaux, maisons de maîtres et maisons de bordiers, au milieu de leur propriétés viticoles, et où les ensembles bâtis s'équilibrent avec les frondaisons des arbres souvent plantés très près des maisons, pour ne pas trop prendre à la vigne.

L'objectif est de protéger et de mettre en valeur les grands traits de ce paysage rural caractéristique du patrimoine culturel de la juridiction, mis en évidence dans le diagnostic. L'architecture de pierre, dispersée en hameaux et en châteaux, constitue une part indisso-

ciable de ces paysages. Les principaux dangers menaçant le patrimoine de ce secteur sont :

- la suppression des fossés et / ou des haies arbustives qui bordaient souvent le parcellaire rural et les chemins, et contribuaient à cette “ mosaïque paysagère ”



emblématique de la juridiction de Saint-Emilion

- l'élargissement des routes
- l'absence d'entretien des murets de pierre
- l'abandon progressif et parfois démolition de bâtiments en pierres qui, même modestes, participent à l'identité culturelle de la communauté de communes.
- les modifications de bâtiments anciens sans relation avec leur caractère architectural, et en affaiblissant la qualité globale
- la suppression des arbres plantés à proximité des ensembles bâtis

Il s'agit donc de veiller, dans le cadre de la ZPPAUP:

- à l'entretien général du paysage du plateau,
- à la préservation de ses éléments caractéristiques (notamment masses végétales et volumes construits),
- à l'intégration des éléments nouveaux.

3-2-4 Secteur viticole de la plaine et des terrasses :

Ce secteur constitue la plus grande partie du territoire de la juridiction, aujourd'hui totalement planté en vignes, mais hier souvent affecté aux cultures vivrières et aux herbages nécessaires aux animaux de trait. Il n'a pas de caractéristiques très différentes du précédent, si ce n'est la topographie qui n'est plus vallonnée et donne donc davantage d'importance aux points de vue



rapprochés. Grande sensibilité, donc, de ce paysage, à la qualité des clôtures, des accotements de chemins, des fossés.

Signalons aussi en plaine, et par endroits, un certain mitage du paysage soit par une architecture pavillonnaire banalisée ne dialoguant pas avec l'espace rural environnant et sa culture particulière, soit par des hangars agricoles ou chais médiocres, sans effort d'intégration esthétique au paysage existant. Un manque d'entretien de certaines parcelles non affectées



à la vigne a pu aussi être remarqué.

3-2

3-2

Il s'agit, dans le cadre de la ZPPAUP:

- de veiller à l'entretien général et à la qualité des haies, accotements, fossés,
- de préserver les éléments caractéristiques (architecture, parcs de châteaux, allées plantées, petit patrimoine rural),
- de veiller à l'intégration des éléments nouveaux.

3-2-5 Secteur de la plaine humide :

Situé en totalité sur la commune de Saint-Sulpice de Faleyrens, dans le méandre de la Dordogne, ce secteur comporte des vignes de palus, des prairies humides, des bois, des haies bocagères en voie de disparition. Il se caractérise notamment par son réseau de fossés et écluses destiné à contrôler les crues de la rivière. C'est un paysage fragile qui pose de réels problèmes d'entretien, mais dont le potentiel en matière de tourisme vert n'est pas négligeable.



Il s'agit, dans le cadre de la ZPPAUP:

- de veiller à l'entretien général des fossés et ouvrages hydrauliques,
- de lutter contre l'abandon des anciennes maisons de bordiers
- de contenir l'expansion des peupleraies
- de contribuer à l'entretien des prairies humides et des chemins de terre

3-2-6 Secteurs de ripisylve :



Il s'agit des secteurs arborés de la rive de Dordogne et de la rive de Barbanne. La présence de l'eau et des arbres donne à ces secteurs un attrait tout particulier, tant sur le plan écologique que d'un point de vue touristique. Aujourd'hui un peu oubliés dans le paysage de la juridiction, ils méritent d'être mis en valeur (chemin de halage permettant de découvrir la Dordogne, coulée verte de la Barbanne au milieu du paysage de vignoble).

Il s'agit, dans le cadre de la ZPPAUP:

- de veillez à l'entretien et à la mise en valeur des berges
- de réguler les coupes d'arbres et d'empêcher le défrichement intempestif
- de protéger toutes formes de constructions traditionnelles liées aux cours d'eau

3-2



3-2-7 Secteur des grands axes routiers :

3-2

Les routes départementales 670 et 936, anciennes voies royales, sont les «canaux» principaux par lesquels les automobilistes de passage découvrent aujourd'hui le territoire de la Juridiction. Leur statut de lieu de passage a entraîné un certain mitage des rives, entre autre par la publicité, et leur caractère de voies à grande circulation a conduit à l'expansion du vocabulaire routier. Il s'agit aujourd'hui d'aller vers une revalorisation de ses voies, en essayant de leur redonner la dimension paysagère positive qu'elles avaient en tant que voies royales.

Il faut, dans le cadre de la ZPPAUP:

- protéger les alignements de grands arbres encore existants
- inciter à la création de nouveaux alignements d'arbres de grande taille, à l'occasion de tout projet d'aménagement
- adapter au mieux (discretion) le mobilier de sécurité lié à la route



- résorber la publicité et les activités de rive visuellement polluantes

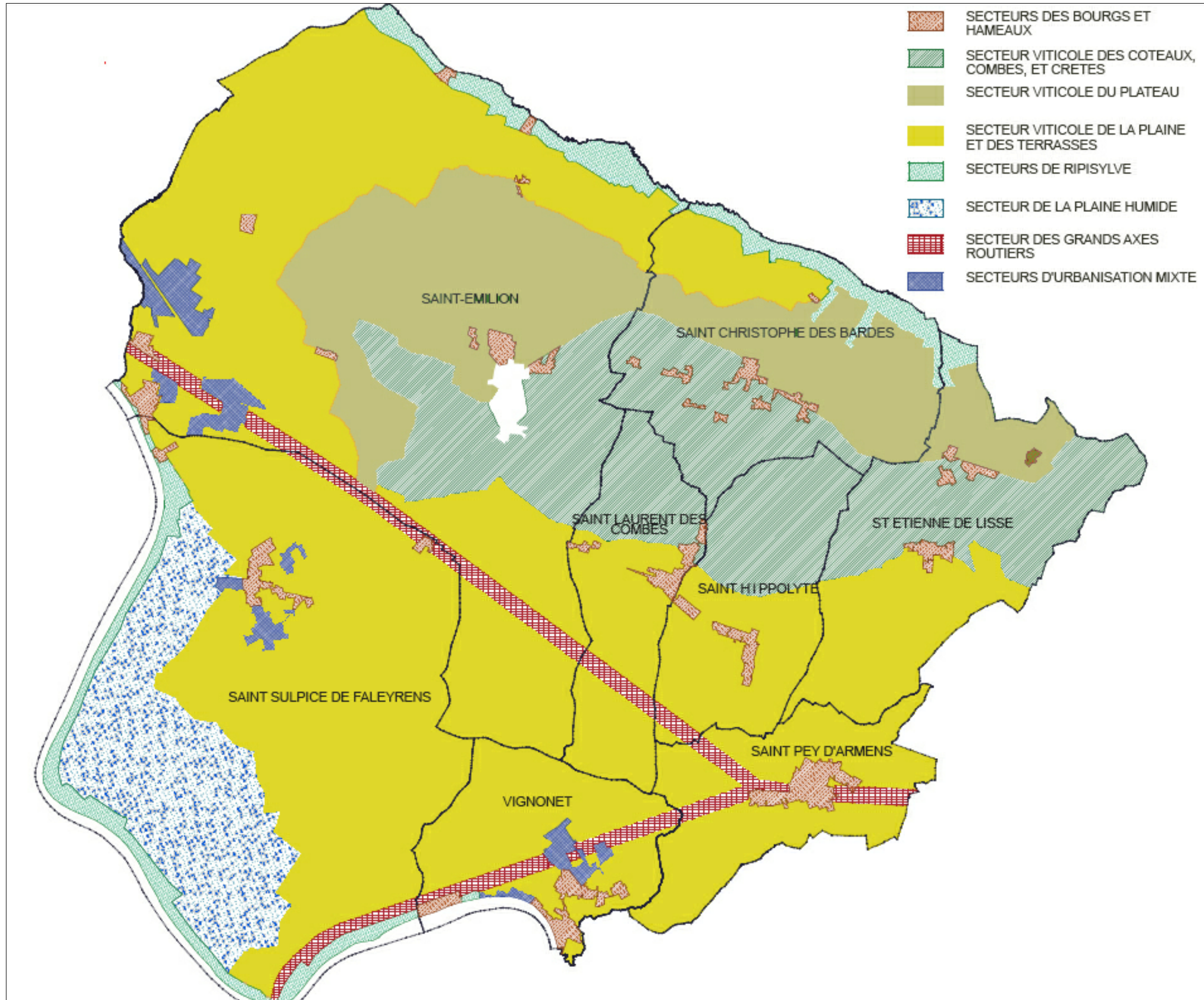
3-2-8 Secteurs d'urbanisation mixte:

Dans ces secteurs, domine une urbanisation récente, liée à l'habitat ou aux activités. De fait, ces zones ont quelque peu relâché le lien qui les unissait jadis aux paysages traditionnels de la juridiction, et l'absence de règles claires, la pression économique, la surenchère des affichages publicitaires, ont parfois entraîné une réelle dégradation du paysage.

Il s'agit donc, dans le cadre de la ZPPAUP:

- de favoriser la reconstitution d'une cohérence paysagère de ces secteurs, en s'appuyant notamment sur le végétal, la reconstitution de l'espace public, et sur les volumétries simples et les matériaux traditionnels pour les bâtiments.
- de préserver l'environnement immédiat des constructions anciennes à l'intérieur

DELIMITATION DES SECTEURS DE LA ZPPAUP



et en limite de ces secteurs, et encourager le “ dialogue architectural ” et le travail des transitions

- d'améliorer la qualité esthétique des nouvelles constructions, en insistant sur la discrétion (notamment pour les enseignes commerciales) et l'importance d'une réflexion spécifique d'intégration au site.
- de maintenir les espaces arborés existants et éventuellement en promouvoir de nouveaux
- d'assurer une liaison douce entre les paysages traditionnels et les paysages nouveaux.

3-3 MISE EN PLACE D'UNE GESTION PARTENARIALE DE LA ZPPAUP

Le classement de la Juridiction de Saint Emilion au Patrimoine Mondial de l'Humanité comme «paysage culturel» signifie que dans ce territoire vivant, les mesures de protection doivent être particulièrement attentives aux dynamiques collectives. La ZPPAUP doit s'efforcer d'encourager divers partenariats pour fédérer les acteurs qui concourent à la mise en valeur du paysage. D'où une réflexion sur la gestion partenariale de la ZPPAUP.

Cette gestion partenariale pourra se faire ultérieurement par voie de conventionnement (contrat d'encadrement entre l'Etat, la CdC, et le Syndicat Viticole, par exemple)

Les communes ont aujourd'hui, au regard du droit de l'Urbanisme, une situation qui n'est pas encore harmonisée :

- Saint-Sulpice de Faleyrens, Saint-Christophe des Bardes et Saint-Emilion, ont un POS ou PLU (en cours de remise à jour),
- Vignonet, Saint-Pey d'Armens, Saint-Laurent des Combes, Saint-Hippolyte et Saint-Etienne de Lisse, ont une carte communale (en cours d'établissement).

Cette situation n'est pas uniforme, et risque de garder longtemps cette hétérogénéité.

LA ZPPAUP, par l'avis conforme délivré par l'Architecte des Bâtiments de France, devrait contribuer, pour les années à venir, à renforcer l'unité de la Juridiction.

Il sera distingué, dans la gestion de la ZPPAUP, la gestion des parties bâties de celle des espaces naturels (viticoles, agricoles, friches, boisés).

- Les permis de construire liés aux bâtiments :

Ces permis, compte tenu de l'organisation actuelle de la gestion des permis (gestion par la Direction Départementale de l'Équipement) pourraient être délivrés selon la voie traditionnelle:

- Instruction par la DDE ;
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France, qui peut, le cas échéant, recevoir les pétitionnaires.

Cette situation, à terme, se transformera au moment où les élus de la Juridiction de

Saint-Emilion décideront de prendre en charge la gestion de leurs permis de construire.

- Les autorisations de travaux liés aux paysages naturels :

Ces travaux sont ceux qui, quotidiennement, transforment le paysage de la Juridiction, quel que soit le lieu où ils se situent. Déboisement, abattage de haies, défrichage, transformation culturelle, aménagement et curage de fossés, travaux d'irrigation, travaux liés à l'assainissement, création et aménagement de voiries, création de murets, terrasses, clôtures, etc. Un grand nombre de ces travaux sont, pour l'instant, réalisés sans autorisation.

Dans le cadre de la ZPPAUP, ils doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation. De ce point de vue, un effort de communication et de contrôle des travaux sera déployé par la Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Emilion.

Actuellement, il existe une commission des sols, émanation du syndicat viticole et de l'INAO, qui examine la plupart des demandes touchant aux transformations du territoire viticole. Un architecte paysagiste conseil en charge de la gestion de la ZPPAUP pour le compte de la Communauté de Communes, ainsi qu'un représentant de la commune sur laquelle est faite la demande, pourront siéger à cette commission, qui transmettra son avis à l'Architecte des Bâtiments de France.

En dehors des secteurs viticoles, une commission communale ad hoc, accompagnée par l'architecte paysagiste conseil, remettra un avis à l'A.B.F.

Lorsqu'un problème d'interprétation d'une règle de la ZPPAUP se pose, au regard de l'esprit de la ZPPAUP, un « Collège de Sages » présidé par l'Architecte de Bâtiments de France, en charge d'examiner le problème préalablement à l'émission de son avis conforme, pourrait permettre une appréciation fine de situations spécifiques.

La composition de ce « Collège de Sages » comprendrait une représentation des professionnels de la viticulture. Leur rôle a en effet été prépondérant sur la qualité de la production viticole du Saint-Emilionnais depuis la création historique de ce premier syndicat de la viticulture (et l'objectif de l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité est justement la reconnaissance de cette qualité de production viticole, déployée dans un territoire bien délimité, et en parfaite symbiose).

Il serait présidé par un élu (le Président de la Communauté de Communes).

En seraient membres (ce sont là des suggestions) :

- L'Architecte des Bâtiments de France, en charge du secteur.
- Un Représentant élu de la commune sur laquelle l'autorisation est sollicitée ;
- Un Représentant de l'Etat, désigné par le Président, en fonction des problèmes à traiter (DDAF, DIREN) ;
- Un Représentant du Syndicat Viticole, désigné au niveau de la Juridiction ;
- Un Représentant de la profession viticole, désigné par le Président, parmi les organismes suivants (INAO, Chambre d'Agriculture, Syndicat des Grands Vins de Bordeaux.

ANNEXE I

LOCALISATION DU PATRIMOINE BÂTI REPRÉSENTATIF À PRÉSERVER

PATRIMOINE TYPE :

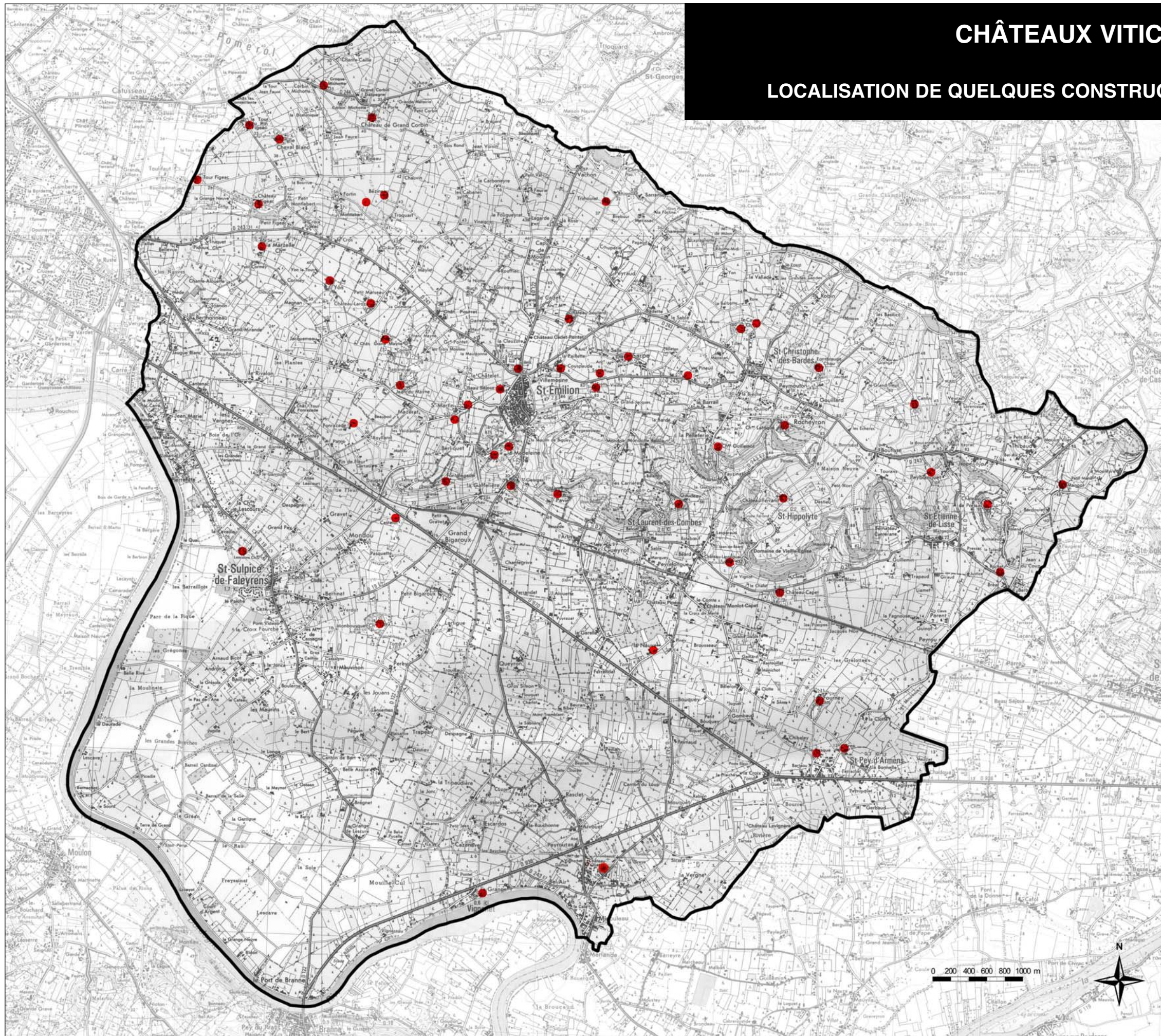
- CHÂTEAUX VITICOLES
- MAISONS DE MAÎTRE
- MAISONS DE VIGNERON ET DE BORDIER

PETIT PATRIMOINE RURAL :

- CROIX, CALVAIRES, TOMBEAUX
- CABANES DE VIGNE
- PIGEONNIERS
- PUIITS, LAVOIRS
- MOULINS À EAU ET À VENT
- DIVERS

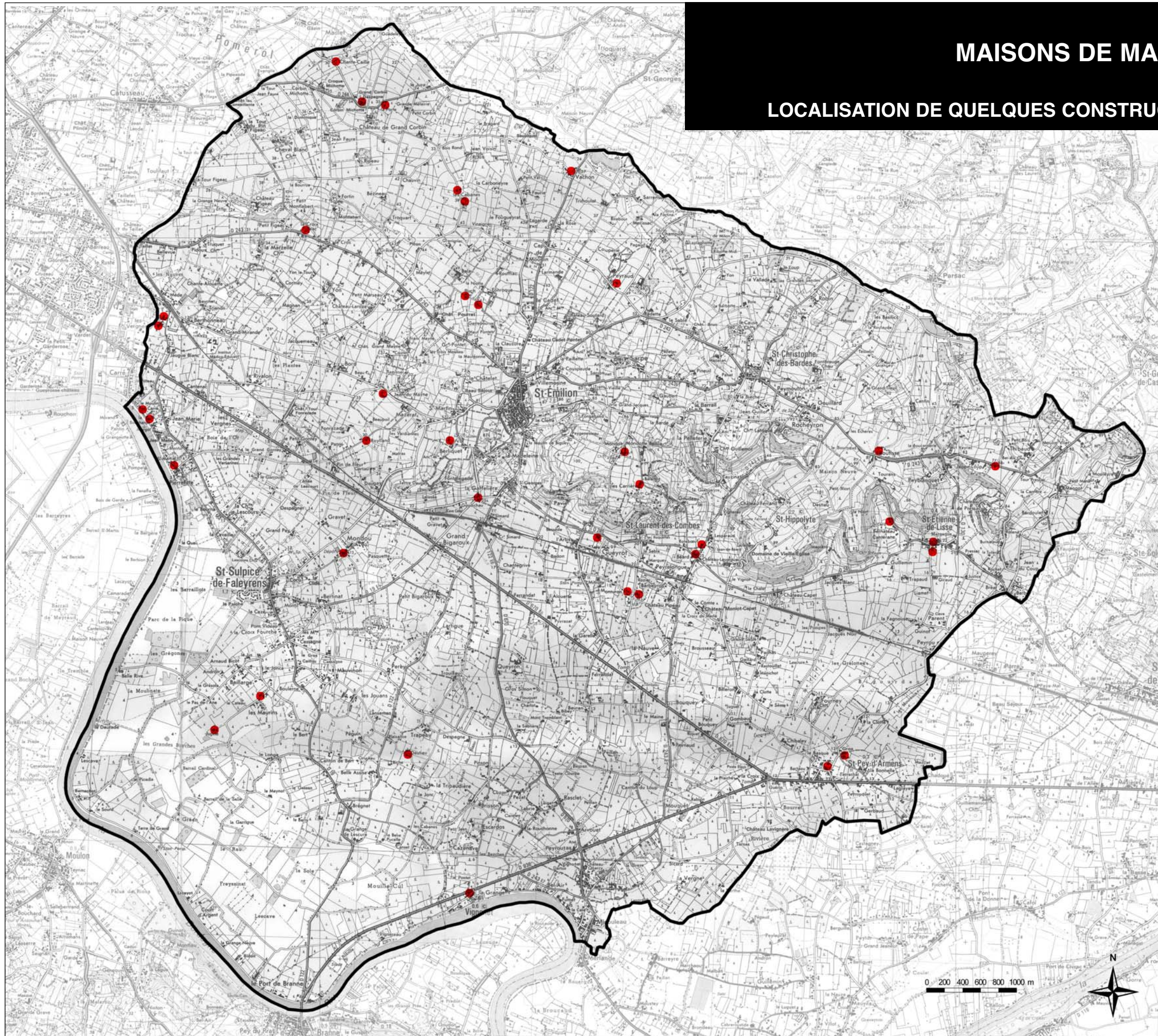
CHÂTEAUX VITICOLES

LOCALISATION DE QUELQUES CONSTRUCTIONS REPRESENTATIVES



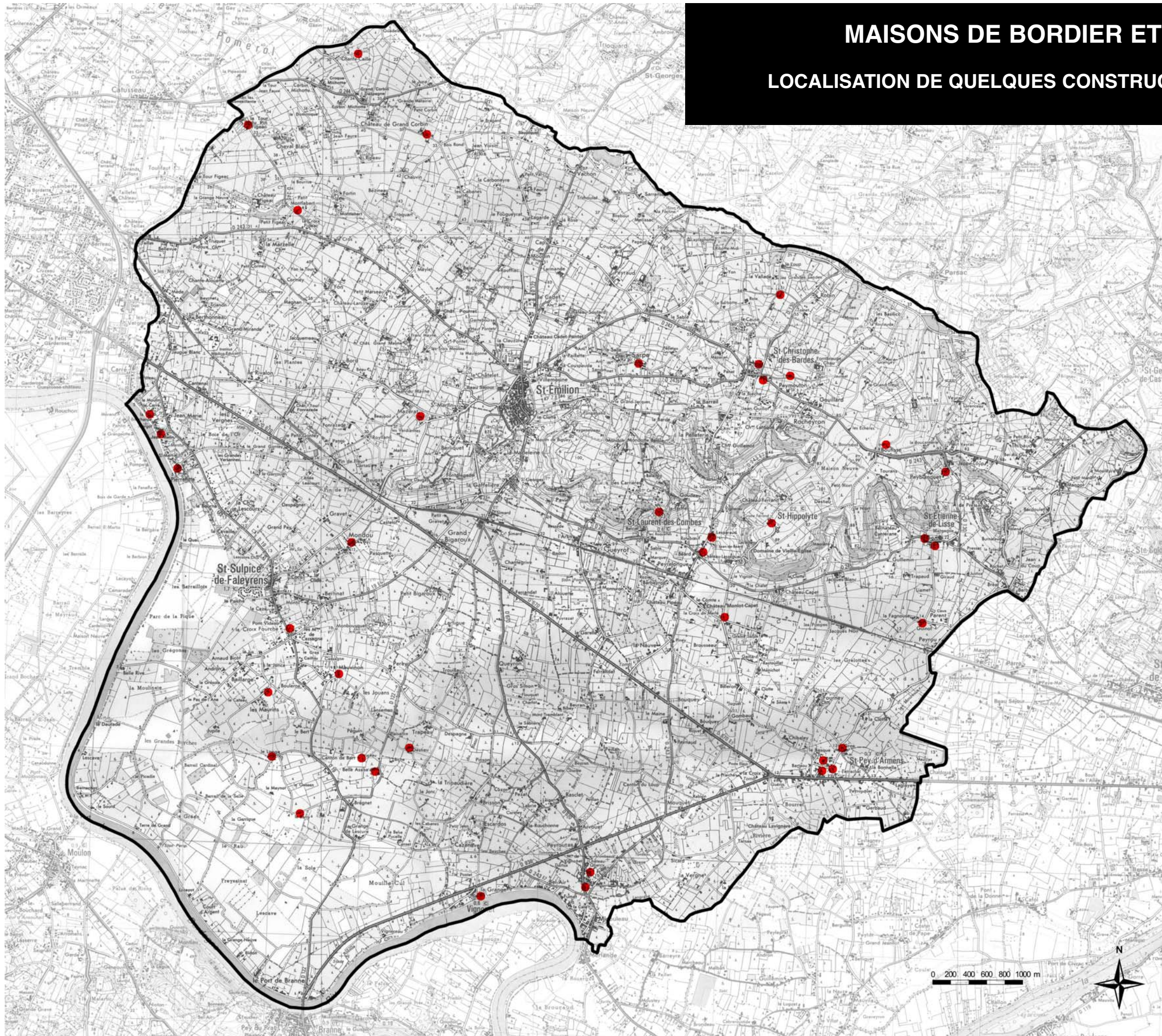
MAISONS DE MAITRES

LOCALISATION DE QUELQUES CONSTRUCTIONS REPRESENTATIVES



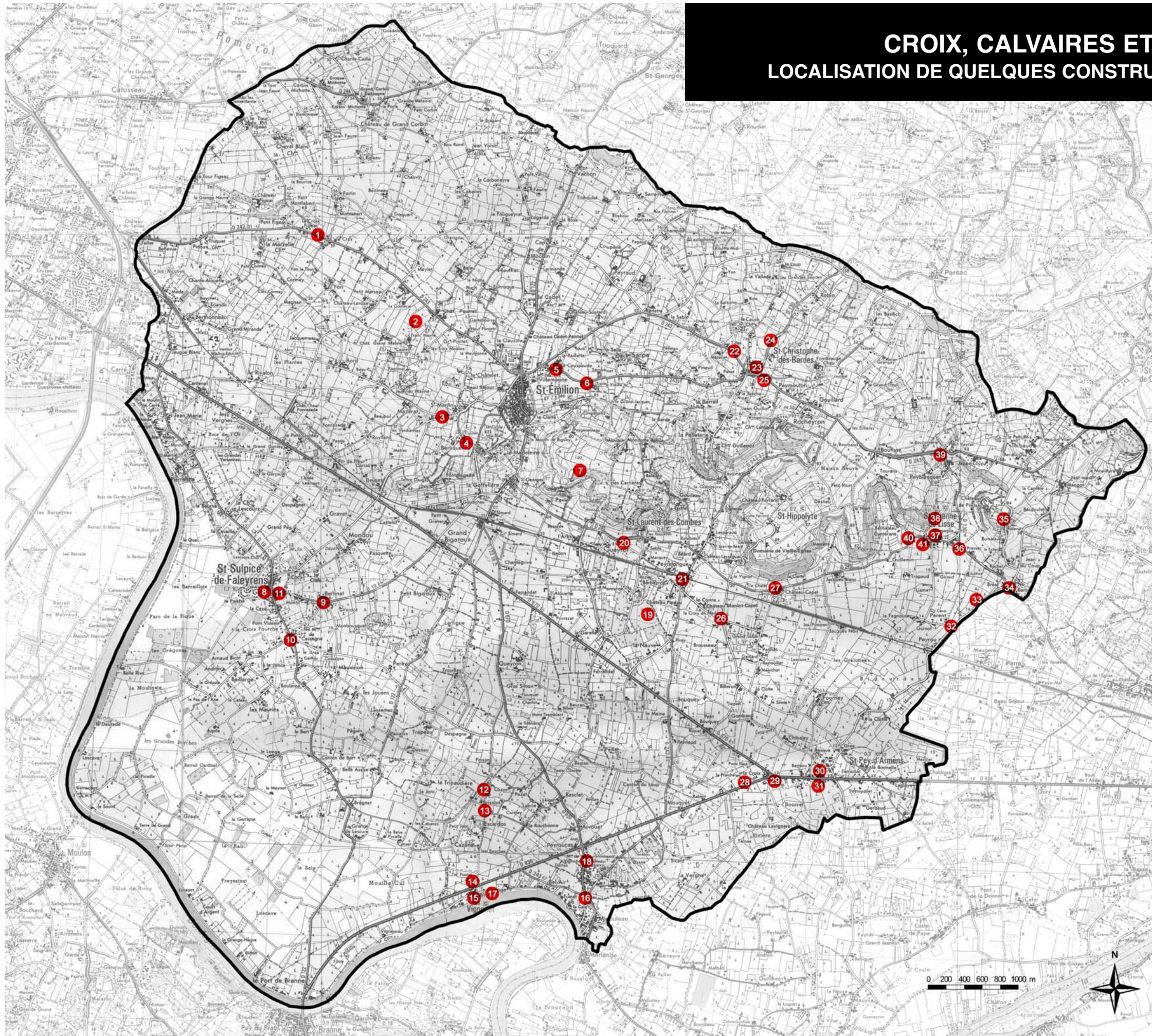
MAISONS DE BORDIER ET DE VIGNERON

LOCALISATION DE QUELQUES CONSTRUCTIONS REPRESENTATIVES



CROIX, CALVAIRES ET TOMBEAUX

LOCALISATION DE QUELQUES CONSTRUCTIONS REPRESENTATIVES



- Saint-Emilion**
- 1 Croix de carrefour de Figeac
- 2 Croix de la Gomerie
- 3 Croix de carrefour de Mazerat
- 4 Socle de croix à Berliquet
- 5 Croix de carrefour de La Couspaude
- 6 Croix de carrefour de Trottevieille
- 7 Statuaire "Vierge de Pavie"

- Saint-Sulpice-de-Faleyrens**
- 8 Croix de cimetière
- 9 Croix de mission 1872
- 10 Croix de carrefour dit "La croix Fourche"
- 11 Monument aux morts

- Vignonet**
- 12 Tombeau
- 13 Croix de mission 1877
- 14 Croix de carrefour
- 15 Croix de cimetière
- 16 Croix de carrefour
- 17 Monument aux morts
- 18 Monument aux morts

- Saint-Laurent-des-Combes**
- 19 Caveau
- 20 Croix de carrefour
- 21 Monument aux morts

- Saint-Christophe-des-Bardes**
- 22 Croix de mission à Thillet
- 23 Croix de cimetière 1903
- 24 Croix de carrefour à Cauzin XVème
- 25 Monument aux morts XXème

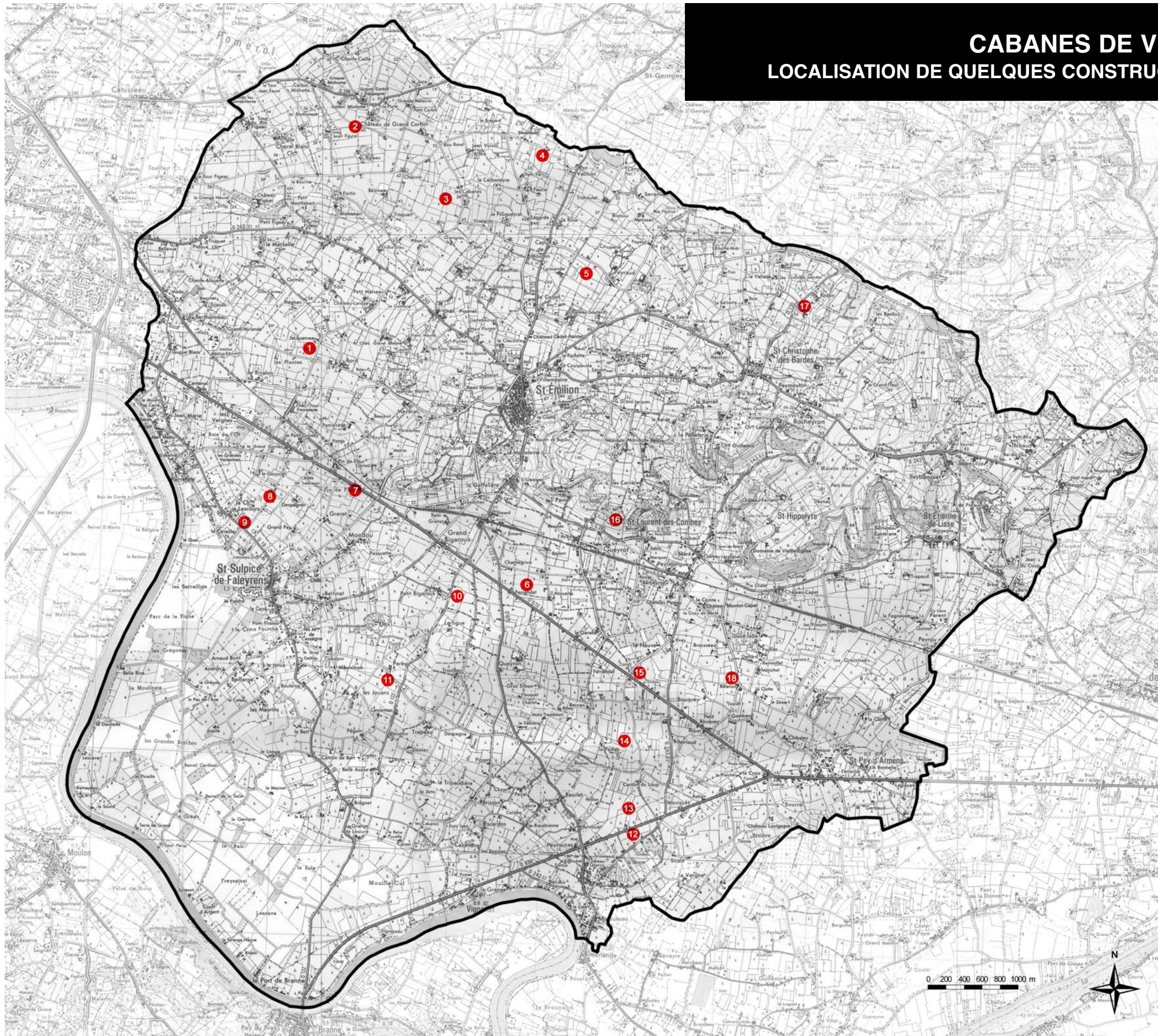
- Saint-Hippolyte**
- 26 Croix de carrefour 1857
- 27 Croix de Jubilé 1856

- Saint-Pey-d'Armens**
- 28 Tombeau des députés girondins
- 29 Croix de mission 1872
- 30 Croix de cimetière
- 31 Monument aux morts 1925

- Saint-Etienne-de-Lisse**
- 32 Croix de carrefour
- 33 Socle et piédestal sur caveau
- 34 Croix de carrefour
- 35 Croix de mission
- 36 Croix de carrefour
- 37 Croix de cimetière
- 38 Croix de mission XIXème
- 39 Croix de mission
- 40 Croix de carrefour
- 41 Monument aux morts

CABANES DE VIGNE

LOCALISATION DE QUELQUES CONSTRUCTIONS REPRESENTATIVES



- 1 Cabane de vigne aux Jauques
- 2 Cabane de vigne à Ripeau
- 3 Cabane de vigne aux Cabanes Sud
- 4 Cabane de vigne à la Gaborite
- 5 Cabane de vigne aux Egrières
- 6 Cabane de vigne à Chante Alouette

- 7 Cabane de vigne à Pin Fleur
- 8 Cabane de vigne au Garrouilh
- 9 Cabane de vigne à la chapelle de Lescours
- 10 Cabane de vigne aux Grands Champs
- 11 Cabane de vigne au Perey Sud

- 12 Cabane de vigne
- 13 Cabane de vigne

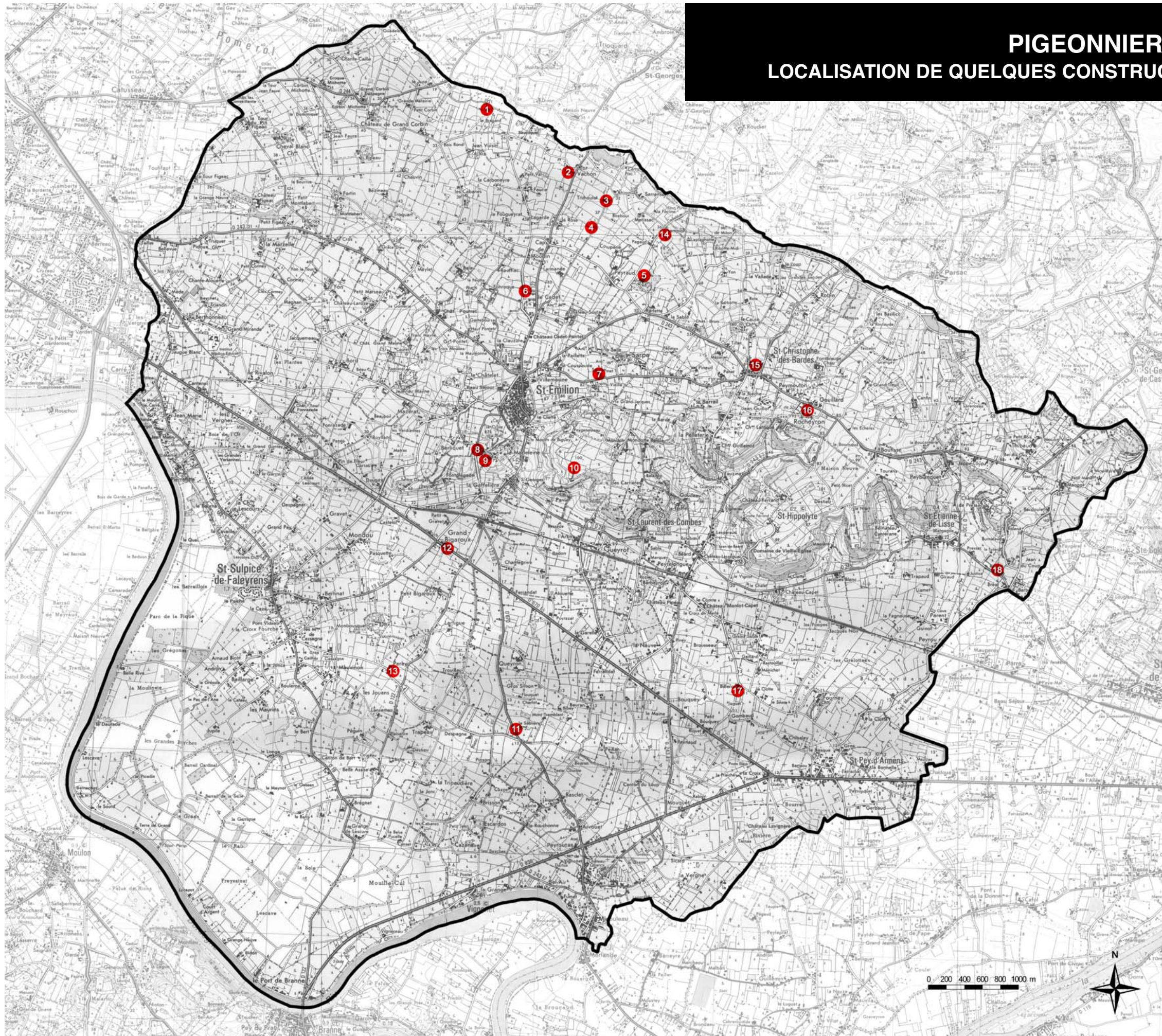
- 14 Cabane de vigne
- 15 Cabane de vigne
- 16 Cabane de vigne

- 17 Cabane de vigne à Robin

- 18 Cabane de vigne

PIGEONNIERS

LOCALISATION DE QUELQUES CONSTRUCTIONS REPRESENTATIVES



- 1 Saint-Emilion
Pigeonnier à Bragard
- 2 Pigeonnier à Vachon
- 3 Pigeonnier à Trimoulet
- 4 Pigeonnier au Pinier
- 5 Pigeonnier à Peyraud l'Oratoire
- 6 Pigeonnier au moulin de Cadet
- 7 Pigeonnier à Sansonnet
- 8 Pigeonnier à Clos la Madeleine
- 9 Pigeonnier à Belair
- 10 Pigeonnier à Pavie
- 11 Pigeonnier à La Sablière

- 12 Saint-Sulpice-de-Faleyrens
Anciens pigeonniers
- 13 Pigeonnier

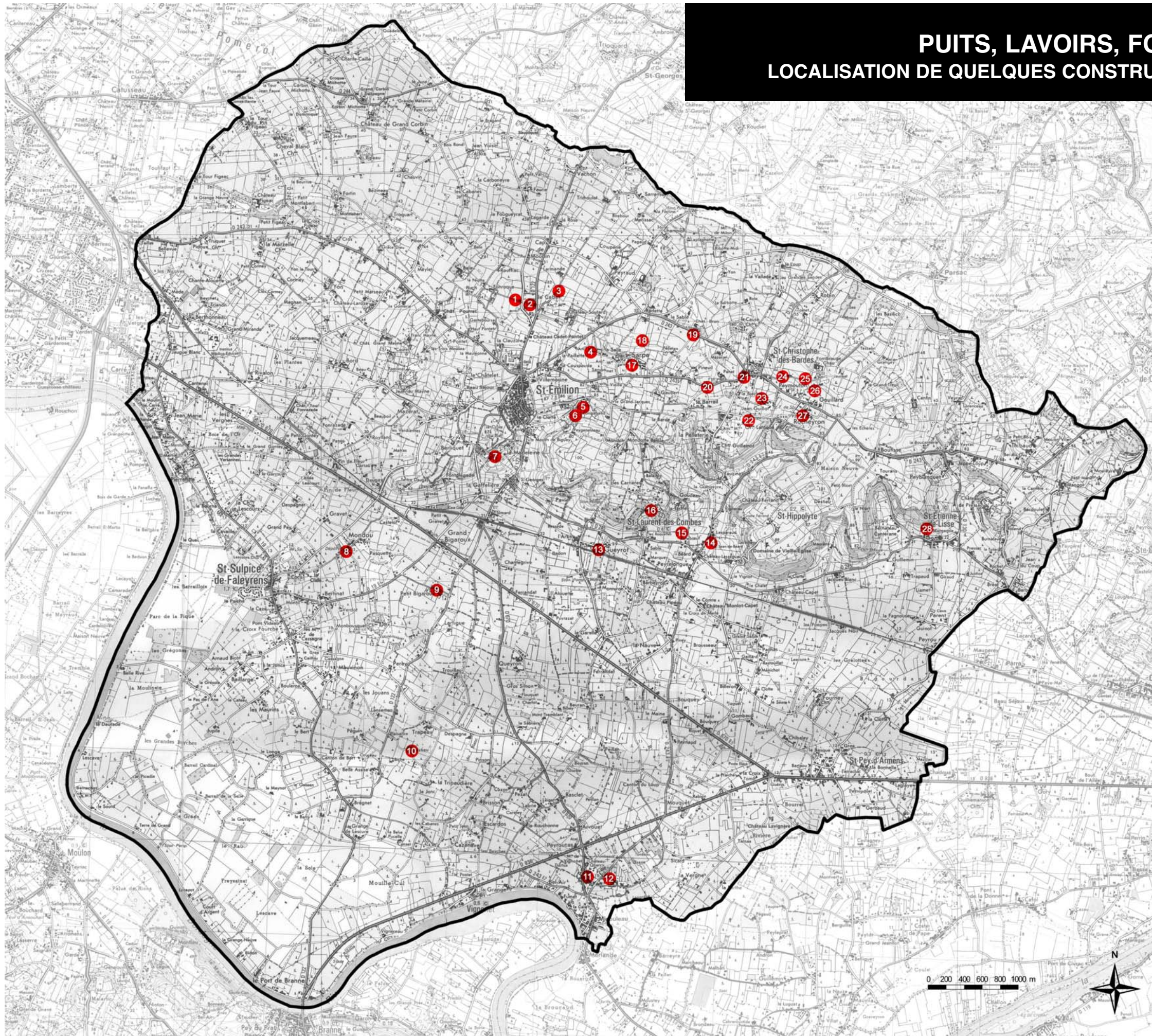
- 14 Saint-Christophe-des-Bardes
Pigeonnier à Champion
- 15 Pigeonnier et four à pain du presby
tère
- 16 Pigeonnier à Rocheyron

- 17 Saint-Hippolyte
Pigeonnier à Billeron

- 18 Saint-Etienne-de-Lisse
Pigeonnier XVIIIème

PUITS, LAVOIRS, FONTAINES

LOCALISATION DE QUELQUES CONSTRUCTIONS REPRESENTATIVES



- 1 Saint-Emilion
Puits au moulin de Cadet
- 2 Puits à cadet
- 3 Lavoir à Larmande
- 4 Puits à Balestard
- 5 Lavoir à Fongaban
- 6 Source de Bergat
- 7 Puits à Belair

- 8 Saint-Sulpice-de-Faleyrens
Puits à Mondou
- 9 Fontaine
- 10 Puits à Destieu

- 11 Vignonet
Puits
- 12 Puits mitoyen

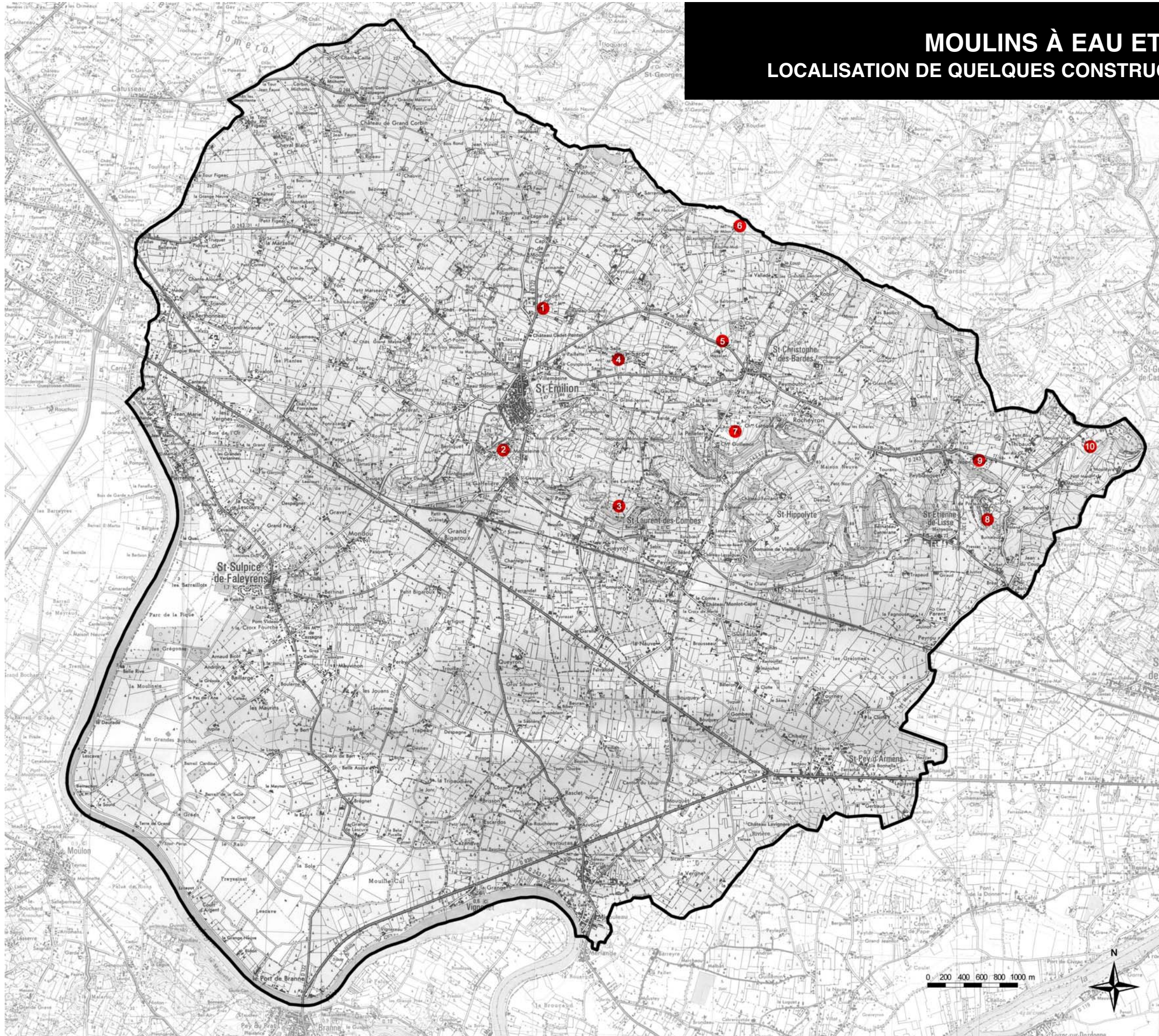
- 13 Saint-Laurent-des-Combes
Puits de Gueyrot
- 14 Puits de Lesparaud
- 15 Puits de Roteboeuf
- 16 Deux lavoirs

- 17 Saint-Christophe-des-Bardes
Puits de Sarpe
- 18 Lavoir de Sarpe
- 19 Lavoir du Sable XXème
- 20 Puits de Pineuil
- 21 Puits de "la mairie"
- 22 Puits de Lapeleterie
- 23 Puits de Guillot
- 24 Puits de Tonneret
- 25 Lavoir de Fombrauge
- 26 Puits de Nardon
- 27 Puits de Rocheyron

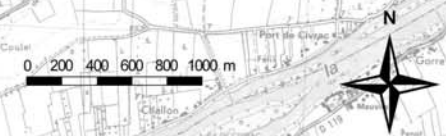
- 29 Saint-Etienne-de-Lisse
Lavoir

MOULINS À EAU ET À VENT

LOCALISATION DE QUELQUES CONSTRUCTIONS REPRESENTATIVES

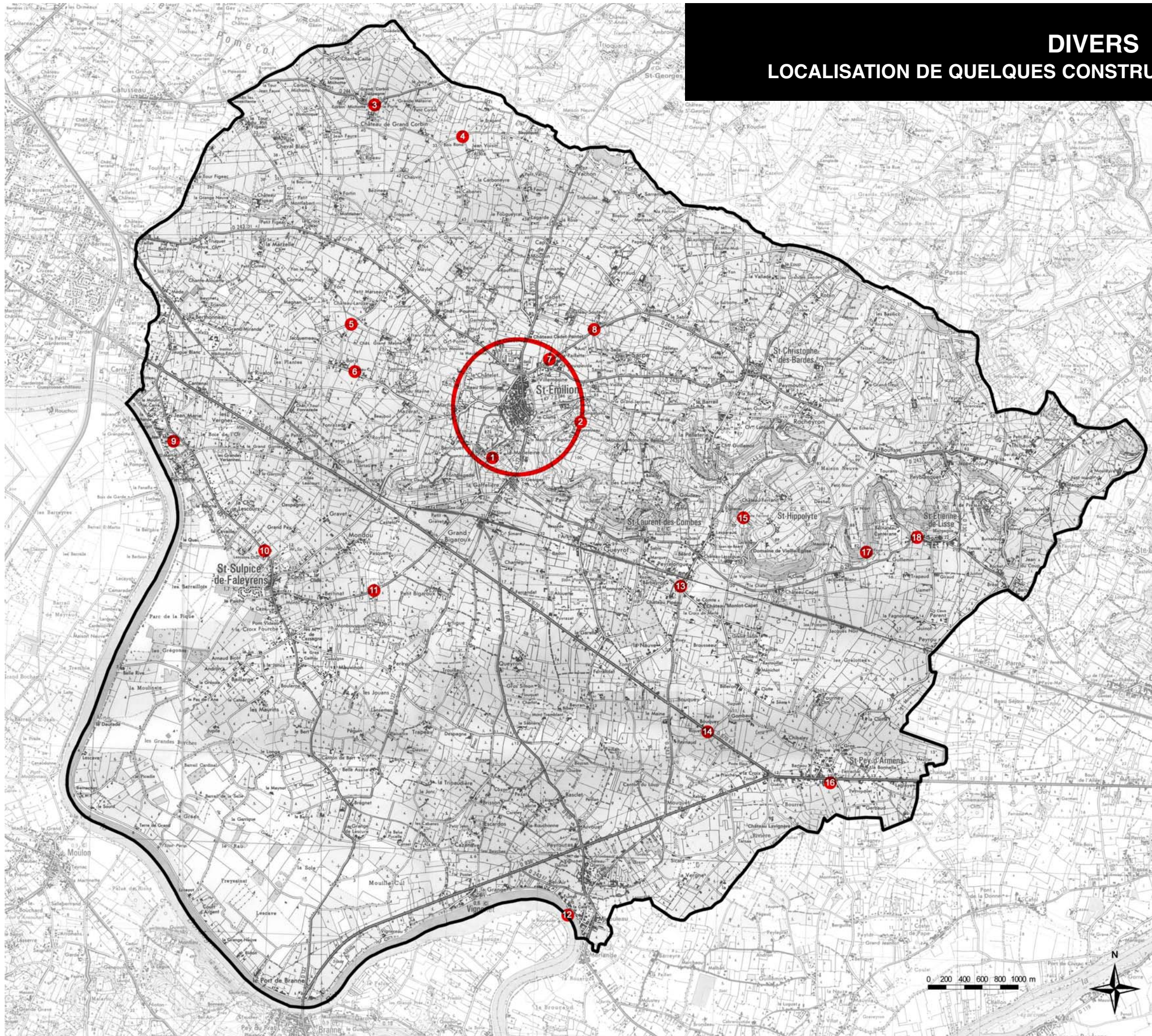


- 1 Saint-Emilion
Moulin à vent de Cadet
- 2 Eolienne à Ausone
- 3 Saint-Laurent-des-Combes
Moulin à vent
- 4 Saint-Christophe-des-Bardes
Moulin à vent coiffé de Sarpe
- 5 Eolienne de Thillet
- 6 Moulin à eau de Milon
- 7 Moulins à vent de Laroque
- 8 Saint-Etienne-de-Lisse
Moulin à vent de Pressac
- 9 Moulin de la Bonté (Puyblanquet)
- 10 Moulin à vent de Villet



DIVERS

LOCALISATION DE QUELQUES CONSTRUCTIONS REPRESENTATIVES



- 1 Saint-Emilion
Echauguette à Belair
- 2 Murs de clôtures autour de la cité
- 3 Piliers d'entrées de propriétés et vignobles
- 4 Piliers d'entrées de propriétés et vignobles
- 5 Piliers d'entrées de propriétés et vignobles
- 6 Piliers d'entrées de propriétés et vignobles
- 7 Piliers d'entrées de propriétés et vignobles
- 8 Piliers d'entrées de propriétés et vignobles

- 9 Saint-Sulpice-de-Faleyrens
Menhir de Pierrefitte 2600 av. JC
- 10 Piliers d'entrées de propriétés et vignobles
- 11 Piliers d'entrées de propriétés et vignobles

- 12 Vignonet
Cale du port

- 13 Saint-Laurent-des-Combes
Tour Baladoz

- 14 Saint-Hippolyte
Quai de déchargement à Petit Bouquey
- 15 Grottes de Ferrand XVIIème

- 16 Saint-Pey-d'Armens
Borne routière 1420

- 17 Saint-Etienne-de-Lisse
Ruine de l'ancienne chapelle Saint-Fort XIIIème
- 18 Quai de déchargement

ANNEXE II

NOTICES sur quelques MONUMENTS et CHÂTEAUX REMARQUABLES

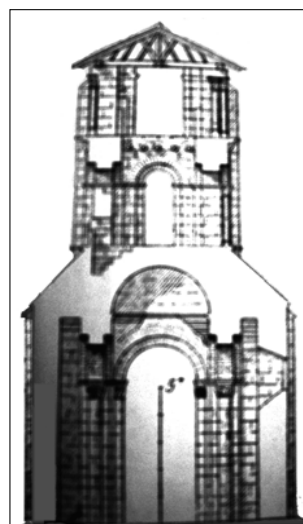
ÉGLISE SAINT-MARTIN DE MAZERAT
ÉGLISE DE SAINT-CHRISTOPHE DES BARDES
ÉGLISE DE SAINT-SULPICE DE FALEYRENS
ÉGLISE DE SAINT-ÉTIENNE DE LISSE
ÉGLISE DE SAINT-HIPPOLYTE
ÉGLISE DE VIGNONET

Sources

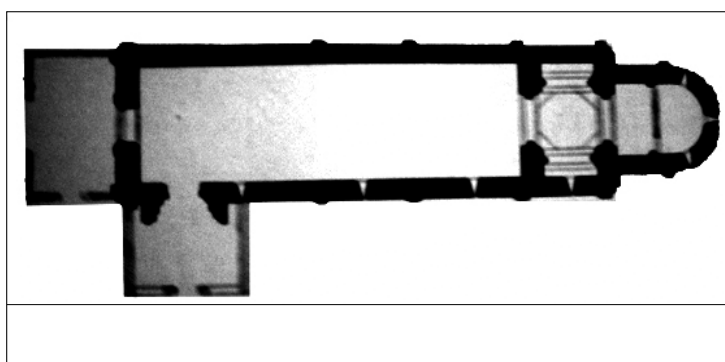
Notes sur les églises de la juridiction de Saint-Émilion
(Jean-Auguste Brutails, Les vieilles églises de la Gironde,
Bordeaux, Société archéologique, Féret & Fils, 1912)
(Raymond Guinodie, Histoire de Libourne et des autres villes
et bourgs de son arrondissement, Bordeaux, Henry Faye,
1845)

CHÂTEAU DE LESCOURS
CHÂTEAU MONBOUSQUET

ÉGLISE SAINT-MARTIN DE MAZERAT

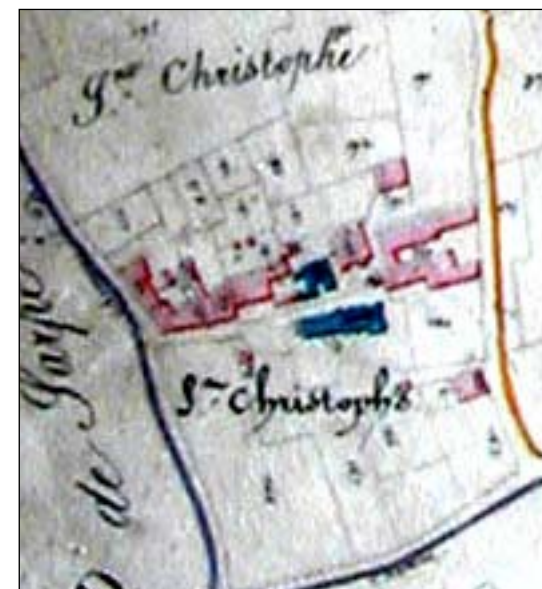


Plan et coupe sur le clocher de Saint-Martin de Mazerat (Brutails, 1912, fig. 80 et p. 171)



(B149) Cette église possède en avant du chœur et de l'abside une travée aux angles de laquelle s'élèvent de puissants dosserets intérieurs portant le clocher. Cette travée fait figure de transept mais c'est un pseudo transept. [La nef paraît surdimensionnée dans cette église sans transept. Le chœur réduit à sa plus simple expression et les deux auvents sur les portails accentuent l'originalité de cet édifice.]

ÉGLISE



(B81) L'archivolte d'extrados de la porte présente deux petits personnages puis une file de chiens, de lièvres et d'oiseaux. (B255) Le couronnement des supports est une frise et non une série de chapiteaux discontinus. (B259) Mélange de mouluration et de sculpture.

Ces éléments décoratifs sont typiques de l'art roman en Gironde ; cependant le portail de cette église présente une décoration particulièrement riche et exceptionnelle. Les portails des églises romanes girondines sont souvent plus simples.

Église du XIIe siècle, dont le portail est classé. Située au centre du village, elle est surmonté d'un clocher ayant remplacé un gâble depuis 1860. Entourée par le cimetière, des maisons anciennes agrémentent ses abords.

Réalisée à partir du XIIe siècle, c'était à l'origine une nef de 11 mètres qui a appartenu au Chapitre de Saint-Émilion jusqu'en 1161. Au XIVe siècle, la nef a été rallongée à deux reprises pour arriver à la longueur actuelle de 22 mètres.

Les fresques du portail roman sont particulièrement bien conservées. Le clocher fut une première fois réparé en 1912. En 1993, des pierres tombaient au centre de l'entrée, usées par l'érosion. Une restauration a été engagée plusieurs années durant en terminant par la restauration du glacis du portail sous l'égide des Bâtiments de France. Le clocher renferme une cloche fondue en 1861 à Saint-Émilion par le maître fondeur Antonin Vauthier. Une association pour la mise en valeur de l'église a vu le jour en 1998.

ÉGLISE XIe-XIIe siècles



Église romane reconstruite au XIe siècle sur les bases d'une église paléochrétienne, son chevet a été inscrit à l'Inventaire en 1925.

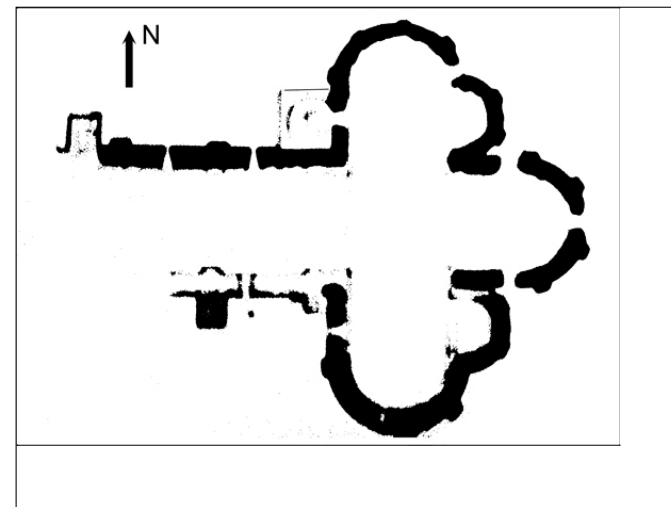
ÉGLISE SAINT-BRICE

XIIe - XIXe siècles



“L'église de Vignonet, connue anciennement sous le nom de Saint-Martin de Laye, était à la collation du Chapitre de Villandraut. Elle existait au XIIe siècle ; ce qui en reste, ce sont : une portion d'archivolte à pointes de diamant, trois fenêtres en plein cintre du côté du Nord cachées à l'intérieur par la voûte actuelle ; des pilastres pour contreforts et enfin la porte en ogive dont les trois arcades retombent sur des piédroits. Le bas-côté Sud est du siècle dernier. La voûte en pierre est d'arête. Le pignon, percé d'une baie, a été retouché dans le même temps. La nef et le sanctuaire ont été voûtés en brique et plâtre en 1854 : le sanctuaire et sa voûte sont décorés de peintures à fresque, semblables à celle de la nef de l'Église de Sainte-Terre, le même peintre en est l'auteur.” (Guinodie, 124 sq.)

ÉGLISE XIIe siècle



Plan du chevet en trèfle de Saint-Etienne-de-Lisse
(d'après Brutails, 1912, fig. 169)

(B144) Le chevet de l'église de Saint-Étienne-de-Lisse est en trèfle [trilobé] ; les bras du transept arrondis à leur extrémité sont assez longs pour porter, à l'est, des absidioles.

(B174) La coupole est isolée sous un clocher qui domine soit la croisée du transept, soit un faux transept [qui ne comporte pas de portails d'entrée], comme à Saint-Martin de Mazerat.

(G152) La voûte était divisée en quatre travées par des arcs-doubleaux retombant sur des colonnes simples cylindriques d'un tiers engagées [...] ces colonnes ont été détruites en 1820 [...] la voûte l'avait été au XVIe siècle, remplacée en 1840 par une autre en briques et plâtre. Le clocher fut également rasé en 1840 ; on exhaussa la cage d'escalier et on y mit une cloche.

ÉGLISE



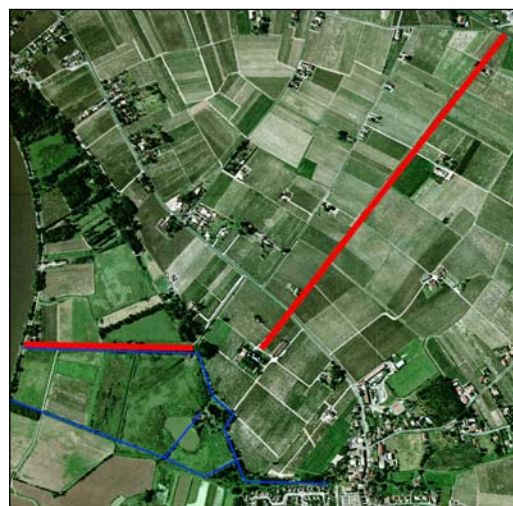
(B208) Le clocher en arcade a été transformé en une tour par l'addition de trois côtés.

(G 153) Saint-Hippolyte était primitivement une chapelle de 7 m au carré probablement du XIVe siècle. Au XVIe on ajouta une nef de 13.5 m de long sur 6.6 m de large et en 1783 un clocher carré à l'extrémité occidentale. Comme à la nef de Saint-Etienne-de-Lisse, le curé Guiraudau a fait voûté toute l'église en 1842.

CHÂTEAU DE LESCOURS XIVe - XIXe siècles



Belleyme (extrait) vers 1760



Vue aérienne contemporaine



Extrait du cadastre (1845)

Extrait du cadastre actuel

Ce château s'implante près d'un méandre de la Dordogne, là où la rivière a recoupé et supprimé une partie de graves qui descendait vers 6-7 mètres d'altitude. On a ainsi un rebord vigoureux tombant directement de la terrasse sur le fleuve; au château de Lescours, à une altitude de 13 m, à Pierrefitte (ancien port de Saint-Émilion au Moyen Âge), à 12 m d'altitude (Enjalbert, 149).

Le château Lescours n'était guère viticole, à la fin de l'Ancien Régime, lorsqu'il fut vendu par les Canolle (notamment Jacques de Canolle, seigneur de Lescours ; cette famille possédait d'autres domaines et métairies) à un Français ayant fait fortune grâce au commerce avec les Antilles. Le château échappa à la saisie quand ses anciens propriétaires émigrèrent en 1792 (Enjalbert, 47, 342, 386). La carte de Belleyme montre néanmoins l'emprise du domaine marqué par son hameau et son château, parfaitement rectangulaire, implanté sur un terrassement (dont on suit bien le rebord jusqu'à Jean-Melin), divisé en quatre parties dont quelques arpents de vignes, un lopin de terres et un vaste parc à la française (indiqué par un rond-point central dont partent huit allées en étoiles ; le dessin exact de ce jardin n'est pas connu, c'est peut-être seulement un symbole, néanmoins subsiste, en limite du bourg de Saint-Sulpice, un lieu-dit nommé "Le Parc"). L'entrée principale du château se faisait par une très longue allée plantée rejoignant la route royale de Bergerac, on en trouve encore la trace dans le parcellaire actuel. À l'ouest du domaine "Lefcour", Belleyme indique aussi un chemin de communication vers la Dordogne, au lieu-dit "le Quay" où se trouvaient d'ailleurs encore quelques vignes. Peut-être y avait-il un appontement pour rejoindre le château, peut-être commerçait-on même le vin par là. De fait l'on peut situer l'essor de la viticulture sur la plaine de la Dordogne seulement dans la commune de Saint-Sulpice de 1796 à 1830 (Enjalbert, 290).

Le domaine fut considérablement remanié aux XVIIIe et XIXe siècles. Le cadastre de 1845 montre le corps de logis central avec deux tours, des traces de terrassements et de douves (Henri de Navarre s'y serait réfugié au XVIe siècle) et une cour. Au Nord-Est deux corps de communs dont un seul subsiste aujourd'hui, sont dans la direction de la grande allée. Au Sud-Ouest, le logis s'ouvre sur une autre cour fermée (une terrasse) donnant au loin sur

un vivier ou un bassin. La présence des ruisseaux est sensible, en contrebas de l'escarpement de terre ferme, dans la direction où l'on retrouve le cheminement vers la Dordogne.



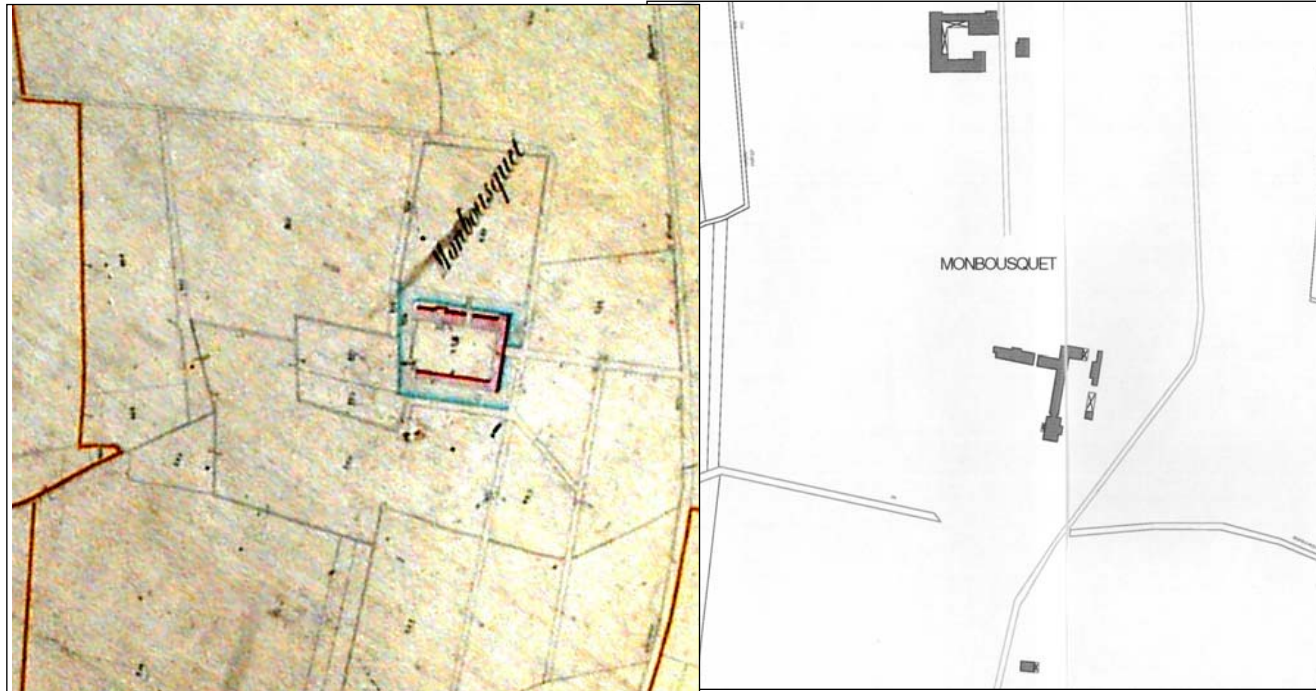
Le corps principal, flanqué d'une tour, et une partie des communs mansardés : une architecture marquée par le XVIIIe siècle malgré des vestiges plus anciens.

Le développement de la vigne est considérable sous le Second Empire et l'extension de Lescours le confirme à cette époque (Enjalbert, 476). La vigne a gagné sur les massifs boisés et l'ancien parc ; elle a conquis la frange Nord-Est de la route de Saint-Sulpice (D 19), sans toutefois atteindre la palu, irriguée et mise en bocages ou terres labourables.

Les destructions bâties de l'ensemble depuis 1845 sont assez considérables. Le corps de logis principal a été isolé de son aile nord (la plus large) ; l'aile sud a été raccourcie, la terrasse et les douves sont encore visibles

CHÂTEAU MONBOUSQUET

XVIe - XVIIIe siècles



Extrait du cadastre (1845)

Extrait du cadastre actuel

À l'époque où Belleyne dresse les cartes de Guyenne (1764-1774), le château classique de Monbousquet n'est pas encore construit. Seule une ferme ou une vacherie est indiquée sur la carte au lieu-dit "Maubousquet", dont le nom révèle la présence d'un petit bosquet, légèrement en hauteur.

Néanmoins les origines en sont attestées dès 1540 où François de Lescours en est propriétaire ; c'est une ancienne ferme fortifiée. Henri de Gères l'acquiert en 1682 et fait aménager la demeure en 1684 ; elle reste dans la famille de Carles (par alliances) jusqu'en 1832-1835. La construction du château en partie visible aujourd'hui est due au général de Carles dès 1779.



Vue aérienne contemporaine

Le cadastre de 1845 en montre la composition, entouré de douves, la construction en U s'ouvre sur une vaste cour fermée à l'Ouest. On accède au corps principal par l'Est en franchissant les fossés. Un accès secondaire au Nord coupe l'aile en deux de ce côté qui s'ouvre sur une vaste parcelle rectangulaire, peut-être un jardin.

Le domaine prospère beaucoup dans la seconde moitié du XIXe siècle, en 1858 où il change de mains, il possède 58 ha de vignes et ses vins acquièrent une grande notoriété.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

PAYSAGE

Actes du colloque Patrimoine et paysages culturels, Saint-Émilion, éditions Confluences, Renaissance des cités d'Europe, juin 2001.

BOUËT-WILLAUMEZ Catherine, Routes, liens du paysage, juridiction de Saint-Émilion, TPFE, non publié, Ecole d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, juin 2002.

Charte patrimoniale de l'ancienne Juridiction de Saint-Emilion, SIVOM, 2001.

Etude pour la création d'une charte patrimoniale et pour la mise en place d'un plan de gestion du paysage culturel de l'ancienne juridiction de Saint-Emilion, SIVOM/GRAHAL, 2000.

Je vois, tu vois, il voit...des paysages, Exposition, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde, juridiction de Saint-Émilion, 2002.

GROSJEAN Gaël, Quel paysage pour la juridiction de Saint-Emilion?, Mémoire de maîtrise, non publié, Institut d'aménagement, Université, Michel Montaigne, Bordeaux III, 2001.

La juridiction de Saint-Émilion, lecture d'un paysage, étude non publiée, école d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, DDE Gironde, DRE Aquitaine, 2000.

VIGNE, VIN, VIGNERONS

BORDERIE M., Grands vins de la Gironde, arrondissement de Libourne et ses grands vins, éditions Société de l'Annuaire de la Gironde, Bordeaux 1943.

CANAU J., ROUDIE Ph., RUFFE C., Saint-Émilion Terroir viticole et espace de vie sociale, l'univers des vigneron, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1991.

COCKS Ch., Bordeaux, ses environs et ses vins, éditions Féret et fils, Bordeaux 1850.

COCKS Ch., Bordeaux et ses vins, éditions Féret et fils, 11ème édition, Bordeaux 1949.

COUSTET R., Bordeaux, l'Art et le Vin, l'Horizon chimérique, Bordeaux 1995.

ENJALBERT Henri, Les grands vins de Saint-Émilion, Pomerol et Fronsac, éditions Barbi, 1983.

GUILLER H., Les vins de la Gironde illustrés, Libourne-Bordeaux 1908.

LARMAT L., Atlas de la France vinicole : les vins de Bordeaux, éditions L. Larmat, Paris 1949.

QUERRE F., de GIVRY J., Saint-émilion, Miroir du vin, éditions AGEF, mai 1992.

Vignes, vins et vigneron de Saint-Émilion et d'ailleurs, Fédération historique du Sud Ouest, Société d'histoire et d'archéologie de Saint Émilion, éditions de la Maison des sciences de l'homme, Talence 2000.

Jean Christophe TÖLG, Le vignoble suburbain de Saint-Émilion à la fin à la fin du Moyen âge, l'exemple de la paroisse de Saint-Martin de Mazerat.

Corinne MARACHE, Une vie de vigneron en Saint-Émilionnais et libournais (fin XIXème début XXème) d'après des témoignages oraux.

Danielle ANDRÉ, Le tournant des années cinquante dans le vignoble de Saint-Émilion.

ARCHITECTURE

BIDART P., COLLOMB G., L'architecture rurale française, Pays Aquitains, éditions A DIE, 1999.

LACATON Anne, Saint-Emilion, Etude de l'ancienne Juridiction de Saint-Emilion, Etude non publiée, DRAE Aquitaine, 1986

COMMUNES

De la TORRE M., Gironde le guide complet de ses 542 communes, éditions Delogis-lacoste, Paris 1990.

HISTOIRE LOCALE

ARARD abbé Pierre-Marie, St-Christophe des Bardes au cours des âges, Publication locale non référencée, 2002

AUDOIN J.M., Les grottes de Ferrand, CRES, opusculé 5, 1984, réédition 1987

BERTIN-ROULLEAU Dr Pierre, Saint-Emilion, son histoire, ses monuments, ses grands vins, ses mousseux, ses macarons, ses champignons, 1931 ; réédition Le Livre d'histoire, Paris, 2002

Bordelais Gironde, cadre naturel, histoire, art, littérature, langue, économie, traditions populaires, Ouvrage collectif, éditions Bonneton, Paris 1990.

BRUTAIS J.-a., Guide illustré de Bordeaux et les environs, Arcachon, Saint-Emilion, le Médoc et Royan, La Sauve, La Réole, Bazas, Uzeste et Villandraut 1910 broché in octavo , à Paris Bordeaux Gounouilhou Imprimeur-Editeur - préface des Editeurs

CANAU J., Saint-Emilion: Terroir viticole et espace de vie sociale (12 avril 1995)

DROUYN Léo, Guide du voyageur à Saint-Émilion, Laffite reprints, Marseille 1979. 1859

GUINODIE Raymond, Histoire de Libourne et des autres villes et bourgs de son arrondissement, Laffite reprints, Marseille 1979.

HERVE C., Saint-Émilion, son histoire, ses monuments et ses vins, Office de tourisme de Saint-Émilion.

GUADET J., Saint Emilion son histoire et ses monuments ou un monastère, une commune un épisode de la terreur, ed. ducrocq, 1863

LARIVIERr, BOUCHARD, Saint-Emilion , juillet 1989

MAUDONNET Paul Grand Libournais: Saint Emilion, Isle, Dronne, Dordogne (21 mars 2000)

Saint-Émilion, gravures et cartes postales depuis 1830, édité par l'association Saint-Émilion patrimoine , 1987.

SOUFFRAIN JBA., Variétés historiques sur la ville de Libourne et ses environs(1807), réédition Esmeralda, 1979.

Vie inédite de saint Emilion d'après le manuscrit y1 des archives départementales (1936) Traduction de l'abbé Th LEWDEN , suivie d'une notice sur le Saint Emilion par E . PROT - préface de M . l'abbé BERGEY , curé de saint Emilion

PLANS HISTORIQUES

Plans cadastraux dits «Napoléon», établis entre 1810 et 1870, archives communales de Saint-Emilion, Saint-Sulpice de Faleyrens, Saint-Christophe des Bardes, Saint-Laurent des Combes, Saint-Hippolyte, Saint-Etienne de Lisse, Saint-Pey d'Armens, Vignonet.

Carte de la Guyenne établie par de Beylleme, Ingénieur du Roy, 1761-1789, rééditée par l'IGN, échelle 1/43 200 (1/5000 toises)